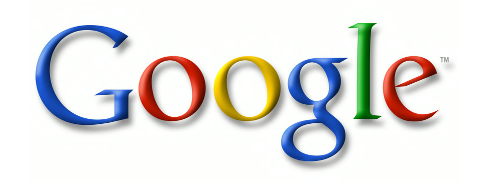
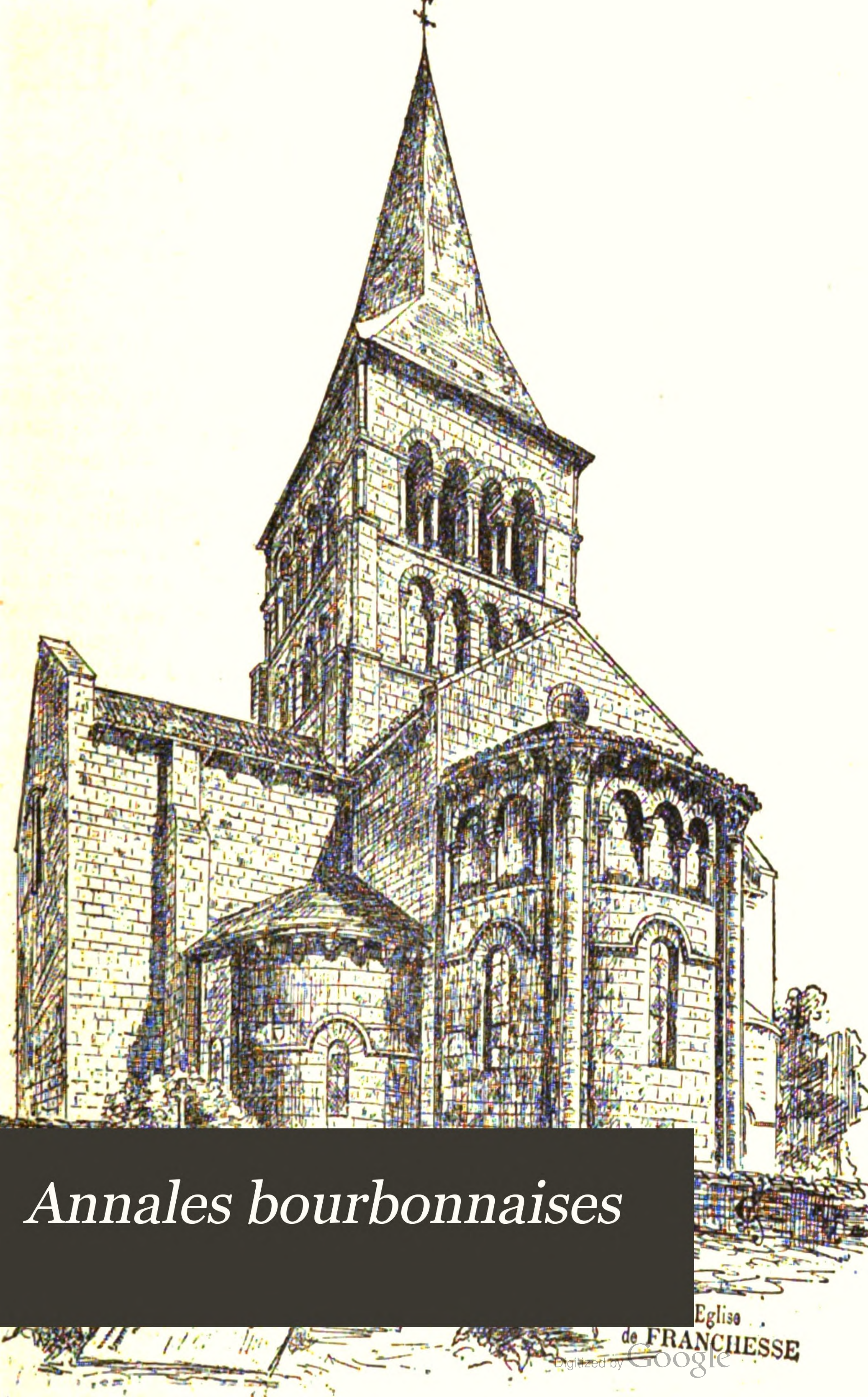
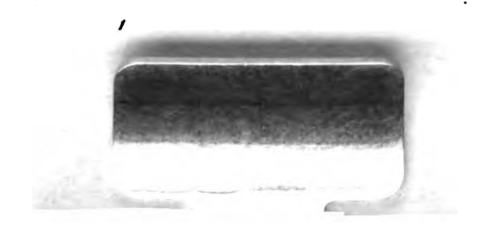



Annales bourbonnaises
Eglise de FRANCHESSE





ANNALES

BOURBONNAISES

ANNALES
BOURBONNAISES

RECUEIL MENSUEL

HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE
ET ARTISTIQUE

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'ÉCRIVAINS ET D'ARTISTES DE LA RÉGION

PAR

E. DELAIGUE

CINQUIÈME ANNÉE

MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
1891



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

La Mairie de Montluçon possède dans ses archives un terrier vraiment précieux pour ceux qui s'occupent de l'histoire de nos vieilles familles. Je crois que les lecteurs des *Annales bourbonnaises* verront, avec plaisir, que je leur signale son existence, en leur indiquant, en quelques mots, la nature des renseignements qu'ils y pourront trouver.

Dans les dernières années du XV[e] siècle, le duc de Bourbon donna ordre de procéder à une vérification générale des cens, rentes et droits qui lui étaient dus sur le territoire de la châtellenie de Montluçon, et il commit, à cet effet, Philippe de Forest, assisté de Jean Perrichon, clerc notaire juré de la chancellerie de Bourbonnais. Devant eux comparurent successivement tous ceux des habitants de Montluçon qui se reconnaissaient tenus envers le Duc, et leurs déclarations et reconnaissances étaient inscrites dans un registre spécial. C'est ce registre qui existe encore (1). Il est inutile d'insister

(1) Ou plutôt sa copie. Notre terrier n'est en effet que la copie de l'original, copie non datée, mais qui, si j'en juge par le caractère de l'écriture, doit être de la première moitié du XVII[e] siècle, avec quelques passages postérieurs. Une note placée au bas de la page 570 suffirait à le dire, si cela ne sautait pas tout d'abord aux yeux :

« Le présent cahier, contenant douze mains de papier, a été collationné sur l'original du terrier existant en la chambre des Comptes à Moulins, par moi, greffier du domaine soussigné. — Signé : Illisiblement.»

Ceci explique la confusion des dates des actes rapportés au terrier : ils ont été copiés au hasard, et absolument pêle-mêle.

sur l'intérêt qu'il présente, puisqu'on y retrouve les noms et l'exposé de la fortune de tous ceux qui possédaient alors des immeubles sur le territoire de la châtellenie, et l'on pourrait presque dire les noms de tous ceux qui y occupaient une situation de quelque importance pécuniaire.

Le travail des commissaires dura plusieurs années. Commencé vers 1490, il ne prit fin que le 18 janvier 1497, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal suivant, annexé à la première page :

« Fait à Montluçon, le dix-huitiesme jour de janvier mil « quatre cent quatre-vingt-dix-sept, par devant nous Philippe « de Fourest, receveur pour Monseigneur le duc de Bour- « bonnois et d'Auvergne aud. Montluçon, et commissaire « ordonné et députté par Messieurs les présidans et gens des « comptes de mondit seigneur le Duc à Moulins à vériffier et « renouveler les teriers des cens, rantes et aultres devoirs « anuels apartenans à mondit seigneur le Duc en la chaste- « lenie dudit Montluçon, présent et apellé avec nous Jean « Périchon, cler notaire juré de la chancellerye de Bourbon- « nois et commis par mesdits sieurs des comptes à escrire, « recevoir et signer les nottes, recognoissances et confessions « desdits teriers par vertu des lettres de commission de mes- « dits sieurs des comtes contenant nostre pouvoir qui sont « cy après inscrittes et incorporées.

« Honorable homme et sage le procureur de mondit sei- « gneur le Duc, comparant par maistre Jacques de Chezau- « vert, licentié es loys, son substitud en la chastelenie dudit « Montluçon, a fait convenir et apeller pardevant nous « honorables hommes Claude de Lyon, Rogier Bessonnat, « Jean Bessard et Henry Blondeau, consuls cette présente « année de la ville de Montluçon, Jean de Pollier, Berthomier « Carnaud, Collas Lardy, François Lujon, Anthoine Boyzon, « Jean Brignat, Pierre Monnot, Jean Copin, Légier Jeannot, « Symon Fredasse, Marsault Pellasson, Marcial Cerclier, « Guillaume Michel, Perrinet Leboys, Marcial Dumax, Jac-

« ques du Paupert, Collas Chenet, Jacques Lymonnier,
« Anthoine Prugnaud, Estienne Lambilly, François Calle-
« myn, Phellibert Callemyn, Jean Revillat, Jean Sablier,
« Estienne Escloux, Phellibert Jeandrin, Pierre Perie, Phe-
« lippes Bellard, Jean Clamat, des plus notables bourgeois et
« marchands habitans de la ditte ville et franchize de Mont-
« luçon et dont les aucuns d'eux ont été par cy-devant fer-
« miers et assesseurs des laydes et aultres fermes apartenans
« à mondit sieur le Duc en la ville et franchize, requérant
« iceluy procureur Monsieur le Duc de intéroger les dessus
« nommés et scavoir, par leurs avis et opinions, quels drois
« de laydes, péages et aultres mondit seigneur le Duc prand
« et exige en la ditte ville et franchize de Montluçon, à quels
« source et termes et sur quelles denrées, lesquels bourgeois
« et habitans dessus nommés après le serment par eux fait
« de dire vérité sur..., ont dit et raportés tous d'une voye
« chacun par soy ce que sensuit. »

Après ce bref exposé, commence le défilé des imposés. Je vais en donner la liste, sans m'astreindre à suivre l'ordre, ou plutôt le désordre du terrier, où chaque acte a été transcrit par le copiste au fur et à mesure qu'il se présentait, de sorte que le même nom se retrouve parfois à plusieurs pages différentes. Les dates même sont interverties comme les noms, et comme, pour comble, la table est faite par ordre alphabétique de *noms de baptême*, on conçoit que j'aie jugé nécessaire de débrouiller un peu cet écheveau.

Il est bien entendu qu'à chaque nom cité, je n'indiquerai que très brièvement l'objet de la comparution. Les formules des procès-verbaux sont, en effet, les mêmes pour tous, ou à peu près, et il n'en est pas qui tienne moins de deux à trois pages. Le terrier forme ainsi un volume énorme de 812 feuilles doubles, c'est-à-dire de 1624 pages.

L'on remarquera que la plupart des familles citées sont aujourd'hui éteintes ou ont si bien quitté le pays, qu'il m'a été impossible d'avoir des renseignements sur ce qu'elles ont

pu devenir. J'ai indiqué pour toutes celles où j'ai pu le connaître, leur état actuel ou la date de leur extinction. Mais il n'en est pas plus de cinq à six encore représentées authentiquement aujourd'hui. La moitié au moins des noms anciens ne se retrouvait déjà plus, du reste, dans les registres paroissiaux du XVIIe et du XVIIIe siècle.

A

ABOULLAY. — Voy. *Larat.*

ALABONNE. — Voy. *Parant.*

ALAGAYE (François), Michel BACHELIER et Pierre MICHELON.

P. 626. — 12 deniers tournois pour un vignoble à Paret.

ALAGAYE (François), Simon ALAGAYE, Michel BACHELIER et Jacques LAURENT, de la paroisse de La Vault Sainte-Anne, pour eux et pour Guillot AUROY et pour la veuve de feu Antoine ALAGAYE.

P. 623. — 12 sols, 6 deniers tournois pour un vignoble, bois et terre aux Iles.

ALAMARGOT. — Voy. *Parant.*

Alamargot, seigneurs de Fontbouillant, le Cluzeau, Villiers, la Dure, Grandchamp, Châteauvieux, Saint-Victor, les Chapus, Moleix, Quinsaines, Richemont, la Grange-Garreau, Montigny, les Maisons-Rouges, Nerdre, Piétaud, les Crozadais, le Mas de Premilhat, Villeporte, etc.

La famille de ce nom a eu aux XVIIe et XVIIIe siècles un beau développement, sans quitter sa ville d'origine, où elle a exercé des charges importantes, et contracté de bonnes alliances. — Elle s'est divisée dès le commencement du XVIIe siècle en plusieurs branches, dont les principales furent celles de :

A. de Fontbouillant. — Eteinte au milieu du XVIII[e] siècle par les mariages d'Elisabeth-Aimée A. de F., avec Jean, comte *de Lambertye*, et de sa sœur Jeanne A. de F., avec Joachim-Joseph *Robin de Bellair*, trésorier de France.

A. de la Dure. — Eteinte par le mariage de Suzanne A. de la D., avec Pierre-Amédée *Aujay de Lestang*, en 1774.

A. de Villiers. — Issue de Robert *Alamargot*, sieur de Villiers, qui naquit à Montluçon, vers 1600, et y mourut dès avant 1660, ayant épousé Marie *Furet.* — Elle s'est prolongée jusqu'à nos jours, et éteinte en la personne de François-Louis *Alamargot de Villiers*, mort le 21 juillet 1889, à Montluçon, laissant de son mariage avec Louise *Le Cointe*, une seule fille, Bathilde, mariée à Albert *de la Saigne*, comte *de Saint-Georges*, fils d'Alphonse et de la Comtesse, née *de Bosredon.*

Un second rameau de la même branche a fini le 12 janvier 1861, par la mort de Jean-Baptiste *Alamargot de Villiers*, ancien garde d'honneur, percepteur de Prémilhat, époux de Anne-Elise *Lespinard*, dont il n'avait eu qu'une fille, Estelle, mariée vers 1860 à Gustave *Luylier*, d'une famille dont il sera question plus loin.

Alaphilippe. — Voy. *Vaufranche.*

Alary (Michel), marchand, demeurant à Chambon.

P. 362. — 3 sols tournois pour un banc à la place du Marché au blé.

Alavallery (Jean), paroisse de Saulx.

P. 318. — 4 deniers tournois pour une maison à Saulx.

Alavaluche (Gilbert), éperonnier.

P. 114. — 5 sols tournois pour une maison au faubourg Saint-Pierre.
P. 115. — 11 deniers tournois pour une vigne à Villemorte.

Alexandre (Antoine), tondeur, paroisse de Saint-Pierre, en son nom et pour sa femme, Antoine Gomet, et aussi pour Jean et Pierre Alexandre, ses neveux.

P. 126. — 6 deniers tournois pour une vigne à Villemorte.
P. 128. — 16 deniers tournois pour une autre vigne au même lieu.
— 12 deniers tournois pour un banc à la place du Marché au blé.

ALEXANDRE (messire Pierre), prêtre, de la paroisse de Saint-Pierre, tant pour lui que pour Jean et Antoine ALEXANDRE, ses frères.

P. 619. — 1 denier tournois pour une maison et jardin à Saint-Pierre.

Alexandre, seigneurs de Beausson, Charbonnières, Blanzat, Ajain, le Breuil, les Prugnes, Fougerolles, Saulx, le Py, le Cougoux, la Dure, Montigny, le Terray, etc.

Famille exclusivement Montluçonnaise que M. de Soultrait donne à tort comme originaire de la châtellenie de Belleperche. Elle s'est, au contraire, peu éloignée de notre ville depuis le XV[e] siècle jusqu'à son extinction.

De petite bourgeoisie tout d'abord, une de ses branches parvint à la noblesse au XVII[e] siècle par la charge de président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Moulins.

Elle s'est partagée en deux branches dès le XVI[e] siècle.

I. — Branche de la Dure, du Py et de Montigny, éteinte, vers 1650, en la personne de Jean *Alexandre,* seigneur de la Dure et de Montigny, contrôleur au grenier à sel, puis juge châtelain de Montluçon et procureur du Roi en la châtellenie de Thizon, lequel de son mariage avec Jacquette *Descouts* n'eut qu'un fils, mort jeune, et une fille.

II. — Branche issue de Nicolas *Alexandre* et de Madeleine *Huguet,* partagée en deux rameaux :

1° Rameau de Saulx et du Cougoux, éteint à la fin du XVII[e] siècle, avec les enfants de Noël *Alexandre,* seigneur du Cougoux, d'abord marchand et bourgeois de Montluçon, puis lieutenant au grenier à sel (1625).

2° Rameau de Beausson, anobli sous Louis XIII en la personne de Antoine *Alexandre,* seigneur de Beausson,

Blanzat, Charbonnières, etc., d'abord gendarme de la Compagnie du prince de Condé, puis gentilhomme ordinaire de sa maison, et enfin (1626), président trésorier de France à Moulins. — Son petit-fils, Gilbert *Alexandre de Beausson*, chevalier, seigneur de Beausson, etc., lieutenant de vaisseau et capitaine d'une compagnie franche de marine, mourut le 5 juillet 1717, ne laissant de sa femme, Marie-Madeleine *Héroys*, que deux filles.

A) — Marguerite Mayeule, mariée le 9 janvier 1731, à François Senectaire *du Buysson*, chevalier, seigneur de Douzon, etc., fils de feu Philibert et de feue Jeanne-Marie *Audier*.

B) — Marie-Françoise Antoinette, mariée d'abord au Comte *de Gamaches*, et en seconde noces (avant 1758), à N. *de Chevenon*, marquis *de Bigny*, auquel elle apporta la terre de Beausson.

D'ANCINAY (Hugonin), cordonnier, paroisse de Notre-Dame. (Alias *d'Ansinais*).

P. 35. — 18 deniers pour un banc à la place du Marché au blé.

Le dernier représentant de ce nom que j'aie rencontré à Montluçon, fut Nicolas *d'Ansinais*, qui vivait pendant la première moitié du XVIe siècle. Il était mort dès avant 1558, laissant veuve Anne *Alamargot*.

Nous avions aussi, au XVIIIe siècle, une famille *de Gilbert d'Ansinais*, mais sans aucun lien avec la précédente.

ARNAULT. — Voy. *Marsault*.

ARNOULX (Antoine), écuyer.

P. 809. — 12 deniers pour droits de directe seigneurie sur une auberie au faubourg de Bretonni.

ARNOULX (Raymond), écuyer, et demoiselle Jeanne ARNOULX, seigneur et dame du lieu de Bisseret.

P. 795. — 12 deniers tournois et un septier d'avoine pour ses terres de Bisseret.

P. 797. — 1 denier, 1 maille tournois pour une vigne à Souleloup.
— 1 denier tournois pour une vigne aux Chezauds.
P. 809. — 3 sols tournois pour une terre aux Chières, en la paroisse de La Vault Sainte-Anne.

Arnoulx, puis d'*Arnoux*, seigneurs de Maisonrouge, Uriat, le Mas, Bisseret, etc., barons d'Arnoux (1817).

Maison de noblesse, connue à Montluçon dès 1300. Antoine *Arnoulx*, ci-dessus, vivait encore en 1505 et était, à cette date, seigneur du Mas. Ses descendants quittèrent Montluçon à la fin du XVI[e] siècle (1580), pour se fixer à Riom, où ils existent encore.

Constantin Edmond, baron *d'Arnoux de Maisonrouge*, officier de la légion d'Honneur, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, ancien préfet, ancien trésorier payeur général, mort en 1881, avait épousé Anne-Justine-Sidonie *Imbert de Trémiolles*. De cette alliance, naquirent :

1° Georges-Marie Victor, baron *d'Arnoux de Maisonrouge*, officier aux chasseurs d'Afrique, chef des nom et armes.

2° Marie, mariée à Maurice *de la Chaise*.

3° Anne Alice, mariée à Henry *Duché de Bricourt*.

4° Ernestine-Louise, mariée à François-Marie Roger *de Boisset de Torsiac*, ancien sous-préfet, lieutenant au 13[e] régiment d'artillerie territoriale, fils d'Antoine Edouard et de Jeanne-Mathilde *Sablon du Corail*.

AUBRUN (Antoine), paroissien de Désertines.

P. 693. — 3 sols, 4 deniers tournois pour tous droits de directe seigneurie à Puypelat sous Châtelard.

AUBRUN (Denis), demeurant au Cros, Légier TIXERON, à Brignat, Jean BLANCHARD, à Brignat, paroisse de Domérat.

P. 758. — 6 deniers tournois pour une vigne.

AUBRUN (Jean), fils de feu Guillaume AUBRUN, dit Ducros, du village du Cros, paroisse de Domérat.

P. 197. — 15 deniers tournois pour une vigne.

Aubrun. — Voy. *Peynot.*

Auclerc. — Voy. *Roudier.*

Nom très répandu aux environs de Montluçon et notamment à Désertines. Ceux qui existent actuellement tiennent probablement aux anciens troncs, mais il me paraît impossible de débrouiller leurs généalogies.

Un rameau qui habitait Montluçon aux XVI[e] et XVII[e] siècles, a donné plusieurs générations de chirurgiens, issus d'Antoine *Auclerc*, chirurgien, né en 1532, mort en 1604, et de Françoise *Guy,* sa femme. Ils eurent, entre autres enfants, Jean *Auclerc*, chirurgien, marié dès avant 1594, à Marguerite *Bonnichon*, et en secondes noces, dès 1604, à Claude *Perrine.* D'où : autre Jean, né en 1616. J'ignore si ce dernier eut postérité.

Aucousturier (Pierre), de Châteauvieux, pour lui et Pierre et Barthélemy, ses enfants.

P. 208. — 8 sols, 8 deniers tournois pour une maison à Châteauvieux.

Audin (Antoine) et Soullaud (Etienne), paroissiens de Notre-Dame.

P. 189. — 15 sols, 0 deniers tournois pour un maison haute avec jardin.

Audruc (Jean), chaussetier, paroisse de Saint-Pierre.

P. 398. — 2 sols, 8 deniers tournois pour une maison à Notre-Dame.

Aupetit (Pierre) et François Bannelat, à Désertines, au nom et comme administrateurs des Charités de la paroisse.

P. 320. — 9 deniers tournois pour un vignoble à Pramont.

Aupetit. — Voy. *Larat, Gervais.*

Je répéterai ici ce que j'ai dit déjà plus haut à propos d'*Auclerc.* Le nom d'*Aupetit* est extrêmement répandu dans notre région, mais si j'admets *a priori* que ceux qui le portent aujourd'hui, sont du même sang que ceux qui le

portaient en 1495, il m'est impossible de dire comment les uns se rattachent aux autres.

AUPRIEUR. — Voy. *Bedet.*

AUROY. — Voy. *Alagaye.*

AUTOR (Pierre), prêtre, curé de Saint-Pierre, Christophe et Roger BESSONNAT, ce dernier pour Isabeau AUTOR, sa femme.

P. 809. — 9 deniers tournois pour une vigne à Crachepauld.

B

BACHELIER (Jean), de Châtelard, pour lui et pour Ysabeau MEYNOT, sa femme.

P. 102. — 12 d. t. pour une maison à Notre-Dame.
P. 103. — 6 d. t. pour une aubérie à l'Amaron.

BACHELIER (Martin), de Marmignolles.

P. 81. — 6 d. t. pour un pré et une terre à Désertines.

BACHELIER (Jean) l'aîné, Martin BACHELIER et Jean BACHELIER le jeune, à Désertines.

P. 342. — Une quarte et demie d'avoine pour une maison au Préau

BACHELIER. — Voy. *Joannet.* — *Paniat.* — *Alagaye.*

Les registres paroissiaux de Montluçon citent aux XVII[e] et XVIII[e] siècles une famille *Bachelier* comme alliée aux *Guilhen*, aux *Deschamps* etc. Mais celle-ci était originaire de Bourbon-l'Archambault et semble n'avoir rien de commun avec les précédents.

BACHELLERON (Jean), du domaine du Teil, commune de la Vault Sainte-Anne.

P. 356. — 2 s. 2 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

BACHELLERON (Jean), de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 538. — 10 s. t. pour un vignoble à Châtelard.

BACHELLERON. — Voy. *Brignat*.

Famille éteinte en la personne de Marie *Bachelleron* qui épousa dès avant 1670 noble Jacques *Graillot,* seigneur de la Goutte et de Thizon, quatrième enfant de Nicolas *Graillot*, seigneur de Thizon, châtelain dudit Thizon, et de Peronnelle *Charretou*.

BAILLYER. — Voy. *Reynaud*.

BANNELAT (Jean) dit Barre, du village de Marmignolles.

P. 387. — 5 s. t. pour un vignoble au Puy-Gueleton.

BANNELAT (François et Mathelin), paroissiens de Désertines.

P. 315. — 20 d. t. pour un vignoble à Désertines.

BANNELAT. — Voy. *Aupetit*.

Je crois que ce nom est encore représenté de nos jours aux environs de Désertines, mais je n'en suis pas sûr. Le dernier renseignement précis que j'aie rencontré est l'acte de mariage de Marie *Bannelat*, alors servante domestique chez M. Soulaud, à Montluçon, laquelle épousa le 3 juillet 1660 Gilbert (*alia* Jean) *Meynot*, vigneron à Désertines, fils de Pierre et de Marie *Compière*. Elle mourut le 9 mars 1707, âgée de plus de 60 ans.

BARDIN (Jean), menuisier.

P. 129. — 3 s. 10 d. t. pour une maison au faubourg Saint-Pierre.

BARDIN (Jean) et Jeanne CHARTREAU, femme de Jean LESVEILLÉ, couturier.

P. 334. — 1 maille tournois pour une maison de Saint-Pierre.

BARDIN. — Voy. *Cerclier*.

BARET (Jean), bourgeois et habitant de Montluçon.

P. 295. — 6 d. pour une maison à Notre-Dame.

Il existe dans notre ville une famille *Barret* que je crois de très ancienne origine montluçonnaise et qui pourrait bien être la même que celle-ci. Elle est représentée entre autres par M. *Barret*, menuisier, et par le R. P. *Barret*, de la Société de Marie, professeur de rhétorique au collège Saint-Joseph.

BARICHON (Gabriel) et Jean BARICHON, de Saint-Victor.

P. 304. — 3 s. 4 d. t. pour une terre près des Montais.

BARLET. — Voy. *Martin*. — *Michon*.

BARRAUD. — Voy. *Pellin*.

DE LA BARRE. — Voy. *Penellat*.

BARROIS. — Voy. *Marchessat*.

BARTHOULLET. — Voy. *Marsault*.

BATHOIR (Jacques), bourgeois et marchand, pour lui et Nicolas BATHOIR, son père, bourgeois.

P. 291. — 1 d. pour un jardin et une aubérie à la porte des Forges.

BAUDON (Pierre), de la paroisse de Désertines.

P. 760. — 5 s. t. pour une maison et petite place à Désertines.

BAUDON. — Voy. *Girault*.

BAYERON. — Voy. *Petitboirat*.

BEAUJEHAN (Guillaume), dit le ménétrier de Saulx, paroisse de Quinsaines.

P. 308. — 6 d. t. pour une maison à Oulche.

DE BEAUMANOIR. — Voy. *Perron*.

(A suivre.) DES GOZIS.



L'ÉGLISE DE SOUVIGNY

Après avoir servi de lieu de réunion aux pèlerins innombrables qui y accouraient de toute l'Europe pour visiter le tombeau de saint Mayol, l'église de Souvigny est devenue le rendez-vous des artistes, des archéologues et des touristes. Il en a été souvent parlé. Mérimée dans son *Voyage en Auvergne*, les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* dans leurs beaux in-folio, l'abbé Ogerdias dans sa *Vie de saint Mayol*, s'en sont occupés. Je passe sous silence différentes publications, journaux ou revues, tels que la brochure de Mademoiselle J. Mallet, la *Semaine religieuse du Berry*, les comptes-rendus de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, etc. Mais partout on remarque des lacunes, surtout pour ce qui a trait à l'époque révolutionnaire, si funeste à notre vieille basilique. Je vais essayer d'y suppléer en résumant succinctement les recherches que j'ai pu faire dans les actes capitulaires des religieux, et surtout dans les registres des actes civils de la mairie de Souvigny.

L'histoire de l'église de Souvigny, autant qu'on peut remonter dans l'histoire, commence en 916, époque où Adhémard, sire de Bourbon, par une charte datée de l'an vingt-troisième du règne de Charles le Simple, donna la *villa* de Souvigny, avec son église dédiée à saint Pierre, ses maisons, ses vignes, ses prairies et ses forêts, à Bernon, abbé de Cluny, pour qu'il y établît un prieuré. Il y avait donc, en 916, au commencement du Xe siècle, une église de Saint-Pierre,

peu considérable sans doute, et peut-être aussi en mauvais état, puisque saint Odilon la fit reconstruire dans la première partie du XIe siècle. Le savant bénédictin confia les travaux à frère Mauguin, un de ces moines architectes qui savaient allier la science à la piété ; cependant les travaux n'allaient pas aussi vite que le désirait saint Odilon. Il vint lui-même activer l'ardeur des travailleurs, et la nouvelle église romane, composée de trois nefs, fut enfin consacrée par Pierre Damien, en l'an 1064.

L'église était alors d'un style parfaitement uniforme ; elle était composée d'une nef plus large et de deux autres beaucoup plus étroites. Mais dans une église aussi vaste, il est difficile de trouver une structure uniforme et Souvigny montrera, en peu d'années, bien des styles différents, résultat des travaux de cinq siècles au moins. Elle sera, pendant le moyen-âge, augmentée ou réparée presque sans relâche et sans que jamais on ait cherché à déguiser ces additions ou réparations en se conformant au style primitif : « En un mot, dit Mérimée, elle contient comme un abrégé des différentes transformations par lesquelles est passée l'architecture, depuis le commencement de l'école byzantine jusqu'à la décadence de l'art gothique. »

Cependant, telle qu'elle était, cette église ne suffisait pas, les jours de grandes cérémonies, pour contenir les fidèles et les pèlerins qui accouraient de toutes parts, et moins d'un siècle plus tard, les religieux furent obligés d'ajouter le grand collatéral nord, qui était presque aussi vaste que la grande nef : « Mettre un siècle de distance entre ces deux constructions, dit Mérimée, serait beaucoup, cependant il y en a une et une très sensible dans les chapiteaux et dans les voûtes. En effet, dans les petites nefs qui touchent la grande, les chapiteaux sont grossièrement travaillés, quelques feuillages à peine en relief en font tout l'ornement, et la voûte en plein cintre est en berceau ; tandis que dans le collatéral nord, le

travail des chapiteaux est bien meilleur, les motifs plus variés et la saillie surtout plus considérable ; la voûte, de plus, présente cette différence qu'elle n'est pas en berceau, mais d'arête. »

Le collatéral nord est donc une addition au plan primitif et voici, selon Mérimée, comment on dut procéder pour réunir la petite nef et le collatéral : « Si, dit-il, on examine l'épaisseur extraordinaire des deux piliers qui séparent les premiers collatéraux des seconds, on reconnaîtra sans peine qu'ils sont formés par les piliers engagés dans les murs de l'église primitive, doublés par les contre-forts autrefois extérieurs, correspondant à ceux-ci : Le mur primitif abattu, ces massifs sont devenus des piliers isolés et c'est dans les contreforts qu'on a taillé les colonnes qui font face au deuxième collatéral. » Le collatéral sud répète exactement les dispositions de celui du nord dans ses deux premières travées, mais à n'en pas douter, si on examine les voûtes ogivales garnies de nervures saillantes et prismatiques, qui retombent sur des piliers sans chapiteaux, tout le reste a été refait au XVe siècle.

Il est visible aussi qu'après l'addition du collatéral nord, vers la fin du XIIe siècle, quelques réparations furent exécutées dans la nef, par exemple deux pilastres cannelés à l'entrée du transept avec chapiteaux ornés de rinceaux, d'une élégance extraordinaire, ne se rattachent à aucun des grands travaux dont il a été parlé ; ils sont isolés en quelque sorte de tous les autres et la rare délicatesse de leurs sculptures les sépare autant des chapiteaux du collatéral nord que ceux-ci se distinguent des chapiteaux de la nef.

Le XIIIe siècle n'apporta pas de modifications apparentes dans l'église ; les ressources qu'on aurait pu employer à cet effet furent consacrées au couvent. C'est, en effet, vers le milieu de ce siècle, que le prieur Pierre III fit construire les nouvelles infirmeries, plus une tour crénelée et d'autres corps de logis, parmi lesquels était sans doute comprise la salle

capitulaire, qui est juxtaposée à l'église du côté du sud et est considérée comme un magnifique morceau d'architecture du XVIII[e] siècle.

Le XIV[e] siècle laissa également peu de traces ; ce fut au XV[e] surtout que l'église bénédictine prit toute sa splendeur. Les sirs de Bourbon, abandonnant le couvent des Cordeliers de Champaigre, avaient rendu leur affection à Souvigny. Des relations plus amicales s'étaient établies entre eux et les religieux et comme preuve à l'appui, les premiers voulurent confier leurs restes mortels à la garde de ceux qui avaient reconquis leur confiance.

Louis de Bourbon et Anne son épouse commencèrent, et firent bâtir, vers 1410, la belle chapelle de Saint-André, qu'on appelle chapelle vieille, l'entourèrent de magnifiques grilles en pierres sculptées et découpées à jour, puis s'y firent creuser un caveau au-dessus duquel ils firent élever un magnifique mausolée. Ce rare morceau de sculpture est en pierre blanche, excepté les statues du duc et de la duchesse, qui sont en marbre blanc. Ces statues ont beaucoup souffert des fureurs révolutionnaires, mais on y reconnaît encore, dit Mérimée, une exécution peut-être trop minutieuse, mais qui assurément n'est pas sans mérite.

En face du tombeau, dans les parois du mur, on a pratiqué une sorte de grande niche, à grilles de pierre, qui était probablement réservée aux princes de la famille de Bourbon dans certaines cérémonies, par exemple lorsqu'avaient lieu les services anniversaires fondés par leurs ancêtres, ou bien peut-être à deux ou trois religieux chargés de prier pour les illustres défunts. Cette niche est remarquable par son ornementation, comme du reste toute la chapelle, où on lit à chaque instant gravée en relief sur la pierre, la devise de l'ordre du Chardon : *Espérance*. Cette chapelle était richement peinte et ornée de quatre belles statues des Evangélistes, dont il ne reste que celle de saint Jean, toute mutilée.

L'autre chapelle, dite chapelle neuve, ne fut construite qu'en 1456, par conséquent après les grandes restaurations de dom Chollet. Elle est de style flamboyant et entourée d'une clôture à jour dont toutes les fleurs de lis ont été détruites en 1793. Au milieu se trouve le mausolée, plus endommagé encore que le précédent, de Charles Ier et d'Agnès de Bourgogne. Ce mausolée est fait d'albâtre et de marbre noir. La chapelle neuve, quoique richement sculptée, est moins remarquable que celle de Saint-André ; on y trouve cependant, dit Mérimée, des détails sculptés avec beaucoup de finesse et de goût. Un ornement tout particulier y est répété très souvent, bien qu'il produise un assez mauvais effet, c'est une sorte de grenade de laquelle jaillissent des flammes.

Nous sommes arrivés à l'époque de la grande restauration de dom Chollet, qui transforma l'église en splendide basilique. Il fit refaire les quatre gros piliers du chœur, reprendre le chevet de l'église en 1432, les voûtes en 1437, en greffant le flamboyant sur le roman, réparer la tour septentrionale et une partie du collatéral sud. Il fit également construire la légendaire flèche torse en ardoise du transept, et dresser cette belle armoire de pierre, unique en son genre, qui servait à l'église de trésor reliquaire. C'est là qu'étaient renfermés les chefs de saint Mayol et de saint Odile avec une partie de leurs reliques.

Le placage de style flamboyant qui a été posé à la façade principale sur l'ancienne entrée romane est de la même époque. C'est encore sous dom Chollet que furent faites les deux portes latérales et que furent peints, par Jean Château, les vitraux qui couronnent le sanctuaire. Ils représentent saint Michel, la sainte Vierge, saint Mayol, saint Odile et les douze apôtres. Ces vitraux sont fort appréciés et ils donnent, sur la peinture sur verre de ce temps, une bonne et juste idée.

A partir de cette époque, jusqu'en 93, l'église de Souvigny dut rester en cet état ; cependant on plaça dans le sanctuaire

le grand autel de marbre et ses deux crédences. Cet embellissement dut avoir lieu vers la fin du XVIIe siècle, car le prieur Alexandre Legrand en avait le projet, qu'il ne put exécuter avant sa mort, arrivée en 1672.

Mais la Révolution survint et toutes ces splendeurs furent détruites, les belles dentelles de pierre mises en pièces, les statues décapitées, les reliques brûlées, les fleurs de lis des écussons grattées et les vitraux brisés.

Dès que l'Assemblée nationale eut décrété la vente des biens du clergé, l'estimation en fut faite, et quelque temps après, la cure de Souvigny, les bâtiments du couvent, l'église de Saint-Marc après 1792, celle de Saint-Eloi, la maison des Bénédictines, furent vendus avec tous leurs biens. Il n'y eut d'exception que pour l'église des Religieux ; elle finit par rester à la commune et servit souvent de lieu de réunion à des assemblées tumultueuses. L'abbé Verron, neveu de M. Taillefert, ancien curé de Souvigny, auquel il avait succédé, était alors curé ; il veillait, et aussitôt que la situation devenait un peu meilleure, il essayait d'en profiter. Ses démarches furent enfin couronnées de succès, et en 1792, le 7 octobre, sur un avis conforme de l'assemblée municipale, il put, avec les membres de la Fabrique et le Conseil, entrer en possession de l'église des Bénédictins, devenue église paroissiale.

A cette occasion, furent pris divers arrêtés ordonnant :

1° Que les portes communiquant à la maison des Bénédictins seraient murées ;

2° Que les fonts baptismaux de l'église de Saint-Marc seraient transportés dans la chapelle de Saint-Jean de l'église des Moines ;

3° Que la clôture du chœur serait abattue à hauteur d'appui et remontée d'un pilier en se rapprochant du sanctuaire ;

4° Que les autels de Saint-Mayol et de Saint-Odilon, faisant partie de la clôture, seraient transférés, celui de Saint-



ÉGLISE PAROISSIALE DE SOUVIGNY

CHAPITEAU DES MONNAYEURS

Mayol en la chapelle du Sacré-Cœur, celui de Saint-Odilon à la place de l'autel de Saint-Nicolas.

5° Que l'autel de Saint-Nicolas serait transporté dans une des petites chapelles derrière le grand autel.

6° Que les balustrades en fer forgé des trois chapelles de l'abside seraient placées devant le chœur, pour servir d'appui de communion.

Le lendemain, 8 octobre, le clergé de la paroisse, accompagné du Conseil municipal et d'une foule recueillie, porta en grande pompe, au son des cloches des deux églises, les ciboires de l'église Saint-Marc en celle de Saint-Nicolas.

Dès qu'il fut installé, l'abbé Verron, aidé du Conseil de fabrique, fit l'inventaire de la sacristie, où il fut trouvé : Cinq encensoirs d'argent, le soleil, deux calices, deux patènes, les bustes de saint Mayol et de saint Odile, qui, au dire d'un orfèvre qui les avaient réparés, ne valaient pas moins de 25 à 30,000 francs, et différents autres objets, le tout pesant 25 marcs.

On relève en outre sur cet inventaire :

26 aubes, 4 surplis, 1 rochet, 34 nappes, 6 essuie-mains, 5 amicts, 102 lavabo, 15 corporaux, 8 voiles, 3 tabliers, 27 cordons, 6 ceintures, 16 chappes, 19 chasubles, 16 tuniques, 16 tapis, 3 soutanes, des bourses, des fourreaux de chandeliers, 24 manipules, 12 devants d'autel, 3 glaces, 35 gros livres, 25 petits, 13 oreillers, 2 falots, des cartons pour la messe.

Mais quoique nos édiles révolutionnaires fussent heureux de posséder un tel monument, ils voyaient avec peine les lis fleurir encore les écussons et les ornements d'architecture. Aussi, en 1793, l'an II de la République, le Conseil municipal décréta qu'il serait donné en adjudication des travaux à exécuter dans le couvent et l'église des ci-devant moines de Souvigny et consistant :

1° A effacer tant dans les pierres de quelque espèce que ce

soit que dans les vitrages de l'église et chapelle à l'intérieur et à l'extérieur, les fleurs de lis, les armoiries et tous autres signes de féodalité qui y existaient, mais à la condition expresse de n'y faire aucune autre dégradation.

2°. A couvrir les fleurs de lis qui se trouvaient dans les vitraux d'une couche solide de peinture de même nuance que le fond, de manière à la faire disparaître complètement. Ce travail fut entrepris par Thibaud, maréchal, et ancien sacristain des moines.

Après les lis, vint le tour de la belle horloge du couvent. Le 11 thermidor, l'an II également, le Conseil municipal réuni, « considérant que l'horloge est trop compliquée, vu qu'elle est à répétitions, sonne les heures et les demies et à trois timbres, considérant d'autre part que ces choses sont de pur agrément (*sic*), arrête que les répétitions seront supprimées et qu'on ne laissera plus qu'un timbre. »

Mais une chose surtout offusquait ces hommes un peu trop égalitaires, c'était les quatre clochers qui dominaient la ville, les trois de Saint-Nicolas et celui de Saint-Marc. A quoi servaient ces grandes tours ? Le Conseil municipal, le 10 prairial de l'an II, arrêta qu'elles seraient démolies, dans l'espace de deux mois, ce qui fut fait. Le charpentier Dery s'en chargea, et l'église tout entière ne dut son salut qu'à l'embarras où l'on était pour déposer les décombres. Ici, les renseignements précis nous manquent, mais ce fut alors, sans aucun doute, que disparurent de l'église beaucoup d'objets précieux. Que sont devenus les bustes de saint Mayol et de saint Odile, et la boîte qui renfermait leurs ossements ? Où sont les quatre reliquaires en forme de mains recouverts de lames d'argent qui renfermaient des reliques de saint Mayol, de saint Principin, de saint Benoît et de saint Odile ? Que sont devenues toutes ces statues, dont il ne nous reste que les niches ?

Et maintenant, notre belle église tombe en ruines, l'eau

s'infiltre de tous côtés par les voûtes, et le temps achève rapidement l'œuvre de destruction.

G. Coulhon.

Nota — Le chapiteau des monnayeurs offre tant d'intérêt, que nous avons cru devoir profiter du travail de M. Coulhon pour le donner en gravure. M. Coulhon, qui n'a eu en vue que d'ajouter à ce que l'on connaît déjà de l'église du prieuré de Souvigny quelques renseignements puisés aux archives de la commune, sans entrer dans aucun détail d'architecture, n'en parle cependant pas, mais le titre de son article justifie suffisamment la présence de notre dessin. Toute occasion est bonne, du reste, quand il s'agit de faire connaître les chapiteaux romans de Souvigny, taillés avec tant de fantaisie et dont la collection est une des plus complètes et des plus curieuses qui existent. En 1887 (t. I[er], livraison de décembre), les *Annales* en ont déjà publié quatre en deux planches dues à un maître dessinateur, M. Gélis-Didot. Nous ne nous en tiendrons pas là.



NOTES

SUR MADELEINE ALBERT

Nous avons reçu de M. F. Pérot quelques notes pouvant servir de complément à l'article dernièrement publié sur Madeleine Albert, par M. Louis Audiat. Nous les insérons avec d'autant plus de plaisir qu'il y est question de M. Dufour.

La complainte donnée par M. L. Audiat sur Madeleine Albert (*Annales bourb.*, t. IV, p. 33) est l'une de ces étonnantes poésies colportées, chantées et vendues, dans les foires et marchés, par nos rhapsodes ambulants ; pour la plupart, rééditions altérées ou augmentées, selon le goût du jour. Ainsi la complainte citée par M. L. Audiat porte la date de 1870, tandis que l'original que nous possédons indique la date véritable de 1811 ; elle est signée C. G. et imprimée à Moulins chez Desrosiers, sur le vu et permis d'imprimer délivré par M. Pougeard-Dulimbert, baron de l'Empire, préfet de l'Allier, en date du 20 mars 1811, le jour même de l'exécution de Madeleine Albert.

Nous n'en donnerons pas le texte, quoique les vers sont moins détestables que de coutume ; plusieurs ont même des rimes tolérables. Nous nous bornerons à en reproduire le préambule afin de rétablir les faits énoncés dans l'acte d'accusation. On n'y trouvera pas la mention de l'assassinat du prêtre qui assistait la coupable à ses derniers moments. Comme

dans la réédition de la complainte de 1870, car ce dernier forfait n'est qu'une amplification sans doute jugée nécessaire pour rendre encore plus odieuse la parricide de Biozat, — ce qui était pourtant difficile, — mais dont le but évident était de favoriser la vente de la chanson.

« La cour de justice du département de l'Allier étant en « séance publique du 23 février 1811, déclare Magdeleine « Albert, fille aînée, âgée de vingt-trois ans, habitante de la « commune de Biozat, coupable d'avoir homicidé, dans la soi- « rée du 13 janvier dernier, entre six et sept heures du soir :

« 1° Amable Albert, son père, à coups répétés de hache.

« 2° D'avoir frappé à la tête plusieurs coups du tranchant « de cette hache, Claudine Baujard, épouse dudit Albert ; « desquels coups ladite Baujard, sa mère, est décédée.

« 3° D'avoir homicidé, en la jetant vivante dans un puits, « Anne, sa sœur, âgée de trois ans.

« 4° D'avoir maltraité à coups de hache et dans l'intention « de la tuer, Gilberte, son autre sœur, âgée de onze ans.

« Et d'avoir commis ces crimes volontairement.

« Et ordonne que ladite Magdeleine Albert sera conduite « sur la place publique de cette ville, revêtue d'une chemise « rouge, pour y avoir la tête tranchée.

« Que ladite Magdeleine Albert aura la tête et le visage « voilés d'une étoffe noire, jusqu'au lieu de l'exécution, et « qu'elle ne sera découverte qu'au moment d'être mise à « mort.

« Signé : Vernin, Dufloquet, Béquas et Boussac. »

Après le drame, l'artiste Dufour avait été requis par le parquet, pour reconstituer, à l'aide de croquis, les scènes du crime. Nous possédons tous ces dessins, habilement et surtout consciencieusement exécutés. Ils portent des notes de la main de l'auteur et l'un d'eux représente l'aspect de la chambre habitée par les époux Albert, au moment où ils furent assassinés, avec la date du *jeudy 7 mars vers cinq heures du soir*

et, ajoute Dufour, *en présence de Benoît Coquet, de l'instituteur du lieu, et autres personnes qui nous ont accompagné.* La description de la masure couverte en paille y est faite scrupuleusement, de même que le signalement et l'habillement ainsi désignés, des victimes et de leur assassin : *Magdeleine, âgée de 23 ans, robe d'Auvergne en étamine verte, garnie de velours noir, le cotillon de même, tablier de cotonnade, à petits carreaux bleus, mouchoir d'indienne à fond blanc, avec des fleurs, bonnette d'Auvergne gaufrée, assez propre, taille quatre pieds, cinq pouces, six lignes.*

C'est dans ce costume que Dufour a peint le portrait aujourd'hui conservé au *Cercle Bourbonnais.*

Signalement de la petite fille : *Anne, âgée de 4 ans, robe d'Auvergne en cadix, gris de feu, un petit mouchoir blanc, tablier de moire et un petit bonnet rond d'indienne flambée. Elle était fort jolie. Taille avec ses sabots 3 pieds.*

Sur d'autres croquis, on remarque plusieurs essais pour reconstituer l'assassinat du père. Le vieillard est déjà renversé sur le dos, tandis que sa fille le frappe encore.

Nous avons aussi les portraits des trois enfants : Anne, Gilberte, et leur frère, échappé par miracle à cette tuerie sans précédents. Ce dernier se sauve en pleurant, tandis que Gilberte, à genoux et tendant ses mains suppliantes devant sa sœur, lui demande grâce. Ailleurs, cette même enfant recule d'effroi à l'aspect des cadavres. Enfin sur d'autres croquis sont reproduits les traits de Claudine Baujard, tantôt coiffée, tantôt la tête nue, puis ceux de Magdeleine Albert elle-même.

Cette collection renferme deux vues de la salle d'assises, où l'on voit figurer Madeleine Albert.

Dufour, pour exécuter ses dessins, s'est transporté à Biozat, d'abord le lendemain du crime, puis plus tard, le 7 mars, un peu avant l'arrêt de la cour de cassation daté du 14 mars, pour y lever le plan de la maison. Il a tracé sur ce plan le profil d'un crâne scié transversalement, et tracé au crayon et à la sanguine.

Francis Pérot.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DES COMMUNES
DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 12.)

BUXIÈRE-LES-MINES *(suite)*

Eglise paroissiale (suite). — Deux *cloches* sont suspendues dans le beffroi.

1) La plus grosse — † J'ÉTAIS DE 1638. SI UN FUNESTE COUP DE MARTEAU NE M'EUT FRACTURÉE, PAREIL TEMPS N'EUT FINI MA DURÉE. EN DÉFEND L'USAGE / A L'AVENIR. J'AI ÉTÉ RÉHABILITÉE A LA DILIGENCE DE M. DE LORME *(sic)* MAIRE DE LA COMMUNE ET BÉNITE PAR M. P. GIRAUD CURÉ DE CETTE / ÉGLISE L'AN 1822. LE PARRAIN A ÉTÉ M. LOUIS JULES DELORME. MARRAINE M[lle] FRANÇOISE ÉLÉONORE FANIE JOLY, QUI M'ONT / DONNÉ LE NOM DE MAURICE — ÉTANT FABRICIENS MM. C. DE BOUGEROLLES DE TROPIÈRE, M A. MESTRAUT, C[te] BELIGANT, DUBOURG ET / C. DE VILLARS DUBOURG. — CORNEVIN A BREUVANNE. HAUTE-MARNE.

D. 1,03 c. — H. 0,92. — P. 650 kil. env. (1)

2) — [† A ÉTÉ LÉGUÉE EN 1803 PAR FEU LÉONARD DELORME. ET RÉHABILITÉE PAR JEAN B. DELORME MAIRE DE LA COMMUNE OU ELLE SERA BÉNITE. LE PARRAIN SERA LOUIS JULES DELORME ET LA MARRAINE MARIANNE JOSÉPHINE DELORME. 1818. — J. MARTIN ET MALNUIT FONDEURS.

D. 0,52. — H. 0, 46. — P. 100 kil. env, (2)]

Cette cloche, qui se voyait encore en 1855 dans le clocher de Buxière, a été remplacée par celle sur laquelle on lit l'inscription suivante :

— † MON PARRAIN EST M. JEAN-BAPTISTE DUBOST DE BEAUREGARD. MA MARRAINE MADAME ELISABETH ÉMILIE DELORME NÉE FRADIER. — JE SONNERAI POUR LEUR MÉMOIRE ET CELLE DE LEUR FAMILLE. — et de l'autre côté : FONDUE EN 1803, PAR LÉONARD DELORME, RESTAURÉE EN 1818, PAR JEAN-BAPTISTE DELORME ET SON ÉPOUSE ANNE DUBOST, J'AI ÉTÉ REFONDUE ET AUGMENTÉE EN 1864 PAR LOUIS JULES DELORME. — BARBIER JEUNE FONDEUR.

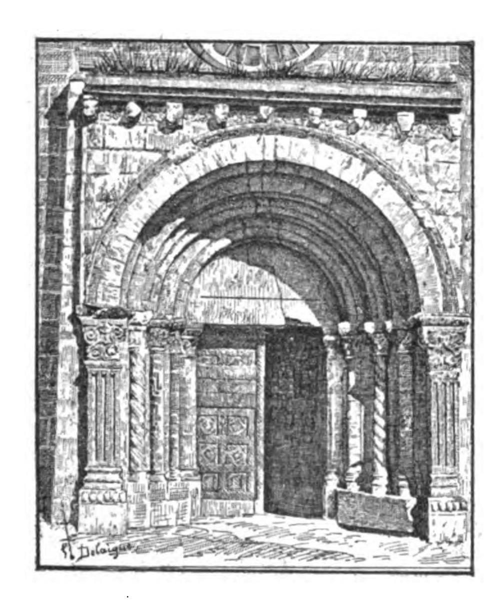
(D. 0,63).

Buxière était autrefois entouré de bois. On construisit sur plusieurs points éloignés des *chapelles de secours* où les vicaires allaient célébrer le Saint-Sacrifice de la messe pour les bûcherons et les autres ouvriers.

Chapelle Saint-Martin (3). Sur les bords du Morgon, à quelques cen-

---

(1) C. n° 37. Vérifiée octobre 1889.
(2) *Id.*, n° 154, *id.*
(3) Elle appartient aujourd'hui à M. Glacher de Saint-Pourçain.



ÉGLISE DE BUXIÈRE-LES-MINES

GRANDE PORTE

taines de mètres de l'usine de M. Rondeleux et de la gare. L'ancien édifice est ruiné. Le pignon de la façade seul est encore debout. Il offre à son sommet un campanile à deux baies jumelles dont les archivoltes en plein cintre sont formées par un seul bloc de pierre. La porte d'entrée est très surbaissée, un large boudin amortit l'angle inférieur de l'archivolte dont l'extrados est entouré d'un cordon orné d'oves. Les tailloirs qui surmontent les chapiteaux grossièrement sculptés des colonnes des pieds droits ont aussi leur biseau garni par des oves et par des losanges. Ce qui sert actuellement à l'exercice du culte est de construction relativement récente.

Chapelle Saint-Jean, entre les villages de Cournoir et de Ferrières; elle est complètement détruite. Quelques-unes de ses pierres sculptées se voient encore aux environs.

Chapelle Saint-Marien, entre les Tailles et Montainon, sur les bords du Morgon. En ruine. Il en reste quelques débris et particulièrement la grande pierre de l'autel. Dans le domaine voisin de Montainon, on conserve encore une statue de Saint-Marien.

Chapelle du château de Bost. L'existence de cette chapelle est seulement attestée par une pierre dont voici l'inscription : « CESTE CHAPELLE A ESTÉ RÉÉDIFIÉE PAR M. PHILIPES DV BOST. N. RET. LVIGIES. 1635. (1)

Croix de Cournoir ou de Ferrière. Ce joli spécimen des vieilles croix, qui bordaient nos routes au XVII[e] siècle est en parti détruit. Les débris gisent épars. (2)

Presbytère. — *Archives presbytérales.* Sous ce titre, nous mentionnons les papiers de la Sacristie et ceux de la Cure — 1). Les IMPRIMÉS, « Mandements et actes épiscopaux » depuis 1804. 18 pièces — 2). Les MANUSCRITS, registres de bapt., mar., déc. depuis 1801; papiers relatifs aux cloches; titres divers, confréries, rentes, fondations et inventaires (forte liasse); grand registre in-fol. des délibérations du conseil de fabrique depuis le 9 thermidor, an XII. — (3).

B. — Mairie, construction moderne (1882). — Le *plan cadastral* remonte au mois de novembre 1835 ; et les *archives* renferment sept registres des baptêmes, mariages, décès de la paroisse, pour la période qui précède la Révolution, c'est-à-dire depuis le XVII[e] siècle jusqu'à 1789. Le premier registre s'ouvre par un acte du 27 septembre 1654 et se termine par un autre de 1680

C. — Château de la Condemine. — Cet intéressant petit manoir féodal est situé à quelques centaines de mètres du bourg de Buxières, au-dessus du chemin de fer départemental de Moulins à Cosne. Il est difficile d'assigner une date à sa construction. Il n'y a guère qu'un mur percé de fenêtres ogivales à colonnettes (celui qui regarde le jardin) qui rappelle

(1) Cfr. *Histoire des bourgs du canton de Bourbon*, par Jules Gras (*en préparation*).

(2) C. A., p. 93, M. de Soultrait, à propos des croix de cimetière, disait : « Celle de Buxière est munie d'un pupitre, c'est ce que l'on nomme une croix hosannière. »

(3) Buxières les Mines, grâce à une similitude de nom, a bénéficié de l'appropriation — 1) d'un *établissement religieux*, une commanderie de l'ordre de Malte, qu'il convient de restituer à Buxière, canton de Montaigut (Puy-de-Dôme). (N. N. II, p. 83, 84). — 2) d'un *sceau du XIII[e] siècle du chapitre* de N.-D. de la Bussière (*Annales Bourb.*, 1890, p 61), qu'il convient également de restituer à l'abbaye de Bussière-les-Nonnains, située autrefois dans la commune de Saint-Désiré, dans ce département. (N. N. 27. 29, 38, 39, 53).

le XIIIe siècle (1). Ces colonnettes offrent cette particularité que leur section horizontale, au lieu de présenter un segment de cercle, est composée de deux segments formant une arête au point de la tangente parallèle à la face du pilier (2). Les bases portent des griffes à leurs angles. Les autres débris qui en restent le classeraient dans les castels de la fin du XIVe siècle. Certaines fenêtres à meneaux et en accolade sont d'une époque postérieure. Il était autrefois un des meilleurs châteaux-forts de la région (3).

(A suivre.) Abbé J.-H. CLÉMENT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

« *Vichy à travers les siècles. — Recherches historiques et bibliographiques*, par A. MALLAT. ». — T. Ier. *De l'époque celtique au XVIIIe siècle.* — Vichy. C. Bougarel, imp. 1890.

Après s'être voué à la collection des documents relatifs à Vichy, recueillant, avec une minutieuse érudition, tout ce qui présentait un intérêt historique local : pièces manuscrites, reproductions de monuments, portraits etc., M. Mallat a eu l'idée excellente de faire profiter le public de sa méritante et copieuse moisson.

D'une plume discrète et consciencieuse, il a classé chronologiquemeut les documents écrits, qu'il a reliés entre eux par de lumineux résumés. Puis les dessins et les estampes ont formé l'ameublement et la décoration de ce texte, l'égayant fort à propos et lui enlevant ce qu'il aurait pu avoir, pour quelques-uns, d'un peu austère et aride.

Ainsi est né « Vichy à travers les siècles », que l'auteur construit, en ces solides matériaux, à la gloire de la *grande guérisseuse.*

Aujourd'hui M. Mallat nous offre la première partie de cet important ouvrage, première partie qui nous conduit des temps antiques à l'année 1699. Dans cette énorme traversée de siècles, très heureusement et vaillamment accomplie, la période du moyen-âge, toujours et partout si difficile à aborder, mais si attirante, renferme une suite de pièces d'un intérêt tout particulier. Tel est l'acte d'échange de 1344, entre Pierre de Bourbon et

(1) C. A. p. 117. A la page 93, M. de Soultrait avait signalé des signes d'appareilleurs sur les murs de ce château.

(2) Cfr. Viollet-le-Duc, *Dict. d'Architecture*, III, p. 496, qui dit avoir rencontré de semblables colonnes sur les bords de l'Oise, datant des premières années du XIIe s., et qui en donne un dessin, fig. 2.

(3) Aussi, quand, au mois d'octobre 1650, pendant la Fronde, les lieutenants du Comte de Saint-Geran, gouverneur de la province, furent parvenus à s'emparer, après six heures d'attaque, du castel que défendaient seulement vingt-cinq soldats, ils furent étonnés d'avoir pu se rendre maîtres, avec tant de facilité, de cette position et la *Gazette de France* dit en parlant de cette place que « sa situation et sa force ne faisoient pas espérer un si « prompt succès que celui qui arriva... »

Et elle ajoute : « L'on y a trouvé deux soldats morts ; et les autres avec le « lieutenant en sortirent et furent menés à Souvigny, laissant à ce comte et « à ses officiers et soldats la louange d'avoir si heureusement conduit à chef « cette entreprise. »

Jean de Vichy, de la châtellenie de Genzat, contre celle de Vichy. Tel est encore le *Testament (1485) de Guillaume Grand, bourgeois de Vichy, pour les pauvres de l'Hostel-Dieu dudict Vichy.* »

Et pour les temps moins anciens, combien de pages curieuses mériteraient encore d'être signalées, comme par exemple celles relatives aux guerres religieuses, dont Vichy eut tant à souffrir à la fin du XVIe siècle !

Ajoutons que la bibliographie n'a pas été négligée. Tous les livres, tous les traités qui ont parlé des sources merveilleuses, y sont mentionnés et décrits.

Enfin des illustrations nombreuses, portraits d'hommes et de monuments, complètent ce trésor de documents, que nous sommes charmés de recommander à nos amis, les travailleurs.

R. DE Q.

* * *

M. F. Pérot nous communique cet extrait d'une lettre de Louis Racine, receveur des gabelles à Moulins :

« A Dauchet. Moulins le 21 Juin 1727.

« Je trouverois plus de douceurs à lire Homère et Virgile qu'à méditer « l'ordonnance de 1680, et le tarif de 1667. Il est plus agréable de jouir à « Paris du commerce des Académiciens que d'être toujours dans une « province parmy les officiers des gabelles. »

L'auteur du poëme « *La Religion* » ne paraît pas très satisfait de sa position à Moulins, qui était cependant plus une sinécure qu'un emploi.

* * *

Dans sa notice, insérée dans les *Annales* (t. III. p. 253), sur les monétaires Mérovingiens du Bourbonnais, M. F. Pérot, témoignait le désir de voir publier le répertoire des ateliers mérovingiens de toutes les provinces de la Gaule. Ce travail a été entrepris par M. de Belfort, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie.* Le savant numismatiste a fait, à ce sujet, un appel à tous les collectionneurs de France et de l'étranger, en vue d'obtenir la communication des documents qui pourront lui être nécessaires.

* * *

Le numéro 1 (paru le 22 novembre), du journal « *L'art dans les Deux-Mondes* », publie un portrait en pointe sèche de John Lewis Brown, l'artiste distingué qui vient de mourir, par notre compatriote Marcellin Desboutin.

Ce journal offre à ses abonnés d'un an une autre belle gravure également en pointe sèche de Desboutin, exécutée spécialement pour l'*Art dans les Deux-Mondes* : *Portrait d'homme*, d'après le tableau de Rembrandt appartenant à M. J. W. Ellswort, de Chicago. Les épreuves mesurent 0 m. 47 c. sur 0 m. 37. Après le tirage destiné au journal, elles seront vendues chacune au prix de 60 francs.

* * *

A été publié (Paris, A. Delahaye et E. Lecrosnier, 23, rue et place de l'Ecole de Médecine, 1890, 44e année, in-8o de 118 p.) le *Compte-rendu des travaux de l'année 1889-1890*, présenté par M. le Dr Girard, d'Aigueperse, secrétaire des travaux de la *Société des sciences de Gannat.* A signaler dans ce compte-rendu différentes études fort approfondies de

MM. Mansier, Lamallerée, Sahut, Coquelin, et notamment de M. le docteur Paul Fabre : *Expulsion de ténias multiples; Quelques particularités de l'épidémie d'influenza*, et la *Pathologie des houillères*.

*
* *

M. le professeur Cornil, membre de l'académie de médecine, a fait à l'hôpital Laënnec, le 3 et le 7 décembre, deux conférences sur le traitement des malades de son service à l'aide de la mystérieuse lymphe du docteur Koch. La plupart des journaux de Paris et des départements en ont rendu compte. Le public, — pour cause, — est très attentif aux observations ayant pour but d'établir le crédit qu'il convient d'accorder à la méthode de Koch ; aussi les expériences de notre compatriote ne pouvaient-elles manquer d'avoir un grand retentissement.

*
* *

La Société d'Emulation a renouvelé son bureau pour l'année 1890-91. Ont été nommés : président, M. A. Bertrand ; vice-présidents, MM. G. Seulliet pour la classe des sciences ; Doumet-Adanson pour celle des arts et E. Bouchard pour celle des lettres ; secrétaire-archiviste, M. G. Bernard ; secrétaire-adjoint, M. de Brinon ; trésorier, M. Frobert ; bibliothécaire, M. Génermont.

*
* *

Un artiste de Moulins, M. Marius Perret, a obtenu, à l'exposition du Blanc et Noir, une bourse de voyage pour ses dessins du Sahara Algérien.

*
* *

Le 19 décembre a eu lieu, chez M. F. de Chavigny, une réunion des membres de l'ancien comité de l'Exposition des Beaux-Arts de 1885, dans le but de jeter les bases d'une association artistique destinée à organiser des expositions à Moulins. Une décision a été prise dans ce sens par les membres présents, qui ont en outre, sur une motion de M. A. Thonier-Larochelle, accepté le principe d'une entente avec la *Société d'Emulation de l'Allier*, dont le nouveau groupe formerait une section. MM. F. de Chavigny, Demourgues et Guillaumier ont été désignés pour transmettre à qui de droit cette proposition.

*
* *

SOCIÉTÉ DES CONNAISSANCES UTILES :

Le 4 décembre, M. Roger de Quirielle a fait une conférence à l'hôtel de ville de Moulins sur les *Livres de raison*. Il ne nous appartient pas de faire ici l'éloge du conférencier, mais nous pouvons mentionner l'excellent choix du sujet, qui a permis à M. de Quirielle, dans une causerie familière, de retracer la vie intime de quelques-uns de nos anciens Bourbonnais à l'aide des propres documents qu'ils nous ont laissés, notamment de Jean Bernachiez, notaire royal à Moulins en 1576. Ils nous a aussi parlé avec détails de quelques autres *raisonneurs*, qui ont consigné, en des notes piquantes, toute leur histoire domestique, sans omettre des appréciations sur les faits contemporains ; car ces *Livres de raison* ne sont autre chose que des registres de famille.

*
* *

Communications faites à l'Académie des sciences par des savants du Bourbonnais :

M. Rey de Morande a adressé, — séance du 8 septembre, — une note sur le tourbillon qui a ravagé Saint-Claude (Jura) le 19 août ; et à la séance du 6 octobre, une note sur la structure géologique de la France centrale.

A la séance du 17 novembre, M. le colonel Laussedat a parlé de sa méthode pour la construction de plans à l'aide de paysages dessinés ou photographiés.

Enfin à la séance du 24 novembre, M. Doumet-Adanson a communiqué un rapport sur une trombe ou tornado, observée le 1er octobre aux usines de Fourchambault.

*
* *

M. Harry Alis, des *Débats*, — un Bourbonnais né à Lurcy, — a fait, le 17 décembre, une intéressante conférence qui a occupé la plus grande partie de la troisième assemblée générale de la Société de géographie commerciale, tenue à Paris dans la grande salle de la Société de géographie, sous la présidence de M. Meurand, directeur honoraire au ministère des affaires étrangères. M. Harry Alis, en développant son sujet : *Le rôle de la France en Afrique*, a provoqué d'unanimes et fréquents applaudissements. Notre compatriote a dit qu'il avait grand espoir dans l'expansion de l'empire colonial que les derniers traités nous assurent sur la côte occidentale du continent noir. Il a glorifié les explorateurs français, le marquis de Compiègne, M. Marche, le capitaine Binger, M. de Brazza, etc. C'est vers le lac Tchad, suivant lui, que doivent tendre tous nos efforts.

Ajoutons que M. Harry Alis veut, lui aussi, devenir explorateur. Il prépare en ce moment une expédition, qui ne tardera pas à prendre la direction du Soudan français.

*
* *

A signaler, dans la quatrième livraison des *Départements français*, un magistral portrait du connétable de Bourbon. M. Rayeur met à néant la légende relative à Louise de Savoie et place à son véritable plan la grande figure du rebelle.

*
* *

Pour paraître bientôt :

Un important ouvrage sur les fiefs et maisons seigneuriales de l'arrondissement de Lapalisse, devant être publié en fascicules. Auteurs : M. le capitaine Aubert pour le texte, et M. Roger de la Boutresse pour l'illustration. Les dessins seront fort nombreux. XXX

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



STATUTS

DE L'HOPITAL DE LA CHARITÉ DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT

L'hôpital de la Charité, à Bourbon-l'Archambault, devait son état florissant à la générosité des princes et des seigneurs qui venaient aux eaux. Parmi ces pieux donateurs, l'on compte le cardinal de La Rochefoucauld et le duc de Charost. Ce dernier, par son codicille de 1746, donna de grands biens à l'hôpital, qui put alors être reconstruit. Il était desservi par des filles de la Charlté de l'ordre de Saint-Lazare.

Il nous a semblé intéressant de publier les statuts qui réglementent cet établissement. Nous en devons la communication à l'obligeance de M. I.-A. Rayeur, à qui nous adressons tous nos remerciements.

STATUTS

La confrairie de la Charité des servantes des pauvres malades des paroisses a été instituée pour honorer la charité de notre Seigneur patron d'icelle, en assistant les pauvres malades des paroisses et des hospitaux, les forçats et les pauvres enfans-trouvez, corporellement et spirituellement : corporellement, en leur administrant la nourriture et les médicaments ; et spirituellement, en procurant que les pauvres malades qui tendront à la mort, partent de ce monde en bon estat, et que ceux qui guérissent fassent résolution de ne jamais offenser Dieu moyennant sa grâce, et que les enfans-

2.

trouvez soient instruits des choses nécessaires à salut. Elle est composée de filles et de veufves, lesquelles esliront une supérieure d'entre elles de trois ans en trois ans, à la pluralité des voix, le lendemain de la Pentecoste, en la présence du supérieur général de la Mission, ou d'un prestre de ladite Mission qui sera député de sa part pour leur direction ; laquelle pourra estre continuée pour autres trois années seulement : elles esliront de plus trois autres officières tous les ans à pareil jour, dont l'une sera assistante, l'autre trésorière et l'autre despensière.

La supérieure aura la direction de ladite confrairie avec le supérieur général ou celui qui sera député de sa part ; elle sera comme l'âme qui animera le corps, fera observer le présent règlement, recevra en ladite confrairie celles qu'elle trouvera à propos de l'advis dudit directeur et de celui des autres officières, et les dressera en tout ce qui regarde leurs emplois, mais particulièrement en la praticque des vertus chrestiennes et propres à leur estat, les instruisant plustôt par son exemple que par ses paroles ; les envoyera, retiendra, rappellera et employera en tout ce qui regarde la fin de ladite confrairie, non-seulement en la paroisse où ladite confrairie sera establie, mais encore en tous les lieux où elle les envoyera, le tout de l'advis dudit directeur.

La seconde officière sera assistante de ladite supérieure, lui servira de conseil, et la représentera en son absence ; et toutes lui obéiront comme à la supérieure en l'absence d'icelle.

La troisième servira de trésorière, fera la recepte et gardera l'argent dans un coffre à deux serrures différentes, dont la supérieure tiendra une clef, et elle l'autre, excepté qu'elle pourra tenir entre ses mains la somme de cent livres, pour fournir au courant de la despense, et rendra compte tous les mois à la supérieure, et tous les ans au directeur, en la présence de toutes les officières. Elle représentera aussy la supérieure et l'assistante en leurs absences, et leur servira de Conseil.

La quatriesme fera la despense et pourveoira aux nécessités

communes de la compagnie, rendra compte toutes les semaines à la supérieure, représentera la mesme supérieure en l'absence d'icelle et des autres officières, et leur servira pareillement de conseil.

Tant les filles que les veufves de ladite confrairie seront soubmises et obéiront à ladite supérieure, et en son absence aux autres officières, et à toutes celles qui seront députées de sa part, se représentant qu'elles obéissent à Dieu en leurs personnes, et exécuteront volontiers et ponctuellement le présent règlement et les louables coustumes de leur institut, soit dans les paroisses où elles seront establies, soit ailleurs où elles seront envoyées.

Elles rendront aussi obéissance en ce qui regarde leur conduite audit directeur et supérieur.

Celles qui désireront estre reçues en ladite compagnie, se présenteront à ladite supérieure, laquelle, après avoir éprouvé leur vocation et conféré avec le directeur, et de l'advis des autres officières, les recevra, les dressera en leurs fonctions quelque temps, et puis après, selon qu'elle les jugera capables, elle les employera aux exercices que nous avons dit.

Estans envoyées en quelques paroisses, elles iront prendre la bénédiction de MM. les curez, qu'elles recevront à genoux, et tandis qu'elles seront dans leurs paroisses, elles leur rendront toute sorte d'honneur, de respect et d'obéissance, à l'esgard de l'assistance des malades. Elles rendront aussi obéissance entière aux dames officières de la Charité des paroisses, et aux médecins en ce qui concerne le soin des pauvres malades.

Leur principal soin sera de bien servir les pauvres malades, les traitans avec compassion et cordialité, et taschant de les édifier, les consoler et les disposer à la patience, les portant à faire une bonne confession générale, et surtout à moyenner qu'ils reçoivent leurs sacremens. Outre cela, quand elles seront appelées à leurs autres employs, comme d'assister les pauvres forçats, eslever les petits enfants-trouvez, instruire les pauvres

filles, elles s'y porteront avec une affection et diligence particulière, se représentans qu'en ce faisant elles rendent service à notre Seigneur, comme enfant, comme malade, comme pauvre et comme prisonnier.

Elles s'entre-chériront et respecteront comme sœurs que Jésus-Christ a liées par son amour, assisteront à l'enterrement de celles qui décéderont, communieront à leur intention, feront dire une messe haute pour chacune d'icelles ; elles assisteront aussi à l'enterrement des pauvres qu'elles auront servis, si la commodité le leur permet, et prieront Dieu pour le repos de leurs âmes.

Et afin que servans les pauvres elles ne s'oublient pas elles-mesmes, et que la charité qu'elles exercent en leur endroit soit bien ordonnée, et qu'elles en puissent recevoir les récompenses que nostre-Seigneur leur promet en ce monde et en l'autre, elles auront un soin tout particulier de se maintenir tousiours en estat de grâce avec l'aide de Dieu, et pour cet effet elles détesteront et fuiront le péché mortel plus que le démon, et se garderont mesme, moyennant la grâce de Dieu, d'en faire aucun véniel à leur escient, particulièrement en tout ce qui regarde la chasteté ; usant de toutes les précautions possibles pour la conserver.

Feront leur possible de s'ajuster à l'employ de la journée qui a esté practiqué jusques à présent, nommément pour les heures du lever et du coucher, de l'oraison, des examens tant particuliers que généraux, des lectures spirituelles, confessions et communions, et du silence, notamment avant l'oraison du matin.

Elles auront soin aussi de garder l'uniformité, autant qu'elles le pourront, à l'esgard du vivre, du vestir, du parler, du service des pauvres, et particulièrement de leur coiffure.

Si elles espargnent de l'argent, elles le mettront en la bourse commune qui servira pour leur fournir des habits et autres nécessitez quand il en sera temps.

Et pour mieux honorer nostre Seigneur leur patron, elles

auront en toutes leurs actions une droite intention de lui plaire, et tascheront de conformer leur vie à la sienne, particulièrement en sa pauvreté, son humilité, sa douceur, sa simplicité et sobriété.

Et pour obvier à beaucoup d'inconvénients, elles ne recevront rien de personne, et ne donneront aucune chose à qui que ce soit, sans en donner advis à la supérieure. Elles ne feront aucune visite hors celle des malades, et ne souffriront point qu'on en fasse chez elles, particulièrement les hommes; lesquels elles ne souffriront entrer dans leurs chambres.

Allans par la rue, elles marcheront modestement et la veue basse, ne s'arresteront pour parler à personne particulièrement de divers sexe, s'il n'y a grande nécessité, et encore faudra-t-il qu'elles coupent et court expédient et promptement.

Elles ne sortiront point de la maison sans la permission de la supérieure ou autre qui sera députée, et au retour elles se représenteront à elle et lui rendront compte de leur voyage.

Elles n'envoyeront point de lettres, ni ouvriront celles qu'on leur aura escrites sans la permission de leur supérieure.

Elles ne s'amuseront point à parler à la porte avec les externes; non plus que dans les maisons, sans permission.

Elles seront soigneuses d'aller du moins tous les mois en la maison de la communauté pour communicquer, avec la supérieure, de tous leurs employs, et s'y rendront toutes les fois qu'elles y seront mandées, pourvoyant auparavant aux besoins des malades.

Elles se souviendront qu'elles s'appellent filles de la Charité, c'est-à-dire, filles qui font la profession d'aimer Dieu et le prochain, et partant qu'outre l'amour souverain qu'elles doivent avoir pour Dieu, elles doivent exceller dans la dilection du prochain, notamment de leurs compagnes; selon cela elles fuiront toute froideur et aversion à leur esgard, comme aussi les amitiés particulières, et attaches à quelques-unes d'entre-elles, ces deux extrémitez vicieuses estans les sources de la

division et la ruine d'une compagnie et des particuliers, lesquels s'y entretiennent et s'y amusent; et s'il arrive qu'elles se soient donné sujet de mortification l'une à l'autre, elles s'entredemanderont pardon au plus tard le soir avant se coucher. De plus elles se représenteront que l'on les nomme servantes des pauvres, qui, selon le monde, est une des plus basses conditions, afin de se tenir tousiours dans la basse estime d'elles-mêmes, rejettant promptement la moindre pensée de vaine gloire qui leur passeroit par l'esprit pour avoir ouy dire du bien de leurs employs, se persuadans que c'est à Dieu à qui tout l'honneur est deu, puisque lui en est l'autheur.

Et comme leurs employs sont la pluspart fort pénibles, et les pauvres qu'elles servent un peu difficiles, jusques-là que quelquefois elles en peuvent recevoir des reproches, lors mesme qu'elles ont le mieux fait à leur esgard, elles tascheront de tout leur possible de faire bonne provision de patience, et prieront tous les jours nostre Seigneur qu'il leur en donne abondamment et leur face part de celle qu'il a exercée envers ceux qui le calomnioient, souffletoient, flagelloient et crucifioient.

Elles seront fort fidèles et exactes à observer le présent règlement, et ensemble les louables coustumes en la manière de vivre qu'elles ont gardées jusques à maintenant, particulièrement celles qui regardent leur propre perfection.

Elles se souviendront néanmoins qu'il faut tousiours préférer à leurs practiques de dévotion le service des pauvres quand la nécessité ou l'obéissance les y appellent, se représentans qu'en ce faisant elles quittent Dieu pour Dieu.

Et afin qu'il plaise à Dieu leur faire la grâce d'accomplir toutes ces choses elles se confesseront et communieront tous les dimanches et principales festes de l'année, ès paroisses ou hôpitaux où elles se trouveront, et feront les exercices

spirituels tous les ans, à la maison de leur communauté, autant qu'elles le pourront.

Signé le cardinal de Retz, archevesque de Paris. Par Monseigneur, Gaultray.

Collationné et trouvé conforme à l'original déposé aux archives impériales, par moi garde desdites archives : en foi de quoi j'ai fait apposer le sceau desdites archives,

et signé. A Paris, le 8 Aout 1809. DAUNOU.

Pour copie conforme :

Le Ministre des cultes, Comte de l'Empire,
Signé BIGOT DE PRÉAMENEU.

Certifié conforme :

Le Ministre Secrétaire d'Etat,
Signé HUGUES B. MARET.



ÉGLISE DE VICQ

AU POINT DE VUE ARCHÉOLOGIQUE

Vicq est une petite commune de 1,000 âmes du canton d'Ebreuil. Cette paroisse doit son origine religieuse aux Bénédictins de Menat, qui y avaient établi un petit prieuré. En 1550, elle faisait partie du diocèse de Clermont et relevait de l'abbaye d'Ebreuil ; son église devait être entretenue par cette abbaye, qui, toutes charges payées, en retirait encore 800 livres de rente. Cette paroisse, qui comptait alors 63 feux, renfermait au moins trois seigneuries : celle de la Motte de Vicq, celle d'Arçon et celle de Vaudot ou Vodot.

En 1300, la seigneurie de Vic (1) appartenait à Etienne de Vic et en 1322 à Hugonin de Vic, et relevait à cette époque de la châtellenie de Billy. Cependant, en 1506, Louis d'Arçon, époux de Marie de Chouvigny, était seigneur de la Motte de Vicq (2) et à ce moment cette terre relevait de la châtellenie de Chantelle (3).

Quoi qu'il en soit de son histoire, cette commune, à l'heure qu'il est, n'a guère d'intéressant que l'église de l'ancien prieuré, qui est l'église paroissiale. Ce petit monument est placé dans le cimetière, sur une petite éminence dominant le

---

(1) *Noms féodaux*, par Bettencourt, p. 997. Dans cet ouvrage, Vicq est écrit sans q : Vic.
(2) Archives du Buysson.
(3) *Histoire de Chantelle*, par l'abbé Boudant, p. 112.

cours de la Veauce, qui le sépare du château de la Motte, château du XVIe siècle ne présentant pas grand intérêt. Notre église est orientée et sa façade principale n'était qu'un simple pignon, dans lequel s'ouvrait une porte romane surmontée d'une petite fenêtre avec archivolte à billettes, le tout de la même époque que la porte. Mais postérieurement, et je ne sais à quelle date, on a construit en avant de cette façade un porche moderne sans caractère.

A l'est, cette église nous présente trois absides, dont deux semi-circulaires et une carrée, qui date du XVe siècle. Dans chaque abside semi-circulaire, s'ouvre une fenêtre romane ornée d'une archivolte à billettes, et sous leur toit des modillons à enroulements, pareils à ceux de Notre-Dame-du-Port de Clermont, soutiennent un entablement droit.

Nous trouvons ensuite le transsept, avec ces mêmes modillons auvergnats. Une porte romane s'ouvre dans le mur sud de celui-ci. Enfin, sur l'intertranssept, s'élève un joli clocher octogone partant d'une base carrée ; le passage du plan carré au plan octogonal se fait dans le clocher même et non sous la coupole du rond-point, comme cela a lieu dans les églises auvergnates, par quatre trompes qui remplissent les angles, et qui sont recouvertes par des glacis très apparents à l'extérieur allant de l'angle du carré se fondre dans le pan de l'octogone. Ce clocher a deux étages ; l'inférieur est percé de huit fenêtres trilobées du commencement du XIIIe siècle et réunies entre elles à hauteur d'imposte par un cordon de feuilles variées, qui forme archivolte au-dessus de chacune d'elles ; l'étage supérieur a huit ouvertures à deux baies trilobées, surmontées d'une rose à l'imposte et toujours accompagnées de la même archivolte. La flèche, qui était en pierre et octogonale, a été tronquée.

Ce genre de clocher à un ou deux étages, partant d'un plan carré pour arriver à l'octogone au-dessus de petits glacis *extérieurs*, soutenus par des trompes à *l'intérieur du clocher* même au-dessus de l'intertranssept, est très commun dans notre

contrée. C'est le clocher bourbonnais inspiré et par l'art auvergnat et par le style bourguignon ; l'école bourbonnaise, nous dit, en effet, M. Anthyme Saint-Paul (1), dérive de l'Auvergne et de la Bourgogne, mais avec une prédominance marquée de l'Auvergne. Ici, il est vrai, nous avons une église de transition, mais où l'on retrouve encore tous les signes des anciennes écoles romanes ; c'est ce qui nous explique pourquoi nous trouvons l'école auvergnate, avec ses gros piliers nus et ses corbeaux à enroulements, associée à un clocher d'influence bourguignone.

Les murs des nefs, qui, du côté sud, sont entièrement enterrés dans d'horribles bâtiments modernes, ne présentent rien de particulier.

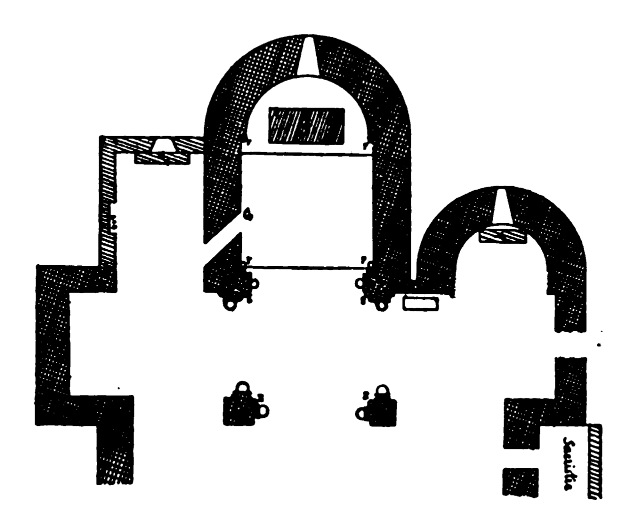
INTÉRIEUR

Avant de pénétrer dans l'intérieur de l'église, arrêtons-nous un instant à la porte ouest. Son linteau triangulaire et son tympan plein-cintre portent des traces de peintures à fresque très effacées. On croit y voir un personnage couronné soutenu par une femme : ne serait-ce pas Notre-Dame de Pitié ?

A l'intérieur, l'église, avec son axe légèrement dévoyé, nous présente trois nefs séparées en trois travées par de gros piliers à colonnes engagées de moitié, dont les bases nous montrent en général la scotie et les chapiteaux, le tailloir carré et les feuilles recourbées du XIII[e] siècle. La voûte de la nef principale est moderne, d'un seul jet et en plâtre. Les bas-côtés sont éclairés par des fenêtres romanes, très étroites et sans ornements, et sont recouverts d'une voûte en quart de cercle avec arcs-doubleaux plein-cintre. L'intertranssept a une voûte d'une ogive primitive dont les nervures retombent sur quatre légères colonnes accolées aux piliers, qui

(1) *Histoire monumentale de la France*, par Anthyme Saint-Paul, p. 118.

soutiennent les arceaux, comme on le voit dans le plan ci-contre.



Les lettres E représentent ces colonnes. Toutes les colonnes de ces piliers ont à leur chapiteau le tailloir carré et à leur base la scotie du commencement du XIIIe siècle ; seul le pilier A fait exception ; là, en effet, les bases sont toutes ornées d'un quart de rond.

Le chœur se compose de deux parties bien distinctes : le chœur proprement dit et le sanctuaire. Le chœur, élevé d'une marche au-dessus de la nef, est carré et recouvert d'une voûte ogivale, dont la double nervure vient retomber sur une élégante colonne F du XIIIe siècle, placée aux angles. Il est éclairé par deux fenêtres romanes percées assez haut sur les murs nord et sud. Du côté de l'évangile, une ouverture G fait communiquer le chœur avec une chapelle du XVe siècle

que nous allons voir tout à l'heure. Au-dessus de cette ouverture sans caractère, se trouve une sculpture fruste, où l'on distingue encore huit petites têtes, soutenant une espèce de soc carré, et au-dessous un personnage moitié à genoux et levant les bras comme pour implorer le ciel ; la tête manque.

Le sanctuaire, élevé d'une marche, est plus étroit que le chœur et semi-circulaire, voûté en cul-de-four et éclairé par une fenêtre romane à l'est.

Dans le bras nord du transsept, sur le mur est, s'ouvre la chapelle du XVe siècle dont nous venons de parler et qui devait être une chapelle seigneuriale. Elle est, en effet, construite sur un caveau de famille et communique avec le chœur par une ouverture biaise qui permet de voir le prêtre à l'autel, choses qui ne se trouvent guère que dans les chapelles destinées au seigneur du lieu. Elle a la forme d'un carré long et est éclairée à l'est par une fenêtre du XVe siècle, à deux baies, et sur son mur nord se trouve une crédence de la même époque. Au centre de la voûte en berceau, se voit un écusson écartelé aux armes suivantes : Au 1er et 4e de gueules au lion grimpant d'or et au 2e et 3e de gueules au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, posées deux en chef et une en pointe. Quelles sont ces armoieries ? Il faudrait quelqu'un de plus versé que moi dans l'histoire du blason du pays pour les reconnaître, surtout qu'il se peut très bien que les émaux des champs aient été retouchés. En tout cas, mes recherches ont été vaines.

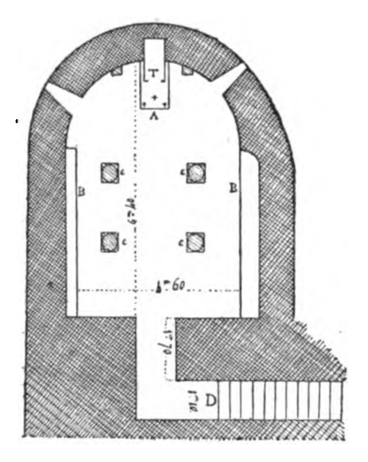
Dans l'autre bras du transsept, sur le mur est, s'ouvre une chapelle datant de la même époque que l'église. Elle est voûtée en cul-de-four et éclairée par une fenêtre plein-cintre. Elle vient d'être réparée tout récemment et l'ornementation qu'on y a exécutée a été faite avec goût. A la clef du cintre s'ouvrant sur le transsept, on voit les armoieries des comtes de Sereys accolées à celles des de Chaignon.

Dans ce bras du transsept, dont le mur sud-est, percé d'une

porte s'ouvrant à l'extérieur, se trouve, près du chœur, une trappe donnant accès à l'escalier qui descend à la confession.

CONFESSION

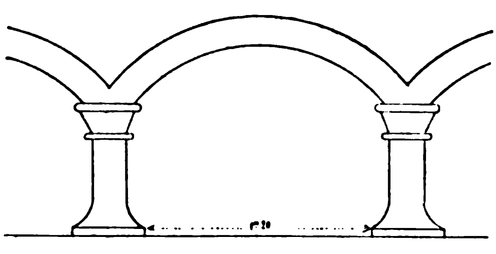
Cet escalier, qui compte douze marches, débouche dans une petite crypte au milieu du mur ouest et a été refait tout



A Autel.
B Banc de pierre.
C Colonne.
T Tabernacle-niche de la châsse.
D Escalier montant à l'église.

dernièrement, mais à la même place que l'ancien. Cette crypte, ou, pour mieux dire, confession, a six mètres quarante de longueur et quatre mètres soixante de largeur, sur deux mètres vingt-cinq de hauteur. Elle est divisée en trois nefs de trois travées par deux rangs de deux colonnes romanes; trois de ces colonnes sont monolithes, et elle se termine à l'ouest par un mur semi-circulaire sur lequel est appliqué de chaque côté de l'autel un pilastre carré correspondant aux colonnes dont nous venons de parler. Ces colonnes partant

de larges bases carrées, de trente-huit centimètres de côté, ont un fût en tuf de quatre-vingt-cinq centimètres de hauteur sur quatre-vingt-cinq centimètres de circonférence ; elles se terminent par un chapiteau brut et massif auquel tient l'astragale ; un seul est sculpté et cela très grossièrement. Elles soutiennent des arceaux surbaissés (1), qui, séparant les nefs, supportent le plafond de dalles plates et à peine dégrossies qui remplacent les voûtes et recouvrent la confession.



ARCEAUX SÉPARANT LES NEFS

Enfin le long des murs latéraux jusqu'à la naissance du plan semi-circulaire, règnent des bancs en pierre où venaient s'asseoir les fidèles. Le jour ne pénètre dans cette petite crypte que par deux petites fenêtres carrées, percées dans les murs nord et sud.

AUTEL

Nous voilà enfin arrivés à l'autel de notre confession, partie selon moi la plus intéressante non seulement de la crypte, mais encore de l'église entière. Il est placé à l'est, contre le mur semi-circulaire. Le comte de Soultrait a déjà

(1) M. le comte de Soultrait, au *Congrès archéologique de 1854*, paru en 1855, dit, page 67 : « ... dont le plafond plat est formé de dalles soutenues par des cintres un peu rehaussés ; « je pense que c'est une faute d'impression, car comme on le voit par le dessin ci-dessus, c'est bien surbaissé qu'il faut dire.

fait au Congrès archéologique de 1854 (1) une description de cet autel. Cependant, pour compléter mon travail, on me permettra de refaire cette description en y ajoutant, avec quelques détails, les dimensions de ce petit monument.

Cet autel est formé d'un massif de maçonnerie grossière de un mètre vingt-cinq de saillie et de soixante-dix-sept centimètres de largeur, sur un mètre de haut. Les dalles qui le recouvrent et forment la table ont quinze centimètres d'épaisseur sur quatre-vingt-douze centimètres de large et un mètre quarante de longueur. Nous voyons donc que leur saillie sur la maçonnerie est assez grande, elles dépassent en effet celle-ci de quinze centimètres. M. de Soultrait dit, page 121 du *Congrès archéologique de 1854* : « Couvert d'une dalle dont les bords offrent diverses moulures en retrait. » Or, cette table est formée de plusieurs dalles. En effet, si, en avant du

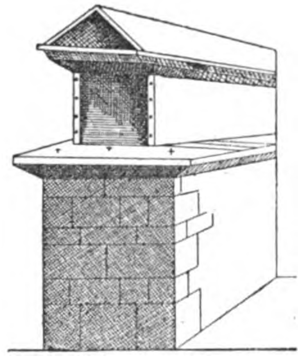


FIGURE 1

tabernacle, il n'y a qu'une seule dalle de soixante-dix centimètres de profondeur sur laquelle sont gravées en creux trois petites croix, depuis l'ouverture jusqu'au mur, elle en

(1) *XXIe Session du Congrès archéologique de 1854*, p. 121.

compte plusieurs dont on voit la disposition ci-contre, figure I, les lignes doubles représentant l'assiette du tabernacle. De plus, les bords de cette table, quoi qu'en dise M. de Soultrait, ne présentent aucune moulure, mais simplement un chanfrein rabattu.

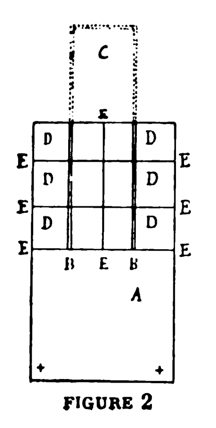


FIGURE 2

A Partie faisant table en avant du tabernacle.
BB Murs du tabernacle.
C Partie du tabernacle s'enfonçant dans le mur.
DD Dalles faisant rebord débordant de chaque côté du tabernacle.
EE Joints des dalles.

Sur cet autel se trouve une espèce de tabernacle très profond et pénétrant dans le mur ; sa profondeur totale est de un mètre vingt sur cinquante centimètres de large et cinquante-cinq centimètres de hauteur. Ce tabernacle est composé de deux pierres assez brutes, de quinze centimètres d'épaisseur, qui en forment les deux côtés, et de dalles à bords très saillants et de même épaisseur, qui le recouvrent ; ces dalles sont sans moulures et n'ont comme la table de l'autel, qu'un chanfrein rabattu. Au-dessus de ce plafond et en retrait est un toit à double égout, formé de deux pierres plates, laissant un vide triangulaire entre elles et le dessus du tabernacle. Le triangle ainsi formé a quarante-sept centimètres de haut.

Cette espèce de tabernacle devait contenir la châsse d'un

corps saint. Sa profondeur, sa forme, sa grossièreté de construction, tout s'oppose en effet à ce qu'il fût jamais un vrai tabernacle ; d'ailleurs à cette époque les autels n'en comportaient aucunement ; tandis que sa place dans une confession sous le maître autel de l'église et ses dimensions, un mètre vingt de profondeur, tout confirme notre opinion ; et même sur le devant des pierres formant cette niche l'on voit encore très bien les trous où était scellée la grille qui, tout en protégeant la châsse, permettait aux fidèles de la contempler en venant vénérer les restes saints qu'elle renfermait. C'est aussi l'avis de Violet-le-Duc qui nous dit : « Il existe à Vicq, dans l'arrondissement de Gannat, une petite crypte fort curieuse, en ce que la place du reliquaire est parfaitement indiquée derrière un autel massif (1). »

Pour la date de notre confession, M. de Soultrait lui assigne le XIe siècle (2). Le XIe siècle pourrait peut-être être accepté, si on entend parler des premières années de ce siècle, mais je pencherais, plutôt avec Ernest Bosc, pour le Xe siècle. En effet sa forme irrégulière, que le terrain assez meuble n'excuse pas, la grossièreté de ses colonnes et de ses chapiteaux, son plafond en dalles à peine dégrossies et mal jointes, enfin jusqu'à sa petitesse, tout indique ici une époque reculée. Au XIe siècle, les colonnes étaient bien proportionnées, les chapiteaux, toujours sculptés, représentaient souvent de gracieux sujets et les voûtes étaient déjà très employées, surtout quand les espaces à couvrir étaient restreints. Pourquoi donc ici, où les nefs étaient très étroites, aurait-on mis de simples dalles plutôt que des voûtes qui offraient beaucoup plus de résistance pour supporter l'église supérieure ? Mais, dira-t-on, Vicq est dans un pays reculé où on pouvait ignorer les progrès de l'architecture. N'oublions pas cependant qu'Ebreuil, qui était alors un grand centre, n'est qu'à quatre

(1) *Dictionnaire raisonné de l'architecture,* par Violet-le-Duc. T. IV, p. 455
(2) *Congrès archéologique* 1855, p. 67.

kilomètres ; que Gannat, autre centre et où, d'après Violet-le-Duc lui-même, il y a à l'église des voûtes du XIe siècle, n'est qu'à dix ou onze kilomètres ; qu'enfin à Saint-Bonnet-de-Rochefort, qui n'est qu'à quatre kilomètres de Vicq, il y avait une église du XIe siècle voûtée ; elle ne vient que d'être détruite, en 1886. Les voûtes ne pouvaient donc être ignorées à Vicq au XIe siècle. Quelle serait donc la raison pour laquelle on n'aurait pas voûté cette crypte, si réellement elle datait de cette époque ? On ne l'a pas voûtée uniquement parce qu'elle est plus ancienne et qu'elle doit avoir été construite au Xe siècle, époque où les voûtes, tout en étant connues, étaient beaucoup moins répandues.

Ainsi ces mauvaises dalles qui font plafond, et remplacent les voûtes du XIe siècle, ces colonnes courtes et massives avec leurs chapiteaux informes et leur abaque simple et grossier, qui au XIe siècle sont plus élancés, plus soignés et nous offrent de belles sculptures, jusqu'à cet autel de forme cubique (à partir du XIe siècle les autels s'allongent pour arriver petit à petit à la forme actuelle), tout nous indique le Xe siècle comme date de notre confession. Cette confession est surmontée, comme nous l'avons vu plus haut, d'une église de transition qui elle-même supporte un beau clocher du XIIIe siècle, mais dans lequel on retrouve encore les belles traditions du roman. Enfin, dans cette église nous trouvons le style auvergnat avec ses corbeaux à enroulement allié au style bourguignon présidant dans la construction du clocher.

Henri DU RANQUET,
Membre de la « Société française d'Archéologie. »



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(*Suite*)

Beauregard (Martin), de la paroisse de Polier.

P. 433. — 6 d. t. pour une pièce de terre.

Becquet (Philippe), barbier.

P. 162. — 7 s. t. pour une maison à Notre-Dame.

Bedet (Jean), prêtre.

P. 759. — 1 quarte de froment pour un pré aux Montais, près du Cros.

Bedet (Jean), paroisse de Bizeneuille.

P. 744. — 1 quarte de froment pour une terre aux Nautes.

— — pour une pièce de terre au Bois de Cros.

Bedet (Jean) et André Auprieur, de la paroisse de Saint-Angel.

P. 744. — 1 septier de seigle pour une terre près de Vieillechaise.

Bedet. — Voy. *Larat.*

Belin (François), cordier.

P. 166. — 12 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

Belin (Guillaume), à Désertines, et Philippe Chery, sa femme.

P. 260. — 2 s. 6 d. t. pour une vigne au Sorbier, près Désertines.

Les descendants de cette alliance ont été fort nombreux et se sont divisés en une foule de rameaux que je n'ai pu suivre tous. Quelques-uns me paraissent exister encore

dans leur village d'origine. D'autres, plus faciles à suivre, sont venus habiter Montluçon.

Le plus connu, parmi ceux-ci, a pour auteur Antoine *Belin*, chirurgien à Montluçon, qui épousa vers 1580 Marie *de la Vauvre*. Leur fils cadet, nommé Jean, aussi chirurgien, épousa Marguerite *Massonnet*. Le fils aîné, Robert *Belin*, fut greffier de la châtellenie de Thizon (1610), et époux de Claude *Boisrot*. — Sa descendance paraît s'être éteinte à la fin du siècle dernier, en la personne de Jean *Belin*, prêtre communaliste de Notre-Dame en 1789.

Un frère puîné d'Antoine ci-dessus, nommé Pierre *Belin*, apothicaire à Montluçon, avait épousé vers 1590 Anne *Gourron*, et en secondes noces Anne *Cantat*, qu'il laissa veuve dès avant 1623. Son fils Antoine, époux de Catherine *Herminy*, et ses petits-enfants furent comme lui apothicaires pendant toute la durée du XVII[e] siècle, puis ils s'éteignirent.

Tous deux appartenaient à la même famille que les *Belin* qui continuèrent à habiter Désertines, ainsi que j'en ai trouvé maintes preuves dans nos actes paroissiaux. Ce sont ceux-ci dont le nom est encore représenté.

Belin. — Voy. *Raduc*.

Benoist (Pierre) et Jean Lutheton, demeurant au village de Busseuille, en la paroisse de Saint-Geneix.

P. 799. — 14 d. t. pour une maison et jardin à Busseuille.

Benoist, seigneurs de la Coste, les Beauvais, etc. (1) — Il existait naguère encore à Montluçon une famille du nom de *Benoist* qui pourrait bien être issue du Pierre, habitant de Busseuille, ci-dessus, mais rien ne me fixe à cet égard,

(1) Armes : *D'azur à un chevron d'or accompagné de trois mains du même, les deux derniers doigts pliés, les autres droits.*
Bien qu'il n'entre pas dans mon plan de parler des armoiries, je donnerai çà et là celles de quelques familles omises par M. de Soultrait.



et il faudrait même pour que cela fût, que le fils ou le petit-fils de ce Pierre fût allé s'établir à Boussac, d'où sa descendance nous est ensuite revenue. Cela n'a rien d'impossible, mais rien non plus de certain. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'ont été ceux dont je viens de prononcer le nom.

Issus de Jean *Benoist*, notaire de la ville et châtellenie de Boussac en 1567, ils se sont partagés en deux branches. L'une, descendant de Mathurin, fils cadet, alla plus tard se fixer en Limousin où je ne l'ai pas suivie. L'autre, provenant de Gilbert *Benoist*, fils aîné, vint s'établir dans notre ville par l'acquisition que ledit Gilbert y fit de la charge de greffier au grenier à sel. Il épousa vers 1590 Claude *Bobinet*. Leur fils Pierre fut apothicaire, et, après lui, deux générations exercèrent encore la même profession.

L'arrière petit-fils de Pierre, nommé Paul *Benoist*, conseiller du Roi et avocat en parlement, épousa en 1731 Marie *de Brignat*. Il en eut, entre autres enfants :

A). — Gilbert *Benoist*, seigneur des Beauvais, marié en 1770 à Geneviève *Verrouquier des Boudeaux*, dont, entre autres enfants, un fils, Pierre-Paul *Benoist des Beauvais*, mort lui-même sans postérité de sa femme, Marie-Procule *Alamargot de Villiers*.

B). — Roch *Benoist*, seigneur de la Coste, né en 1734, marié en 1767 à Marie *Jaladon de la Barre*, et père de Jean *Benoist de la Coste*, qui de sa femme Marguerite *Giraud* n'eut que trois filles. Une seule de celles-ci, Anne-Virginie, née le 1er août 1802, fut mariée. Elle épousa le 29 juin 1819 Jean-Baptiste *Schasseré*, chef de bataillon, chevalier de la Légion d'honneur, de Saint-Louis et de Léopold de Belgique, et elle mourut, la dernière de son nom, en 1861.

De Berchaut. — Voy. *Rondereux*.

BERNARD (André), prêtre.

P. 309. — 2 quartes de seigle pour une maison à Notre-Dame.

BERNARD. — Voy. *Maussan.*

BERTHEREAU. — Voy. *Duteil.*

BERTRAND. — Voy. *Trompin.*

BESANÇAY (Jean), de Brignat, paroisse de Domérat.

P. 211. — 2 s. 6 d. t. pour une vigne.

BESSONNAT (Rogier), bourgeois de Montluçon.

P. 512. — 11 s. 10 d. t. pour une maison avec jardin à Saint-Pierre.

P. 514. — 2 s. 4 d. t. pour une maison avec jardin au faubourg Saint-Pierre.

P. 514. — 6 s. 9 d. t. pour une maison sur la motte du Château.

BESSONNAT (Rogier), bourgeois et praticien en cours de Montluçon.

P. 579. — 12 d. t. pour une pièce de terre à Oulche.

BESSONNAT (Rogier), Guillaume CHEVALIER et Jean DESMIER, paroissiens de Domérat

P. 582. — 22 d. t. pour plusieurs pièces de terre à Couraud et aux environs.

BESSONNAT. — Voy. *Autor.*

BETHOULLAUD (Antoine), prêtre, curé de Chamblet.

P. 414. — 5 d. t. pour deux maisons situées paroisse de Notre-Dame.

P. 737. — 26 s. 8 d. pour une maison haute et basse, paroisse de Notre-Dame.

BEZARD (Jean), bourgeois et marchand.

P. 67. — 6 d. t. pour un jardin près la porte du Marché ou des Cordeliers (1).

(1) Cette porte est appelée généralement du Marchio par les auteurs qui ont écrit sur Montluçon. Notre registre, qui est formel en plusieurs endroits, montre qu'ils ont fait erreur en forgeant ce mot sans signification. C'était en effet la porte d'où partait une rue allant directement au Marché.

BEZARD (Nicolas), prêtre, agissant comme vicaire d'une des vicairies de Saint-Nicolas.

P. 242. — 2 s. t. pour une vigne à Châteauvieux.

BEZARD. — Voy. *du Lyon*.

BIGOURET (Antoine), bourgeois de Montluçon.

P. 536. — 18 d. t. pour une vigne à Villemorte.

P. 646. — 3 s. t. pour une maison et jardin au faubourg Saint-Pierre.

BIGOURET. — Voy. *Prêchament*.

BIOLLET (Pierre), de la paroisse de Lignerolles.

P. 738. — 24 s. t. et 2 quartes de froment pour divers héritages, pré à Lignerolles, terre au Cougoux, bois au Cougoux, etc.

BIZEBARRE (Tasy), de la paroisse de la Perouze, pour Michelle FLEURY, sa mère.

P. 740. — 2 s. 6 d. t. pour une vigne.

BLANC (Durand) et François CALLEMYN.

P. 167. — 20 d. t. pour une maison au faubourg Saint-Pierre.

BLANC (Jeannet), à Blanzat, Jean NYAUD, Jeanne PARIS, veuve de feu Pierre PEIRSTENCE, boulanger, et Clément CASTILLE.

P. 271. — 4 s. t. pour un vignoble à Maupertuis, un bois à Blanzat, un pré, une terre et une maison au même endroit.

BLANCHARD (Clément), de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 556. — 10 d. t. pour une maison et ses annexes sur la motte du château de Montluçon.

BLANCHARD. — Voy. *Aubrun*.

BLANZAT. — Voy. *Martin*.

BLONDAT. — Voy. *Tremoulhat*.

BLONDEAU (Henry), notaire praticien ès lois, bourgeois de Montluçon.

P. 85. — 4 s. 6 d. t. pour une maison place du Marché au blé.

P. 86. — 2 s. 6 d. t. pour un banc à la place du Marché au blé.

P. 87. — 18 d. t. pour une vigne et terre et une aubérie au Dienat.

P. 88. — 2 s. 6 d. t. pour un bois au Dienat.

P. 692. — 12 d. t. pour un bois et une écluse de moulin au Dienat, sur le ruisseau de l'Amaron.

BLONDEAU (Philippe), prêtre, paroisse de Notre-Dame.

P. 371. — 2 quartes de seigle pour une maison à Notre-Dame.

BOBIGNAT (Jeanne), veuve de feu Antoine...

P. 218. — 5 s. pour un jardin à Bretonni.

BOBIGNAT. — Voy. *Gentet.*

BOBINET (Guillaume), charpentier.

P. 100. — 18 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

Bobinet, seigneurs des Maisons-Rouges, Ouche, Crevallas, etc. (1)

Cette famille a donné de nombreux rejetons divisés en plusieurs branches :

I. — Branche d'Ouche et des Maisons-Rouges. — Issue de François *Bobinet*, seigneur des Maisons-Rouges, marié dès avant 1628 à Esther *Sicaud.* Il en avait eu Gilbert *Bobinet,* seigneur d'Ouche et des Maisons-Rouges, conseiller et procureur du Roi en l'élection de Montluçon, marié à Madeleine *de Brignat* dès 1649, mort à soixante-treize ans, le 12 décembre 1702. De son mariage étaient issus entre autres enfants :

A). — Charlotte, mariée le 19 juin 1691 à Georges *Aujay de Montebras.*

B). — Gabrielle, mariée le 2 juin 1693 à Jacques *de la Chaulme,* avocat en parlement, procureur en l'élection et grenier à sel, morte le 8 juin 1727.

C). — Pierre *Bobinet*, seigneur d'Ouche, né le 16 juin

(1) Armes : *D'or à un chandelier avec son binet de gueules.*

1670, mort fort âgé et sans alliance. Avec lui s'éteignit son nom.

D). — Etienne, mort sans alliance. Il possédait encore à la fin du XVII[e] siècle la maison même que possédait en 1497 Guillaume *Bobinet* ci-dessus, ainsi que l'atteste une note en marge du Terrier.

II. — Branche de Crevallas. — Issue d'Antoine *Bobinet*, tanneur à Montluçon, marié dès 1625 à Françoise *Preschonnet*. Leur petit-fils, François *Bobinet*, seigneur de Crevallas, notaire royal et apostolique (fils de Gilbert et de Marie *Verge*), né le 10 novembre 1668, marié le 17 mai 1696 à Anne *Furet*, remarié vers 1712 à Anne *Perron*, eut plusieurs enfants de ces deux unions, mais presque tous moururent jeunes ou sans alliance. Seule, Marie *Bobinet*, née le 19 février 1703, fut mariée, le 12 février 1732, à Francois *Piron*, fils d'Antoine et de Renée *Rouzille*.

Bocquin (Jacques), chaussetier, pour lui et pour ses frères Roger et François Bocquin.

P. 292. — 3 s. 1 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

Bonichon (Jean), bourgeois et marchand.

P. 663. — 9 s. 8 d. t. pour une maison à Notre-Dame, au-devant de l'église Saint-Nicolas.

Bonichon (Robert), Pierre et Philippe Bonichon, de la paroisse d'Argenty.

P. 405. — 26 s. t. pour un mas de terre, anciennement en nature d'étang, à Argenty, appelé les Ribes.

Bonnebaud. — Voy. *Faure*.

Bonnet. — Voy. *Bournezeau*.

(A suivre.) Des Gozis.

LA PEINTURE DÉCORATIVE

EN FRANCE

DU XI[e] AU XVI[e] SIÈCLE (1)

La cinquième et dernière livraison du magistral ouvrage de MM. Gélis-Didot et Laffillée a paru. Malheuseusement elle nous a été communiquée trop tard pour que nous ayons pu en donner un compte-rendu dans le dernier numéro des *Annales*.

Bien que cette livraison ne renferme pas autant d'emprunts faits à nos monuments que les précédentes (2), du moins notre région a l'honneur d'être citée plusieurs fois par M. Gélis-Didot. L'éminent artiste n'oublie pas le Bourbonnais qu'il connaît d'ailleurs à fond.

Dans cette livraison, il nous fait connaître par un texte savant et par ses incomparables planches en couleur : le baptistère de Saint-Jean et l'église de Saint-Hilaire de Poitiers ; les églises de Saint-Savin, de Charroux ; la petite chapelle circulaire de Liget, les églises de Poncé, de Saint-Ours, de Trêves ; les abbayes de Kocamadour, dans le département du Lot, et de Jumières ; le prieuré de Courtosé ; il signale les curieux sujets d'une représentation des mois de l'année

(1) P. Gélis-Didot et H. Laffillée, architectes. Librairie des Imprimeries réunies, 13, rue Bonaparte, Paris.

(2) Voir les comptes-rendus des quatre premières livraisons de *la Peinture Décorative* dans les *Annales*, deuxième année, p. 388-396 ; troisième année, p. 272-277 et 327 ; et quatrième année, 1890, p. 129-132.

dans l'église de Pritz, près de Laval (Mayenne) : et décrit les peintures de la crypte de l'église de Montmorillon, et du réfectoire de la commanderie du Temple à Metz. Comme on le voit, les peintures des monuments de la Normandie et des départements du nord et de l'ouest de la France tiennent la plus grande place dans ce dernier fascicule.

Dans les planches 46e, 48e et 50e, M. Gélis-Didot utilise les peintures de notre Bourbonnais comme points de comparaison avec celles des monuments que nous venons de citer.

Dans la planche 46e, qui emprunte ses exemples au XIIIe siècle, il compare les peintures de l'église de Brioude avec celles de Notre-Dame-du-Puy et fait remarquer que, malgré de nombreux points d'une frappante analogie, il est impossible d'attribuer *au même artiste* toutes ces peintures. Ce qui porte le savant artiste à « conclure que, dans cette contrée et au même moment, un certain nombre d'artistes travaillaient d'après la même méthode et employaient les mêmes moyens. » Et il tire de cette judicieuse remarque la conclusion qu'on est autorisé à appeler cela « une Ecole ». A ce sujet, M. Gélis-Didot fait remarquer, et c'est en cela surtout que cette étude nous intéresse plus particulièrement, que « l'influence de l'Ecole auvergnate ne paraît pas s'être étendue jusque dans les provinces voisines » et il cite, comme exemple, « le Bourbonnais, dont les peintures de la même époque sont d'un caractère tout différent ». C'est d'ailleurs ce que nous avions entendu formuler de vive voix par l'habile architecte. Il était intéressant de connaître sur ce point l'opinion d'un tel juge. — La feuille 48e, qui a pour signe « une grappe de raisin », nous apprend « que les décorations à fond clair se rencontrent aussi dans le centre de la France, notamment dans le Bourbonnais, vers la fin du XIIIe siècle. Tel est le tracé (F) de l'église de Saint-Germain-des-Fossés. » (1) Mais

(1) Nous devions accompagner le présent article de la reproduction de ce tracé, mais un accident survenu au tirage nous prive à notre grand regret de notre motif d'illustration.

l'auteur reconnaît pourtant « que cette gamme claire était d'un usage moins fréquent dans cette contrée que dans le Nord ; on y trouvait assez souvent des jeux de fond d'une teinte générale plus foncée » et il en donne un exemple dans la figure 16 de la même planche, qu'il tire aussi de la même église de Saint-Germain.

Enfin, dans la feuille qui a pour signe « le papillon » et qui traite plus spécialement des peintures de jeux de fond au XIVe et XVe siècle, l'auteur, en parlant de la décoration du réfectoire de l'ancienne abbaye de l'Epau, près du Mans (Sarthe), nous indique la façon dont les murs étaient généralement décorés. « Les murs, dit-il, jusqu'à la hauteur de la naissance des voûtes, recevaient un jeu de fond géométrique, variant avec les travées et qui s'arrêtait sous une bande blanche ornée de petits quadrilobes juxtaposés, exécutés au pochoir, motif bien connu dont les plus anciens exemples remontent à la fin du XIIIe siècle et se retrouvent dans les peintures du Bourbonnais datant du XVIe siècle. » Le quadrilobe, que l'on retrouve avec ses variations dans presque toutes les peintures du XIVe siècle, et qui semble être la forme caractéristique de cette époque, a donc été reproduit chez nous même dans les peintures du siècle suivant.

Il ne nous appartient pas de louer M. Gélis-Didot de sa magnifique publication ni de dire l'étendue des services qu'elle rendra à l'art français ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il nous a fait apprécier à sa juste valeur une des plus importantes portions de nos richesses monumentales, les peintures murales du Bourbonnais. C'est à lui que nous devons le soin et l'amour avec lesquels nous recherchons maintenant ces peintures et que nous conserverons avec respect, dans les projets de future restauration, celles que n'ont pas fait disparaître déjà une étonnante ignorance ou une trop coupable indifférence.

H.-J. C.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Le 16 janvier, la *Société d'émulation de l'Allier*, convoquée d'urgence, a émis, après un rapport de M. l'abbé Melin, un avis favorable sur la proposition faite à une précédente séance par les délégués de l'ancien comité des Beaux-Arts de 1885. La commission provisoire a été maintenue à l'effet d'élaborer de nouveaux statuts, qui seront discutés à la réunion de vendredi prochain. En prenant cette décision, la Société a eu en vue de donner plus d'extension à la branche des arts, qui, jusqu'à présent, n'avait pas signalé utilement son existence et qui, désormais, avec un budget spécial, aura la mission d'organiser à Moulins des expositions. Cette section aura le caractère d'une véritable Société des amis des arts, soudée à la Société d'émulation, et par conséquent sans autonomie. Dans notre prochain numéro nous aurons à revenir sur cette question, qui entraîne du reste d'importantes modifications statutaires.

***

HISTOIRE ET DESCRIPTION DE LA CATHÉDRALE DE MOULINS, par L. DU BROC DE SEGANGE. Paris, librairie Plon, prix : 1 fr. 50.

La commission de l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, instituée par le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avait chargé M. L. du Broc de Segange de rédiger une monographie de la cathédrale de Moulins. Ce travail, daté du 31 janvier 1885, vient seulement d'être édité dans la publication de l'État. Il est précédé d'une courte et excellente notice historique, et il contient, sous forme d'inventaire, une description extérieure et intérieure très minutieuse du monument, avec l'indication succincte, mais complète, de tous les détails que l'on y rencontre. Il y a, en ces 60 pages in-4° d'un texte serré sur deux colonnes, beaucoup d'érudition et la trace de notions archéologiques approfondies. Ce sujet avait été traité du reste, une première fois, par M. du Broc qui a publié en 1876, chez Desrosiers, sous ce titre : *Notre-Dame de Moulins, guide historique à travers la cathédrale*, un livre auquel l'ouvrage posthume dont nous nous occupons sert pour ainsi dire d'appendice et de complément.

Ajoutons à titre de renseignement que cette monographie avait, peu après la mort de M. du Broc — 30 avril 1885, — été soumise à M. Queyroy, alors correspondant du comité à Moulins, pour la révision sur place d'un travail dont l'auteur n'existait plus ; mais que M. Queyroy, n'ayant pu remplir sa mission pour des raisons de santé, une épreuve a été adressée à son successeur, M. Ernest Bouchard, qui s'est assuré, avec le concours de M. A. Bertrand, de l'exactitude des descriptions, devant les objets mêmes qui s'y trouvent mentionnés.

***

M. le docteur Paul Fabre, de Commentry, membre correspondant de l'Académie de médecine, médecin en chef de l'hôpital de Commentry, etc., a publié une notice sur *la Pathologie des houillères* (communication faite à l'Académie de médecine, séance du 27 mai 1890, et au congrès des Sociétés savantes, séance du 28 mai 1890). Paris, G. Steinhel, éditeur. Nous avons déjà mentionné ce travail dans notre dernier numéro, à propos du *Compte-rendu des travaux de l'année 1889-1890 de la Société des sciences médicales de Gannat*, où il est inséré. Cette étude résume, sur l'état sanitaire des houillères, des observations du plus grand intérêt ayant déterminé l'auteur à conclure à la nécessité de soustraire momentanément les houilleurs à l'action continue de certaines influences pouvant occasionner des phénomènes morbides accidentels, et d'établir un roulement plus ou moins rapide des ouvriers dans les chantiers malsains.

De longue date, M. le docteur Fabre a porté son attention sur les mala-

dies contractées dans les mines, ainsi qu'en témoignent de nombreux mémoires, et particulièrement un important ouvrage : *De l'anémie et spécialement de l'anémie chez les mineurs*, in-8° de VIII-232 p. Paris, H. Lauwereys, 1878.

Ajoutons, puisque l'occasion nous est offerte de parler de ce médecin distingué, qu'il ne s'est pas restreint à ce sujet d'études. Nous pouvons citer encore de lui, entre beaucoup d'autres publications : *Le Zona*, mémoire couronné par la Société de médecine d'Anvers, 1 vol. in-8° de 254 p. Paris, O Doin, 1882 ; et *Des mélanodermies et en particulier d'une mélanodermie parasitaire*, in-8° de 104 p. Paris, 1872, chez J. Baillère et fils.

Nous n'avons pas la prétention d'apprécier au point de vue médical l'œuvre de M. le docteur Fabre, mais nous devons rendre hommage à son talent d'écrivain et à son activité vraiment prodigieuse (il a publié depuis une dizaine d'années plus de 30 livres ou brochures). Il faut chercher le secret de cette activité, non seulement dans une très grande puissance de travail, mais aussi dans une ardeur infatigable à faire le bien.

* * *

Depuis le 26 janvier, les élèves de l'école des Chartes de la promotion de 1891, pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe, soutiennent des thèses parmi lesquelles nous avons à mentionner celle de M. Max Bruchet, qui a choisi pour sujet : *Essai sur le Bourbonnais sous le duc Louis II (1356-1410)*.

* * *

COQUILLES TERRESTRES ET FLUVIATILES DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER, par André AUCLAIR. Moulins, imp. Et. Auclaire, 1890, in-8° de 100 p.

C'est le tirage à part d'articles publiés dans la *Revue scientifique du Bourbonnais*. Il contient la liste des mollusques testacés de la région, la description détaillée de chaque espèce, avec la synonymie de chacune d'elles et l'indication de toutes les localités où elles ont été signalées. Cet excellent ouvrage sera en mainte occasion consulté avec fruit par les naturalistes.

* * *

M. P. de Montaignac a publié en petite brochure *Le Pain quotidien*, avec différents sous-titres. Un mot suffisait à Rochefort pour résoudre la question sociale. Il n'en faut guère plus à M. de Montaignac. Son projet consiste à charger l'Etat de distribuer à tous les Français, y compris le pauvre loqueteux qui porte le nom de Rothschild, 48 francs de pain par an, 4 francs par mois, quantité jugée suffisante pour la nourriture de chacun. On ferait face à cette dépense en augmentant les impôts de 50 %. C'est bien simple.

* * *

On lit dans la chronique du *Roannais illustré* (3e livraison, 5e série) :

« Le compte-rendu de M. Roger de Quirielle sur l'*Exposition rétrospective de Roanne*, paru dans les *Annales bourbonnaises* de juillet et septembre 1890, s'attache surtout aux objets qui intéressent plus particulièrement le Bourbonnais ; mais parmi ceux-ci l'auteur a omis le portrait d'Hector Passinges, qui fut le créateur, au siècle dernier, des verreries de Saint-Nicolas-des-Biefs, et celui de Louise de Lorraine, comtesse de Forez, née le 30 avril 1583, morte le 29 janvier 1601, au château de Moulins. »

Et plus loin :

« — *Commencement de l'année dans le Forez.* — Nous avons reproduit une note extraite des *Instructions* adressées par le comité des travaux historiques et scientifiques à ses correspondants, établissant qu'au commencement du XV[e] siècle l'usage dans le Forez était de faire partir l'année du 25 mars. Avant les *Instructions*, notre savant compatriote M. Auguste Chaverondier, archiviste de la Loire, avait appelé l'attention sur cette particularité dans l'étude si intéressante et si substantielle publiée par lui en 1888 : *Notice sur le recueil des testaments enregistrés en la chancellerie du Forez (1272-1467).* Voici ce qu'on y lit, page 70 :

« *Date des testaments.* — Au lieu de partir du 1[er] janvier comme de nos jours, l'année ne commençait dans le Forez, à l'époque de nos testaments, qu'à la fête de l'Annonciation de la Sainte-Vierge, c'est-à-dire le 25 mars, de sorte que dans tous les testaments de notre recueil qui sont datés du 1[er] janvier au 24 mars inclusivement, le chiffre de l'année doit être augmenté d'une unité pour concorder avec notre manière de compter ou nouveau style. »

*
* *

Le *Roannais illustré* contient aussi de notre collaborateur Francis Pérot, sous ce titre attrayant : *Les sabots d'amour*, une très jolie légende forézienne.

* *
*

M. le duc Louis de La Trémoille vient de publier à Nantes, chez Grimaud (in-4° de 338 pages), le premier volume d'une série de documents sur sa famille, tirés de son riche chartrier de Thouars, sous ce titre : *Les La Trémoille pendant cinq siècles.* Il y a plusieurs pièces qui intéressent le Bourbonnais, la forteresse de La Prugne.

Parmi les noms des témoins du procès intenté par Louis de Giac à Georges de La Trémoille (octobre 1439), citons : Louis Vigier, lieutenant des élus sur le fait des aides en la châtellenie de Bourbon et demeurant en cette ville de Bourbon ; Jehan d'Avesnières, écuyer, échanson du duc de Bourbon, seigneur de Saint-Aubin ; Philibert de Vesvres, écuyer, seigneur de Vèvres en la châtellenie de Bourbon ; Guillaume Bonneblon, écuyer, seigneur de Bonneblon, demeurant au dit lieu en la châtellenie d'Hérisson.

*
* *

M. l'abbé U. Chevalier a publié : *Paray-le-Monial et son fondateur* (Lyon, Vitte, in-8 de 16 p.). Cette notice est présentée comme étant la préface d'un cartulaire de Paray-le-Monial. Il est à souhaiter, écrit le *Polybiblion*, « que l'apparition de cet ouvrage, qui devra fournir un appoint considérable d'inédit pour l'histoire religieuse et civile du moyen âge, ne soit pas retardée. »

*
* *

Le *Polybiblion* rend compte en ces termes de *Reine de Chanteneuil*, ouvrage récemment publié (Paris et Lyon, Belhomme et Briguet, s. d., in-18 de 370 p., prix 3 fr.), par Madame la baronne S. de Boüard, femme du très sympathique rédacteur en chef du *Messager de l'Allier* :

« Combien rencontre-t-on dans la vie de gens qui, ayant le bonheur sous la main, le lâchent délibérément pour courir après un mirage trompeur ? Heureux encore quand, éclairés à temps, ils peuvent ressaisir ce qu'ils ont été sur le point de perdre à jamais. C'est ce qui faillit arriver à Pierre de Puynormand. Ecoutez l'histoire de ce myope. Officier de

marine ayant, à vingt ans, renoncé à la carrière, en raison de blessures graves, Pierre de Puynormand, qui, jusqu'alors, n'avait songé qu'à épouser sa voisine, l'aimable *Reine de Chanteneuil*, habitant, comme lui, le village breton de Saint-Tugdual, Pierre de Puynormand, dis-je, devient tout à coup éperdûment amoureux d'une superbe poupée parisienne en villégiature, Berthe Mauriac, dont les circonstances lui démontrent le peu de cœur. Quand le voile se déchire pour lui, le même fait se répète pour Reine de Chanteneuil, qui l'avait jusque-là exclusivement aimé et avait le droit de se croire payée de retour. Il résulte de tout cela qu'au milieu de scènes dramatiques, précipitées, Pierre, qui a rompu avec Berthe, se heurte contre la désillusion de sa première amie. Pour le faire rentrer en grâce, il faut un long temps et une dure épreuve dont il sort à son avantage. Ce palpitant récit de Mme la baronne S. de Boüard compte parmi les meilleurs qu'on puisse permettre à la jeunesse.

***

Le dernier numéro de la *Revue scientifique du Bourbonnais* contient la suite du mémoire de M. Roger de la Boutresse sur *Les machines motrices*, et un *Tableau analytique des Rubus du Plateau central*, par le frère J. Héribaud.

***

Société des connaissances utiles. — Le 22 janvier a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Moulins, une conférence de notre collaborateur M. H. Faure, docteur ès lettres, lauréat de l'Institut, sur le grand poète portugais d'Almeida Garrett. Cet intéressant sujet ne pouvait être traité avec plus de compétence que par M. Faure, très au courant de l'histoire du Portugal. L'auditoire, malheureusement peu nombreux à cause de la rigueur de la saison, a pris grand plaisir à cette instructive causerie.

***

Le 3 janvier a eu lieu au théâtre de Moulins la première représentation, — suivie depuis de beaucoup d'autres, — de *Moulins-Revue*. La pièce est de M. Sauroy, et par là on doit entendre non seulement le livret, mais tout ce qui se rapporte à la pièce, décors, mise en scène, costumes, couplets, etc. Si cependant *Moulins-Revue* est plus particulièrement l'œuvre de M. Sauroy, il est bon de dire qu'il a rencontré parmi les membres de la société musicale l'*Union chorale*, qui l'interprètent avec lui, de très habiles auxiliaires.

On sait ce qu'il faut d'entente de la scène, d'esprit, d'à-propos, de *diable au corps*, de tact, — de tact surtout, puisque tout repose en grande partie sur des personnalités, — dans ces revues de fin d'année. On trouve tout cela dans *Moulins-Revue*. Le succès de rire, — très grand, — obtenu par cette délicieuse pochade est justifié amplement par de désopilantes inventions et par des moyens variés ; les *clous* y abondent, avec d'heureux effets de scène, bien amenés, sans charges vulgaires, surtout sans effort.

Malheureusement on n'a fait imprimer que quelques couplets et il est regrettable qu'il ne doive pas rester d'autres vestiges que des comptes-rendus de journaux de cette franche et trop rare manifestation de la gaieté moulinoise. XXX.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire



SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

ET DES BEAUX-ARTS

DU BOURBONNAIS

Nous avons, dans notre dernière chronique, informé nos lecteurs des négociations entamées dans le but d'apporter à la *Société d'émulation de l'Allier* des modifications importantes. Une commission provisoire avait été chargée d'élaborer des statuts conformes à l'organisation nouvelle ; ces statuts ont été présentés et acceptés à la séance du 6 février, et ils ont été également approuvés par le groupe de M. F. de Chavigny, destiné à composer le noyau de la future classe des arts. L'entente est donc définitive.

La Société prendra le titre de *Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*. Elle se composera de deux grandes classes pouvant se subdiviser en sections : 1° classe des lettres, sciences et archéologie ; 2° classe des arts, destinée spécialement à préparer des expositions. Elle aura un bureau général. Chaque classe aura aussi son bureau et des réunions séparées, avec un règlement intérieur et un budget distincts. Les réunions plénières sont fixées au premier vendredi de chaque mois. Les frais généraux, dans lesquels figure au premier rang l'impression d'un *Bulletin* unique, seront prélevés sur toutes les cotisations, dans une proportion qui sera déterminée chaque année par une commission des finances.

M. Aymar Thonier Larochelle, qui a eu l'initiative du projet, en a exposé l'esprit dans un excellent mémoire, dont il a donné lecture aux membres de la Société d'émulation et du Comité des Beaux-Arts. Comme il s'agit d'une question intéressant vivement la plupart de nos lecteurs, nous nous faisons un devoir de reproduire ici ce document, où sont résumées, d'une manière très attrayante au point de vue littéraire, les considérations qui ont donné lieu à cette combinaison.

Ce règlement général, adopté par les deux groupes qui vont constituer la nouvelle Société, est conçu dans un ordre d'idées aussi libérales qu'il est possible de le désirer : réunir en un seul faisceau les divers éléments intellectuels et artistiques de notre pays, tout en laissant à chacun d'eux toute son indépendance, son initiative et une autonomie presque

absolue, tel a été le but envisagé. Au nombre des résultats avantageux que produira, suivant toute probabilité, la réalisation de ce projet, il en est quelques-uns qu'il suffira de résumer sommairement :

La nouvelle Société est en somme formée de deux éléments, distincts d'origine et d'ancienneté, mais qui se rapprochent et se confondent par trop de points pour ne pas gagner à être étroitement unis. L'un est constitué par la *Société d'émulation* de l'Allier, née en 1845, et qui a derrière elle tout un long passé de services rendus aux lettres, aux sciences et aux arts, et plus spécialement encore à l'archéologie. Elle continuera, comme autrefois, mais avec de nouvelles forces, et sur des bases peut-être plus larges, ses savants et utiles travaux. L'autre partie, la branche nouvelle, sera surtout artistique. Grâce à l'initiative complète qui lui est donnée par les nouveaux statuts, elle aura tout autant, sinon plus, de latitude d'action et d'autorité que n'en pourrait avoir une société isolée d'Amis des Arts : car non seulement elle profitera des avantages déjà acquis à la *Société d'émulation* actuelle, tels que ses relations avec les autres sociétés savantes de France, ses attaches officielles et reconnues, son installation, ses archives, sa bibliothèque, mais encore elle pourra compter sur son concours et son expérience pour donner plus d'intérêt aux expositions qu'elle aura surtout pour but d'organiser.

Les expositions artistiques étaient, jusqu'à présent, l'accompagnement ordinaire des concours régionaux, dont ils constituaient une des plus intéressantes attractions. Ceux-ci n'ayant plus lieu, dans chaque région, qu'à des intervalles beaucoup trop éloignés, il était devenu nécessaire de créer, dans chaque centre, des expositions plus fréquentes. Restreintes, au besoin, à un nombre d'œuvres limité, d'artistes invités et choisis, mais parmi lesquels les productions de nos compatriotes tiendraient une large place, ces expositions seraient plus faciles et moins coûteuses à organiser, tout en offrant un intérêt aussi sérieux et plus immédiat.

Des concours scolaires, des récompenses attribuées aux applications de l'art aux différentes professions et à l'industrie, donneraient à ces expositions un complément d'utilité pratique indiscutable.

La classe des Arts sera du reste ouverte, non seulement aux arts proprement dits et à leurs applications, mais encore à tout ce qui peut en être la conséquence ou l'acheminement. A ce titre, la photographie artistique *d'amateurs* y aura naturellement accès et en constituera une section, non peut-être la moins importante. — Utile auxiliaire de tous les arts, devenue même depuis quelques années l'indispensable alliée de la science et de l'industrie, cette branche d'études, soit qu'on la considère comme un but ou comme un moyen, comme une des plus intéressantes distractions d'amateurs, ou comme une source féconde de découvertes et d'applications nouvelles, a pris depuis un certain temps une importance et une expansion telles, qu'il n'était que juste de lui préparer sa place dans la nouvelle Société. Dans tous les centres de quelque importance, des groupes d'amateurs de photographie se sont formés, organisant des conférences, des travaux en commun, des excursions, des concours, d'un attrait particulier et très réel : beaucoup de leurs membres, d'ailleurs, sont en même temps ou des artistes, des hommes d'étude, des hommes de goût, ou de jeunes amateurs qui aspirent à le devenir, et ont leur place tout indiquée dans une Société où ils trouveront des encouragements, des conseils, des facilités pour s'élever plus haut que la simple pratique d'un procédé.

Le Bulletin de la Société sera distribué à tous les membres et accueillera les travaux de tous. Ce sera en quelque sorte le compte rendu de toutes les productions intellectuelles de notre département. Il conservera le souvenir des efforts de nos compatriotes, établira un lien entre eux, les mettra en relations avec les autres sociétés françaises et étrangères, et leur offrira l'appui d'une publicité qui s'élargira d'autant plus que

le concours de nouveaux et nombreux associés en facilitera davantage l'extension.

Une dernière considération d'une importance toute pratique, mais qui ne doit pas être considérée comme négligeable, est celle-ci :

Tous les adhérents sont au même titre, quelle que soit la classe ou la section dans laquelle ils se fassent inscrire, membres titulaires de la *Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*, et peuvent assister à toutes les séances générales, prendre part à tous les travaux de la Société. Or, bien rarement, ceux qui s'occupent, à des degrés divers, de lettres, de sciences ou d'art, limitent à une seule branche, à une seule étude, leur activité intellectuelle, leurs goûts et leurs aptitudes : presque toujours, au contraire, ils cherchent à étendre le champ de leurs connaissances et, avec raison, s'intéressent à tout ce qui se fait en ce sens autour d'eux. Ceux-là, et ils sont nombreux dans le Bourbonnais, auront cet avantage de trouver dans la nouvelle combinaison de la Société un moyen de donner une large satisfaction à leurs goûts studieux, ou à leur simple curiosité d'amateurs. En réalité, et moyennant une minime et unique cotisation annuelle (12 francs), ils pourront se considérer comme faisant partie de plusieurs sociétés distinctes, — non pas isolées, affaiblies, rendues impuissantes par l'éparpillement des forces, l'insuffisance des ressources et la multiplicité des charges d'installation, — mais, au contraire, réunies autour d'un même centre, soutenues par une communauté d'efforts, d'encouragements et de sympathies, et groupées en dehors de tout esprit de parti ou de coterie. C'est à toutes les bonnes volontés qu'il est fait appel, et si, comme les adhésions qui se sont spontanément offertes donnent lieu de l'espérer, le bienveillant concours de tous ceux qui s'intéressent au progrès intellectuel de notre pays est acquis à la nouvelle Société, il est permis d'affirmer qu'elle fera certainement œuvre utile et durable.

Aymar THONIER LAROCHELLE.



FERRIÈRES A VOL D'OISEAU

DE 1359 A 1789 (1)

(*Suite et fin*)

LÉGENDES

Le conte est du bon temps,
Non du temps où nous sommes.

L'HOMME NOIR DE PIERRE ENCISE (2)

Pa bin loin de vé Farrère, din le bô de Pierra Enciza, ne vai da co, le sé, un biau oume habilla de né se parmena tristamin dipeu le go salien jusqu'a chi Mouni ; o voué, o voué continuélamin, kma un dana trementa pa le remo. Ka de vé la Jeuze, do moulin neu et biaôco d'autre l'an apresu. O lé en dedin é ne di jamai rin ; da co, portan, o simble marqua envé sa cana de lé borne mo plantè. D'ion vin ko parmeneu étringi ?... Oué un ancien borgeois que revin pa ce que o la tricha din sou partage. Djeu vo quo faille penitansa su k'lé tare.

(1) Voir le t. IV des *Annales bourbonnaises.*

(2) Non loin de Ferrières, dans le bois de Pierre Encize, on voit quelquefois, sur le soir, un bel homme vêtu de noir se promener tristement du gour saillant jusque chez Mounier. Il marche et marche sans cesse, comme un damné poussé par le remords. Ceux de la Gièze, du Moulin-Neuf, et beaucoup d'autres l'ont aperçu. Il est sombre et ne parle jamais. Parfois cependant, il a l'air de retracer avec sa canne des limites incertaines. D'où sort cet étrange fantôme ?... C'est un ancien bourgeois qui *revient* parce que jadis il a trompé dans ses partages; Dieu l'oblige à expier sur ses terres.

LE SEIGNEUR DE MONTGILBERT (1)

Ne parlerin lontin chi nou d'iko segneu que vivo kma lou loups din son chatchau de Montgibai. Lou veya le fuyan pa ce que o juro kma un djable é ne prio jamai la bouna Vierge. Un jô, pa passa sou plaizai, o fayi fouére una fossa prigonda ion, san pitché, ai jetiron un païsan de sou domaine é un torio de sou étrable pa vére su l'endreu, kma o djo, le ko oué da dou qu'endurero pu facilamin lé douleu de la fan. L'essaille ére bin mauvaise ; moua que d'un co, le segneu se déringeo pa joui de l'agonia d'ik'lé dué victime, é le paoure oume se rindo pa la sainta Maria é l'animo bramo a findre le cœu, mai le segneu rizo kma un démon. Peu a peu, liou plainte venan pu rare ; sept jô passa, le païzan muri ; le torio que lecho la so do meu vivi inkéra dou jô ; le lendeman, le touné étindi le segneu.

A moi te, mon frère, te devanro méchin, so te plaiyo d'abandouna lou enségnemin de l'éyése é la creyansa da vieu pa segre té fantaizieu.

LA CIGALE ET LA FOURMI

Una cigala,
Le biau tin passa, ***(le beau temps passé)***
Le biau tin passa,
Una cigala,
Le biau tin passa,
N'a rin massa. ***(n'a rien amassé)***

(1) On parlera longtemps chez nous de ce seigneur sans entrailles qui vivait comme les fauves dans son castel de Montgilbert. Les anciens le fuyaient, car il jurait comme un diable et ne priait jamais Notre-Dame. Un jour, pour occuper ses loisirs, il fit creuser une fosse profonde ; or, dans cette fosse, il jeta sans pitié un paysan de ses domaines et un taureau de ses étables, afin, disait-il, d'examiner sur place quel est celui des deux qui supporterait plus facilement les douleurs de la faim. L'épreuve était cruelle. Souventes fois, noble sire daignait se déranger pour assister à l'agonie de ses victimes, et le pauvre homme suppliait par la Vierge, et l'animal poussait des beuglements sauvages, mais le seigneur ricanait en démon. Peu à peu, les gémissements devinrent plus rares. Au bout de sept jours, le paysan mourut ; le taureau qui léchait le salpêtre de la muraille vécut deux jours encore... Le lendemain, la foudre du ciel étendait le seigneur.

Et toi aussi, mon frère, tu deviendrais méchant, s'il te plaisait d'oublier les enseignements du pasteur et la foi de tes pères pour suivre tes caprices.

2

Chi la mazéla, *(chez la fourmi)*
Quan l'hivé veni,
Quan l'hivé veni,
Chi la mazéla,
Quan l'hivé veni
Le s'enfuyi.

3

Paoura ma mia, *(ma pauvre amie)*
Ai créve de fan,
Ai créve de fan,
Paoura ma mia,
Ai créve de fan
M'et et mou enfan. *(moi et mes enfants)*

4

Paoura ma mia,
Que faya vou don ?
Que faya vou don ?
Paoura ma mia,
Que faya vou don ?
K'ta messon. *(cette moisson dernière)*

5

Paoura ma mia,
Ne chantan trétou, *(nous chantions tous)*
Ne chantan trétou,
Paoura ma mia,
Ne chantan trétou
K'ta mouessou. *(mouessou-auvergnat)*

6

Chanta, ma mia,
Envé tou peti, *(avec tes petits)*
Envé tou peti.
Chanta, ma mia,
Envé tou peti,
Viva da ki. *(vivez de cela)*

LA MAISON MAUDITE (1)

Su l'iauteu de vé la Jeuze, ne vai inkéra una veuille moué-

(1) Sur les hauteurs de la Gièze, on voit encore actuellement une vieille

zon gagna pa l'ièronde é habita soulamin pa lou lozai ou lou vrepi ; oué la mouézon mauditche.

Vou que passé, pinsé a Djeu.

Yayo un tin portan que le père Lagouri son propitoire veyo son peti troupiau patiamin pouêtre din lou patchi de la ferma. Héla, héla ! ko tin n'é pu.

Lou minteni son kma lou mouêtre, yan, a ce qu'ai djon, liou défau ; ko de vé la Jeuze so suramin kma li autre, véci par que le vieu Lagouri braillo, tempêto é souhaito tou lou mo que lieu passan pa la ciboula : « Malérou, ko djo, te ne sa pa ce que t'attin din l'aveni ; » peu, o filo le na en l'ai é le chapiau su l'orille.

La néva tombo, o so l'hivé, le fau ne peto pu din le fugi é le minteni dremo dija, lou poin sara, sou sa cuverta ; tou d'un co, la mouézon trimbli, é i écoutiron su le plinchi do greni da gran co è da bru mais da bru que n'ayo pu entindu duriron jusqu'à la leva do soulé. Ai se leviron, mai ai charchiron vainamin ; lou sé é bin da sé, ka bru recomminsiron, o fali laissa le tarin. Le minteni partissi pa ne pu torna, laissan dari se, l'izolemin é la ruina.

---

maison délabrée, envahie par les ronces et visitée seulement par les lézards ou les vipères, c'est la maison maudite :

Vous qui passez, songez à Dieu.

Il fut un temps cependant, où le père Lagouri son propriétaire voyait son petit troupeau pâturer paisiblement dans les champs de la ferme ; hélas ! hélas ! ce temps n'est plus !

Les métayers sont comme les maîtres, ils ont, dit-on, leurs défauts ; celui de la Gièze évidemment ne sortait pas de l'ordinaire, voilà pourquoi le vieux Lagouri ne cessait de crier, de jurer et de souhaiter toutes les malédictions possibles : « Malheureux, lui disait-il, tu ne sais pas ce qui t'attend plus tard. » Puis, il partait, le nez au vent et le chapeau sur l'oreille.

La neige tombait, c'était l'hiver, le fayard ne pétillait plus dans l'âtre et le métayer dormait déjà profondément sous sa couverture ; tout à coup, la maison trembla ; sur le plancher du grenier des coups violents se firent entendre et des bruits, mais des bruits inconnus jusqu'alors, se prolongèrent jusqu'au matin. On se leva, toutes les recherches furent inutiles ; les soirs et bien des soirs, ces bruits se répétèrent, il fallut quitter le local. Le métayer partit pour ne plus revenir, laissant derrière lui la solitude et la ruine.

Vous retrouveriez encore, de nos jours, un pied d'homme parfaitement creusé dans cette masure abandonnée.

Cette histoire mystérieuse, nous ne la contons plus aux veillées parce qu'elle fait pleurer les enfants.

Vous qui passez, songez à Dieu !

Ne trouvero inkéra, din noti jô, un pié d'oume parfaitamin chava din le bô d'ik'la mazura.

K'l'istouère ne la contin pu a lé veyai pa ce que le fouè pô a cheti.

Vou que passé, pinsé à Djeu ! (1)

LÉGENDE DE LA GROTTE DES FÉES

Connais-tu le pays où fleurit l'oranger ?

Plus loin que le désert, plus loin que la Perse et les Indes et les palmiers d'Arabie, dans ces régions fortunées du bonheur où l'on ne vit que pour jouir, régnait jadis une aimable princesse ; on l'appelait *Splendide*, et c'est à juste titre, car elle avait pour elle la séduction de ses attraits naturels et les dons si précieux de l'esprit et du cœur ;

Elle avait la taille mignonne,
La main fine, le pied léger,
La grâce de la belladone
Et la souplesse du bleuet.

Oh ! qu'elle était heureuse dans son palais de cristal, sous un ciel enchanteur !

Joyeuses compagnes, jardins parfumés, douces chansons du bengali, vous charmiez ses loisirs.

Un jour, dit-on, jour à jamais funeste, le fils d'un roi voisin s'ennuya d'être seul ;

Ses yeux bleus se voilaient comme une aurore en pleurs.

Pourquoi se montrer insensible ?..... Demandez à l'oiseau

(1) Chose étonnante, pour la prononciation de certains mots, nous trouvons entre le bourg et la campagne, une divergence assez sensible ; les vieillards eux-mêmes ne s'entendent pas toujours dans l'expression des nuances et des singularités grammaticales ; avec de telles incertitudes, on comprendra sans peine combien doit être difficile la tâche de l'observateur qui veut rendre, d'une manière exacte, les inflexions si multiples de nos termes patois ; on aimerait mieux parfois chercher la quadrature du cercle ou le merle blanc des naturalistes.

Le voisinage de l'Auvergne, comme aussi les relations ou les alliances avec des personnes étrangères à la localité, ont dû contribuer, pour une large part, à cette décomposition progressive du langage primitif.

pourquoi la liberté remplit ses aspirations dans l'azur? *Splendide* était vierge et voulait rester vierge, en conservant pour elle cet empire sans limites, ces immenses richesses, ces diamants, ces rubis, ces topazes et ces perles sans nombre qu'on apportait pour un sourire.

Vous qui lisez, croyez-en l'expérience, la jeunesse, à vingt ans, n'admet pas l'égoïsme. Au lieu de se décourager, le prince multiplia ses instances ; peu à peu, les sollicitations devinrent si pressantes que la pauvrette ennuyée dut s'enfuir à la hâte vers des rives inconnues. Bien long fut le voyage, mais la fée des vertus veillait sur elle. Ni le vent, ni les orages, ni la fureur des tempêtes, ni la férocité des tigres, ni les glaces du Nord, ni la barbarie des peuples sauvages n'arrêtèrent un instant cette enfant du soleil ; elle allait, visitant les cités et les temples, les tombeaux des grands hommes et les merveilles de l'univers, cherchant partout le repos, l'indifférence ou l'oubli... L'oubli, hélas ! ne pouvait revenir, car elle n'était jamais seule... Le chevalier la suivait comme une ombre.

Un soir, cependant, guidée par je ne sais quelle influence mystérieuse, elle réussit à tromper la surveillance de son gardien fidèle ; c'est alors qu'elle arriva dans nos régions. La vue de nos montagnes, la solitude de nos vallons boisés lui plurent, elle résolut d'y fixer sa demeure. Combien de temps dura ce séjour de la vierge, nous l'ignorons encore ; la tradition nous apprend seulement que la noble exilée retrouvait au pays les plaisirs de l'âge d'or.

On est si bien sous la coudrette,
Quand le pinson chante en été !!

Mais le bonheur fuit comme un songe, c'est une rose qu'on effeuille en passant ; déjà le printemps brille,

Les lilas sont en fleurs et les oiseaux joyeux,
Parmi les rameaux verts, ne cessent de redire
La fraîcheur de la brise et la beauté des cieux.

Près du Gour, dans la nappe argentine, la jeune fille insouciante se mire avec lenteur, elle arrange en couronne les tresses soyeuses de sa chevelure ondoyante et s'occupe ingénument des minutieux détails de sa toilette matinale, rêvant peut-être à l'hirondelle, peut-être aux illusions de son cœur endormi.

Tout à coup, devant elle, ô malheur ! se dresse un étranger cynique ; où fuir, où se cacher ? Le ravisseur s'élance, il vole, il va saisir sa proie. — Soudain le roc s'ouvre et la fugitive effrayée se précipite vers ce nouvel asile ; déjà le prince allait l'atteindre, quand la jeune fille inspirée par les dieux prit le parti de s'effacer modestement sur les parois de la grotte ; c'était là son salut, car aussitôt la fée du lieu s'empressa de jeter sur elle un de ces lourds manteaux de granit qu'elle réservait pour les circonstances difficiles.

Pauvre martyre ! on raconte au village qu'elle n'eut pas d'agonie, je serais tenté de le croire, vu la rapidité de sa métamorphose.

C'est au même endroit que nous la contemplons encore fièrement drapée dans ce peignoir d'un nouveau genre ; à ses pieds, dort le prince, sous la forme d'un énorme bélier ; plus loin, vous voyez s'arrondir un long bloc avec les apparences indécises d'un animal énervé... on prétend que c'est l'écuyer.

Le corps est là, dit la légende, mais l'âme est au séjour des élus, probablement vers les Champs-Elysées ; en vérité, c'est justice.

Les gouttelettes qui scintillent et qui tombent sont les larmes des ondines qui viennent en silence pleurer sur le tombeau de leur sœur bien aimée ; avec elles, viennent aussi gémir les dryades et les hamadryades, puissantes reines de nos bois, qui prêtent généreusement l'ombrage de leurs beaux frênes à ces rochers désormais célèbres.

Sylphes légers, c'est vous sans doute qui produisez ces bruits d'ailes, ces soupirs et ces murmures discrets qu'on entend si souvent dans ces parages ; c'est vous qui modulez

peut-être sous le feuillage ce vieux dicton qu'on répète au foyer :

Ne laissez plus courir vos filles !...
On ne sait pas ce qui peut arriver.

Oué fini.

Tout ikintche n'é pas una fuble, ni une biôla ni une lourda.

Il est temps de finir ; n'abusons pas de la patience du lecteur ; maintenant que j'ai raconté brièvement notre histoire, nos usages et nos récits populaires, il serait prudent, semble-t-il, de rentrer dans ma solitude afin de méditer humblement sur cette boutade spirituelle d'un vieil original qui proposait malicieusement

D'instituer des prix pour les hommes de bien
Qui se tiennent en paix et qui n'écrivent rien.

Pierre Encise.

FIN





QUELQUES SPÉCIMENS

DE PAVEMENTS BOURBONNAIS

Ceux qui étudient nos vieux monuments savent qu'il est fréquent d'y rencontrer des pavements ou, tout au moins, des vestiges de pavements ornés. De bonne heure, les constructeurs comprirent l'utilité d'*habiller* les grandes surfaces nues du sol qu'ils associèrent volontiers à l'ensemble des décorations intérieures.

Les églises, vraisemblablement, inspirèrent les premières tentatives en ce genre. Dans les sanctuaires aux parois couvertes de peintures et de sculptures, où l'œil était partout occupé et charmé et où tout était coloré et chatoyant, même la lumière du jour, les dallages unis n'étaient guère à leur place. Aussi dut-on s'appliquer très vite à les harmoniser avec les ornementations environnantes.

N'est-ce pas, en effet, une église et — circonstance notable pour nous — une église bourbonnaise, celle de Saint-Menoux, qui a fourni le plus ancien type connu de dallages décorés ? Sur ce pavement du XII[e] siècle en pierre blanche, le procédé employé a été celui de la gravure mise en couleur par un remplissage fait d'une substance résineuse. Viollet-le-Duc et, après et *d'après* lui, beaucoup d'autres, ont cité ce doyen des dallages qui nous montre, à ses débuts, une méthode de décor devenue, par la suite, d'un usage courant.

Non pas que les *graffiti* sur pierre se soient beaucoup généralisés ; d'un emploi difficile et coûteux qui nécessitait le concours sur place de spécialistes peu accessibles, ces pave-

ments restèrent, partout ailleurs qu'en Italie, à l'état de luxueuse exception. Aussi la brique fut généralement substituée à la pierre ; mais si la matière première changea, la mise en œuvre, par creusement et remplissage, resta la même.

Au moyen âge et même postérieurement, on employa donc communément les carrelages en terre cuite qui se prêtaient, sans grands frais et par des moyens très simples, aux combinaisons les plus variées et souvent les plus heureuses.

Sur l'argile malléable et docile, l'imagination si originale et si ingénieuse des décorateurs se donna libre cours. Les pavements furent parés de dessins géométriques, d'entrelacs feuillagés, de végétations fleuries, souvent animées de figures humaines ou hybrides, d'oiseaux, etc. En outre, les armoiries,

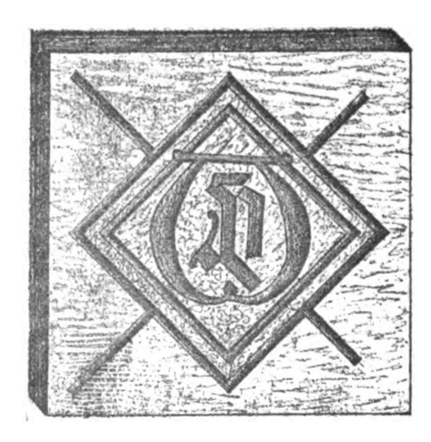


FIGURE I

les pièces héraldiques, les devises et les monogrammes s'y multiplièrent et ne tardèrent pas à y occuper une place prépondérante.

Ces diverses ornementations s'obtenaient par estampages et l'on se contenta souvent de cette seule opération.

Tel a été le cas pour ce joli carreau, d'une facture si pure, dont nous donnons ici (fig. I) la fidèle représentation. Il a

été retrouvé dans la maison connue à Moulins sous le nom de *doyenné* et située rue Notre-Dame, n° 24.

Ce carreau est du XVe siècle (1). Il mesure 15 centimètres de diamètre et offre, dans un cartouche rectangulaire, une combinaison monogrammatique d'un effet décoratif fort réussi.

Cependant, on complèta assez fréquemment l'estampage par un remplissage en terre blanche.

La fabrication de ces pavements plus élégants et d'un travail plus recherché comportait trois opérations : 1° l'estampage, 2° le garnissage des creux de l'empreinte avec une argile de ton clair, 3° l'application sur le carreau d'un vernis incolore et transparent.



FIGURE 2

Voici, provenant de Montaiguet (canton du Donjon), un spécimen très complet (fig. 2) de ce genre de pavement. De la seconde moitié du XVe siècle, il montre les armes (*d'argent à trois fasces de sable, à la bordure denchée de gueules*) de Pierre de La Fin, vingtième abbé (1460) de l'abbaye forézienne de la Bénisson-dieu.

(1) Ce spécimen de carrelage du doyenné a été recueilli par M. Bertrand, président de la *Société d'émulation*, qui a bien voulu s'en dessaisir en faveur de notre collection. Notre savant et excellent ami nous permettra de lui en exprimer ici toute notre gratitude.

L'écusson, sommé d'une mitre et d'une crosse, repose sur un phylactère portant en caractères gothiques le nom de cet abbé : « *P. La Fin* », qui appartenait à une famille marquante du Bourbonnais, originaire de Thiel, à la source de l'Acolin. Ce personnage s'était occupé, avec une particulière sollicitude, du bourg de Montaiguet, centre de la principale possession de son monastère, qui avait en outre pour lui le mérite d'être bourbonnais pour la moitié environ de son territoire. Il en restaura le château et fonda (1496), précisément dans la partie bourbonnaise du village, une collégiale qu'il construisit et dota sur ses biens personnels.

Le carreau qui nous occupe est un vestige des pavements armoriés qu'il fit mettre dans l'oratoire du château et dans le chœur de l'église collégiale. C'est le modèle simplifié et réduit (12 centimètres et demi de diamètre) des grands carreaux (1) dont il avait orné sa chapelle de la Bénissondieu.



FIGURE 3

Cependant, les carrelages simplement estampés et sans incrustation ni vernissage persistèrent en raison de leur fabrication facile et de leur bas prix.

Même lorsque les merveilleux et étincelants pavements de

(1) Le musée de Moulins possède un bon spécimen de ces grands carreaux qui montrent l'écusson de cet abbé, supporté par deux cygnes (?) et accompagné de la devise : « *Laus Deo* ».

faïences furent introduits en France, la modeste brique sigillée continua à avoir ses fidèles et nombreux clients.

Des deux dernières reproductions que nous donnons, l'une (fig. 3) est prise d'après un carrelage du XVII[e] siècle, à l'ancien hôtel de Champfeu, rue Saint-Pierre à Moulins. L'ornementation, composée de tiges tréflées qui rayonnent en bordure de deux cercles inscrits l'un dans l'autre, s'étend sur quatre carreaux dont chaque section présente un diamètre de 13 centimètres.

L'autre (fig. 4) nous paraît un peu plus ancien et montre dans sa combinaison, qui est encore de quatre carreaux, un élégant fleuron cruciforme (1) (mêmes dimensions que le précédent).



FIGURE 4

Ces quelques exemples de carrelage bourbonnais méritaient d'être mentionnés. Nous regrettons qu'ils soient aussi peu nombreux, mais nous espérons qu'ils serviront à en faire connaître d'autres. C'est une semence qui nous prépare, peut-être, une ample récolte.

Roger DE QUIRIELLE.

(1) Ce dernier carreau faisait partie de la collection bourbonnaise, aujourd'hui dispersée, du regretté curé de Beaulon, M. l'abbé Dupré.

NOTE SUR UNE GRAVURE

REPRÉSENTANT LA CHAPELLE DU COUVENT DE LA VISITATION DE MOULINS

Nous donnons en gravure le fac-simile en réduction d'une eau-forte de format in-4°, coupe et élévation de la chapelle de la Visitation de Moulins. On remarquera que notre planche porte l'indication d'un clocher surmontant la coupole du chœur, tel qu'il avait été édifié par Linguet, qui en était l'architecte. Cette restitution constitue le principal intérêt de notre illustration.

Ce clocher a disparu depuis longtemps, car la tradition en est perdue. Grâce à la gravure que nous avons découverte, nous pouvons maintenant nous faire une idée exacte de l'ensemble du monument, à l'époque de sa construction.

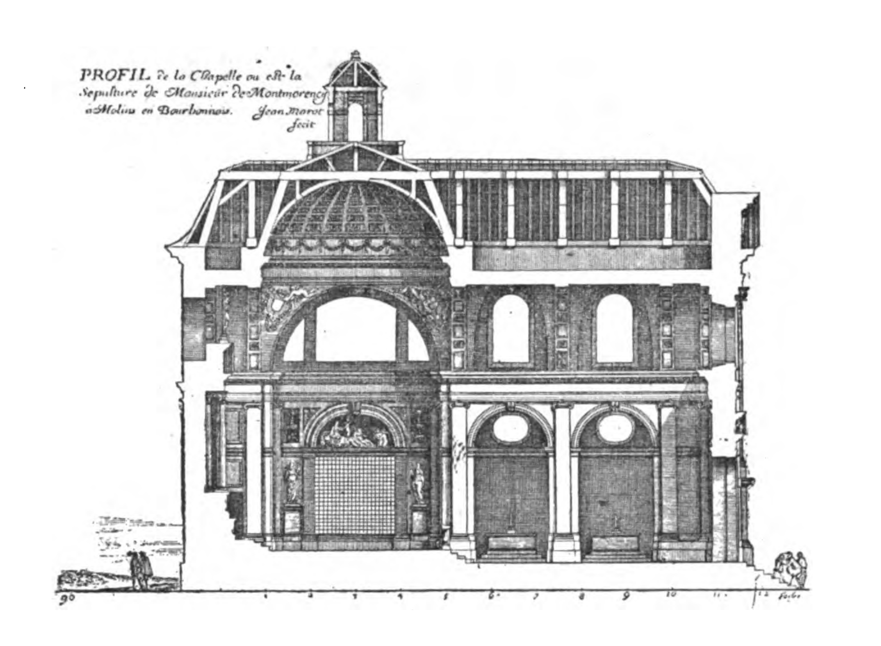
Sur le côté gauche, on lit l'inscription suivante :

« *Profil de la chapelle où est la sépulture de Monsieur de Montmo-*
« *rency à Molins en Bourbonnois.* »

« Jean Marot fecit. »

Marot était un artiste célèbre jadis, qui a édité un recueil d'architecture dont notre planche est extraite. Ce recueil a pour titre : « *Petit œuvre d'architecture ou recueil des plans, élévations,* « *coupes, de divers anciens édifices de Paris et de la sépulture des Valois à* « *Saint-Denis. Avec diverses suites de tombeaux, épitaphes, chapelles,* « *retables d'autels, tabernacles, portes cochères, etc., etc., etc., à Paris* « *Jombert 1664, g. in-4° avec 220 planches.* »

Francis Pérot.


PROFIL de la Chapelle ou est la Sepulture de Monsieur de Montmorency a Molins en Bourbonnois.
Jean Marot fecit
90
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 toises



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(Suite)

Bonnichon (Jean), mercier.

P. 199. — 9 s. 8 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

(Je pense que c'est un double emploi de l'article *Jean Bonichon* ci-dessus.)

Le nom de *Bonnichon* est encore assez répandu à Montluçon et aux environs. Je ne sais si ceux qui le portent descendent des ci-dessus. En tout cas, il est probable que c'est à leur famille qu'appartenait Marguerite *Bonnichon*, mariée en 1575 à Charles *de la Chapelle*, apothicaire et bourgeois de Montluçon, fils de Mathurin et de Catherine *Bourdeau*. — Je cite ce mariage, parce que, dans les deux siècles qui suivent, le nom devient très rare et presque introuvable dans nos registres paroissiaux. Peut-être l'ancienne famille était-elle éteinte.

Borne. — Voy. *Sauret*. — *Du Lyon*.

De la Borne (Jean), fils de feu Durand de la Borne, bourgeois et marchand.

P. 151. — 10 d. t. pour un jardin au faubourg Saint-Pierre.

De la Borne (Jean et Robert), en leur nom et au nom de Pierre de la Borne, prêtre, leur frère absent.

P. 96. — 2 s. 5 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.
P. 98. — 5 s. 4 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

De la Borne. — Voy. *Faure*.

De Bostrond (Jean), écuyer, seigneur dudit lieu et de Ruaux.

P. 760. — 25 s. t. pour un bois, dit le bois de Demin ou de Villemorte.

Il s'agit évidemment ici de la famille *de Boisrond*, seigneurs de Boisrond, Vaure, les Arbres, les Ruaux, Boutefeu, Beauvoir, etc. (V. Soultrait, première édition.) — J'ignore du reste entièrement ce qui la concerne.

Boullaud (Jean), licencié ès-lois, pour lui, pour Anne Mougnet, sa femme, et pour Jean Boullaud, son fils.

P. 439. — 10 d. t. pour un jardin au faubourg de Bretonni.
P. 440. — 4 d. t. pour une vigne à Souleloup.

Boullaud. — Voy. *Maussan.*

Boullignon (Antoine), écuyer, seigneur du Dienat, paroisse de Notre-Dame.

P. 420. — 17 sols, 9 deniers pour lots, ventes et tous autres droits de seigneurie au Diénat.
***Idem.* — 2 sols pour une maison, grange et colombier, jardin, etc.**
P. 421. — 7 sols, 10 deniers tournois pour une pièce de terre à la Varenne.
***Idem.* — 9 deniers tournois pour une vigne au Puy de la Rapt.**
***Idem.* — 6 deniers tournois pour une vigne à Châtelard.**
P. 422. — 2 sols tournois pour une pièce de terre au lieu de l'Amaron.
***Idem.* — 18 deniers tournois pour une vigne au même endroit.**
***Idem.* — 2 sols, 7 deniers tournois pour une vigne au Préau.**
***Idem.* — 6 deniers tournois pour une vigne au Puypelat.**

Boullougnat (Jean), de la paroisse de Néris.

P. 451. — 6 s. t. pour une terre à Villemorte.

Boulongnon (Berthomier) et Guillaume Boulongnon, de la paroisse de la Celle.

P. 750. — 4 septiers de seigle et 2 septiers d'avoine pour le Mas de la Maison-Neuve.

Bourbon (François), boucher, de la paroisse Notre-Dame.

P. 677. — 1 d. t. pour une terre à Linard.
P. 679. — Pour lui, pour Péronnelle Rapauld, sa femme, et pour Marie Rapauld, sa belle-sœur. — 6 d. t. pour une maison et jardin à Notre-Dame.

Bourbon (François et Hélion), frères, de la paroisse de Notre-Dame.

P. 752. — 5 s. 10 d. t. pour une maison avec pressoir, courtillage et verger, paroisse de Notre-Dame.
Idem. — 8 d. t. pour un pré à Puy-Bourel.

Le nom existe encore à Montluçon, mais je ne sais pas s'il y a un rapport quelconque entre ceux qui le portent et François et Hélion *Bourbon* ci-dessus.

Bourjon. — Voy. *Tremoulhat.*

Bourneau. — Voy. *Duteil.*

Bournezeau (1) (Jeanne), veuve de feu Odin du Chemin, pour elle et pour Guillaume Dubreuil, son neveu.

P. 149. — 6 s. et 6 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

Bournezeau (Jeanne), veuve de Odin du Chemin, et Pierre Bonnet, boucher, pour sa femme Péronnelle Bournezeau.

P. 150. — 2 quartes de seigle pour un pré et une aubérie.

Bouschonnet (Jean), éperonnier.

P. 84. — 2 d. t. pour une vigne aux Brosses.

Bouthonna. — Voy. *de Reilhac.*

De Bramont (Jean), écuyer.

P. 544. — 18 d. t. pour une pièce de terre au Theil, paroisse de la Vault-Sainte-Anne.

Brandon (Antoine), serrurier, paroisse de Notre-Dame.

P. 620. — 7 deniers tournois pour un pré.

Brandon (Barthélemy), de Couraud, paroisse de Domérat.

P. 75. — 15 deniers tournois pour une vigne à Couraud.

Breuil (Mathé), paroissien de Néris, pour lui et pour Marguerite Pailheret, sa femme.

(1) Le registre écrit ici Jeanne *Bournezelle* parce qu'il s'agit d'une femme, et qu'il met d'une façon régulière au féminin tous les noms des femmes. — Ainsi dans le corps même de l'acte qui concerne Jeanne *Bournezelle*, il est question d'un Guillaume *Bournezeau*. Il en est de même pour les noms *Coppin*, *Malichon*, etc., que le registre transforme en *Coppine*, *Malichonne*, etc., toutes les fois que ce sont des femmes dont il a à parler. Et ainsi de tous les autres.

P. 406. — 2 s. t. pour un vignoble à Villemorte.

BRIDIER (Pierre), boucher, et Jean GROSLERON, notaire en la chancellerie de Bourbonnais.

P. 412. — 26 s. 2 d. t. pour une maison à Notre-Dame, et trois bancs au-dessous de ladite maison.

Bridier. — Famille extrêmement nombreuse, qui a gardé pendant plusieurs siècles (au moins jusqu'en 1700), sa profession primitive de boucher. — On sait que les bouchers de Montluçon formaient une corporation puissante, riche, considérée et pourvue de nombreux privilèges, à la suite du service qu'ils avaient rendu à la ville en la délivrant des Anglais au XV[e] siècle.

Une seule branche paraît être sortie du commun. Issue de Pierre *Bridier*, dit l'aîné, consul de Montluçon en 1607, marié dès avant 1580 à Marguerite *Redon*, elle a produit trois rameaux :

A). — Gilbert *Bridier*, seigneur de Coursier, avocat en parlement, né le 9 août 1594, marié dès avant 1617 à Marie *de Culant*, dont, entre autres enfants, Pierre *Bridier*, procureur au présidial de Moulins en 1650, qui eut lui-même, d'une alliance inconnue, un fils, Jean, né le 7 décembre 1643, dont j'ignore le sort.

B). — Jean *Bridier*, licencié ès lois, avocat en parlement dès 1600, marié à Marie *Chennet*, dont un fils, François, né le 17 septembre 1618, prêtre communaliste de Notre-Dame et vicaire de Saint-Nicolas en 1652, et cinq filles, parmi lesquelles Françoise, mariée à Jean *Fourneau*, procureur du Roi en la châtellenie de Thizon.

C). — Claude *Bridier*, peintre à Montluçon, époux dès 1600 de Gilberte *Cluzerat*, dont une postérité éteinte à Montluçon au commencement du XVIII[e] siècle, en la personne des enfants de Pierre *Bridier* (petit-fils de Claude), bourgeois de Montluçon, marié dès 1682 à Marguerite *Alamargot*, fille de Gilbert, seigneur d'Argentières, et de Marguerite *Pinelle*.

BRIGNAT (Jean), paroissien de Saint-Pierre.

P. 49. — 4 sols, 6 deniers tournois pour une maison au faubourg de Saint-Pierre.

P. 50. — 3 sols, 4 deniers pour une vigne.

Idem. — 20 deniers pour une vigne.

BRIGNAT (Jean), laboureur, de la paroisse Saint-Pierre.

P. 397. — 18 d. t. pour un vignoble aux Toilles.

BRIGNAT (Jean), paroissien de Saint-Pierre, et Isabeau BRIGNAT.

P. 247. — 11 s. 3 d. t. pour une maison au faubourg Saint-Pierre.

BRIGNAT (Guillemette), femme de Gilbert PERRINE.

P. 751. — 12 d. t. pour un vignoble à Maupertuis.

BRIGNAT (Pétronille), femme de Jean BACHELLERON.

P. 750. — 6 s. 3 d. t. pour un vignoble à Villemorte.

BRIGNAT. — Voy. *Loizon*.

Brignat, alias *de Brignat*, seigneurs de Brignat, la Faye, etc.

Famille qui a produit plusieurs générations d'avocats en parlement, d'élus en l'élection et de consuls de la ville de Montluçon, au XVIIe siècle. J'ai sa généalogie bien complète à partir du milieu du XVIe siècle. Alliée aux *Mercier*, *Charreton*, *Alamargot*, *Culant*, *Méténier*, *Bobinet*, *Bridier*, *Verrouquier*, *Benoist*, *Robinet*, etc.

Elle s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle, en la personne de Gilbert *de Brignat*, avocat en parlement à Montluçon, qui de son mariage contracté vers 1700 avec Catherine *Robinet*, eut seulement :

A). — Marie, née en 1702, mariée en 1731 à Paul *Benoist*, seigneur des Beauvais.

B). — Catherine, mariée à Charles-Gilbert *Verrouquier de Feix*.

C). — Jeanne, sans alliance.

D). — Gilbert, né en 1714, mort le 29 avril 1730, à 16 ans.

Brun (Gabriel), écuyer, sieur du Cellier, de la paroisse de Domérat (1).

P. 352. — 3 s. t. pour un pré à Domérat.
P. 359. — 2 s. t. pour un pré au Cellier.

Brunelat (Pierre), cordier, de la paroisse de Saint-Pierre, pour lui et pour Marie Louchonin, sa femme.

P. 561. — 12 d. t. pour une maison et ses annexes sur la Motte du château de Montluçon.

Buffauld. — Voy. *Pillot.*

Buret (Bernard), pintier, bourgeois de Montluçon.

P. 77. — 10 s. t. pour une maison à Notre-Dame.

C

Calemin (Philibert), François et Robert Calemin, ses frères.

P. 760. — 4 s. t. pour une terre et vigne à Souleloup.

Callemyn. — Voy. *Blanc.*

Carnault (Barthélemy), notaire de la chancellerie de Bourbonnais, au nom et comme procureur de Jean et de Gilbert Rocquet, licencié ès lois, et de Pierre Rocquet, leur frère (? Rocque ?).

P. 786. — 3 s. 9 d. t. pour divers héritages, une maison à Saint-Pierre, un vignoble au Préau, une maison avec jardin au faubourg de Saint-Pierre, un verger à la Rivière, une autre maison à Saint-Pierre.

Castille. — Voy. *Blanc.*

Cavenin. — Voy. *Fradier.*

Cauche (Charles), fourrier ordinaire de l'hôtel du Roi et bourgeois de Montluçon.

(1) Je pense, sans en avoir la certitude, qu'il s'agit ici d'un membre de la famille connue plus tard sous le nom de *Du Peschin* (Voy. Soultrait). Elle a été, en effet, longuement possessionnée aux environs de Montluçon, où elle était propriétaire entre autres de la terre et du château de Bord, qui a nommé une de ses branches.

P. 522. — 15 s. 7 d. t., 2 quartes de froment, 3 septiers, 1 quarte et cinq coupes de seigle pour divers héritages, maison avec cour et jardin à Notre-Dame, autre maison aussi à Notre-Dame, une garenne et terre au Châtelet, un champ aux Chambons, une grange et métairie au Châtelet, un vignoble aux Saignes sous Châtelard, plusieurs pièces de terre à la Grange-Resmonnin, Saulx, etc., un vignoble à Châtelard, un autre à Souleloup, etc.

Cerclier (Marceau), pour lui et pour Pinon Bardin, sa femme.

P. 427. — Une maille tournois pour une vigne à Villemorte.

Chabassière. — Voy. *Saulnier.*

Chabernard. — Voy. *Roudier.*

Chaigne (Nicolas), dit Desaint, bourgeois de Montluçon.

P. 196. — 15 d. t. pour une vigne.

Chain. — Voy. *Rondereux.*

Chandiat. — Voy. *Vaufranche.*

Chapelle (Léonard), cordonnier à Notre-Dame, pour lui et pour Michelle Quartier, sa femme.

P. 60. — 2 s. 2 d. et 2 septiers de froment pour une vigne à Lancelette.
P. 61. — 6 d. t. pour un jardin à la Presle.

Chapelle (Léonard), cordonnier, paroisse de Notre-Dame, comme tuteur de Jean l'aîné et de Jean le jeune, enfants de feu François Quartier.

P. 553. — 4 s. 9 d. t. pour divers héritages, une maison à Notre-Dame, jardin, annexes, etc.

Charles (Claude), bourgeois et marchand.

P. 183. — 12 d. t. pour une vigne à Châtelard.

Charles. — Voy. *Cranon.*

Chartonnet. — Voy. *Pignaud.*

Chartreau. — Voy. *Bardin.*

De Chaslus (noble homme François), écuyer, seigneur de la Brosse et des Modières.

P. 593. — Transaction du 10 juin 1496 entre lui et le duc de Bourbon pour des cens et rentes qu'ils se partagent.

P. 605. — 15 d. t. et 1 septier de froment pour une maison avec cour et verger à Saint-Pierre, un moulin avec écluse à Paladeau, sur le Cher, et une terre au Puy-Bourel.

P. 609. — 6 s. t. pour une terre à la Vault-Sainte-Anne.

P. 807. — 12 d. t. pour le Mas de Mondioux au village des Montais.

Il est d'autant moins utile de parler ici de cette illustre maison, de noblesse chevaleresque, originaire d'Auvergne et de Combrailles, que ce n'est que très passagèrement qu'elle a eu chez nous son établissement. D'ailleurs son histoire est bien connue et peut se lire dans tous les nobiliaires. A. Tardieu (*Dict. des familles d'Auvergne*) et Bachelin-Deflorenne (*Etat prés. de la nobl. française*) donnent une notice sur sa situation actuelle, à laquelle je ne puis que renvoyer. J'y ajouterai seulement que Henry-Jean *de Chalus*, chef de la branche dite de Saint-Fargeol, commandant d'infanterie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, vient de mourir en mai 1890, âgé de 89 ans, laissant pour héritiers un neveu, qui a lui-même postérité, et une nièce, mariée à M. *Morel de la Colombe.*

La branche aînée est sur le point de s'éteindre, en la personne de René, comte *de Chalus*, qui, de son mariage avec Mlle *des Houlières*, n'a que des filles.

CHASSAT (Jean), laboureur, de la paroisse de Notre-Dame.

P. 711. — 2 quartes de froment pour une maison à Notre-Dame.

DE CHASTEAU. — Voy. *Saverot.*

(A suivre.) DES GOZIS.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 13.)

BUXIÈRE-LES-MINES *(suite)*

Château de la Condemine *(suite)*. On y parvenait en traversant une *baille* ou *basse-cour*. On se trouvait alors en face du *pont-levis*, derrière lequel s'élève une *tour de défense*, dont les fondations plongent profondément dans les fossés et que deux forts *éperons*, recouverts de glacis, soutiennent encore. Une *salle* de défense très curieuse occupe le rez-de-chaussée de cet ouvrage et s'ouvre sur le pont-levis par une *porte* en tiers-point. La salle a conservé les *corbeaux* sur lesquels reposait le *plancher primitif* du premier étage. On pénètre, au fond, dans un étroit *couloir* que fermait une lourde porte, et qui monte jusqu'à la *cour intérieure* du château. La *chapelle* occupait l'aile droite de l'habitation ; elle prend jour à l'extérieur par une *fenêtre* géminée surmontée d'un quatre-feuilles et dont les chapiteaux sont ornés de feuillages grossièrement sculptés. L'aile gauche du château a conservé une fort belle salle qui devait être la *grande salle* de la maison. Dans l'épaisseur des murs, des *bancs* en pierre sont disposés perpendiculairement au jour, le long des deux ébrasements. Dans une salle voisine, on peut admirer encore une fort belle *cheminée* du XVI[e] siècle. Elle est élevée sur un plan barlong ; son manteau carré, composé d'une plate-bande à larges sommiers et encadré de deux pilastres qui supportent la corniche, repose, à ses pieds-droits, sur deux colonnes angulaires dont les faces sont ornées de branches garnies de leur feuillage. Le contre-cœur, maçonné en pierre, a dû recevoir, à une époque postérieure, une plaque de fonte de fer.

Malgré les aménagements intérieurs (1) qu'il a subis, ce château conserve quelque chose de son ancien aspect fier et imposant, avec ses fossés profonds et à moitié pleins d'eau, sa tourelle restaurée, son ouvrage de défense, ses fenêtres gothiques, et la croix de pignon de sa chapelle.

Château de Saragousse. — L'ancien château (2) a complètement été détruit. Une habitation moderne (3) sans style le remplace.

Châteaux de Ditière et de Bost. — Il n'en reste rien qui soit digne d'être catalogué. Nous avons donné, plus haut, l'inscription qui figurait sur la chapelle du château de Bost.

---

(1) Aujourd'hui la vieille demeure féodale des de la Condemine (1400?), des de Mimorin (1420), des d'Urfé (1437), des de Blot (1444), des de Chabannes (ou de Chabannées) et des de Villaines (XVII[e] s.) est devenue une sorte de cité ouvrière où le propriétaire, M. Rondeleux, loge quelques ouvriers de son usine de Plat-Mort.

(2) Ce château fut la propriété de quelques-uns des membres de la famille de Saint-Aubin.

(3) Elle appartient à M. Glachet, de Saint-Pourçain.

Bibliographie. — Nous ne connaissons aucun ouvrage spécial sur Buxières. Pour les documents de son histoire, on voudra bien consulter, en dehors des ouvrages cités dans nos notes, les divers volumes que nous avons indiqués dans nos *Renseignements généraux bibliographiques*, en tête de cet Inventaire.

FRANCHESSE

Franchesse. — I nom ; *a*) Franciscas (Ecclesia de) (XII[e] s.). — Franchesse-sur-Bourbon (N. N. XVI[e] s.) — Franchèse, Franchèze, Franchesche, Francesche) (Reg. parss.).

II. Situation ; A *a*) *Diocèse* de Bourges ; *archidiaconé et archiprêtré* de Bourbon ; — *b*) *diocèse* de Clermont ; — *c*) *doyenné* de Saint-Michel.

B *a*) du *pagus Burbunensis* (?) de la *civitas* ou *pagus Biturigum* ; — *Châtellenie* de Bourbon-l'Archambault (N. N. I, 36 ; II, 10, 12, 15, 152) ; — *élection* de Moulins ; — *b*) *canton* de Bourbon, *district* de Cérilly ; — *c*) *canton* de Bourbon ; *arrondissement* de Moulins.

Epoque antique. Fragments d'amphores, de tuiles à rebords, et quelques médailles romaines, trouvés au château de Vellat par le propriétaire, M. La Couture (1).

Epoque du moyen-age, de la renaissance et de la période moderne. A. **Eglise paroissiale** sous le vocable et le patronage de saint Etienne. C'est un édifice très intéressant et d'un *plan* (2) bien complet, qui a été classé parmi les Monuments historiques par arrêté du 12 juillet 1886 (3). Elle comprend une *nef* avec *collatéraux*, une *abside* semi-circulaire décorée à l'intérieur d'arcatures en mitre, un *transept* avec *absidioles* circulaires, et sur le bras de croix un *clocher* carré dont il ne reste que les *deux étages d'arcatures*. La *Flèch*e moderne est en charpente.

Dans son ensemble, elle appartient au style roman ; les premières travées des collatéraux (A. B. C. D.) portent les traces de remaniements qui ont pu être pratiqués au XV[e] siècle. Il ne reste de ces tentatives qu'une partie du pilier C et les sommiers des nervures prismatiques des voûtes des deux premières travées des collatéraux. A la droite du pilier C on trouve la date de 1834 qui indique une restauration.

La porte principale est moderne.

Les nefs sont séparées par des *piliers* carrés cantonnés de quatre colonnes.

Les *voûtes* de la nef et de ses collatéraux affectent la forme d'une quille de navire, c'est-à-dire que l'extrémité supérieure de l'ogive est surélevée comme un arc en accolade. La même disposition se rencontre dans les arcs-doubleaux de la nef et des bas-côtés.

L'*abside circulaire* maîtresse offre à l'intérieur et à l'extérieur (4) des particularités intéressantes : à l'intérieur, la voûte plus basse que celle du sanctuaire est en cul-de-four ; c'est le caractère commun des voûtes

(1) Lettre du 22 avril 1890.

(2) Nous avons dressé le plan, dont la gravure sera donnée le mois prochain, en nous aidant de celui que M. Darcy avait relevé le 8 octobre 1873 et qui est conservé aux achives des monuments historiques à la direction des Beaux-Arts, n° 7043, et de celui de M. Esmonnot (arch. de M. Esmonnot), après en avoir vérifié la parfaite exactitude.

(3) Après la visite de M. Georges Darcy, sur la proposition de M. Selmersheim, architecte du gouvernement, ce dernier a été chargé de dresser le devis de restauration (28 novembre 1887), et plus tard de son exécution

(4) Voir l'abside de Cosne-sur-Loire, *Dict. rais. d'architecture*, t. I, p. 5 ;

d'absides de toutes nos églises. Entre chaque fenêtre est une arcature dont les colonnes reposent sur le cordon qui sert d'appui aux grandes baies. Cette arcature présente une disposition qui appartient aux églises de l'école d'Auvergne ; nous voulons parler de ce triangle qui remplace dans certaines églises de notre région (Neuvy, Meillers, Autry-Issard) l'arc plein-ceintre ordinaire. La forme de cette arcade lui a fait donner le nom d'*arc en mitre*.

(A suivre.) Abbé J.-H. Clément.

CHRONIQUE & MÉLANGES

M. Georges Darcy a été nommé architecte diocésain pour le département de l'Allier, en remplacement de M. Selmershem. « En compagnie de son père, l'éminent architecte du diocèse de Reims, écrit *la Croix* en annonçant cette nomination, il a restauré nos vieilles églises de St-Désiré, Châtel-Montagne et Ebreuil. Envoyé en 1873 par le ministère des Beaux-Arts en mission dans l'Allier, il fit classer parmi les monuments historiques plusieurs églises ou en dressa les devis de restauration. C'est ainsi que depuis 1873 jusqu'en 1889 les églises de Biozat, Buxières, Franchesse, Huriel, le Montet-aux-Moines, Néris, Saint-Pourçain, Vallon, Veauce et Ygrande lui doivent, ou l'honneur d'un classement ou les avantages d'une intelligente et savante restauration. Nos vieux monuments ne pouvaient être confiés à de meilleures mains. »

***

M. Max Bruchet, élève à l'école des Chartes de la promotion de 1891, qui soutenait sa thèse : *Essai sur le Bourbonnais sous le duc Louis II (1356-1410)* au moment où paraissait notre dernier numéro, a été reçu troisième. Il a produit bon nombre de renseignements nouveaux intéressants pour l'histoire du Bourbonnais au XIVe siècle. Nous aurons à nous en occuper plus tard.

***

Etudes agricoles sur les plantes des prés du Bourbonnais, par S.-E. Lassimonne. Moulins, librairie H. Durond, imp. Et. Auclaire, in-12° de 100 p.

Ce petit traité botanique, envisagé surtout au point de vue pratique, permettra à tous ceux qui voudront le consulter, de connaître et d'apprécier les plantes de nos prairies. L'auteur, dans le but d'être utile aux agriculteurs, a voulu limiter son étude aux espèces les plus communes, et il a eu la bonne idée de la terminer par une table alphabétique des noms vulgaires.

***

Sous ce titre : « *Reminiscences* », un Bourbonnais, M. Paul Duchon, vient de faire paraître à Paris (Comptoir d'édition, 14, rue Halévy) un dixain d'aimables poésies que nous sommes charmés de signaler à nos lecteurs. Ce sont des fleurs de souvenir qui ont ce charme mélancolique des fleurs coupées la veille..., que l'on retrouve le lendemain.

Et quel agrément de saluer — rencontre rare ! — un jeune parnassien qui écrit en un joli français élégant, simple et limpide, de gentils vers tels que ceux-ci :

---

les trois étages de Saint-Eutrope de Saintes, t. II, p. 466, qui, en dehors des proportions, rappelle exactement celle qui nous occupe. Mais c'est en Auvergne qu'on en trouve de plus nombreux exemples.

« Mignonne, vois les oiseaux bleus
« Lassés de leur course lointaine
« Se poser doucement au creux
« De la fontaine.

. . . .

Parfois, le poète hausse sa muse au-dessus de ces légères strophes de romance, comme dans la pièce intitulée « *le rêve et le réveil* », dont on jugera la facture originale et nerveuse par ce fragment :

. . . .
« Tenez-vous pour exact qu'aux bords de l'Illissus
« Athènes fût vraiment ce qu'en disait Sophocle ! —
« Tenez-vous pour certain que Sparte et ses guerriers
« Plus qu'un peuple moderne ait conquis de lauriers ?
« Que les femmes de Grèce en leur voile aux plis amples
« De l'idéal plastique ait mieux servi d'exemples
« Que celles d'aujourd'hui ? — Vous savez bien que non.
. . . .

Les « *Reminiscences* », ciselures d'un fin styliste et d'un homme d'esprit, seront fort appréciées des gourmets de lettres.

*
* *

Les souscripteurs des expéditions Paul Crampel et Mizon ont pris récemment l'initiative de la formation d'un *Comité de l'Afrique française* dont le but est, d'une manière générale, de travailler au développement de l'influence et du commerce français en Afrique, et notamment de poursuivre la réunion sur les bords du lac Tchad, de nos possessions de l'Algérie-Tunisie, du Sénégal et du Congo. Le Comité vient de créer un *Bulletin* formant une magnifique publication mensuelle destinée à tenir ses souscripteurs au courant de tous les événements qui se passent en Afrique et à publier le récit des expéditions. La direction en a été confiée à notre compatriote M. Harry Alis, secrétaire général du Comité, le journaliste de talent devenu un ardent vulgarisateur de la colonisation africaine (1). Le fascicule de février, que nous venons de recevoir, contient entre autres, de M. Harry Alis, un très intéressant article sur l'expédition Mizon et les incidents qui l'ont signalée ; incidents qui ont donné lieu, au sujet de la liberté du commerce sur le Niger, à l'interprétation de l'acte de Berlin de 1885 et à des négociations diplomatiques, sans compter l'intervention parlementaire de M. Deloncle et du prince d'Aremberg.

*
* *

La loi Gombette. Reproduction intégrale de tous les manuscrits connus, sur ce sujet, recueillis, publiés et annotés par M. Valentin Smith, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris. 14 fascicules grand in-8°, Paris, Lyon, 1890.

Ouvrage d'une haute importance pour les études du droit ancien, et aussi pour l'archéologie. La loi Gombette tire son nom de son auteur, Gondebaud, premier roi de Bourgogne qui l'édicta à Lyon au Ve siècle.

Ce code conciliait la législation des Germains et celle des Romains, mais comme il n'eût pas été accepté par les Lyonnais, Gondebaud rédigea spécialement pour eux un second code, essentiellement romain, connu depuis sous le nom de : *Lex romana Burgundionum*.

(1) Le Comité, dans l'intérêt de la diffusion de ses idées, adresse gratuitement le *Bulletin* à tout souscripteur d'une somme quelconque. Adresser les souscriptions à M. Armand Templier, trésorier, 77, boulevard St-Germain, Paris.

M. V. Smith a 96 ans. Ce travailleur opiniâtre est un ancien magistrat, conseiller à la Cour de Riom, qui a présidé, à Moulins, en cette qualité, les débats retentissants de l'affaire de Marcellange. Son livre a été tiré à très petit nombre. F. P.

*
* *

M. G.-E. Aubert a eu la bonne idée de faire tirer à part l'excellente notice publiée dans l'*Annuaire de l'Allier* : LES VIEUX PAPIERS D'UNE MAIRIE. — DROITURIER. (Voir notre livraison de janvier.)

*
* *

Le *Journal de Gannat*, nº du 24 janvier dernier, rend compte en ces termes de la découverte d'un cimetière antique aux environs de Gannat, sur la partie latérale de la route de Saint-Priest, passant par la Bâtisse, dans une propriété appartenant à M. Grenet :

« En défrichant le terrain pour la plantation d'une vigne, sur la butte au bas de laquelle le ruisselet de la Bâtisse se jette dans l'Andelot, butte dénommée au terrier de 1492 sous le nom de *Puy Châtelet,* devenu par corruption : *Puy Chenatel*, les ouvriers ont mis au jour, sur le versant sud ou à peu près, des sépultures au nombre de quatre, plus une cinquième, composée d'un amas d'ossements réunis sans ordre et où se trouvaient même des os de la tête et un fémur de bœuf.

« Les quatre tombes ne contenant qu'un cadavre sont orientées nord-sud, suivant d'ailleurs la pente du terrain ; les cadavres des deux sexes étaient soigneusement déposés dans une sorte de sarcophage formé de pierres calcaires apportées exprès, dont quelques-unes posées de champ, formaient les flancs de la cavité funéraire, recouverte de dalles semblables. Le fond était formé par le terrain cristallisé ou granit porphyroïde, qui compose la butte.

« Les cadavres étaient soigneusement rangés, chacun dans leur cavité, la tête relevée, les bras le long du corps.

« Aucun objet permettant d'établir une date certaine n'accompagnait ces inhumations, cependant nous avons remarqué sur le sol le goulot d'une grande cruche avec des ornements faits par l'impression de l'ongle. Cette poterie est noire et bien cuite. »

On n'a attaqué encore que le bord du champ funéraire ; d'autres sépultures du même genre ont sans doute été mises au jour et la découverte de quelques objets a peut-être permis de déterminer l'époque des inhumations. Dans tous les cas, les premières ne semblent pas remonter plus haut que l'époque carlovingienne, d'après l'article que nous venons de citer.

« Le Puy Châtelet, son nom l'indique, ajoute l'auteur de cet article, a possédé à une époque indéterminée quelque réduit fortifié dont toutes traces ont depuis longtemps disparu. La présence de tuiles gallo-romaines remarquées de longue date indique que ce lieu fut occupé au moins depuis cette époque et les sépultures découvertes sembleraient annoncer que l'occupation continue ne fut pas moindre de dix siècles. »

Nous aurons sans doute à revenir sur cette question.

*
* *

L'Institut populaire, organe des Sociétés musicales, numéro du 1er février, publie sous la signature de M. le baron de Villeneuve, une notice biographique élogieuse sur M. Georges Nodière, né à Gannat, directeur, avec M. de Castagnier, son beau-frère, des mines de Saint-Hilaire, et fondateur de la Société *les Enfants de Saint-Hilaire.*

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



THÉODORE DE BANVILLE

L'auteur des *Stalactites* et des *Odes funambulesques* est mort à Paris le 13 mars, en sa maison de la rue de l'Epéron, nº 10, tué par l'apoplexie. Tous les journaux, en annonçant cette douloureuse et foudroyante nouvelle, ont consacré au poète disparu de longs articles, et tous ont à l'envi vanté les brillantes qualités de son talent lyrique. Nous avons à notre tour le triste devoir d'en entretenir nos lecteurs, et l'obligation imprévue de devancer l'un de nos collaborateurs, qui avait accepté la tâche d'écrire pour les *Annales*, sur l'œuvre de notre grand compatriote, une étude à publier plus tard.

Théodore de Banville laisse un grand vide parmi les parnassiens. L'un des derniers survivants, peut-être le dernier, de la période du romantisme, il occupait parmi eux une place unique. Jusqu'à la fin il resta maître de son art, dont il avait donné la véritable et pure expression dans les *Odes funambulesques*, qui le classèrent au nombre de nos meilleurs manieurs de rimes, sans que la source où il les puisait se soit jamais épuisée ni affaiblie. Il ne dédaigna pas non plus la prose, où il apporta sa forme châtiée, sa délicatesse de touche, le sentiment exquis et ce goût d'idéal dont il sut nous charmer, mais il était surtout poète et, même quand il ne rimait pas, il n'était que poète ; aussi nous laisse-t-il surtout des impressions mélodiques dont la douceur est restée dans nos souvenirs. C'est qu'il aimait avant tout la fantaisie, la couleur, l'accent musical ; il chantait pour chanter, s'écoutant avec ravissement, sans penser qu'on l'entendait. Nos virtuoses

naturalistes, avec lesquels il avait peu de choses communes, sont moins, beaucoup moins impersonnels. Pour lui il était un maître, personne ne le conteste ; et cependant il n'en eut pas le rang et il ne fut pas chef d'école. On connaissait l'œuvre, non l'homme. Il prenait si peu de précautions pour cela ! Peut-être aurait-il pu être de l'Académie, en s'aidant un peu, comme on sait que cela est indispensable ; on n'y a jamais songé, lui moins que personne. Il a fallu qu'il mourût pour que la remarque fût faite qu'il n'en était pas. Il ne suffit pas d'être un grand poète, pour être admis à la faveur de prendre place entre M. de Lesseps et M. d'Haussonville.

Les Cariatides (Paris, Pilout, 1842, in-12, et Tardieu, 1864, in-12, avec portrait) furent son premier volume de poésies. Leur apparition révéla un enfant des muses nourri de la meilleure moelle des *Odes et Ballades*, de Victor Hugo, et des *Méditations*, de Lamartine ; puis vinrent successivement :

Les Stalactites (Paris, Lévy, 1846, in-8, 2e édition).

Odelettes (Paris, Lévy, 1856, in-12 ; 2e édition, précédée d'un *Examen*, par C. Asselineau, 1856, Paris, in-18).

Les *Odes funambulesques*, où il se montra si perfectionné, (1857, Alençon, Poulet-Malassis, in-12, avec frontispice à l'eau-forte de Bracquemont, d'après un dessin de Ch. Voillemot ; 2e édition, Paris, Lévy 1859, in-12, précédée d'une lettre de Victor Hugo, de *Stances* d'Auguste Vacquerie, et d'une lettre à l'auteur de H. Babou ; et 3e édition suivie d'un commentaire. Paris, Lemerre, 1874, in-16).

Paris ou le Nouveau Louvre. (Paris, Poulet-Malassis, 1857.)

Améthystes, — Nouvelles Odes amoureuses, composées sur des rhytmes de Ronsard (Paris, Poulet-Malassis, 1862, in-32).

Les Camées parisiens, 1re série (Paris, Pincebourde, 1866, in-16). Frontispice avec portrait à l'eau-forte de Ulm.

Les Camées parisiens, 2e série (Paris, Pincebourde, 1856, in-16).

Les Camées parisiens, 3e série (Paris, Pincebourde, 1873, in-12).

Les Exilés (Paris, Lemerre, 1867, in-12 avec portrait, et 2e édition en 1875).

Nouvelles Odes funambulesques (Paris, Lemerre, 1869, in-12, avec frontispice).

Idylles parisiennes (Paris, Lemerre, 1871, in-16, et 2e édition, en 1872, in-18).

Les trente-six ballades joyeuses (Paris, Lemerre, 1873, in-16), précédées d'une *Histoire de la Ballade*, par C. Asselineau.

Théophile Gautier, odes (Paris, Lemerre, 1872, in-16).

Les Princesses (Lemerre, 1874, in-12 avec eau-forte et 1875, in-18 avec portrait).

Les Occidentales, — Rimes dorées, — Rondels. Frontispice : *la Satyresse*, par L. Flameng (Paris, Lemerre, 1875, in-16).

Les principales d'entre ces poésies ont été données en éditions définitives chez Charpentier : en 1878, *les Exilés, Odelettes, Améthystes, les Princesses, les Trente-six Ballades joyeuses, Rimes dorées* et *Rondeaux ;* les *Odes funambulesques*, les *Idylles parisiennes* avec les *Occidentales ;* et en 1879, les *Cariatides* et les *Stalactites*, avec le *Sang de la Coupe* et *Roses de Noël*.

Théodore de Banville avait aussi publié ses *Poésies complètes, 1841-1854*, édition revue et corrigée par l'auteur, avec un frontispice composé et gravé à l'eau-forte par L. Dureau (Paris, Poulet-Malassis, 1857, in-12).

Il a aussi, on le sait, remporté au théâtre de brillants succès. Qui ne connait son *Gringoire*, si admirablement interprété par Coquelin aîné? Cet acte charmant a été joué pour la première fois au Théâtre-Français, le 23 juin 1866, et édité chez Lévy. Il a en outre fait représenter :

Déidamia, comédie héroïque en trois actes, musique de Jules Pressonnois. Odéon, novembre 1876.

Le Feuilleton d'Aristophane, comédie satirique en deux actes, en vers, en collaboration avec Philoxène Boyer. Odéon, 26 décembre 1852 (Paris, Lévy, 1853, in-12).

Le Beau Léandre, comédie en un acte, en vers, en collaboration avec Siraudin. Vaudeville, 27 septembre 1856.

Le Cousin du roi, un acte en vers, en collaboration avec Philoxène Boyer. Odéon, 4 avril 1857.

La Pomme, un acte en vers. Théâtre-Français, 30 juin 1865.

Diane au bois, comédie héroïque, deux actes en vers. Odéon, 16 octobre 1863.

Les Fourberies de Nérine, un acte en vers. Chez la princesse Mathilde, 27 février 1864.

Adieu, scène lyrique récitée au Théâtre de Cluny, le 22 septembre 1871.

Florise, comédie éditée chez Lemerre en 1870, in-16.

La Résurrection de Lazare, drame par lettres, en collaboration avec A. Fauchery, Henri Murger et Auguste Vitu (Paris, Lévy, 1858, in-12, nouvelle édition).

Socrate et sa femme, comédie en un acte. Théâtre-Français, 2 décembre 1885.

Et en 1888, au même théâtre, *le Baiser*.

Nous avons aussi de de Banville un *Petit traité de poésie française* (Paris, bibl. de l'*Echo de la Sorbonne*, 1873, in-12) et des romans : *Les pauvres saltimbanques*, 1853 ; la *Vie d'une comédienne* (Paris, Lévy, 1885, in-18) ; *Marcelle Rabe*, publié récemment. Il écrivit aussi dans plusieurs journaux des feuilletons dramatiques, au *Pouvoir*, au *National*, au *Boulevard*, et il collabora à la *Revue de Paris*, à la *Revue contemporaine*, au *Figaro*, à la *Presse*, au *Gil Blas*, à l'*Echo de Paris*, où il donnait des contes et nouvelles. Ses œuvres en prose foisonnent. Citons encore : *La mer de Nice, lettres à un ami* (Paris, Poulet-Malassis, 1861) ; les *Parisiennes de Paris* (Paris, Lévy, 1866) ; *Esquisses parisiennes, scènes de la vie* (Paris, Poulet-Malassis, 1859) ; *Eudore Cléas, conte du jour de l'an* (Paris, Lemerre, 1870) ; *Revue de Paris*, 1851 ; la *Cuisinière poétique*, avec Théophile Gautier (Paris, s. d., vers 1860) ; *Saynettes et monologues* (Paris, Tresse, 1877) ; *Galerie contemporaine* (Paris, Baschet, 1878) ; *A Figaro, salons de coiffure. — Figaro barbier à ses clients et à tout le monde ;* l'*Art nouveau*, dans la *Vie artistique*, n° 1, juin 1882, etc.

Cet énorme labeur été accompli au jour le jour, sans effort, sans fatigue ; car si cet ouvrier de la plume écrivait incessamment, il écrivait aussi avec un plaisir jamais épuisé

et sans qu'à un moment quelconque la poussée de naturalisme qui a emporté l'école moderne ait semblé en rien altérer la sérénité de son talent.

Etienne-Claude-Jean-Baptiste-Théodore-Faullain de Banville est né à Moulins, rue de Bourgogne, le 15 mars 1823. Sur la foi de Vapereau et de Bécherelle la plupart de ses biographes l'ont cru, à tort, étranger par sa naissance au Bourbonnais ; c'est une erreur que nous avons constatée quand, en 1888, nous avons donné une notice biographique sur le poète, d'après Saint-Patrice, pseudonyme du baron de Harden-Hickey, directeur de l'ancien *Triboulet*, avec portrait de Lilio.

A sept ans il quitta Moulins pour entrer au lycée Saint-Louis et depuis il n'a plus fait à sa ville natale que des visites agréables sans doute, mais obligées, quand il allait, chaque été, à sa propriété de Lucenay-les-Aix. Il y rencontrait une partie de sa famille et il y retrouvait, autour de sa coquette petite maison aux persiennes bleues que s'était amusé à peindre Rochegrosse, son beau-fils, les ombrages qu'il aimait tant. D'ordinaire, une voiture l'attendait à la gare de Moulins et alors il ne faisait que traverser rapidement la ville, mais il arrivait souvent qu'il se donnait l'agrément d'une courte promenade dans nos rues tranquilles ; et alors on le voyait, de son petit pas, descendre la place de la République en jetant à droite et à gauche des regards souriants et reposés ; et bien peu reconnaissaient dans ce gai visage spirituel d'acteur rasé de frais, si connu dans les bureaux de rédaction des grands journaux parisiens, l'auteur charmant de tant de rimes musicales. Il aimait beaucoup Moulins et si, autour de lui, ce projet n'avait pas été combattu, il y aurait acheté une maison pour une installation d'été.

Théodore de Banville avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en janvier 1888 et officier le 29 décembre 1885.

E. Delaigue.



LETTRES ATTRIBUÉES

A ANNE DE BEAUJEU

Il faudrait une plume plus autorisée que la nôtre pour faire, comme il convient, l'éloge de l'*Histoire des Ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*, par Jean-Marie de La Mure. Cet ouvrage en 3 volumes, imprimé pour la première fois en 1860-68, d'après un manuscrit de 1675, contient des notes nombreuses recueillies par les savants collaborateurs de l'éditeur. Tout ce qui est relatif au connétable de Bourbon et à la rivalité de François Ier et Charles-Quint s'y trouve parfaitement condensé dans des extraits choisis d'auteurs de toutes les époques. Le texte même de La Mure se trouve un peu noyé au milieu de ce déluge de notes qui font d'ailleurs de l'œuvre un recueil extrêmement complet et intéressant pour l'histoire du Forez, de notre Bourbonnais, et aussi celle de la France jusqu'au XVIe siècle (1).

Le troisième volume nous présente une série de pièces justificatives réunies par La Mure ou par l'éditeur. Au milieu de tant de documents importants, nous avons été surpris de retrouver une série de huit lettres (2) signées simplement *Anne*, attribuées à Anne de Beaujeu, lettres que nous avions déjà vues dans la *Vie d'Anne de Bretagne* (3), de Le Roux de Lincy, comme étant de cette reine de France.

(1) Cet ouvrage n'a été tiré qu'à 500 exemplaires : aussi est-il peu répandu dans notre région.
(2) 3e vol., p. 216, 217, 218. Voir aussi 2e vol., p. 429, notes.
(3) Paris, Curmer, 4 vol. in-8, 1860-61.

Evidemment il y a erreur d'un des côtés ; mais, après examen, nous n'hésitons pas à donner raison à l'auteur de la vie d'Anne de Bretagne. Hâtons-nous de dire que nous exceptons de cette discussion deux lettres autographes signées Anne : elles se trouvent parmi celles qui nous occupent, mais adressées l'une à Louis XI, l'autre à Charles VIII ; elles sont bien évidemment d'Anne de France.

Voici la première des lettres discutées qui, malheureusement, ne portent aucun millésime d'année :

A Monsieur de Saint-Bonnet.

« Monsr de Sainct Bonnet, le roy vous escript présentement pour les mariages du fils de Monsr de Menon, mon conseiller et maistre d'ostel ordinaire, avecques la fille de Madame de Manthelan, vostre femme, et de Loys du Fau avecques la fille dudit sieur de Menon. Et, pour ce que les choses me semblent bien raisonnables de tous coustez, et que mieulx ne sauriez faire, je vous en ay bien voulu aussi escripre, et vous prie que vous et vostre dite femme, veuillez consentir, accorder et avoir agréable lesdits mariages en manière qu'ils sortent en effect. Et vous me ferez très grant et singulier plaisir dont j'auray bonne souvenance quant d'aucune chose me requerrez. Et à Dieu soyez. Escrit à Bloys le XIXe jour de janvier. — Signé : Anne. — Contresigné : Normant. — Bibl. nat. Mss. françois n° 2929, fol. 7. »

Le destinataire était, croyons-nous, Louis Gastineau, seigneur de la Tour Saint-Bonnet, marié à Gabrielle de Villiers de l'Isle Adam, veuve de François du Fau, seigneur de *Manthelan* (1). Elle avait de son premier mariage une fille unique, Claude, qui épousa par contrat du 24 février 1509 René de Menou, fils de Philippe de Menou, *maître d'hôtel de la reine Anne de Bretagne* (2). Louis du Fau était le fils de Jean du Fau et de

(1) Père Anselme, tome VII, p. 13.
(2) Dictionnaire de Moreri, tome VII, p. 456.

Jeanne, bâtarde de Bourbon. Il continua la descendance des du Fau, dit le Père Anselme, et épousa sans doute la fille du maître d'hôtel de la reine. Nous n'avons pu vérifier le fait, Moreri ne donnant que la descendance directe des de Menou (1).

Il nous semble que cette lettre, datée de Blois, ne peut être attribuée qu'à Anne de Bretagne et qu'elle a dû être écrite le 19 janvier 1509.

Nous trouvons ensuite deux lettres adressées à Monsieur du Bouchage à propos d'un courrier envoyé au roi, et cinq à l'adresse de Madame du Bouchage. Il n'est question dans ces dernières que de la santé d'une petite fille.

Voici le texte de deux de ces lettres. La reproduction des autres n'apporterait aucun éclaircissement.

A Monsieur du Bouchage.

« Mons[r] du Bouchage, je vous adresse ce porteur par lequel j'escrips au roy. Présentez le luy et luy dictes que son plaisir soit l'oyr seul, et à part, et que nul ne le oye, et qu'il n'en die riens à personne, ne à ambaxadeur, ne autre quelconque. Car s'il a pacience, il saura beaucoup de choses. J'ay donné charge audit porteur que, après qu'il aura parlé au roy, qu'il vous dye sa charge, laquelle vous pourrez dire à Mons[r] le chancelier et non à autre quelconque il soit. Et vous prie de ainsy le faire et que tout soit tenu le plus secret que faire se pourra. Et à Dieu. Escript de Bloys ce dixième de septembre. Signé : Anne. — Contresigné : Normant. » — Bibl. nat. Mss. françois, n° 2929, fol. 12.

A ma commère, Madame du Bouchage.

« Ma commère, j'ay esté très aise des nouvelles que m'avez mandé de ma fille, et que le peu de mal qu'elle a eu que ce n'est que des petites dens, ainsi que m'escripvez et croy que

(1) Les de Menou et les du Fau étaient de la Touraine. La seigneurie de Manthelan passa de la famille du Fau dans celle de Menou.

si la nourrice estoit ung peu mallade que ne le me celleriez non plus que de ma fille. Je n'entens pas aussi que faciez le contraire. Toutesfoys j'ay esté en payne par la lectre que m'escript maistre Albert qu'il a trouvé ma fille ung peu chaulde, et que, si c'estoit à luy à faire, il bailleroit quelque casse à la dite nourrice, ce que je treuve bien estrange de bailler médecine, s'il n'eust trouvé ladite nourrice esmeue ou en fièvre. Par quoy, ma commère, je vous prye que incontinent envoyez querir Cateryne et voyez de son laict, s'il elle est en fièvre, ou s'il y a mutacion, et lui dictes qu'elle la voye la nuyt, si elle est chaulde, ou aultrement qu'elle n'a acoustumé, et, si vous ne trouvez nullement qu'elle n'a acoustumé, ne luy changez poinct ses viandes, car je vous envoye maistre Millon qui vous dira ce qu'il sera bon de faire, lequel partit samedi. Et vous prye que incontinent depeschez le poste, et m'escripvez bien au long de madite fille et de ma nourrice. Et à Dieu. N'oubliez pas à me mander des vostres. Escript à Grenoble le XVIII[e] jour de juing. — Signé : Anne. — Contresigné: Delavigne. » — Bibl. nat. Mss. fr., n° 2929.

Monsieur du Bouchage n'était autre qu'Imbert de Batarnay, conseiller et chambellan de Louis XI, qui garda ces mêmes fonctions sous Charles VIII. Il avait reçu de Louis XI la seigneurie du Bouchage, confisquée sur Gaspard de Roussillon en 1461, et était un des plus intimes favoris de ce monarque (1). Il fit partie des commissaires chargés de recevoir le connétable de Saint-Pol, livré par le duc de Bourgogne; il était parmi les députés envoyés aux habitants d'Arras pour recevoir leur soumission en 1477 (2). C'était un homme sage, dit Commines: nous le voyons en effet employé toutes les fois qu'il faut du tact et de la prudence. En 1485, un ordre, accompagné d'instructions et signé du roi, l'envoya à Orléans

(1) Il fut un moment en disgrâce pour s'être permis de conduire à la chasse le jeune Dauphin Charles.
(2) Il faillit être écharpé par une émeute dans l'abbaye de Saint-Waast. (*Variétés historiques*, tome I, p. 96.)

pour engager les habitants à ne pas recevoir dans leurs murs le duc d'Orléans. Il réussit pleinement dans cette mission; plus tard il fut encore chargé de négocier une trêve avec le roi et la reine de Castille. Il était au château d'Amboise lors de la mort de Charles VIII, et, quatre jours après cet événement, il écrivait à sa femme : « La royne continue toujours en son deuil et l'on ne peut l'appaiser (1). »

Madame du Bouchage s'appelait Georgette de Montchenu et c'est à elle que la reine aurait confié sa fille Claude de France pendant qu'elle était près du roi à Grenoble (2). L'enfant dont il est question dans plusieurs lettres ne serait donc pas Suzanne de Bourbon, comme le prétend l'éditeur de La Mure (3).

Jean de Saint-Gelais dit dans son histoire de France, à l'occasion de la naissance de Renée, fille de la reine (25 octobre 1510) : « Furent commères Madame de Bourbon et Madame de Bouchaige et compère le seigneur Jean-Jacques de Trivulce, mareschal de France » (4).

Ces renseignements ne suffisent pas pour prouver nos assertions, mais nous allons employer d'autres arguments. Trois de ces lettres sont datées de Blois, qui était bien la résidence d'Anne de Bretagne depuis son mariage avec Louis XII : la plupart sont contresignées de Lavigne ou Normant. Or le poète André de Lavigne, après avoir suivi Charles VIII en Italie, devint secrétaire de la reine ; il s'intitule ainsi sur divers ouvrages (5). Il résulte de plusieurs pièces reproduites par M. Le Roux de Lincy dans sa vie d'Anne de Bretagne (6), que la reine avait aussi un secrétaire nommé Crespin Normant.

Les secrétaires de Madame de Beaujeu ou de son mari

(1) GODEFROY, *Hist. de Charles VIII.*
(2) *Vie d'Anne de Bretagne*, tome I, p. 194.
(3) Tome III, p. 217, et tome II, p. 429, notes.
(4) LA MURE, tome II, p. 513, notes.
(5) *Manuel du libraire* de BRUNET, 5e éd., vol. III, col. 889.
(6) 4e vol., p. 17, 18, 19 et 21.

Pierre II, dont nous avons pu relever les noms, s'appelaient François Robertet, Guillaume de Jaligny, Guillaume du Gremont, Guillaume de Ponceton, Goy, de La Barre, François Araby, Jean Chanteau, seigneur de Marcelange.

Il est question dans la lettre ici reproduite, de maître Albert et de maître Millon. D'après M. Le Roux de Lincy (1), maître Albert et Gabriel Miro ou Miron étaient médecins de la reine. Il est bien possible qu'on ait lu Millon au lieu de Miron.

Brantôme dit qu'il a vu « forces lettres d'Anne de Beaujeu » et que nos rois ne parlaient pas « si bravement et imperieusement comme elle faisoit » ; il ajoute : « et jamais ne signait qu'*Anne de France ;* quelques foys metoyt *Anne* simplement : mays le plus beau nom d'une fille de France est de metre toujours ce beau surnom *de France*..... et si ceste Anne ne metoyt que peu souvent *vostre*, ce qui n'appartient qu'aux roys et à quelques grands souverains et reynes » (2).

Brantôme donne aussi deux lettres écrites par Anne de France à Adrien de Montberon, seigneur d'Archiac. Il les accompagne de commentaires malveillants du plus mauvais goût. Il est vrai que le sire d'Archiac était le grand-père de sa belle-sœur, Madame André de Bourdeille, et il aurait voulu le voir traiter avec moins de sans-façon par Madame de Beaujeu.

Voici ces deux lettres (3) :

A Monsieur d'Archiac, capitaine du chasteau de Chinon.

Monsieur d'Archiac, je me suis oubliée vous escrire qu'il faut quatre chambres au chasteau de Chinon pour les capitaines, une pour M. de Montpensier, une pour M. de Vandosme. Aussi faictes habiller la galerie qui est sur ma chambre et

(1) *Vie d'Anne de Bretagne*, tome II, p. 149.
(2) Dames illustres.
(3) P. 409 du 3e vol. de l'éd. de la *Société de l'hist. de France*, 1867. (Hommes illustres.)

faictes faire trois licts pour mes femmes ausdictes galeries : et par tout mon logis que tout soit garny de chaslits. A Dieu soyez.

Escrit à Amboise, ce 27 de janvier.

ANNE DE FRANCE.

Monsieur d'Archiac, j'ay seu par vostre homme la bonne diligence que vous avez faicte à la réparation du château de Chinon.

Je vous envoye par memoire les gens qu'il faudra qui soient logez au chasteau qui sont : une chambre, un retraict et une garde robbe pour le roy, une chambre pour M. de Grasville, une chambre pour M. de La Trymouille, une pour M. de l'Isle, une pour M. de la Salle, une pour M. le baillif de Meaux.

ANNE DE FRANCE.

Nous avons lu trente-huit lettres d'Anne de Bretagne dans le troisième volume de l'ouvrage de M. Le Roux de Lincy. Les ordres y sont donnés d'une façon moins sèche que dans celles qui précèdent ; la reine témoigne toujours de la condescendance et de l'intérêt pour les personnes auxquelles elle s'adresse. La lettre à M. de Saint-Bonnet en est un exemple frappant.

Nous connaissons encore quelques lettres d'Anne de Beaujeu (1), mais elles ne suffisent pas pour nous permettre de faire un parallèle sérieux entre le style épistolaire de ces deux femmes célèbres.

G. DE LA MOUSIÈRE.

(1) Voir dans La Mure, 3e vol., p. 216 et 218, en outre des lettres autographes à Louis XI et à Charles VIII, deux lettres signées Anne de France adressées à Mademoiselle de Mantellan et au trésorier Robertet. Le 3e vol. de la *Vie d'Anne de Bretagne* contient aussi deux lettres d'Anne de Beaujeu, p. 139 à la reine de Castille et p. 141 à Ferdinand, roi d'Espagne.



LES VIEUX PAPIERS D'UNE MAIRIE

DROITURIER

PAR M. G.-E. AUBERT (1)

« Droiturier dans le Bourbonnais, diocèse de Clermont, parlement de Paris, intendance de Moulins, élection de Gannat, dit le *Dictionnaire universel de la France* (Paris, Saugrain, 1726), a 301 habitants. C'est une paroisse avec un prieuré située dans la montagne de Tour, à huit lieues de la rivière d'Allier ; bonnes terres à seigle et avoine, quelques vignes, bons pacages, assez de foins, un bon commerce de bestiaux, beaucoup de chanvre et de fruits et plusieurs bois. M. d'Evry et le prieur du lieu en sont seigneurs. »

Le pouillé du diocèse de Clermont nous apprend que le curé de Saint-Nicolas de Droiturier, *Dreturiaci*, à la présentation de l'abbé de Mozac (ou Mauzac), était taxé pour le don gratuit en 1535 à 70 sols, et que le prieuré de « Dréturier » était uni à l'office de chambrier de Mozac.

La bulle d'Alexandre III (en 1165), qui mit sous la protection du Saint-Siège l'abbaye de Mozac et tous ses biens, nomme « *ecclesiam de Dreituraias cum ecclesia sancti Prejecti et capella de Palicia ;* » de même, la charte (1169) de Louis VII : « *Ecclesiam de Dreturais cum adjacente sibi villa, prœdiis, aquis et sylvis per circuitum.* »

Voilà, je crois, les plus anciens actes où il soit question de

(1) Moulins, Auclaire, 1891, in-8°, 31 pages.

Droiturier. M. Aubert, qui vient de publier une brochure sur Droiturier, ne les cite pas ; il se borne à extraire des vieux papiers d'une mairie, ce que contiennent les archives d'une petite commune. C'est peu de chose, en effet, ce qu'on trouve dans une mairie : registres d'état civil, ne remontant guère pour les plus anciens, qu'au commencement du XVIIe siècle, les registres des délibérations du conseil municipal souvent incomplets, quelques feuilles égarées là, comptes de fabrique, pièces de procès. Mais, même avec ces bribes, que ne peut pas un chercheur intelligent ? M. Aubert a montré le parti qu'il était possible d'en tirer. Un mot, un nom est souvent une révélation ; cette paroisse n'était pas isolée ; elle avait des relations avec les localités voisines ; elle avait des curés, des seigneurs, des syndics, des fonctionnaires, des habitants ; donc elle avait sa vie propre ; elle a eu ses événements, son histoire. Il s'agit de la découvrir ; il s'agit de faire revivre le passé. Quelque texte, une phrase dans un acte insignifiant, mettent sur la voie et mènent à des découvertes parfois intéressantes.

M. Aubert a mis beaucoup de faits et de noms dans sa brochure ; ce n'est pas une histoire qu'il a écrite ; cette histoire il nous la promet et il la fera ; il a voulu seulement nous montrer ce qu'il y avait dans les papiers d'une mairie. C'est bien et d'un bon exemple ; il faut féliciter, encourager ces travailleurs modestes.

La division du livret n'est peut-être pas bien rigoureuse : 1° les curés ; 2° les registres paroissiaux ; 3° Droiturier, de la révolution à 1830 ; 4° précis des renseignements recueillis. J'aurais mieux aimé : les curés, les seigneurs, faits divers. Mais il faut signaler le dernier chapitre, résumé de ce qu'il y a de plus intéressant dans l'opuscule. Nous y voyons mentionnées les principales familles : Dobeil, de La Codre, Dupré, Montjournal, Gallois de La Tour, dont était l'évêque nommé de Moulins ; Marcelange, Fagot, etc. Les d'Albon ne sont pas oubliés, et l'auteur cite ceux qui ont possédé en Droiturier.

En effet, Guillaume d'Albon, deuxième fils de Guillaume d'Albon, seigneür de Chazeul et de Pannissière, et de Claude de Royboux, épousa par contrat passé à Paray-le-Monial, le 10 mars 1626, Gabrielle Le Brun, veuve de Henri d'Ornaison, fille de Louis Le Brun, écuyer, seigneur de Gaudinière, de Saint-Didier, et de Marguerite de Bresche. Il eut :

1° Balthazar, seigneur de Montaut, de Saint-Didier, de Gaudinière et de Bresche, marié à Claude d'Apchon ;

2° Gilbert-Claude, né à Droiturier en 1633, chanoine comte de Lyon en 1653, et prieur de Légier en 1660, mort le 18 juin 1688 ;

3° Jean-Claude d'Albon, né au château d'Ouldry en Charolais, le 23 septembre 1639, chevalier de Malte le 1er juin 1636, chanoine de Saint-Just à Lyon en 1660.

C'est le fils aîné de Balthazar, François, comte d'Albon, seigneur d'Abret en Bourbonnais, qui hérita de Saint-Didier et de Gaudinière. Il n'eut d'Antoinette Chardon qu'une fille, Anne, née à Abrest en 1785, qui épousa en 1741 Gilbert de La Souche.

Je vois aussi figurer les Maillant du Chambet. L'un fut curé de Chemilly avant la révolution ; il renonça à la prêtrise le 27 frimaire an II, puis fut curé de Droiturier où il était né. Et Reignier, son prédécesseur, que devint-il? J'aurais bien d'autres questions à adresser, dont les réponses combleront certaines lacunes. Mais ce sera sans doute par la monographie complète de Droiturier, que nous engageons fort M. Aubert à nous donner le plus tôt possible.

L. A.



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(Suite)

De la Chaulme (François), de la paroisse de Durdat.

P. 730. — 10 s. t. pour tous ses biens.

Cette famille a subsisté à Montluçon jusque vers le milieu du dernier siècle. François *de la Chaulme*, ci-dessus, eut deux fils : Pierre et Jean. — La postérité de Jean, qui était le cadet, ne dura que deux générations après lui et disparut peu après 1600. Celle de Pierre eut plus de vitalité.

Il avait épousé Pérette *du Lyon* et en eut, avec plusieurs filles, un fils, nommé Jean, qui fut docteur en médecine. Ce fut le premier de plusieurs générations de médecins qui ne cessèrent qu'avec la famille elle-même.

Pierre, fils de Jean et de Françoise *Barthonnat*, aussi docteur en médecine, naquit en 1595 et mourut en 1683, après avoir eu de deux mariages dix-huit enfants, dont le dernier naquit quand il avait déjà près de 70 ans. Je citerai parmi eux : Jean, docteur en médecine (1629-1702), qui fit enregistrer ses armes (1) en 1699, et n'eut pas de postérité, — Mathieu, et — Jacques.

Mathieu *de la Chaulme*, apothicaire (1658-1726), épousa Louise *Sablier*, dont il eut Gilbert Olivier, aussi apothicaire, né en 1690, père de cinq enfants, parmi lesquels

---

(1) Armes : *de gueules à trois gerbes de blé couchées d'or, mises l'une sur l'autre en pal.*

une seule fille vécut, Claudine *de la Chaulme*, mariée le 8 août 1767 à Jean-Charles *de Villards*, commis à la recette des cens à Montluçon, fils de feu Léonard, habitant de Nevers, et d'Anne *Belon*, de la paroisse d'Autry. Elle était alors la dernière de son nom.

Jacques *de la Chaulme*, né le 30 août 1661, mort le 16 mai 1730, fut procureur en l'élection et grenier à sel. Il fut marié trois fois, d'abord à Marie *Guy* (1685), puis à Anne *Collet* (1689), et enfin à Gabrielle *Bobinet* (1693), fille de Gilbert, seigneur d'Ouche, et de Madeleine *de Brignat*. Les enfants qu'il eut des deux premières unions ne vécurent pas; de la troisième il n'eut que des filles, dont une seule, Marie, née en 1697, morte en 1739, parvint à l'âge du mariage. Elle épousa, le 8 novembre 1718, Messire Jean *de Plantade*, écuyer, seigneur du Mas de Lauzière, au diocèse de Montpellier, capitaine aide-major au régiment de cavalerie de la Roche-Guyon, chevalier de Saint-Louis, fils de feu Pierre et de Jeanne *de Bonnat*.

Des Chaumes. — Voy. *Périchot*.

Chauveton (Martial), bourgeois et marchand.

P. 494. — 18 d. t. pour divers héritages, pièce de terre aux Tremouilhes, jardin à la Grave.

P. 496. — 10 s. 6 d. t. pour une terre à Chabenon, près la Chapelette.

Chauveton. — Voy. *Giraud*.

De Chaveroche (Jean), laboureur, paroisse Notre-Dame, pour lui et pour Françoise et Jeanne, ses filles.

P. 220. — 8 s. 3 d. t. pour une maison avec jardin.

De Chenin (Jean), Guillaume Faure et Jean Thibaud, prêtres, chanoines de Saint-Nicolas, au nom des autres chanoines.

P. 395. — 26 s. t. pour divers héritages dont, entre autres, une maison à Notre-Dame.

De Chenin, alias Dauchenin (Pierre), et Jacques Lymonnier,

bouchers, ce dernier au nom de sa femme Guillemette DE CHENIN.

P. 444. — 20 d. t. pour une aubérie au Diénat.

DE CHENIN. — Voy. *Roudier*.

CHENNET (Colas). — Habitant notable de Montluçon, consulté pour la confection du Terrier, bien qu'il n'y figure pas. (Voy. l'introduction.)

Le nom de cette famille s'écrivait indifféremment *Chennet* ou *Chenet*. Je n'en trouve plus trace à partir de 1700, et même depuis 1670.

I. — A la fin du XVI[e] siècle, noble Gilbert *Chennet*, contrôleur en l'élection, marié en premières noces à Gabrielle *de Culant* (dès 1569), et en secondes noces (dès 1586) à Marguerite *Mercier*, avait eu de son premier mariage :

A). — Anne, mariée dès avant février 1593 à François *Desgranges*, avocat ; vivante encore en 1630.

B). — Marie, mariée dès 1600 à François *Bobinet*.

De son second mariage :

C). — Gilberte, née en 1586.

D). — Roch, seigneur de Coursier, né avant 1591, marié dès 1614 à Gervaise *Bridier*, dont il ne semble pas avoir eu d'enfants.

E). — François, né le 24 mars 1596, mort jeune, autant que je puisse croire.

F). — Robert, né le 26 juillet 1598. D'abord avocat, puis prêtre communaliste de Notre-Dame, vivant encore en 1666.

II. — François *Chennet*, neveu de Gilbert ci-dessus, et fils, autant que je puisse croire, de Jean *Chennet* et de Marguerite *de Culant*, était, dès 1592, conseiller du Roi, lieutenant général en l'élection de Bourbonnais à Montluçon. Il mourut avant le mois de mai 1624.

Marié deux fois, il épousa en premières noces vers 1595 Jeanne *Compière*, et en secondes noces, vers 1609, Antoinette *Canque*. La première union seule lui donna :

A). — Gabrielle, née le 21 mars 1596.

B). — Gilberte, née le 11 juillet 1597.

C). — Jeanne, née le 21 janvier 1599.

D). — François, né le 2 février 1603, dont j'ignore le sort, mais qui dut mourir jeune, la charge de son père ayant passé à sa sœur Antoinette.

E). — Antoinette, dont j'ignore la date de naissance. Elle épousa le 11 mai 1624 André *du Buysson*, écuyer, seigneur de Richemont et de la Bussière, fils de feu noble Pierre *du Buysson*, écuyer, receveur des aides et tailles en l'élection de Moulins, et de Charlotte *de Laire*. Elle lui apporta en dot la charge de lieutenant en l'élection, qu'avait possédée son père. Veuve dès avant 1648, elle vivait encore le 26 novembre 1656.

CHÉRY (Georges), de Désertines.

P. 346. — 2 s. 6 d. t. pour un vignoble au Sorbier de Désertines.

CHÉRY. — Voy. *Belin*.

CHEVALIER. — Voy. *Bessonnat*.

Je suppose, sans en avoir à vrai dire la certitude, que de ces *Chevalier* sont descendues les nombreuses familles du même nom qui ont habité et habitent encore aujourd'hui Montluçon.

L'une d'entre elles, éteinte depuis les premières années de notre siècle, a occupé pendant quelque temps une bonne situation sociale.

CHEVALIER, seigneur d'Ulgau, la Prugne, etc. (1).

Claude *Chevalier*, avocat et procureur en la châtellenie

(1) Armes : *D'argent à un chevron d'acier accompagné de trois cœurs (? de carnation)*. — (D'après le cachet de M. Chevalier d'Ulgaud, frère du conventionnel, 1775.)

royale de Montluçon (1733), épousa vers 1734 Marie-Anne *Berthon*. Entre autres enfants, ils eurent un fils, Gilbert *Chevalier*, sieur de la Prugne, avocat en parlement, conseiller du Roi et son substitut en la châtellenie (1783), député à la Convention (1792), l'un des rares représentants qui se refusèrent à voter dans le procès du roi Louis XVI, en déclarant qu'aucune mission ne lui ayant été donnée pour être juge, il ne croyait pas avoir le droit de prononcer sur le sort du prince sans la sanction du peuple. Il était né à Montluçon en 1735, et n'a pas laissé d'enfants, au moins dans notre ville.

De Chezauvert (Jacques), licencié ès lois.

P. 519. — 3 s. t. et 21 d. t. pour deux maisons avec cours et courtillages à Saint-Pierre.

Chomard. — Voy. *Gomet*. — *Roudier*.

De Chomont. — Voy. *Marsault*.

De la Clavière (Jacques), prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au nom et comme vicaire de la vicairie de Saint-Jean-d'Entre-les-Vignes.

P. 343. — 2 s. 6 d. t. pour l'hôpital de Saint-Jean-d'Entre-les-Vignes et pour un vignoble.

Collas. — Voy. *Marceron*.

Cette famille existait encore au XVIIe siècle. Jean *Collas*, mort le 28 août 1669, âgé de 60 ans, avait épousé en 1639 Catherine *Cornereau*, de la famille de qui je parle un peu plus loin. J'ignore du reste ce qu'il advint de leur postérité.

De la Combe. — Voy. *Léonard*.

De Comminges. — Voy. *Rellier*.

De Comminges (alias *des Comminges*), seigneurs de l'Amaron, le Boischâtelet, la Loüe, etc.

Les descendants de Guillaume *de Comminges*, tanneur à Montluçon dès avant 1490 et époux de Lucie *Rellier* (voy.

plus loin), sont issus de son fils Jean. Dès 1550, ils avaient une bonne place parmi les familles notables de la ville, et s'alliaient aux *Culant*, aux *Jehannot*, aux *Charreton*, aux *Polier*, etc. Ils ont fourni plusieurs chanoines au chapitre de Saint-Nicolas, et de nombreux magistrats. Jean *de Comminges* était procureur du Roi en la châtellenie de Thizon dès 1596 ; son frère François, aussi procureur du Roi en la châtellenie de Montluçon ; un autre frère, Gilbert, seigneur de la Loüe et du Boischâtelet, procureur du Roi en la châtellenie d'Hérisson, puis élu en l'élection de Montluçon (1610).

C'est de ce dernier, marié à Marguerite *de Polier*, que descendirent ceux qui ont porté le nom jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. François *de Comminges*, son petit-fils, né le 1[er] août 1632, mourut, le 17 juin 1694, le dernier de son nom. Il avait eu cependant de son mariage avec Claude *Homy* cinq fils et trois filles, mais tous ces enfants moururent avant lui et sans alliances, sauf l'aînée des filles, Jacquette, qui fut mariée le 2 avril 1691 à Gilbert *Rocque*, écuyer, seigneur de Souligny, capitaine au régiment de Hainaut, fils de feu Pierre, élu en l'élection de Montluçon, et de feue Gabrielle *Greuzat*. Elle-même décéda le 12 janvier 1695, à peine âgée de 38 ans.

Comte (Jean), couturier, paroisse de Saint-Pierre.

P. 83. — 2 d. t. pour une vigne aux Brosses.

Coppin (Chrispine), femme de Guillaume Ragon, bourgeois de Montluçon.

P. 133. — 3 s. t. pour une maison à Saint-Pierre.
P. 134. — 4 s. 6 d. pour une boutique à Notre-Dame.
P. 135. — 6 d. t. pour une vigne à Châtelard.
P. 136. — 12 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

Coppin (Jean), bourgeois et marchand à Montluçon.

P. 20. — 10 s. t. pour une maison avec jardin au faubourg de Saint-Pierre.

Coppin (Lancelot), prêtre, et Etienne Coppin, son frère, bourgeois et marchand de Montluçon, pour eux et pour Jean, Jeanne et Anne, leurs neveux et nièces, enfants de feu Jean Coppin.

P. 36. — 2 s. 8 d. t. pour une maison au faubourg Saint-Pierre.
P. 37. — 2 s. 6 d. t. pour une arche du pont de Saint-Pierre.
P. 38. — 8 d. t. pour un banc à Saint-Pierre.
Idem. — 2 s. pour une maison au faubourg Saint-Pierre.
P. 39. — 4 deniers et 2 quartes de froment pour un verger et une maison au faubourg Saint-Pierre.

Coppin (Marc), noble homme, paroisse de Chamblet.

P. 17. — 18 d. t. pour deux maisons à Montluçon, paroisse de Saint-Pierre.

Coppin (Pierre), bourgeois et marchand.

P. 52. — 18 d. t. pour une maison haute et basse à Saint-Pierre.

Coppin (Pierre), bourgeois et marchand de Montluçon.

P. 650. — 2 s. 1 d. t. pour une aubérie à Blanzat.

Coppin. — Voy. *Duprat*.

Coppin, seigneur de Givrette, etc.

Je n'ai pas suivi la généalogie complète de cette famille, dont le nom s'écrivait fréquemment aussi *Compin*. Une branche, tombée dans une situation sociale très inférieure, existait encore à Montluçon vers 1650. La branche principale, richement possessionnée dans nos environs, me paraît s'être éteinte vers les premières années du XVII[e] siècle, en la personne de deux filles :

1° Marguerite *Coppin*, vivante encore en 1615, épouse dès avant 1605 de maître Gilbert *Guérin*. C'est elle qui vendit en 1608 à Nicolas *Graillot* la terre de Givrette, que la famille *Coppin* avait acquise le 2 décembre 1531 des héritiers d'Olivier *Millet*.

2° Anne *Coppin*, morte sans alliance dès avant 1608.

Toutes deux étaient issues du mariage de Joseph *Coppin*, seigneur de Givrette, et de Charlotte *de May*.

CORNE. — Voy. *Roudier.*

CORNEREAU (Gilbert), couturier.

P. 558. — 12 d. t. pour une maison et ses annexes sur la Motte du château de Montluçon, le long de la rue qui va de l'église Saint-Pierre à la porte de Bretonni (rue actuelle des Serruriers).

Voici une des rares familles qui, depuis leur origine jusqu'à notre siècle, n'ont pas quitté la terre natale. Les *Cornereau*, dont j'ai pu établir avec une grande précision la généalogie complète, ont pendant trois cent cinquante ans environ habité Montluçon sans une exception. La plupart firent le commerce, et plusieurs appartinrent à cette puissante corporation des bouchers de Montluçon dont l'*Ancien Bourbonnais* a fait connaître les privilèges.

Il y eut cependant un rameau, aujourd'hui éteint, qui pendant la première moitié du XVIIe siècle s'adonna aux carrières libérales. Léon *Cornereau*, né vers 1590, de Jean *Cornereau*, et de Louise *Gillon*, fut licencié ès lois, avocat en la châtellenie et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Montluçon. Il mourut avant 1635, ne laissant que des filles. — Jean *Cornereau*, frère cadet de Léon, fut greffier en la châtellenie, puis notaire royal ; il eut, entre autres enfants, deux fils, François et Léon, avocats tous deux, dont la postérité s'éteignit après une génération seulement.

La tige de ceux qui représentent actuellement le nom est Pierre *Cornereau*, époux dès 1590 de Marguerite *Gibelot*. Il eut plusieurs enfants, et entre autres deux fils, Pierre et Jean. Ce dernier fut maître tanneur ; marié à Catherine *Belin*, il en eut douze enfants, mais pas un de ses fils ne lui survécut. Parmi ses filles, je citerai seulement : Marguerite, mariée à Paul *Benoist*, apothicaire (1658), Catherine, mariée à Gilbert *Petit*, greffier au grenier à sel (1656), et Anne, qui épousa le 7 février 1669 Joseph *Fourneau*, sieur de Crebert, contrôleur au grenier à sel.

Pierre, l'autre fils, eut lui-même un fils, un petit-fils et un arrière-petit-fils, tous nommés Pierre comme lui. Le dernier, marié le 8 janvier 1724 à Jeanne de *Buxerolle*, fille d'Antoine, notaire royal, donna naissance à douze enfants, parmi lesquels :

I. — Antoine *Cornereau*, habitant de Montluçon, conseiller municipal sous l'Empire et la Restauration, né en 1735, mort en 1817. De Gilberte *Gautier*, il avait eu, entre autres enfants :

II. — Pierre *Cornereau*, né le 11 février 1765, docteur en médecine, longtemps adjoint au maire de Montluçon (1803-1814), médecin des épidémies du premier arrondissement de l'Allier, époux de Hélène *Chapon*, dont il eut dix enfants, parmi lesquels deux filles, mariées à MM. *Réalier-Dumas* et *Chabot de l'Allier*, et les deux fils suivants (III et III *bis*).

III. — Alexandre-Pierre-Antoine *Cornereau*, né le 12 mai 1814, magistrat, procureur du Roi à Toul, à Chaumont et à Beaune, puis juge d'instruction à Dijon, mourut en cette ville le 14 février 1856. Il avait épousé en 1842 Ludovie d'*Hennezel*, d'une vieille famille de noblesse lorraine, dont il eut une fille, morte jeune, et deux fils : Pierre-Armand, qui suit (IV), et Pierre-Raoul, officier de cavalerie, né en 1850, marié en 1890 à Marie-Alexandrine-Adèle-Amélie d'*Ersu*.

IV. — Pierre-Armand *Cornereau*, né le 11 août 1847, magistrat à Dijon, épousa le 18 avril 1876 Alice-Louise-Jeanne *Peschart d'Ambly*, fille de Marie-Marcel-Léopold, baron *Peschart d'Ambly*, inspecteur général des mines, et de la baronne, née Caroline-Louise *Prévost*. — Trois filles seulement sont nées jusqu'à ce jour de cette alliance.

III *bis*. — Charles-Antoine *Cornereau*, né le 23 mai 1817, mort le 11 septembre 1849, laissant veuve Marguerite-Emilie *Tardé du Mousseaux*, qu'il avait épousée le 6 août 1844, et dont il n'eut qu'une seule fille : Hélène, mariée

à Tony *Villatte de Peufeilhoux*, fils de François-Amédée, ancien maire de Néris, et de Madeleine-Anne-Louise-Bathilde *Tardé du Mousseaux* (1).

DES CORREST. — Voy. *Léonard*.

COUDET (Pierre), prêtre, curé de Notre-Dame.

P. 708. — 3 quartes de seigle pour une maison avec verger à Notre-Dame.

COULONGES (Jean), couturier.

P. 95. — 3 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

DE COURTAIS (Annet), écuyer.

P. 716. — 3 d. t. pour tous droits de directe seigneurie sur une vigne au Puy de la Rapt.

Je puis répéter ici ce que j'ai dit plus haut déjà au sujet des *Châlus*. Il est à peine nécessaire que je rappelle ce qu'ont été les *Courtais*, tout le monde le sait. C'est un des noms les plus anciens de notre région, et sa noblesse d'origine n'a jamais été contestée. Ils ont eu des alliances avec nos plus grandes familles : *Le Groing, la Souche, du Breuil, Villars, Reclaine, Ballerin, Alexandre de Beausson, la Chapelle, Mulatier de la Trollière*, etc.

Services militaires considérables. J'ai vu il y a peu de temps une lettre autographe du duc de Guise à un *Courtais*, qui était l'un de ses gentilshommes, lettre remplie des éloges les plus flatteurs pour son courage. Presque tous les Courtais ont été d'épée.

Comme, hélas ! la plupart des familles dont je parle,

(1) Je n'ai pu retrouver nulle part d'armoiries portées par cette famille. Mais l'*Armorial général* contient cependant un article qui lui est applicable. Le *Registre-Montluçon*, n° 83, est en effet ainsi conçu :

N..., veuve de Joseph *Fourneaux*, contrôleur du grenier à sel de Montluçon. — *De gueules à un pal retrait d'hermines.*

Or, en 1699, date de l'enregistrement, la veuve de Joseph Fourneau était cette Anne Cornereau que j'ai nommée plus haut. C'est donc à elle que l'*Armorial* imposa un blason qu'elle eût eu le droit de retenir si elle l'eût voulu, car bien que son nom soit omis, elle n'en paya pas moins le droit, ainsi qu'il est mentionné sur le manuscrit original.

celle-ci est maintenant éteinte, mais depuis peu d'années. Voici quels ont été ses derniers représentants :

Gilbert *de Courtais*, chevalier, seigneur de la Souche, Doyet, Salvert, la Chassignolle, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de cavalerie de Clermont-Prince, vivait au commencement du XVIII[e] siècle. Epoux de Marie *Taupin*, il en eut une fille, Marie-Anne-Josèphe, mariée le 5 février 1753 à Mathias *Mulatier de la Trollière*, chevalier, seigneur de la Trollière, et un fils, Henry-François-Nicolas, vicomte *de Courtais*, qui, de son alliance avec Alexandrine-Marie-Geneviève *de Longaunay*, eut les enfants suivants :

A) — Gilbert, mort à l'Ecole militaire.

B) — Gaspard Henri, vicomte *de Courtais*, dit le général *Courtais*, né en 1790, major de dragons dans les armées impériales, chevalier de la Légion d'honneur en date du 5 septembre 1813, député de Montluçon en 1842 et 1846, représentant de l'Allier à l'Assemblée constituante en 1848, général en chef de la garde nationale de Paris, mort en 1877. Il avait épousé Mademoiselle *Buhot*, dont il eut seulement deux filles, toutes deux mortes sans alliance.

C) — Cécile, mariée au colonel *de la Berge*.

D) — Louise-Barbe-Alexandrine, mariée en premières noces à Charles-Vincent *du Breuil de la Brosse*, et en secondes noces à Eustache-César-Auguste *Quinot de la Chapelle*. Du premier mariage elle eut seulement une fille, Caroline, mariée en 1829 au général vicomte Louis *Paillhou*, président du comité d'artillerie, dont un fils, actuellement vivant.

CRANON (Pierre), bâtier, pour lui et pour Pinon CHARLES, sa femme.

P. 124. — 9 d. t. pour une vigne à Villemorte.

CROCHET (Jean), de Montluçon.

P. 348. — 4 s. t. pour une maison au bout du pont de Saint-Pierre.

CROZILLON (frère Gervais), religieux de l'ordre de Saint-Bernard en l'abbaye de Bonlieu, au nom et comme procureur fondé des religieux de ladite abbaye.

P. 402. — 4 septiers de seigle pour la métairie d'Aubeterre, bois, prés, étangs, moulins, vignes, terres, bruyères, etc.

DE CULLANT (Gilbert), prêtre, chanoine de Saint-Nicolas.

P. 632. — 7 s. 11 d. t. pour une vigne aux Iles.
P. 634. — 2 quartes d'orge pour un pré à l'Amaron.

DE CULLANT (Jean), bachelier ès lois.

P. 442. — 31 s. 7 d. t. et 2 quartes de froment pour divers héritages, maison à Saint-Pierre, rue des Piliers de Pierre, pré à Blanzat, jardin au faubourg Saint-Pierre, vigne à Châteauvieux.

De Culant, seigneurs de Villiers, Graval, Peyramont, Pérassier, Laugère, le Reray, Marmignolles, Fonteau, Chambiraud, Savigny, la Prugne, la Bardé, les Hérards, les Montais, les Bergerettes, etc.

M. de Soultrait donne à cette famille les mêmes armes qu'à une autre maison *de Culant*, seigneurs de la Crête, la Chapelaude et barons de Saint-Désiré, beaucoup plus connus dans l'histoire et de noblesse chevaleresque. Il ajoute que ce peut être la même famille.

(A suivre.) DES GOZIS.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 13.)

FRANCHESSE *(Suite)*.

Eglise paroissiale (*suite*). — A l'extérieur, l'abside est flanquée de deux contreforts renforcés chacun d'une colonne engagée dont le chapiteau supporte la corniche. Un cordon de billettes court autour des fenêtres, et une série de petites arcatures aveugles orne la partie supérieure de l'abside. L'idée de décorer le nu des murs dans les parties supérieures des édifices paraît avoir dominé dans les constructions de l'école d'Auvergne (1).



Le *clocher* est très remarquable. Il est composé de deux étages. Chaque face de l'étage inférieur, fortifiée de deux contreforts qui s'élèvent de la base du clocher, est ornée de quatre arcatures aveugles dont les cintres reposent, aux extrémités, sur quatre colonnes et au milieu sur un pilastre. L'étage supérieur, percé de quatre arcatures ouvertes sur le beffroi et séparées par des colonnettes jumelles d'une élégante facture, est flanqué, à chaque angle, de deux petites colonnes superposées (2). C'est une disposition fort heureuse, car l'étage du beffroi est rendu plus élégant par ces colonnettes d'angle engagées qui rompent la sécheresse des vives arêtes. Un cordon simple circule autour des archivoltes. La colonnette supérieure d'angle supporte la corniche au-dessus de laquelle s'élevait jadis une haute *flèche* que le temps a détruite et que remplace maintenant une couverture provisoire en bois et sans caractère.

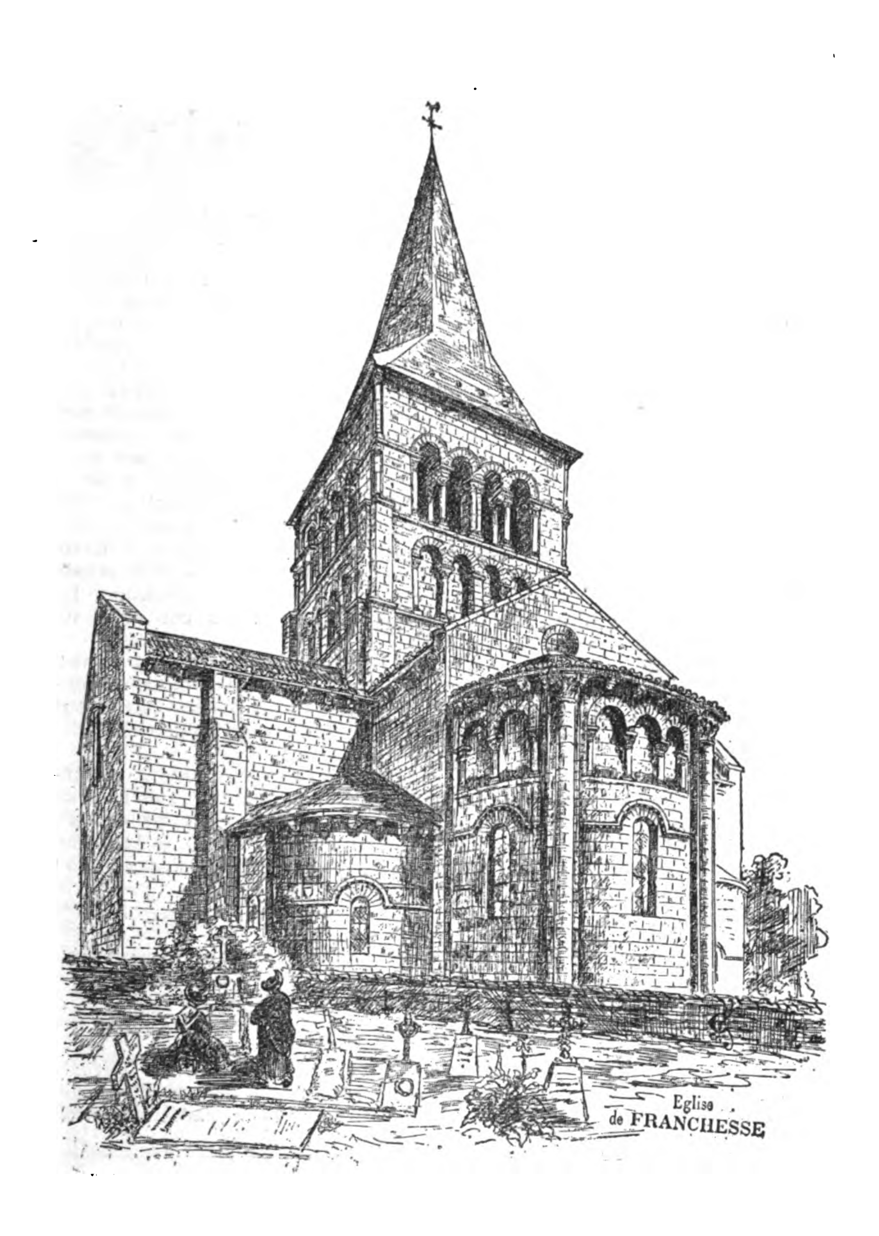
A l'intérieur de l'église, il faut signaler les *chapiteaux* (3). L'exécution

---

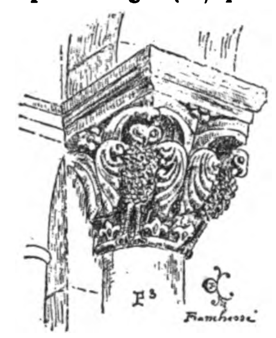
(1) Nous donnons une vue des absides d'après le croquis de M. Georges Darcy (n° 7044, direction des Beaux-Arts, Mon. hist.) et d'après nos photographies.

(2) Cfr C. A. p. 76 ; M. Dadole, en parlant de ce clocher, disait qu'il y a trouvé un souvenir d'une disposition de Saint-Etienne de Nevers, en ce qui regarde l'agencement de ces colonnettes qui ornent extérieurement la naissance de la coupole et en soutiennent la corniche. Ce n'était pourtant pas précisément le cas ici.

(3) Cfr C. A., p. 85. M. de Soultrait mentionne les chapiteaux de cette église parmi ceux du Bourbonnais qui sont remarquables comme style et comme exécution.


Eglise
de FRANCHESSE

en est assez soignée. Ils rappellent ceux que nous avons observés dans les églises voisines de Bourbon et de Buxières..., même quelques-uns sont d'une plus parfaite facture. Nous signalerons en particulier le chapiteau à personnages (H^4) qui semble représenter la scène du mariage. Il est difficile de trouver dans cette région un plus joli spécimen de chapiteau à personnages comme naturel dans les poses et comme faire; un autre (G^2) donne une image grossière de la Vierge avec son divin Fils assis sur ses genoux et une main levée pour bénir. La Vierge semble porter à chaque avant-bras un large manipule; à sa droite, le sculpteur a placé un ciboire très élevé sur un pied à torsade, et à sa gauche un petit homme qui supporte une énorme tête d'animal; un autre chapiteau (F^3) représente deux hiboux éployés qui garnissent les angles de la corbeille recouverte par leurs ailes; les serres reposent sur l'astragale que décorent les lobes supérieurs d'une fleur de lis ébauchée (1). Les autres chapiteaux offrent un mélange de têtes et de feuillages (E^2) ou simplement des interprétations fantaisistes de la végétation du pays (F^2, G^2, J^1, etc.). — Les *tailloirs* sont d'ordinaire composés de plusieurs moulures, ornés parfois de bâtons rompus avec points intermédiaires. — Les *bases* sont romaines. Le tore inférieur d'une de ces bases est orné de torsades (J^1).





Les *fonts baptismaux* (L du plan) sont formés d'une grande cuve ronde cantonnée de quatre colonnettes, à laquelle est jointe une piscine également arrondie, flanquée de deux colonnettes XVe siècle (2).

Le *bénitier* (K) est une cuve flanquée à ses angles de quatre contreforts et sur ses faces de blasons dont on ne peut découvrir les armoiries qui s'y trouvaient peintes sans doute. Ce bénitier nous paraît être de la même époque que les fonts ou du moins a dû être taillé comme il l'est au XIVe ou au XVe siècle.

(A suivre.) Abbé J.-H. Clément.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs que M. Roger de Quirielle cesse, à partir d'aujourd'hui, de participer à la direction des *Annales bourbonnaises*. La nécessité où il se trouve de veiller de près à l'administration

(1) Dans la belle église d'Orcival (Puy-de-Dôme), on trouve un chapiteau qui rappelle le nôtre. (Cfr. *Essai sur les Eglises romanes*, par M. Mallay, architecte. Moulins, imp. Desrosiers MDCCCXL, planche 38e, 15e livraison.)

(2) Cfr. C. A., p. 126. M. de Soultrait disait que ces fonts baptismaux étaient du XIIIe siècle, mais il se ravisait plus loin et semblait reconnaître lui aussi dans ce curieux petit monument un style ogival très avancé.

de ses biens ruraux, l'oblige à abandonner les fonctions qu'il avait acceptées en 1889, et à reprendre son rang parmi nos collaborateurs.

*
* *

M. Rayeur a publié dans les *Départements français* (6e et 7e livraisons), des biographies de tous les hommes marquants du Bourbonnais. Il n'a consacré à chacun d'eux que quelques lignes, mais on ne pouvait dire davantage en si peu de mots, ni dire mieux. Le style si précis et si condensé de M. Rayeur convenait, du reste, particulièrement à ces résumés.

Les *Départements français* contiennent encore (7e, 8e et 9e livraisons): de M. Doumet-Adanson, *la Climatologie de l'Allier;* de M. de Launay, *la Géologie de l'Allier*; et de M. Jouffroy, *l'Agriculture de l'Allier.* Trois mémoires extrêmement remarquables à des points de vue différents, qui ajoutent encore à la haute valeur scientifique et littéraire de la publication de M. Rayeur.

*
* *

Une importante découverte de grands bronzes romains vient d'être faite au domaine des Blanchons, commune de Mercy; elle se compose de six cents pièces très frustes, enfermées dans une olla en terre grise, qu'il a fallu briser pour les en sortir, réunies en un lingot par l'oxydation. Ce sont des pièces des empereurs et impératrices: Trajan, Adrien, Sabine, Antonin, Faustine mère, Marc-Aurèle, Faustine II, Commode. Un seul moyen bronze d'Antonin s'y trouvait. Le champ qui recélait ce trésor contient beaucoup de débris antiques et des fragments de vases en terre rouge ornée. Cette trouvaille coïncide singulièrement avec celle faite par M. Pérot, il y a vingt ans, au bois des Moines de Lusigny, comprenant le même nombre de pièces, toutes en grand bronze et des mêmes empereurs, toutes dans un très mauvais état de conservation et dont plusieurs sont déposées au musée départemental.

*
* *

Nous découpons dans une lettre que nous a adressée M. le comte du Buysson, à propos de l'article de M. du Ranquet sur l'église de Vicq, le passage suivant : « D'après un acte de mes archives, où *Louis d'Arçon*, chevalier seigneur de la Motte de Vicq et du Beyrat en partie, fils aîné de *Bertrand d'Arçon*, chevalier seigneur d'Arçon, La Motte de Vicq, Le Beyrat, Vaudot, Thizon, etc., et de *Gabrielle du Buysson*, ayant épousé, le mardi 5 mai 1506, *Marie de Chauvigny*, fille de *Gilbert*, chevalier baron de Blot et du Vivier, chambellan du duc de Bourbon, et de Catherine *Loup de Beauvoir*, avait reçu la Motte de Vicq, dont il fit restaurer le château en partie ruiné, en 1508, ainsi que l'église, où il édifia la chapelle à droite de l'évangile, entièrement écroulée, qui devint la chapelle du château, dédiée à la Vierge Marie, patronne de la chastelaine, creuser en dessous un caveau sépulcral et sculpter à la clef de voûte les armes écartelées dès d'Arçon et Chauvigny, que les badigeonneurs de l'église viennent de barbouiller.

Cette chapelle, où on arrivait du château par une passerelle jetée sur le fossé qui l'entoure, était fermée du côté intérieur de l'église par une cloison de monastère, contre laquelle était appuyé le banc des seigneurs d'Arçon et c'est pour que, de là, ils pussent voir le prêtre à l'autel, que cette percée en biais avait été pratiquée. Cette chapelle, construite en 1508, ainsi que le château actuel, sont donc des premières années du XVIe siècle. C'est de son oncle, le *Marquis de Longueil* de Sauzet, que mon père tenait ces détails supplémentaires.»

*
* *

Mgr Gueulette, qui fut évêque de Valence de 1865 à 1879, est mort à l'Ile de Lérins, le 21 mars, âgé de 84 ans. Il était né le 8 janvier 1808, à Moulins, où il est inscrit sur les registres de l'état-civil sous le nom de François-Nicolas Gueulette. Ordonné prêtre en 1830, il fut successivement vicaire à

Cusset puis à la cathédrale de Moulins, en 1836, vicaire général de l'évêché sous Mgr de Pons et, en 1846, curé archiprêtre de la cathédrale. Il avait été appelé à l'évêché de Valence par décret impérial du 9 décembre 1864, et il démissionna le 7 janvier 1875. On connait de lui, en dehors de ses mandements, lettres pastorales et circulaires, un roman catholique : *Pazzini et Silvio*. Il était chanoine d'honneur de Moulins et de Valence et chevalier de la Légion d'honneur.

***

Signalons de M. S.-E. Lassimonne (imp. Auclaire) une petite brochure : *Note sur l'Artemisia Verlotorum Lamotte*. (Extrait des *Annales de la Société d'horticulture de l'Allier*, t. VIII, n° 2, année 1890.)

***

« A propos de Pomereu, dont il a été question dans le numéro des *Annales bourbonn.* d'octobre 1889, on lit dans le dictionnaire critique de biographie et d'histoire de Jal, ancien historiographe de la marine, 2e édition 1872 :

« POMEREU (Auguste-Robert).

Il était seigneur de la Bretesche-Saint-Nom (1) ; il fut maître des requêtes, président au grand conseil, commissaire et intendant de la justice, police et finances en la généralité de Moulins ; et en 1680, prévôt des marchands à Paris. Il y a de lui deux lettres adressées à Colbert, l'une en mai, l'autre en août 1662. La première est en faveur d'un nommé Launay, avocat du Roi à Evreux, qu'on avait mis à la Bastille pour avoir parlé contre le gouvernement et avoir dit que la France serait bien mieux en république qu'en monarchie. Pomereu dit au ministre : C'est un homme que je crois un peu fou.

A. R. Pomereu signait de Pomereu. »

***

En 1623, le seigneur de Montgilbert était Guillaume de Saulx (2). Il est qualifié comte de Tavannes (3), chevalier des ordres du roi (4), conseiller en ses conseils, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes de ses ordonnances, bailly de la ville de Dijon, *baron de Montgilbert* (5). Sa femme s'appelait Catherine Chabot, *alias* de Chabot.

Leur fille Anne de Saulx épousa dans l'année 1623 Pierre Jacquet, qualifié vicomte de Corbeil, seigneur de Tigery, conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France, grand audiencier de France.

Pierre Jacquet avait commencé sa fortune en achetant, en 1618, de concert avec Philippe de Coulanges, conseiller secrétaire du roi, et Théodore Bazin, conseiller du roi, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres à Metz, tous les offices de receveurs collecteurs des impôts du sel des généralités d'Orléans, Tours, Bourges et *Moulins ;* et il avait eu pour sa part les offices dépendant des greniers à sel de Vendôme, Vierzon, *Moulins* et *Vichy*.

---

(1) La Bretèche (Seine-et-Oise), commune de Saint-Nom-la-Bretèche, à 5 kilomètres de Marly-le-Roi, ou Saint-Nom-la-Bretèche (Seine-et-Oise), canton de Marly-le-Roi.

(2) D'après le dictionnaire historique de Lalanne, la famille de Saulx tirait son nom de la terre de Saulx-le-Duc en Bourgogne. – Saulx-le-Duc, que l'on appelle aussi Saulx-Tavannes, est actuellement une commune de la Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, canton d'Is-sur-Tille, à 9 kilomètres d'Is-sur-Tille.

(3) Tavannes (Côte-d'Or), commune d'Arc-sur-Tille, à 3 kilomètres d'Arc-sur-Tille, canton de Dijon.

(4) Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

(5) Montgilbert (Allier), arrondissement de Lapalisse, canton du Mayet-de-Montagne, commune de Ferrières-sur-Sichon. Le seigneur de Montgilbert ne figure pas dans l'enquête de 1493-1494, relative aux coutumes du Bourbonnais ; il n'est pas mentionné parmi les membres de l'assemblée qui eut lieu à Moulins, en 1520, pour le même objet.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



LES DEUX JEAN PETITDÉ

Deux personnages dans notre région ont porté le nom assez singulier de Petitdé et le prénom de Jean. Nous avons parlé de l'un d'eux dans un article sur les seigneurs de Segange (*Annales bourbonnaises, 1889*) et nous reviendrons sur lui après son homonyme, le prélat Jean Petitdé, évêque de Mende, qui devait être son oncle ou son grand-oncle et vivait au XV[e] siècle.

La Mure, dans son *Histoire des ducs de Bourbon* (1) et son *Histoire ecclésiastique du Forez* (2), l'appelle Jean Petit ou de Petit, en latin *Joannes Parvi*, et nous apprend que ce savant ecclésiastique forésien (*sic*) fut d'abord curé et recteur de l'église paroissiale de Roanne, sa ville natale. L'an 1423, il obtint d'Amédée de Talaru, archevêque de Lyon, la permission de bâtir la maison curiale dans le château de Roanne, près de l'église Saint-Étienne, dont il était encore curé en 1432. Jean II, duc de Bourbonnais, le prit en affection et ayant reconnu ses hautes capacités, le nomma son conseiller, puis lui donna la place de maître du chœur et chanoine de l'église collégiale de Montbrison. Plus tard, en 1469, il le fit nommer doyen de l'église cathédrale de Clermont. Le 22 mars 1474, sur la recommandation du même duc, Jean Petitdé fut élu évêque de Mende (3) à la place du cardinal Pierre Riario, qui

(1) Tome II, p. 300.
(2) *Histoire universelle, civile et ecclésiastique du pays de Forez 1674, Astrée sainte*, livre 1, chap. 20, p. 307, 308. Voir aussi *Gallia christiana*, t. I, p. 103.
(3) 54[e] évêque de Mende sous le nom de Jean IV.



n'avait eu ce siège que deux mois, et avait lui-même succédé à Antoine de la Panouse, mort le 28 juin 1473. Notre prélat est bien appelé *Petitdé* dans l'arrêt du Parlement de Paris du 18 juillet 1474, qui prescrit à l'archevêque de Bourges de confirmer son élection (1).

M. l'abbé Boudant, dans son *Histoire d'Ebreuil*, met Jean III Petitdé, sous le numéro 29, dans la liste des abbés commendataires d'Ebreuil. D'un autre côté, Dom Estiennot le place parmi les abbés commendataires de Thiers sous le nom de Jean III *Petri* en 1474-76. Il dit qu'il fut évêque de Mende en 1474 : c'était donc bien le même personnage (2).

Nous lisons dans l'*Histoire des ducs de Bourbon* (3) :

« Pendant cette année (1473, mais sans doute 1474, n. style), le duc de Bourbon ayant fait un pèlerinage en Provence, obtint de Me Pierre Hardoin, seigneur de la Mothe, alors résidant à Tarascon, par l'entremise de *Jehan, évesque de Mende*, conseiller dudit duc, deux espines de la couronne de Jésus-Christ, desja auparavant esprouvées par l'illustrissime cardinal de Fuxo, légat d'Avignon, d'autant que le feu mis au-dessous ne put les intéresser. L'une d'elles fut donnée par le duc au susdit évêque de Mende qui la dédia à l'église de Saint-Genis de Thyern, où elle est glorieusement honorée, vérifiée par force miracles, l'autre à l'église de Nostre-Dame de Molins, fondée par ses prédécesseurs où il avait choisi sa sépulture (4). »

Dom Vaissette (5) nous apprend que « le roi nomma aussi le 16 de janvier de l'an 1474 (1475) Jean Petit, évêque de Mende, lieutenant général au païs de Languedoc, en l'absence

(1) *Gallia christiana*, éd. 1870, t. I, *Animadversiones*, col. XLVI.

(2) Voir aussi *Gallia christ.*, *eccl. Claromontensis*, et *Le clergé de France*, par Hugues du Tems, t. I, p. 259, t. III, p. 175.

(3) La Mure, t. II, p. 97, notes tirées du manuscrit du P. André, bibl. de Besançon.

(4) Les *Archives historiques du Bourbonnais*, t. I, p. 59. citent ce fait, mais se trompent probablement en parlant de l'évêque de *Nimes*, et de la date 1463, au lieu de 1473. Il était tout naturel que Jean Petitdé donnât cette sainte Epine à son abbaye de Thiers. Il faut d'ailleurs remonter à 1426 pour trouver un autre Jean sur le siège de Mende.

(5) *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 51, anc. édition.

du duc de Bourbonnois, gouverneur de la province (étant informé que ledit duc de Bourbonnois le vouloit et le désiroit). »

Le *Gallia christiana* (1) nous semble avoir fait une grosse erreur, répétée par La Mure dans son *Astrée sainte*, en affirmant la présence de Jean Petitdé et de Renaud de Bourbon (2), archevêque de Narbonne, au contrat de mariage du duc Jean II avec Jeanne de France en l'année *1475*. Or ce contrat fut passé en 1446 (3) et nous n'y avons pas trouvé les noms de ces deux prélats.

Jean Petitdé mourut à un âge avancé en 1478 ou 79, et eut pour successeur à l'évêché de Mende le cardinal Julien de la Rovère, qui devint pape sous le nom de Jules II.

Revenons maintenant à Jean Petitdé, seigneur de Segange, qui naquit vers 1480 et fut compromis dans le procès du connétable de Bourbon. Nous avons pu nous procurer une copie de son interrogatoire, lorsqu'il fut arrêté après la fuite du connétable : nous pensons intéresser les lecteurs des *Annales*, en reproduisant ici en entier cette pièce remplie de curieux détails.

« *Interrogatoire* (4) *et déposition de messire Jehan Petitdé au procès du connétable de Bourbon.*

Au deuxième jour d'octobre 1523.

Messire Jehan Petitdé, chevalier, eleu de Bourbonnais, âgé de quarante ans ou environ après serment par luy faict de dire vérité, interrogué s'il a été serviteur, domestique ou de la maison de monsieur le connétable et depuis quel temps il est en son service, a respondu qu'il a esté nourri en la maison de Bourbon, et que dès le temps du duc Pierre, il a eu trois chevaux complez qui luy ont esté depuis entretenuz et conti-

(1) *Ecclesia Mimatensis*, t. I, p. 103, 104.
(2) La même erreur est répétée à son article.
(3) En voir le texte dans l'*Ancien Bourbonnais*, t. II, p. 152.
(4) Bibl. nat. Dupuy, 484, fol. 73, v°. Nous devons communication de ce document à l'obligeance de M. Jules Roy.

nuez, et autre bien n'a eu de luy, et l'a suivi estant contrerolleur de la guerre, mais depuis qu'il a vendu son office, ledit connestable ne s'est guère servi de luy ; et que la terre de Blaille (1), située en la comté Dauphin d'Auvergne (2), luy fut vendue à faculté de rachapt du vivant de Madame deux jours devant son treppas pour le prix et somme de douze mille six cens livres (3).

Interrogué s'il partist de la ville de Moulins avec ledit connestable, a respondu qu'il partist de Moulins le jour que en partit ledit connestable et vint jusques à Bessay avec luy, et de là se retira chez luy et depuis vint trouver ledit seigneur connestable à la Palice, où il luy demanda congé pour aller au Puy en voyage.

Interrogué sy ledit connétable luy avait baillé argent, a dict, après avoir aucunement varié sur ce point, qu'il luy avait baillé la somme de cent escuz par les mains du maistre d'hostel Bavant (4), et luy avoit ladite somme esté baillée en don et non pour aller en ladite commission, et dit, sur ce enquis, que aultre chose ne luy fut baillé par ledit connestable.

Et en luy lisant sa déposition, a dict qu'il entend avoir varié quant à la dite somme de cent escuz et que la cause pour quoy il l'avoit deniée estoit pour ce que l'on disoit que maistre Pierre l'Italien (5) la luy avoit baillée.

Interrogué s'il a pas eu charge de par ledit connestable de aller passer par Narbonne, a respondu que quand il demanda son congé pour aller audit voyage du Puy, ledit connestable

(1) Peut-être faut-il lire Blaisse. Cette terre, avec celles de Fromental, Gersac et la baronnie de Mercœur, avait été engagée par *ceux de la maison de Bourbon*. Elles furent délaissées plus tard à la duchesse de Lorraine, sœur du connétable (La Mure, t. II, p. 487, notes ; Père Anselme, t. III, p. 788).

(2) Partie de la basse Auvergne, sur la rive gauche de l'Allier, entre Brioude et Issoire.

(3) Le besoin d'argent avait fait multiplier ces sortes de ventes par Anne de France et son gendre.

(4) Premier maître d'hôtel du connétable.

(5) Il est question de cet individu dans l'article sur André Colin, émissaire du connétable (*Annales bourb.*, t. III, p. 150). Il assista au départ du connétable et se réfugia ensuite à Moulins.

luy dist qu'il y avoit plus d'un mois qu'il avoit depesché Lestract (1) son secrétaire pour aller devers le (2) général de Languedoc pour recouvrer de luy quelque argent de sa pension qui luy semble monter quinze à seize cens livres (3), et qu'il valoit mieulx puisqu'il estoit sur le chemin qu'il print la peine de aller jusques aux lieux là ou estoit ledit général luy porter une lettre qu'il luy escripvoit pour ledit affaire, et aultre charge ne commission ne eut de luy ; et dict, sur ce enquis, qu'il pensoit qu'il fust à Narbonne et que dudit lieu du Puy jusques à Narbonne, n'y a que deux ou trois journées, comme il croyoit et pensoit.

Et sur ce qui luy a esté remonstré qu'il y avoit autant ou plus de chemin du Puy jusques à Narbonne que de la Palice jusques au Puy ou plus et qu'il n'est vraysemblable que pour porter une lettre, on luy ait fait faire si grand chemin, a respondu qu'il n'avoit pas seulement charge de porter ladite lettre, mais de faire recouvrer ladite somme par ledit Lestrac en outre et savoir que ledit Lestrac estoit devant, et quelque remonstrance qu'on luy ait velu faire, a respondu et affirmé qu'il n'avoit eu de luy autre charge.

Interrogué si lorsqu'il fut depesché, ledit connestable depescha Gracian (4) le Basque, a dit et respondu qu'il n'en sut rien, ni de toutes aultres dépesches que l'on dit avoir esté faictes de plusieurs autres personnes.

Interrogué s'il luy a point esté communiqué de l'alliance par mariage dudict connétable avec la sœur de l'Empereur et des aultres menées qui ont esté faictes tant vers ledit Empereur, roy d'Angleterre, en Flandre et plusieurs autres lieux, il a respondu qu'il n'en a point ouy parler, que depuis qu'il

(1) Peut-être Pierre de Lestra, procureur de la duchesse de Bourbon en 1521, ou Michel de l'Estrade, Lombard, qui servit d'*Espie* au connétable avant la bataille de Marignan.
(2) Receveur général.
(3) Le connétable avait droit à un traitement de 24,000 livres, comme gouverneur du Languedoc. D'après cela, ses appointements lui auraient été payés presque exactement, contrairement aux assertions des historiens.
(4) Valet de chambre du connétable.

a esté publié par tout le royaume et que l'affaire est survenue et si dict qu'il n'a esté à Montbrison durant le dernier voyage que le connétable y a fait.

Interrogué s'il fist ledit voyage du Puy, a respondu que après qu'il eust prins congé dudit connestable à la Palice, il se retira en sa maison pour disposer de ses affaires, avant sondit partement, demeura deux jours chez luy et la veille de Nostre Dame de septembre partit, s'en vint coucher à Varennes où il fut trouvé dans le lict par l'escuyer Perot de Warty (1) qui revenoit de Chantelle et là fut adverty de la déclaration faicte par le roy contre ledit connestable et que le roy avait commandé ainsi que on disoit, que l'on print tous ses serviteurs; à ceste cause se retira en une petite maison qu'il a à trois lieues de là nommée la Mothe Chemart (2) et de là se retira en une aultre maison qu'il a prez de Moulins nommée *Seganges* (3), et s'y tint jusques au jour que Monsieur le grand Maistre (4) dust partir de Moulins et de là escrivit à Monsieur Dorne (*sic*) (5) qu'il avoit esté adverty que on l'avoit chargé de avoir couru postes et fait des menées pour ledit connestable touchant l'affaire dont il est chargé, et qu'il ne s'en sentoit point coupable, seroit tousjours prest de s'en venir justifier.

Interrogué si depuis le partement de la Palice, il a veu ledict connestable ou aucun des serviteurs prochains de sa personne, a respondu qu'il n'a point veu ledit connestable, ny eu nouvelles ne lettres de luy, bien a veu plusieurs gentilshommes des plus prochains de sa maison, comme les seigneurs de la

(1) Gentilhomme de la chambre du roi, envoyé par lui pour surveiller le Connétable.

(2) C'était sans doute dans la commune de Gouise, au petit hameau de la Motte, qui se trouve bien à environ trois lieues de Varennes. (Voir carte d'état-major, carré de Moulins.)

(3) Manoir à 4 kilomètres N. de Moulins.

(4) Le Bâtard de Savoie, laissé à Moulins par le roi, avec le commandement d'une arrière-garde.

(5) Peut-être Jacques de Lorme, président de Bourbonnais, ancien maître des requêtes de Pierre II, ou Thierry Fouet de *Dorne*, conseiller du roi, secrétaire des finances et président de la chambre des comptes de Bourgogne, mort vers 1550.



Souche qui estoient de la chambre dudit connestable et plusieurs aultres, et entre aultres a confessé avoir veu à Varennes Ponthus de Lurcy (1), qui est à Madame de Lorraine (2); et si dict qu'il n'a sceu, ne scet où s'est retiré ledit connestable.

Interrogué s'il a pas couru plusieurs postes pour ledit connestable en cette ville de Lyon depuis deux mois en ça, a respondu qu'il en a couru une pour son affaire en ceste ville, le roi y estant, c'est à savoir pour recouvrer une cédulle de mille escuz qu'il avoit faicte au recepveur de Beauvais mort au chasteau de Milan, ladite cédulle estant en mains du trésorier Grollier et longtemps durant avoit fait un voyage en diligence par le commandement dudit connestable devers Madame de Nemours (3), lors estant à Moulins malade et autre chose n'a voulu confesser sur tout enquis.

Et le quatrième ensuivant, a esté derechef interrogué et respondu par ledict Petitdé ce qui suit :

Ledict Petitdé faict venir, après le serment réitéré, nous a dict sur ce requis qu'il a bien sceu que passé deux ans Lurcy (4) fut dépesché pour aller en Espagne devers l'Eleu Empereur luy porter un présent que ledit connestable lui envoyait, qui estoit de coustaux, hacquenées, lévriers, trompes, arbalestes et espieux et que ledit voyage fut faict par le sceu et bon plaisir du roy. Bien se peust faire que Lurcy commença dès lors à dresser quelque menée, car il fut souvent depuis envoyé en plusieurs lieux et mesme fut envoyé en voyage en Allemagne et voit que le roy en est bien adverti, car à son retour il le vint trouver à Dijon, ne scet si lors du trespas de Madame la duchesse, ledit Lurcy fut envoyé en Espagne pour ce que lors du trespas de ladicte dame

(1) Frère cadet de Philibert de Saint-Romain, seigneur de Lurcy.
(2) Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, sœur du connétable.
(3) Philiberte de Savoie, née en 1498, fille de Philippe II, duc de Savoie, et de sa deuxième femme Claudine de Brosse-Bretagne, mariée en 1513 à Julien de Médicis qui mourut en 1516. François Ier leur avait donné le duché de Nemours en 1515. (Voir Moreri.)
(4) Philibert de Saint-Romain, seigneur de Lurcy, eut cette mission au commencement de l'année 1519.

duchesse, il estoit allé en Italie pour le service du roy ; dit qu'il est records que, à la prinse de Hesdin fut accordé par ledit connétable à la dame du Ru (1) qui estoit dedans la place qu'elle sortiroit ses bagues, coufres, et qu'elle se plaignoit de avoir perdu quelques coffres esquels y avoit de la vaisselle d'argent et depuis envoya devers ledit connestable un nommé Pousin qui le suivit jusques à Amiens et de Amyens ledit connestable envoya à Paris achepter de la vaisselle d'argent pour six ou sept cens francs qu'il envoya à ladite dame du Ru, laquelle depuis renvoya ledit Pousin avec une trompette une fois ou deux devers luy, demandant quelque aultre chose, et dès lors doubta ledit déposant qu'il y eust quelque menée entre ledit connestable et ladite dame qui est mère du seigneur de Beaurain, avec lequel de Beaurain l'on dict la plupart des dictes menées avoir esté faictes au nom dudit empereur, desquelles toutesfois ledit déposant ne eut oncques congnoissance et a creu ledit soupçon du voyage que ledit connestable feist en Lorraine ; car combien que il feust mandé par le roy et qu'il fust venu jusques à Bercy (?) pour venir vers luy et qu'il eust dépesché ledit depposant pour s'en venir en court devers le roy pour l'assurer de sa venue, néantmoins lui tourna bride tirant vers Lorraine ou ledit depposant l'alla chercher où il le trouva à cinq ou six lieues de Saint-Dizier qu'il avoit jà laissé Monseigneur de Lorraine, et se acheminoit pour venir à Troïes en Champagne, de là s'en aller à Paris pour trouver le roy, et là ledit depposant luy remonstra ce que l'on disoit de sondict voyage en le confortant le plus qu'il pouvait à la dévotion du roy et se retirer à la court en la plus grant dilligence qu'il pourroit.

Interrogué s'il avoit aucune chose seu desdites menées et mesmement du pourparlé commencé près de Théroenne, a respondu qu'il a oy dire qu'il en a esté là quelques propos et

(1) La dame de Reulx, mère d'Adrien de Croy, sire de Beaurain.



luy semble que s'il y a homme qui en puisse certainement parler, le seigneur d'Escars (1) en parlera bien et mieux que nul autre et si dist que de la venue du seigneur de Beaurain à Montbrison, il n'en a riens sceu, fors qu'il a oy dire à un contrerolleur de cuysine que audit lieu de Montbrison, y estoit venu ung étranger que l'on servoit à part et que on ne voyait point ; et sy a dényé aultre chose avoir entendu de toutes les menées et machinations que l'on dict avoir esté faictes et pratiquées par ledit connestable, et si dict n'avoir aulcune chose entendu dudict mariage qui se traictoit entre ledit connestable et la sœur de l'empereur, fors après qu'il a esté éventé et publié partout et si est vraysemblable qu'il en eust aucune chose entendu pour ce que ledit connestable luy faisoit mener le mariage de luy et de Madame de Nemours ; et quelquefois ledit dépposant le sollicita de luy en déclarer sa volonté joignant qu'il avait eu quelques lettres du seigneur de Counant (2), par lesquelles il luy escripvoit dudit mariage, et ledit connestable luy dist qu'il luy mandast qu'il entretint tousjours les paroles et que selon que le roy accousteroit son affaire, il luy manderoit plus amplement son vouloir, ce que ledit dépposant ne voulut faire, congnoissant que ledit connestable n'y alloit pas de bon vouloir.

Ledict Petitdé, sommé et interpellé par plusieurs fois de véritablement dire ce qu'il savoit de la charge qui luy avoit esté baillée par ledit connestable de aler devers l'Empereur et de l'occasion ou couleur qu'il avoit prise ou trouvé moyen de prendre pour passer par la ville de Narbonne, ledict Petitdé nous a dict en reïtérant les sermens qu'il avoit faitz que ledit connestable ne luy avoit baillé charge de aller devers ledit empereur et que s'il la luy eust baillée, il ne l'eust voulu prendre ni accepter quelque bien que ledit connestable luy

(1) François d'Escars, seigneur de la Vauguyon, maréchal et sénéchal de Bourbonnais, chambellan du connétable.

(2) Cousant probablement. Il s'agirait alors de Gabriel de Lévis, bailli de Forez.

eust voulu faire et pour nous monstrer qu'il avoit charge au partir du Puy d'aller sercher le général de Languedoc, nous a produit une lettre escripte par ledit connestable audit général à la Palice, le troisième jour de septembre, commençant : « Monsieur le général » et soussignée : « Vostre Bourbonnois, Charles. » et au-dessus « à Monsieur le général de Languedoc ». Et sur ce qu'il a esté interrogé s'il vouloit croire Sainct-Bonnet et Lallière si ledit connestable luy avoit donné charge d'aller devers l'empereur, a respondu, qu'il ne les en veult croire, mais s'ilz le veulent maintenir, le deffendra de sa personne à la leur.

Interrogué si ladicte somme de cent escuz par luy confessée receue au partir de la Palice lui avoit estée baillée en forme de don et si oultre ladite somme luy avoit pas estée baillée la somme de cinquante escuz, a respondu que ladite somme de cent escuz luy fut donnée par ledit connestable non pour aller dehors ne faire voyage et ne receut aultre somme que lesditz cent escuz.

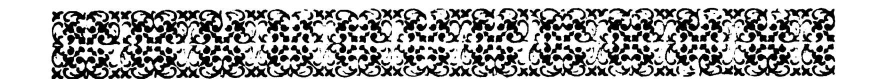
Et sur ce que luy avons remonstré que par le papier de celuy qui tenoit lors le compte des menus plaisirs, il se trouve que en partant de la Palice fut baillé audit Petitdé pour aller dehors cent cinquante escuz, a respondu que quelque chose que en ait esté escript audit papier, il n'en eut pour lors que la dite somme de cent escuz et si eust ladite somme par don non pour aller dehors ne faire voyage et bailla partie de ladite somme à ses *maçons* à son retour chez lui et autre chose n'a voulu confesser. »

Comme nous le pensions, nous voyons d'après cet interrogatoire que Jean Petitdé était dans une belle situation de fortune, et qu'il existait des relations intimes entre sa famille et les ducs de Bourbon. Les derniers mots de sa déposition nous permettent d'assigner d'une façon presque certaine la date de 1523 à la reconstruction du château de Segange.

Il y a lieu de remarquer dans ce document un projet de mariage entre le connétable et Madame de Nemours. Les historiens, croyons-nous, n'en ont pas parlé; il est vrai que, d'après le déposant, ce projet paraissait peu sérieux et n'avait sans doute d'autre but que de donner le change au roi sur les négociations entamées avec Charles-Quint. La duchesse de Nemours, veuve de Julien de Médicis et sœur consanguine de Louise de Savoie, mourut le 4 avril 1524 à l'âge de 26 ans.

Jean Petitdé fut relâché après une courte détention : le roi, qui avait confiance dans son influence sur le connétable, l'envoya aussitôt avec le capitaine Imbault pour tenter de ramener le fugitif. On sait qu'ils échouèrent dans cette mission.

G. DE LA MOUSIÈRE.



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(*Suite*)

Je n'y contredis point d'une manière absolue, car je suppose que si M. de Soultrait a cru à cette identité, c'est qu'il a vu des documents permettant d'y croire. Pour moi, qui n'ai pas eu le même bonheur, je dois seulement faire observer que, s'il est à la rigueur possible que les *Culant* montluçonnais soient une branche de la maison historique de ce nom, c'en était en tout cas une branche dégénérée et tombée en roture, car il est indiscutable que les *Culant* dont je m'occupe actuellement étaient de simple bourgeoisie. Quelques-uns d'entre eux seuls furent anoblis par des charges de finances à la fin du XVII[e] siècle ; mais ils n'ont jamais eu ni pu avoir aucune prétention à la noblesse d'origine. Nos registres paroissiaux sont absolument formels à cet égard, et l'*Armorial général* en donne aussi une preuve, en inscrivant (Reg. Montluçon, n° 185) François de *Culant-Villiers*, comme bourgeois de Montluçon, qualification exclusive de noblesse.

J'ajoute que j'ai la généalogie de nos *Culant* depuis ceux qui figurent au Terrier ci-dessus jusqu'à leur départ de notre ville, et que je n'y vois rien qui me permette de les rattacher aux autres (1). La séparation, s'il y a com-

---

(1) M. le comte du Buysson, dans une lettre du 31 janvier 1891, me dit que les *Culant* de notre ville sont une branche de ceux du Berry, séparée en 1506 dans les enfants de Jean *de Culant*, seigneur de Châteauneuf, etc., et d'Anne de *Gaucourt*. — Le terrier que je publie prouve qu'ils existaient à Montluçon, dès avant cette date. Nos registres paroissiaux et différents actes privés m'ont permis en outre d'établir leur filiation absolument



munauté d'origine, remonte donc à une date antérieure à 1490, et aussi la perte de la noblesse, car aucun de ceux dont j'ai relevé les noms ne peut y avoir prétendu.

Quoi qu'il en soit au reste, la descendance de Jean *de Culant*, cité ci-dessus, se partagea vers la fin du XVI[e] siècle en trois branches :

I. — Branche issue de Pierre *de Culant*, marié vers 1575 à Françoise *de Comminges*. — Elle a compris les rameaux de Brignat, Savigny, Rillat, Perassier, Villiers, le Reray, Laugère, etc., qui successivement se sont tous éteints vers la fin du règne de Louis XIV, et cela de la manière suivante.

Jean-François *de Culant de Villiers*, époux de Pasquette *Fayollet*, mourut après 1700, sans enfant mâle qui lui ait survécu.

Robert-François *de Culant de Perassier*, son cousin germain, conseiller au présidial de Moulins, fut anobli vers 1666 et devint gentilhomme de S. A. R. Mademoiselle de Montpensier ; il ne laissa qu'une fille de son alliance avec Marie-Mayeule *Colin*.

François-Robert *de Culant de Brignat*, aussi cousin germain des deux précédents, né le 26 octobre 1641, capitaine de milice, mourut sans alliance avant 1694. Il avait plusieurs sœurs, mariées dans les familles *Berthet*, *Michelon* et *du Clusier*.

Enfin Jean *de Culant*, sieur du Reray et de Laugère, oncle des trois précédents, né le 7 novembre 1606, conseiller au présidial de Moulins, eut, de Marie *Bonnefoy* sa femme, un fils, François *de Culant de Laugère*, marié à

---

complète jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. Or je n'y ai rien relevé qui concorde avec l'indication de M. du Buysson.

Quant à la question de noblesse, en dehors de toutes les autres preuves, elle est tranchée sans réplique par ce seul fait que Jean *de Culant*, ci-dessus, auteur commun de toutes les branches montluçonnaises, est dénommé au terrier : « *Maistre Jean de Cullant*, ce qui est une qualification exclusive de noblesse. Son fils était procureur en la châtellenie, ce qui n'est pas non plus une charge noble.

Isabelle *Semyn*. D'eux naquit autre François *de Culant*, écuyer, seigneur de Laugère et de Saint-Marc, président trésorier de France en la généralité de Moulins, mort en janvier 1721. Il avait épousé en 1678 Marie *du Buysson*, fille de messire Charles *du Buysson*, chevalier, seigneur de la Cave, Mont, Salonne, etc., premier président au présidial de Moulins, et d'Elisabeth *Roy*. Ce mariage ne donna point postérité.

II. — Branche des Montais, issue de François *de Culant*, conseiller du Roi, élu en l'élection, marié vers 1580 à Marie *Labour*. Éteinte en la personne d'Antoinette *de Culant*, sa petite-fille, mariée le 15 mai 1657 à Robert *Mercier*, fils de feu Gilbert et de Marie *Gilberton*.

III. — Branche de Beaulieu, issue de Jean, marchand changeur, puis contrôleur au grenier à sel (1594), et de Marie *Descouts*. Elle ne s'est pas prolongée plus loin que ses fils, dont aucun ne se maria. Ses filles prirent alliance avec les familles *Rocque*, *Brotin*, *Méténier* et *Boudet*, que l'on retrouvera à leur place dans le présent mémoire.

D

DASTEIX (Michel) et Jean DASTEIX, son frère, à Désertines.

P. 332. — 20 d. t. pour un vignoble au Préau.

DAUVERGNE (Jean), bourgeois de Montluçon.

P. 717. — 1 d. t. pour une vigne aux Ages.

DAUVERGNE (Philippe), paroisse de Notre-Dame.

P. 227. — 5 s. 3 d. t. pour une maison à Notre-Dame.
P. 228. — 3 d. t. pour une terre.

DEBORD (André), prévôt de Domérat.

P. 751. — 20 sols pour tous droits de directe seigneurie pour les membres des bêtes tuées en la boucherie de Domérat.

DECHAUX (Gabriel), tant pour lui que pour N....., son frère.

P. 812. — 6 s. 1 d. 1 obole t. pour divers héritages, maison à Montluçon, vignoble au Préau, à Châtelard et à Souleloup.

Vieille maison de noblesse, qui prit son nom de la terre de Chaux, paroisse de Mazirat. Elle possédait aussi la terre de Givrette, paroisse du même nom, dès 1407, terre que Guyonnet et Hélion *Dechaux*, frères, vendirent vers le milieu du XVe siècle à Olivier *Millet*.

Elle s'éteignit dès le commencement du XVIe siècle, fort peu après la confection du Terrier.

DELANDE (Girard), gaînier.

P. 244. — 6 d. t. pour un jardin au faubourg Saint-Pierre.

DELVAL (Rougier), couvreur.

P. 233. — 8 deniers tournois pour une maison au pilori.

DEMONS (Briand), écuyer, paroissien de Saint-Pierre.

P. 284. — 12 d. t. pour la métairie de Salvert, paroisse de Saint-Pierre.

DEMONTS (Gabriel), coutelier.

P. 119. — 2 s. t. pour une maison au faubourg Saint-Pierre.

DENAULX (Jean), prêtre.

P. 92. — 6 d. t. pour un banc à la place du marché au blé.

DENIS (Jeannet), cordonnier.

P. 269. — 2 s. 6 d. t. pour un banc à la place du marché au blé.
P. 275. — 8 s. et 8 d. t. pour un vignoble à Souleloup.

DESCLOUX (Etienne), pâtissier, paroisse de Notre-Dame.

P. 33. — 20 deniers pour une aubérie.
P. 161. — 2 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

Je crois ici à une erreur de copie du greffier à qui nous devons l'exemplaire du Terrier que je consulte. Il devait y avoir sur l'original « *praticien* », c'est-à-dire homme de loi, au lieu de « *paticier* » comme il a été transcrit. La femme d'Etienne *Descloux*, nommée Lionne *Sambard*, était

fille et sœur de notaires, et la situation des *Descloux* eux-mêmes paraît dès cette époque avoir été analogue.

Quoi qu'il en soit, la descendance d'Etienne ci-dessus s'est prolongée à Montluçon jusqu'au commencement du XVIIe siècle, avec les titres de seigneurs de Mirebeau, le Dienat, Blande, le Mas du Cros, etc. Elle paraît s'être éteinte avec les enfants de deux frères, issus de Gilbert *Descloux*, sieur du Diénat :

1° L'aîné, Pierre *Descloux*, seigneur du Dienat, épousa dès avant 1574 Claude *Vernoy*, et mourut avant 1595 laissant au moins quatre enfants :

A). — Gilbert, sieur du Dienat, mort entre 1635 et 1639, sans postérité de Marie *Furgaud*, sa femme.

B). — Jean, que je crois avoir vécu sans alliance.

C). — Louise, mariée à Gilbert *Rellier*, sieur de Bornay.

D). — Claude, fille, dont je ne connais pas le sort.

2° Jean *Descloux*, seigneur de Mirebeau et du Mas du Cros, receveur des tailles et taillon en l'élection de Montluçon, fils cadet, épousa dès avant 1575 Gilberte *Robert*. Je ne leur connais qu'une seule fille, Anne *Descloux*, née avant 1591, vivante encore en 1636. J'ignore si elle fut mariée.

DESCLOUX (Etienne), mercier.

P. 286. — 6 d. t. pour un vignoble à Rimard.

DESCLOUX. — Voy. *Sambard.*

DESCOUTS (Jean).

P. 754.

(D'après la table : mais la page indiquée a été arrachée par un accident quelconque, et manque au Terrier.)

Descouts, seigneurs des Seurats, Chazemais, la Courtas, le Monteil, etc. — Bourbonnais et Limousin. — *Alias : d'Escouts* et *des Couts.*

La descendance de Jean *Descouts*, ci-dessus, ne s'est

continuée à Montluçon que jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Une branche était allée vers 1680 s'établir en Limousin où je ne l'ai pas suivie. Voici au contraire la situation de ceux qui étaient restés nos compatriotes, pendant les derniers temps de leur existence.

Jean *Descouts*, IIe du nom et petit-fils de celui qui figurait au Terrier, contrôleur au grenier à sel, né vers 1530 et vivant encore en 1592, eut de sa femme Jacqueline *Dollet* dix enfants au moins, dont trois furent auteurs de branches. Ce furent Pierre, Jean, IIIe du nom, et Gilbert.

I. — Pierre *Descouts*, seigneur des Seurats et de Chazemais, contrôleur au grenier à sel (1565-1624), eut de Michelle *Audon*, sa seconde femme :

A). — Pierre, sieur des Seurats, gendarme de M. le Prince, sans alliance.

B). — Jean, sieur de Chazemais et des Seurats, contrôleur au grenier à sel, mort en 1652. Il épousa Jacqueline *de Fraigne*, dont il eut plusieurs filles et un fils, Claude, qui alla s'établir en Périgord, où je n'ai pas suivi sa descendance.

C). — Jean-Baptiste, sieur des Seurats, contrôleur au grenier à sel, en succession de son frère Jean, qui mourut ne laissant que des enfants trop jeunes pour remplir sa charge. Il épousa dès avant 1652 Madeleine *Graillot*. Il n'en eut qu'une fille.

II. — Jean *Descouts*, IIIe du nom, seigneur de la Courtas, adjoint ordinaire en la châtellenie dès 1605, fut père de :

A). — Léonard, né le 5 mars 1606, auteur de la branche établie en Limousin.

B). — Gilbert, sieur de la Courtas, mort entre 1660 et 1680. De son mariage avec Marie *Parenton* sont issus, avec deux filles, deux fils : l'un, Gabriel, prêtre communaliste de l'église Saint-Pierre, l'autre, Pierre, sieur de la Courtas, né le 26 janvier 1653, mort sans alliance à 40 ans, le 23 février 1693.

III. — Gilbert *Descouts*, auteur de la troisième branche, eut pour fils Pierre *Descouts*, receveur de la ville et praticien, marié à Gilberte *Gibelot*, dont naquit, avec six filles, Gilbert *Descouts*, chirurgien, mort avant 1656, sans enfants de son mariage avec Péronnelle *Petignot* (1).

DESHOMMES (Jean), coutelier, de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 641. — 13 d. t. pour un jardin au faubourg de Saint-Pierre.

DESMIER. — Voy. *Bessonnat.*

DEVAUX (Jean), prêtre.

P. 261. — 8 d. t. pour un vignoble à Rimard.

DONFEIX (Antoine), bourgeois et praticien.

P. 798. — 8 deniers tournois pour deux maisons avec jardins.

DOUBOIS. — Voy. *Duprat.*

DOULON (Jean), sellier au faubourg des Forges, pour lui et pour Simon DOULON, son frère absent.

P. 72. — 14 s. t. et deux septiers de froment pour différents héritages, maisons, jardins, etc.

DOURIOUX (Jean), de la paroisse d'Oulche.

P. 430. — 12 d. t. pour une maison à Oulche.

DUBREUIL. — Voy. *Bournezeau.*

Montluçon a vu au commencement du XIX[e] siècle l'extinction d'une très ancienne maison de noblesse chevaleresque, du nom de DU BREUIL, seigneurs de la Brosse, Chauvière, les Places, Arfeuille, Védignac, Lourdoueix-Saint-Pierre, la Vergne, Saint-Maurice, Nizerolles, le Cros, Gallemeau, la Vaux-du-Maine, la Vault-Sainte-Anne, Ars, l'Escluse, Bressolles, la Trémouille, le Theil, etc., barons du Breuil de la Brosse. Mais cette famille, qui tire son origine de la Marche,

(1) Armes : *D'argent à trois oiseaux de sable, les deux en chef affrontés.*

élection de Guéret, me paraît n'avoir aucun rapport avec celle qui figure à notre Terrier. Elle vint s'établir en effet pour la première fois aux environs de Montluçon vers 1669 en la personne d'Etienne *du Breuil*, chevalier, seigneur de Védignac, Arfeuille, Gallemeau, etc., qui acheta la terre de la Brosse et la transmit à ses descendants.

Le dernier de ceux-ci, Charles-Vincent, baron du Breuil de la Brosse, fils de messire Vincent *du Breuil*, chevalier, seigneur de la Brosse, les Places, le Theil, Chauvière, etc., et de Catherine *Bourel de la Bussière*, mourut en son château de la Brosse, le 20 septembre 1808, laissant veuve sa seconde femme Louise-Barbe-Alexandrine *de Courtais*, fille de Henry-Nicolas-François, vicomte *de Courtais*, et de Alexandrine-Marie-Geneviève *de Longaunay*. Il avait épousé en premières noces Marthe *de Chaussecourte*. La seconde alliance seule lui avait donné une fille, Marie-Jeanne-Charlotte, mariée par contrat du 2 mai 1827 au général vicomte Louis *Paillhou*.

Dubus (Bernard), pintier, bourgeois de Montluçon, pour lui et pour Pierre, Jean, Jeanne et Marguerite, ses enfants.

P. 77. — 10 s. t. pour une maison à Notre-Dame.

Ducaseix. — Voy. *Léonnard.* — Ducout. — Voy. *Malichon.* — Ducros. — Voy. *Paniat.*

Dumas (Martial), menuisier, et Françoise Petignot, sa femme.

P. 181. — 4 s. 2 d. t. pour deux vignes.

Dupont (Guillaume), maître ès arts, bachelier en théologie, demeurant à Culant.

P. 697. — 3 d. t. pour un jardin.

Duprat (Catherine), veuve de feu Alain Doubois, Pierre Gravier, orfèvre et bourgeois de Montluçon, pour Françoise Doubois, sa femme, Etienne Coppin, bourgeois et marchand, pour Anne Doubois, sa femme.

P. 681. — 8 s. 8 d. t. pour une maison, cour et jardin à Notre-Dame.
P. 682. — 6 d. t. pour une autre maison.
P. 683. — 6 d. t pour une autre maison et jardin.
P. 684. — 18 d. t. pour une vigne à Souleloup.

Les noms des cohéritiers de Catherine *Duprat* ci-dessus, aussi bien que celui de son mari, la classent sans aucun doute dans la bonne bourgeoisie montluçonnaise, avec les *Coppin* dont j'ai dit un mot à leur tour. Sans être absolument sûr du fait, je dois donc croire qu'elle appartenait à la seule famille de nos environs qui ait porté ce nom, dès cette époque, dans ce rang social précis. Cette famille est celle des *Duprat*, originaires de Marcillat, transportés plus tard à Montluçon, où ils se sont éteints depuis peu d'années. Il n'y a en effet rien qui puisse paraître invraisemblable dans l'hypothèse que Catherine *Duprat*, femme d'Alain *Doubois*, née à Marcillat, aurait épousé un Montluçonnais et serait venue habiter le pays de son mari. Je trouverais bien plus surprenant au contraire qu'elle eût appartenu à une famille différente, dont elle serait le seul vestige.

Duprat, seigneurs de Marcoin, la Romagère, le Cros, la Voreille, la Borderie, Faugière, Nerdre, etc.

Le plus anciennement connu du nom de *Duprat*, à Marcillat, est Julien *Duprat*, vivant dès l'an 1500, dont une fille, Gilberte *Duprat*, épousa vers 1540 Durand *Jaladon*, seigneur de la Plante.

De lui naquit aussi Jean *Duprat*, marié vers 1550 à Charlotte *Jaladon*, sœur de Durand, qui précède.

La descendance de Jean *Duprat* se partagea en deux branches principales, qui ont pris fin ainsi qu'il suit :

I. — Branche de *la Romagère*. — Gilbert *Duprat*, sieur de la Romagère et du Cros, marié à Catherine *du Bouys* vers 1625, eut entre autres enfants :

(A suivre.) DES GOZIS.

LA POLITIQUE

D'UN CURÉ DE SERVILLY

AU XVIIe SIÈCLE

Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Deshommes, curé de Servilly (canton de la Palice), la copie très exacte de notes historiques et agricoles, pleines d'intérêt, qu'il a recueillies dans le registre paroissial d'un prédécesseur d'il y a deux cents ans.

Messire Claude Dalbaigne, l'auteur de ces notes, fut en effet curé de Servilly, depuis 1673 jusqu'en 1706. Cependant, il ne mourut que l'année suivante et fut inhumé le 28 juillet 1707, dans le chœur de son église, « en présence de messire Blaise Rigollet, curé de Lubier-Lapalisse, messire Jean-François de La Font, curé de Trezel, messire Isaac-Joseph Gallien, curé de Saint-Prix, messire Bernard Dupré, chapelain des religieuses de Lapalisse, messires Blaise Maréchal et Guillaume Devaulx, chapelains du château de Lapalisse. — Galien Charles étant curé de Servilly. »

Voici, dans leur ordre chronologique, la série des remarques, consignées par Claude Dalbaigne, pendant sa longue carrière paroissiale :

« — 1687. — Le pape Innocent onziesme, l'empereur, tous les princes d'Allemagne, le roy d'Espagne, l'Angleterre qui, quelque temps après, chassa de son thrsone son vray et légitime roy Jacques et le prince d'Orange usurpa sa couronne, de sorte que ledit roy Jacques feut contrainct de se réfugier en France où il feut entretenu au frais de notre roy Louis 14, l'Ollande, le duc de Savoye se liguèrent tous contre le roy au

subjet de ses trop grandes conquestes sur les autres potentats et son aggrandissement; et, pour ce subjet, le roy feut contrainct de faire faire de grandes levées de soldats et de deniers sur son royaulme, pour s'opposer à ses ennemis — et (1688) convoqua le ban et l'arrière ban qui causa beaucoup d'embarras dans les paroisses pour la levée des soldats de milice qu'il fallut fournir. »

« Depuis ce temps la récolte commença à estre médiocre et diminua presque toujours, surtout les saisons estant touttes changées. »

« Et (1791) le bled soigle vallut 10 livres la quarte vers la Saint-Jean-Baptiste et feut pour lors très rare et le vin vallut jusqu'à cent livres le tonneau, et la cherté et la rareté du bled qui arriva allors feut qu'on en transporta quantité de ce pays en Piedmont pour faire subsister les trouppes du roy. »

« Pour 1692, il y eut assez de bled mais une partie de la récolte se pourrit en beaucoup d'endroicts au subjet des trop fréquentes pluyes et ladicte année le vin ne vallut rien parsqu'elle feut fort tardive, la neige qui arriva en abondance le 12 octobre et les gelées qui suivirent peu de temps après en feurent la cause et les très fréquentes pluyes qui arrivèrent presque toutte ladicte année feurent cause qu'on ne peut pas bien faire les semences et qu'il demeura quantité de terre à ensemencer, et pour celles qui feurent ensemencées le feurent pour la plus part très mal. Néant-moins, quoique le vin feut lad. année très meschant, il vallut à la Saint-Martin 23 francs le poinçon. Quand à 1693, la récolte feut très médiocre tant en blé qu'en vin à cause des semences mal faictes l'année précédente et quantité de maladies arrivèrent soit à cause du meschant vin qu'on beut ou du fruict qu'on mangea qui s'estoit recueilli en abondance la précédente année; de sorte qu'en bien des endroits il est très peu de bled et point de vin ni d'huile, ce qui feut cause que le prix des grains et vin augmenta et du bled soigle, la quarte vallut communément jusqu'à la fin

de l'année susdite, 12 fr. la quarte et le vin 30 fr. le poinsson. »

« — 1694. — Le bled fut beaucoup cher et au mois de may il vallut jusqu'à 27 fr. la quarte soigle et du froment 30 fr. Mais dans des autres provinces, il feut encore beaucoup plus cher, de sorte que aucun homme vivant n'avait jamais veu une semblable cherté de vivres : ce qui causa une telle misère que beaucoup de gens feurent contraincts de manger de meschantes herbes des champs, mesme la charogne, ce qui causa à ces misérables la putréfaction et ensuite la mort qui arriva très fréquente en beaucoup d'endroits et mesme on trouva beaucoup de morts dans les chemins et dans les granges quoyque le roy, pour obvier à ces pressantes nécessités eut faict taxer les particuliers de donner l'aumosne aux pauvres à proportion de leurs facultés. Néant moins nonobstant touttes les précautions il mourut quantité de personnes, de sorte que dans cette seule paroisse, il mourut trente-deux personnes tant du lieu qu'estrangers ; de sorte que en une seule année j'enterra plus de corps qu'en dix autres précédentes. La cherté du vin la présente année feut très grande et je feus contrainct d'en faire venir par charrois et à grands frais de la paroisse de Juré en Foretz lieu de ma naissance qui n'estait pas beaucoup cher sur ledict lieu mais les frais du charroiement de dix lieues qu'il y a de là et les chemins qui en sont mauvais en augmentaient beaucoup le prix. »

« Cette année (1695) la récolte a esté très médiocre en beaucoup d'endroit, le froment est tout noir et pourry. Le bled à la mi-aoust a vallu 6 livres la quarte de soigle et le froment 8 livres 26 sols. Le poinsson de vin 32 livres. »

« Il y a apparence que les grains augmenteront de prix veu la petite récolte qui s'est faicte si Dieu par sa divine bonté n'en dispose autrement. Pour la récolte de bled, je n'en ay jamais veu de moindre depuis vingt-deux ans que je suis curé indigne de cette parroisse. La présente année 1695 ce royaulme est

puissamment attaqué par les princes ligués. Cazale en Piedmont a esté pris sur la France par le duc de Savoye. Saint-Malo a esté presque tout bruslé par l'armée navale d'Angleterre et d'Ollande. La ville de Namur fortement assiégé par mer et par terre par les Espagnols. La ville de Namur a esté prinse par le prince d'Orange à la barbe de cent mille hommes de l'armée de France, le 5 septembre 1695. Le vin a vallu jusqu'à cent livres le tonneau un peu avant la vendange la présente année. »

Ces notes sont curieuses à envisager, au point de vue de la psychologie villageoise, en ces années sombres de la fin du XVII[e] siècle. Il est piquant d'entendre les doléances de ce digne pasteur, porte-parole original de son pauvre troupeau, et de constater avec quelle liberté il laisse paraître son humeur contre la politique guerrière de son roi. Si on lève des troupes, si on frappe ses paroissiens d'impôts nouveaux, c'est que les trop grandes conquêtes de Louis XIV ont ameuté contre lui les autres potentats. Si les prix des grains et du vin s'accroissent et arrivent à des prix de disette, l'excellent curé ne se gêne pas pour expliquer que cet état de choses est dû aux approvisionnements qui se font pour l'armée. Et cette armée qui dévore le « blé-seigle » et boit le vin de Servilly sert-elle à la gloire de la patrie ? Mais non ! ne vient-il pas d'apprendre que le prince d'Orange s'est emparé de la ville de Namur « à la barbe de cent mille hommes de l'armée de France ? »

Cependant ses soucis paroissiaux et ses indignations patriotiques ne lui font pas perdre de vue les exigences plus intimes de sa propre maison. Ne prend-il pas soin de nous informer, en 1694, que le vin étant fort cher à Servilly et peut-être aussi « *très meschant* », il en fit venir de sa terre natale?

Gageons qu'il ne le but pas à la santé de son trop belliqueux souverain.

Roger de Quirielle.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DES COMMUNES
DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER
(Suite. — 13.)

FRANCHESSE *(Suite)*.

Pierre tombale. En 1871, à l'époque où l'on remplaçait par un dallage en volvic le vieux carrelage usé de l'église, on découvrit à l'entrée de la chapelle de la Sainte-Vierge, une pierre tombale, en grès d'Apremont, qui semble dater de la fin du XIVe s. ou des premières années du XVe et qui offrait l'image gravée en creux d'un seigneur de la maison de Franchesse. Le personnage est tête nue sous une arcature trilobée, les mains jointes sur la poitrine, revêtu d'une longue robe ayant à « senestre un grand écusson » à *la fasce engrelée* (1). Cette pierre est très mutilée et n'a conservé de l'inscription gothique qui l'encadrait que quatre lettres aujourd'hui illisibles. Elle a été placée verticalement dans le mur de la sacristie.

Une autre *pierre tombale* a été trouvée depuis et utilisée par un propriétaire voisin de l'église pour la construction de sa maison (2). !

---

(1) Ce sont bien là, en effet, les armes des premiers seigneurs de Franchesse. Cfr. *Armorial du Bourbonnais*, par M. de Soultrait, 2e édition, t. I, p. 262 et planche XVIe, qui avec Guillaume Revel donne ainsi leurs armoiries : *d'or, à la bande*, alias *à la fasce, engrelée de gueules*.

Nous possédons deux dessins de cette pierre tombale. Nous les devons à M. La Couture et au crayon artistique de M. P. Gélis-Didot.

(2) M. l'abbé Bletterie, aujourd'hui curé de La Prugne, nous écrit qu'étant curé à Couzon en 1870, il assista à des fouilles pratiquées par M. l'abbé Jouannet lors de l'enlèvement du carrelage de l'église et nous rapporte qu'on trouva avec la pierre tombale dont nous avons parlé plus haut de nombreux *cercueils en pierre calcaire*, creusés en forme d'auge, moins larges vers les pieds que vers la tête et fermés, les uns par une dalle plate, les autres par un couvercle légèrement prismatique. La partie étroite, ou des pieds, était tournée vers le soleil levant.

Cet ecclésiastique érudit pense que ces cercueils datent de l'ère romane primitive (du Ve au Xe siècle) : « Ce qui le ferait supposer, dit-il, c'est qu'une de ces tombes a été brisée pour faire place aux fondations du pilier septentrional du sanctuaire. Le mortier de ces antiques fondations recouvre l'extrémité du cercueil brisé et y adhère. Seconde raison : les cercueils des siècles suivants ont souvent à l'intérieur une cavité circulaire ou deux arêtes en pierre ménagées à l'extrémité du coffre pour recevoir la tête, tandis que les cercueils de Franchesse sont dépourvus de ces arêtes. » Comme l'église de Franchesse a été construite au XIIe ou au commencement du XIIIe siècle, il s'ensuit que les cercueils trouvés dans l'église sont au moins antérieurs à cette date. La première raison qu'en donne M. l'abbé Bletterie peut du moins le faire supposer.

M. le curé de La Prugne complète ces renseignements intéressants en faisant observer que les cercueils de Franchesse sont posés à un mètre au-

Peintures. — L'église entière était peinte au XIIIe siècle (1). Le mur septentrional du transept offrait des scènes à personnages, une procession du Très-Saint-Sacrement, etc. (2). Les croix de consécraton qui ornaient au XIIIe siècle les piliers de l'église ont été retrouvées. Elles se composent d'une croix en brun-rouge, dont les branches égales se terminent par la partie supérieure des fleurs de lis. Des cercles alternativement noir, jaune, brun rouge, noir brun, rouge et noir entourent la Croix (3).

Une *litre* faisait extérieurement et intérieurement le tour du monument. Sur le fond noir qu'on retrouve par place étaient peints un certain nombre d'écussons représentant les armoiries des seigneurs fondateurs ou possesseurs de Franchesse. Sous le badigeon qui recouvre la litre de l'intérieur, on a pu retrouver des armoiries, mais sans pouvoir en distinguer les figures. En 1864, M. La Couture a relevé sur la litre extérieure, au nord de l'édifice, huit écussons dont le seul déchiffrable portait : *de gueules au lion d'argent.*

Cloches. — Deux cloches sont suspendues au beffroi.

1) — † L'AN 1820 J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. JEAN-BAPTISTE DE SÉVERAC, CURÉ DE FRANCHESSE. J'AI EU POUR PARRAIN M. JEAN-BAPTISTE DE MÉCHATIN, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET MAIRE, ET MARRAINE, DAME Me GALIEN, ÉPOUSE DE M. GRAND, PROPRIÉTAIRE, M. Ge PEUBRIER, ADJOINT, M. C. MOITIER, MARGUILLER ET MEMBRE DU CONSEIL. — LES BAUDOIN, FONDEVRS.

(Diam. : 1 m. 02 ; Poids : 1322 liv. — C. no 92.)

2) — † 1835. J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR Mr Jr CORNUS, VICAIRE-GÉNÉRAL. PARRAIN, M. J.-F. LEVEILLÉ, ADJOINT, ET MARRAINE MADAME GABRIELLE MÉTÉNIER VEUVE SAULNIER, PROPRIÉTAIRE, MM. PIERRE-PAUL GRENEYROUX, CURÉ A FRANCHESSE, JEAN-BAPTISTE HEURTAUT, MAIRE, G. SADDE, H. FONTENILLE, P. PEUBRIER, J. SANDOY ET G. ALAGUILLAUME, TOUS FABRICIENS. — P. BAUDOUIN, FONDEUR A RIOM.

(Diam. : 0 m. 80. — C., no 187.)

L'église (4) n'a rien conservé de ses ornements et des objets anciens du culte.

Croix. — *Croix fleurdelisée* de la place de l'église. Les bras sont taillés dans une pierre d'Apremont. Le fût est en grès de Bourbon, comme le socle. La partie supérieure mesure 1 mètre de haut sur 0,70 cent. de

---

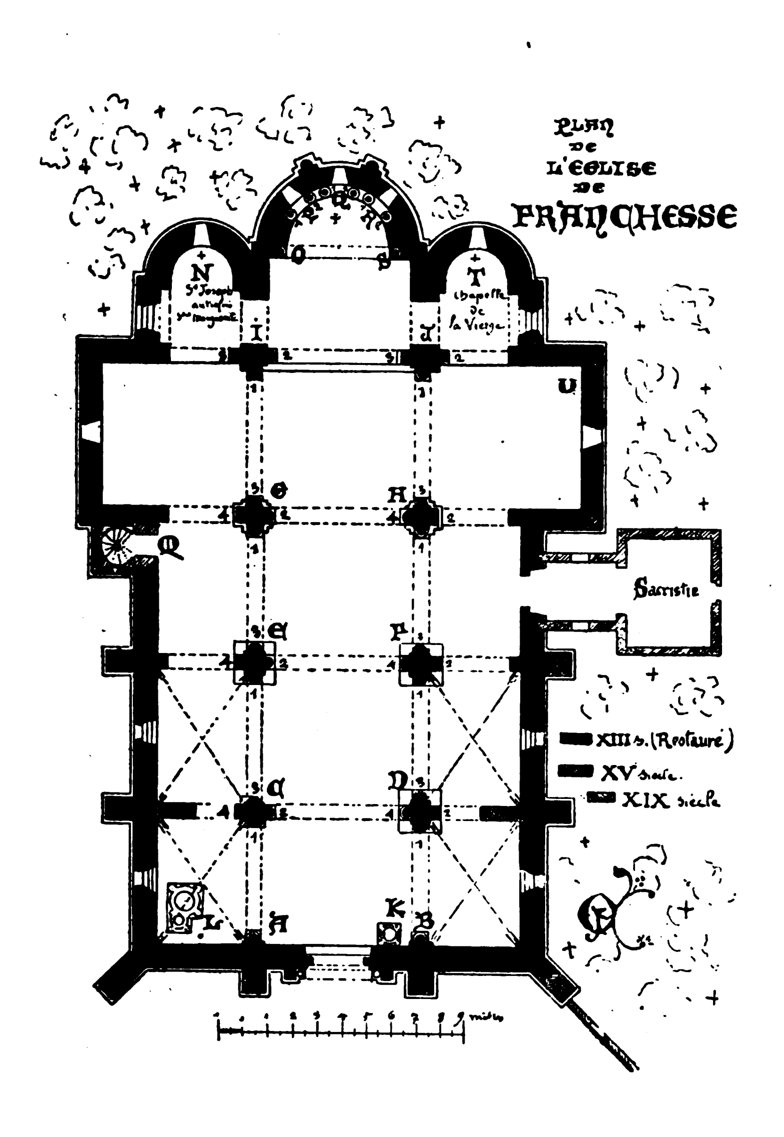
dessous du sol et *le côté de la tête plus élevé que celui des pieds ;* enfin que ces morts auraient été inhumés dans l'église qui a précédé celle dont nous donnons la description : car il a fait la remarque que ces cercueils sont orientés dans le sens d'un gros mur qui a été découvert dans le chœur actuel et qui semble avoir appartenu à l'église primitive de Franchesse.

(1) Cfr. C. A., p. 129.

(2) Malheureusement ces peintures ont disparu lors de la reconstruction complète des murs pour la restauration de cette partie du monument.

(3) Cfr. P. D. p. 5 qui a pour signe « une croix de consécration », f. 14.

(4) Pendant la Révolution, l'église de Franchesse (comme celle de Limoise et la Sainte-Chapelle de Bourbon) fut vendue en 1791 par le district de Cérilly, conformément au décret du 3 novembre 1790, à M. Nicolas, de Bourbon. (Voir les procès-verbaux de vente aux archives de l'Allier.) L'église de Limoise et la Sainte-Chapelle furent démolies, mais Franchesse fut sauvé par *les femmes de la paroisse.* Le fait mérite d'être signalé : « chaque fois que Nicolas se présenta avec des ouvriers pour commencer la destruction de ce beau monument, les femmes du bourg et de la campagne — la tradition a conservé les noms de quelques-unes — s'armaient de bâtons et de *gouyards* et menaçaient de *démolir* les ouvriers avant qu'ils pussent *démolir* leur église et elles les obligeaient ainsi à déguerpir. »


PLAN DE L'EGLISE DE FRANCHESSE
N
T
Chapelle de la Vierge
I
J
O
S
U
M
G
H
E
F
C
D
A
K
B
L
Sacristie
XIII s. (Restauré)
XV siècle.
XIX siècle

large, et offre un christ sculpté au milieu de fleurs de lis. On lit derrière la date 1751.

— *Croix de la mission de 1831*, sur la grande place, en pierre de grès de Bourbon. Sans inscription et sans sculpture.

— *Croix de la mission de 1884*. En pierre blanche de Nevers, avec socle en pierre de volvic. Fût cannelé, de style fleuri renaissance. Inscription : A JÉSUS-CHRIST. / LES RELIGIEUX HABITANTS DE FRANCHESSE. — Et au revers : MISSION DE 1884 ; Mr SOULIER, N. M. J., CURÉ ; Mr LA COUTURE, E. L. MAIRE.

Ancien cimetière. — Il occupait une partie de la place publique de Franchesse. En 1875, en faisant des terrassements pour la construction d'un chemin de Franchesse à Couleuvre, on découvrit de très nombreuses sépultures renfermant des ossements humains et des pièces de monnaie en argent, de l'atelier monétaire de Souvigny.

Presbytère. — *Archives presbytérales.* Registre des délibérations du conseil de fabrique. (Lire le compte-rendu des séances de 1816 relatives aux chapelles de l'église. — Dossier concernant le classement de cet édifice.)

En dehors du bourg, il n'y a comme édifices religieux dans la paroisse (1) que les chapelles des anciens châteaux.

Chapelles. — 1). Celle de **Sainte-Radegonde,** à deux kilomètres E. N. E. du bourg. Elle dépendait de l'ancienne seigneurie de la *Chapelle*. Elle a été reconstruite en entier sur l'ancien emplacement par le propriétaire actuel, M. Coinchon, qui en a fait une chapelle mortuaire. On n'a conservé de la chapelle primitive que deux *anciennes statues* en bois, celle de sainte Radegonde et celle de saint Pierre, plus moderne, et un morceau de la *balustrade* en chêne qui protégeait l'autel. — [Un *tableau*, qui représentait le Christ en croix et qui avait, dit-on, de la valeur, n'existe plus.]

2). [**La chapelle du château de Perçons.** — Détruite.]

3). **La chapelle Saint-Pierre du château du Pontet.** (Voir plus loin l'article concernant le *château du Pontet.*) — Cette chapelle doit dater du XIVe siècle (2). Aujourd'hui elle a été transformée en buanderie et en boulangerie. Il ne reste dans les murs qu'une petite niche triangulaire qui devait servir à recevoir les burettes. — On trouve encore sur le nu d'un mur, à droite de la porte, quelques lettres d'une *inscription* qui rappelait, pense M. La Couture, l'inhumation dans cette chapelle de deux jeunes enfants de la famille des Boüys de Salbrune, seigneurs du Pontet. On retrouve dans le carrelage deux croix formées avec des carreaux qui semblent indiquer la place des corps.

(A suivre.) Abbé J.-H. CLÉMENT.

(1) La paroisse de Franchesse avait primitivement plus d'importance qu'aujourd'hui. Le territoire de la paroisse de Limoise en faisait partie et en fut distrait par Archambaud V de Bourbon en 1124, qui fonda une ville franche à Limoise. Peu après, Pierre de la Châtre, archevêque de Bourges, érigeait Limoise en paroisse distincte. *Cfr.* RAYNAL, *Hist. du Berry*, II, p. 185-186.

(2) Au XVIIe siècle, la terre du Pontet ayant été vendue et la chapelle abandonnée pendant 15 ou 16 ans, le 26 novembre 1649, les trois vicaires capitulaires de Bourges, le siège archiépiscopal étant vacant, accueillirent favorablement la requête de dame Marie Pion, veuve de noble Gilbert Barbe, seigneur du Pontet, contrôleur général au bureau des Finances à Moulins, qui demandait que le service divin fût rétabli et célébré dans la chapelle du Pontet. (Extrait des *Archives* du château du Pontet, par M. l'abbé Soulier, curé de Franchesse, et communiqué par M. La Couture.)



CHRONIQUE & MÉLANGES

NOUVELLE NOTE SUR UNE GRAVURE

Représentant la chapelle du couvent de la Visitation Sainte-Marie de Moulins.

Dans le numéro du mois de mars dernier, les *Annales* publiaient la réduction d'une eau-forte représentant la coupe et l'élévation de la chapelle de la Visitation de Moulins, afin de donner quelque idée du clocher qui surmontait primitivement la coupole de l'édifice. La note qui accompagnait cette gravure était due à notre ami Francis Pérot. Nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de compléter cette reconstitution de la chapelle édifiée par Linguet, en faisant connaître la forme de ce petit clocher aujourd'hui disparu. Voilà pourquoi l'on trouvera ci-contre la réduction au tiers d'une autre gravure de Jean Marot, représentant :

« *Le Portail de la chapelle de Monsieur de Montmorency.* »

J.-H. C.

***

M. Roger de Quirielle vient de publier sur Montaiguet, dans le *Roannais illustré*, une étude où sont résumés ou mentionnés de nombreux documents puisés à des sources diverses, principalement aux archives de l'Allier et de la Loire. Ces documents, forcément disséminés, par ce fait que le bourg dont il s'agit était autrefois partagé par parties à peu près égales entre les deux provinces de Bourbonnais et de Forez, auraient pu paraître, pour tout autre, difficiles à réunir ; mais M. de Quirielle, de même que la localité à laquelle il a consacré sa savante monographie, est, par ses intérêts, ses relations et ses travaux, autant forézien que bourbonnais ; ce disséminement n'était donc pas un obstacle pour lui et il a su, après de fructueuses recherches et grâce à son très réel talent d'écrivain, doter notre bibliographie locale des quelques bonnes et attachantes pages dont notre confrère roannais a eu la primeur.

M. de Quirielle a sommairement retracé l'histoire du bourg et du château, qui étaient jadis une propriété du monastère bénédictin de la Bénisson-Dieu, dont le fonds, contenant les précieuses pièces d'un long procès ayant existé entre les moines et les comtes de Forez, est aux archives de la Loire. Les Bénédictins, pendant près d'un demi-siècle, de 1313 à 1350 environ, repoussèrent la juridiction des comtes de Forez, et ces derniers élevèrent des prétentions contraires : démêlés fort intéressants au point de vue historique, et qui furent, on le devine, l'origine de curieux incidents. Après avoir exhumé ce passé, l'auteur a fait une description du château, édifice féodal fort bien conservé, — appartenant actuellement à M. Debort, — restauré après 1460 par Pierre de La Fin, vingtième abbé de la Bénisson-Dieu ; puis il s'est occupé de la curieuse porte fortifiée qui sert d'accès au bourg, sans négliger l'église collégiale, les anciennes fortifications, les logis canoniaux, l'acte de donation de la collégiale, du 16 novembre 1496, etc. Le tout est suivi d'une courte notice biographique sur Pierre Bardet de Saint-Julien, le savant jurisconsulte né à Montaiguet en 1591, que M. E. Méplain n'a pas oublié dans sa galerie des *Jurisconsultes de l'Ancien Bourbonnais*.

A remarquer les quelques belles planches : vue du château ; la porte fortifiée ; la statue de la sainte Trinité, etc. Les gravures et le texte sont présentés sous cette forme si soignée que l'on affectionne tout particulièrement au *Roannais illustré*.

***

Théorie nouvelle du phénomène de la rosée, ou role de la transpiration végétale dans la production de la rosée, par M. l'abbé C.-G. Renoux, imp. Auclaire. Tirage à part d'un article de la *Revue scientifique*.

Cette brochure n'a que quelques pages, mais elle traite un sujet d'une grande importance aux yeux des agriculteurs et particulièrement des viti-

culteurs. La rosée était jusqu'à présent attribuée exclusivement au rayonnement ou radiation nocturne de la terre, donnant lieu à un refroidissement et à la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique. M. Renoux, s'appuyant sur certaines observations, a cherché à établir, au contraire, que la rosée provient principalement de l'*exsudation de liquides aqueux apparaissant à la surface d'un grand nombre de végétaux*, autrement dit de la *transpiration.*

***

CARTULAIRE BLÉSOIS DE MARMOUTIER, par l'Abbé MÉTAIS. — Il contient 379 chartes du IXe au XIVe siècle ; il est enrichi de 35 planches hors texte, et précédé d'une introduction de 13 chapitres comprenant les *Notes généalogiques sur les seigneurs de Fréterval.*

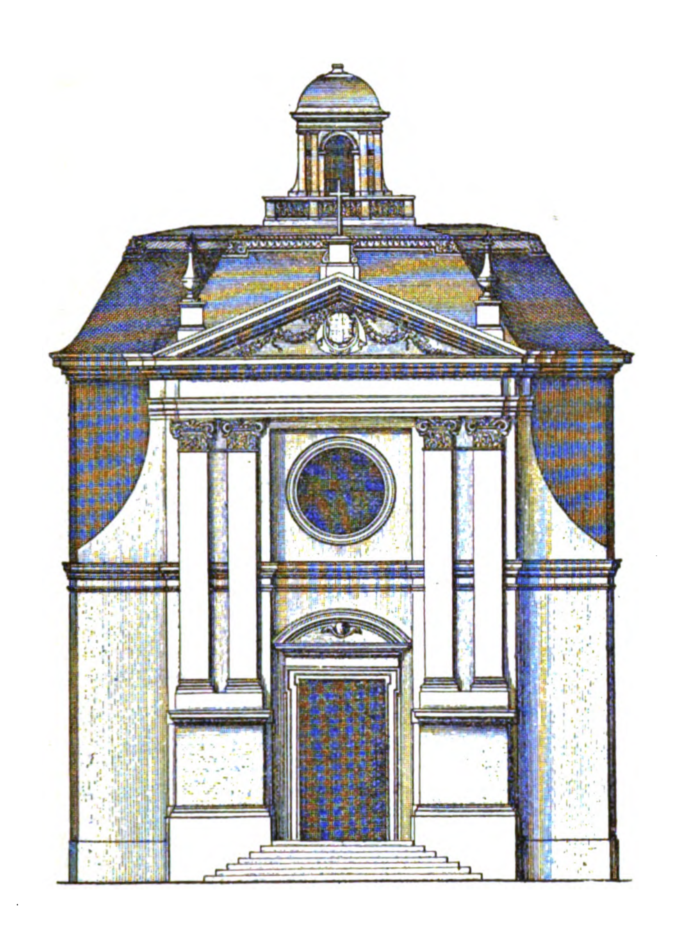
***

Nous avons reçu de M. l'abbé J.-J. Moret, curé de Saint-Menoux, une petite brochure : *Le livre des familles* (Moulins, chez A. Ducroux et Gourjon-Dulac), qui semble inspirée de ces *livres de raison*, dont nous entretenait récemment M. de Quirielle. Cependant, s'il y a analogie, il n'y a pas similitude, car dans les *livres de raison* étaient consignés des faits de toute nature, tandis que le *Livre des familles* a en vue surtout, après avoir rappelé les devoirs et les obligations imposées aux familles religieuses, de leur donner, par l'énonciation des principaux événements pouvant les intéresser au double point de vue civil et religieux, des habitudes d'ordre devant s'étendre jusqu'aux menus détails de l'administration des biens. On ne peut que louer les excellentes intentions de cet opuscule, destiné plus particulièrement aux paroissiens de M. l'abbé Moret.

***

Nous étonnerons certainement nos lecteurs en leur annonçant que depuis cinq mois se publie dans un modeste chef-lieu d'une commune de l'arrondissement de Moulins, à Marigny, une publication mensuelle historique et religieuse. Rien n'est plus exact et déclaration a été faite au parquet en temps utile, ainsi que le veut la loi, de l'apparition de ce nouveau périodique dont le titre est : *Le Bulletin paroissial*, et dont le directeur est M. J.-P. Mandet, curé de Marigny, qui cumule avec cette fonction, — comportant naturellement la rédaction en chef, — celle d'imprimeur-gérant. M. Mandet a au presbytère une presse minuscule sur laquelle il tire lui-même ses épreuves après avoir, comme le premier *typo* venu, composé, corrigé et mis en forme. Par exemple, d'aucuns pourront faire remarquer que l'impression est un peu inférieure à celle des ouvrages soignés de la maison Quentin ; mais Quentin a de nombreux collaborateurs pour mettre en application ce principe économique qu'on appelle la division du travail. C'est là un avantage refusé à M. le curé de Marigny. De plus, le format de son *Bulletin* est restreint et le nombre de pages limité à quatre, mais n'est-ce pas déjà beaucoup ? Les deux premières pages sont consacrées à la partie historique, les deux dernières à la partie religieuse, et l'ensemble est destiné à renseigner et à édifier les habitants de Marigny, car notre nouveau confrère ne vise pas au delà.

« La première partie, dit-il à ses paroissiens dans son numéro du 11 janvier, vous fera connaître le passé de la paroisse... Ayant lu ces temps derniers les anciens registres paroissiaux de Marigny, trop négligés jusqu'à ce jour, j'y ai trouvé des choses très intéressantes au point de vue de la paroisse, des familles qui la composaient jadis et dont un bon nombre existent encore maintenant... J'ai pensé vous faire plaisir en vous donnant connaissance des notes relevées avec soin dans nos vieux registres, dont l'inauguration remonte jusqu'à l'année 1577. Je compléterai ce qu'il y aurait de trop restreint



PORTAIL DE LA CHAPELLE DE LA VISITATION DE MOULINS

(Gravure de Jean Marot.)

ici par les renseignements pris ailleurs et aux meilleures sources, en sorte que, si vous conservez ces feuilles, vous aurez là par la suite une véritable et instructive histoire de Marigny et de ses environs. »

Et M. l'abbé Mandet le fait comme il le dit. Nous nous promettons bien de profiter de sa patiente moisson, et nous faisons des vœux pour qu'il ne se décourage pas.

⁂

Extrait de la *Revue des Autographes*, publié par Eugène Charavay fils, numéro de février :

« Destutt de Tracy (A.-L.-C., comte)... de l'Acad. fr., né en 1754, mort en 1836. — Lettre à Ampère ; 8 août 1808... Il lui recommande M. Jacquemont comme élève à l'Ecole polytechnique.

⁂

Une magnifique hache polie en schiste carbonifère siliceux vient d'être trouvée au champ de la Charnée, commune d'Ainay-le-Château (Allier). Elle mesure 0,24 c. de longueur, sur 0,06 c. de largeur et 0,05 c. d'épaisseur ; la pointe et le taillant, très usé, paraissant avoir beaucoup servi, sont parfaits. Cette hache est l'une des plus belles trouvées en Bourbonnais ; elle est de tous points semblable à celle qui fut découverte sur la montagne de la Madeleine, près de La Prugne.

⁂

Une autre trouvaille a eu lieu dans la fouille d'une cave sur les hauteurs de Sainte-Catherine, à la Faloterie (Yzeure). Il s'agit d'une dizaine de pièces romaines à peine reconnaissables. Elles sont du Haut-Empire et appartiennent à Octave Tibère, Claude, Néron et Vespasien.

⁂

Vient de paraître : *Histoire de l'insigne relique de la vraie Croix de Bourbon-l'Archambault*, par M l'abbé Richard, curé doyen de Bourbon. Imp. Et. Auclaire, petit in-18 de XVI — 212 p., avec des gravures.

⁂

M. le comte Max de l'Estoille, ancien président de la *Société d'émulation*, ancien secrétaire général du congrès archéologique tenu à Moulins en 1854, etc., est mort au château de Bonnévaux, commune de Renaison (Loire), le 16 avril, âgé de 85 ans. Il était né à Moulins, le 15 avril 1806. *Le Courrier de l'Allier*, sous la signature de M. Paul Giroud, a publié à cette occasion une notice biographique très complète, mais qui ne saurait nous dispenser d'entretenir à notre tour nos lecteurs des travaux de cet homme distingué, qui occupe une des meilleures places parmi ceux qui ont contribué dans notre pays à répandre le goût des études locales. M. Ernest Bouchard lui consacrera un article dans notre prochain numéro.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



FONDATIONS
DES COUVENTS DE MOULINS
MINIMES, CHARTREUX ET CARMÉLITES

Achille Allier, peu de temps après avoir commencé la publication de son histoire du Bourbonnais, avait formé le projet de la compléter par une relation historique, archéologique et topographique des différentes localités de l'ancien duché, à l'aide des nombreux documents que renferment les archives du département et des communes et de ceux que les familles du pays se seraient empressées de lui communiquer. Mon père, qui avait fait sa connaissance, lui avait suggéré cette idée, en lui mettant sous les yeux différentes pièces de ses archives et lui signalant celles des maisons du pays où il pourrait puiser et par cela même corriger des erreurs perpétuées faute de preuves contradictoires, et relater des faits et événements oubliés ou inconnus.

La mort prématurée de M. Allier a empêché de donner à son œuvre, si bien commencée, l'extension projetée, et sans l'initiative et les démarches de M. Desrosiers, cet éditeur instruit et habile, que ses publications ont mis au premier rang, l'enfant à peine né était menacé de suivre son auteur dans la tombe. Ce fut alors que MM. Adolphe Michel et Louis Batissier consentirent à terminer l'ouvrage en suspens ; mais le temps leur manquait, les manuscrits du malheureux défunt étaient incomplets ou inachevés, de sorte que l'histoire de M. Coiffier de Moret, rédigée en 1812, fut la source de leur travail. Ils l'ont bien un peu complétée, mais sans en corriger les erreurs, et surtout M. Batissier, dans son *Voyage pittoresque*, qui serait mieux nommé *Fantaisiste*, avance une foule de faits

complètement erronés et démentis par des actes authentiques.

Trois couvents de la ville de Moulins, les Minimes, les Chartreux et les Carmélites, sur la fondation desquels M. de Coiffier ne donne que quelques lignes erronées, reproduites par M. Batissier, furent fondés, à peu d'années d'intervalle, *uniquement* par la famille du Buysson, ce dont nous allons fournir les preuves irréfutables, et le titre de *fondateur* donné à Henri de Bourbon, prince de Condé, ne fut que purement *honorifique*, comme nous allons le démontrer par des actes que chacun pourra vérifier, soit à Moulins, soit dans nos propres archives.

I.

COUVENT DES MINIMES

André du Buysson, fondateur du couvent des Minimes de Saint-François de Paule à Moulins, était le cinquième fils d'*André du Buysson*, chevalier, seigneur de la Cave, Mont, Montcelat, Fognat, Montchoisy, La Chaise, Puydigon, etc., avocat au parlement de Moulins et conseiller de la ville en 1577, après avoir été capitaine au régiment de Lyonnais, par commission du 12 février 1568, et retiré du service militaire à la suite d'une grave blessure reçue à la bataille de Dormans, en Champagne, en 1575, qui lui mérita l'ordre de Saint-Michel, obtenu par Henri de Guise, sous lequel il servait et où ce prince reçut la blessure dont lui vint le surnom de *Balafré ;* et de *Louise de Lingendes*, fille aînée de Jean de Lingendes, écuyer, seigneur de Pouzeul, lieutenant général et juge magistral et criminel du Bourbonnais, et de Madeleine *Charpin de la Rivoyre*.

Louise de Lingendes avait trois frères et une sœur :

1° Jean de Lingendes, avocat à Moulins, écuyer, seigneur de Chezelles, marié en 1584 à *Marguerite Aubert*, fille de *Jacques Aubert*, écuyer, seigneur de Gravières, conseiller du Roi en la sénéchaussée du Bourbonnais, et de *Marguerite du Rousseau*.

2° Pierre, officier de *Gilbert de Chazeron*, gouverneur du Bourbonnais, marié en 1588 à *Catherine Gaulmyn*, fille de...

3° Michel, avocat à Moulins, maire de la ville en 1591. Signent tous les trois aux contrats de mariages de leurs deux sœurs.

4° Madeleine, mariée en 1585 à Jacques Cadier, écuyer, seigneur de la Brosse-Cadier et de Baize, conseiller du roi à Moulins et élu.

André du Buysson, né en 1595, au château de la Cave, près de celui de Bellenave, la même année que son cousin germain *Jean de Lingendes*, qui devint évêque de Sarlat en 1642, puis de Mâcon en 1650, fit avec lui ses études, d'abord à Lyon, puis à Rome, au collège ecclésiastique de France, où ils furent ordinés prêtres le même jour. Revenu en France, Jean alla rejoindre à Paris son frère aîné *Nicolas de Lingendes*, seigneur de Balayne, gentilhomme de la chambre du Roi, chef du cabinet de la reine régente *Marie de Médicis*, de retour d'Espagne, où S. M. l'avait envoyé négocier le mariage du jeune roi Louis XIII, âgé de 14 ans, avec l'infante *Anne d'Autriche*. Comme ce mariage eut lieu le 25 novembre 1615, cette date nous prouve qu'André et Jean reçurent la prêtrise à l'âge de 20 ans. Jean resta à la cour, comme précepteur du *Comte de Moret*, bâtard d'Henri IV, et abbé de Vulmaire, puis devint évêque, comme il a été dit; célébra en 1648, dans l'église de Notre-Dame de Paris, le mariage d'*Antoine du Buysson*, baron de Veauce, avec *Anne de Reculé;* présida en 1655, l'assemblée du clergé aux Etats généraux de Paris et mourut le 2 mai 1665, évêque de Mâcon. (1)

Quant à André du Buysson, étant retourné à Lyon, avec la vocation de se faire Frère minime, il entra au couvent de cet ordre, comme professeur de droit-canon, où, s'étant fait remarquer par son érudition et le don de la parole, il devint prédicateur de l'ordre. Il fut envoyé à Moulins, en 1621, pour y prêcher un carême à Notre-Dame et ce fut alors que l'idée

(1) Nous publierons prochainement une généalogie des Lingendes, avec pièces à l'appui, pour relever les erreurs des historiens, qui en mêlent tous les membres.



lui vint d'y fonder un couvent de son ordre, avec l'aide de sa famille, nombreuse et puissamment riche à cette époque et toute disposée à accéder à ses désirs.

Le Père André avait quatre frères, en haute position, dont les femmes, non communes de biens, souscrivirent à la fondation, ce qui nous oblige à les nommer, afin d'établir la personnalité des fondateurs ; de même que pour faire connaître la cause de la plupart des faits que nous allons mentionner, des détails étrangers à la question deviennent nécessaires, pour être compris de tout le monde.

1° Philibert du Buysson, l'aîné, filleul de *Philibert de la Guiche*, chevalier, seigneur de la Guiche, Chaumont, grand maître de l'artillerie de France (reg. parr. de Chezelles), conseiller du roi, président au présidial de Moulins, avait épousé le 2 avril 1615, *Charlotte Millet*, fille de Charles, conseiller au Parlement de Paris et membre du grand conseil, et d'*Anne de Binet*. Celle-ci, tante d'*Antoine de Paule*, grand maître de Malte, de la famille de saint François de Paule.

2° Jean du Buysson, appelé le chevalier de Beauregard, qui fut maire de Moulins en 1626 et fondateur des *Chartreux* de cette ville, dont l'article viendra, marié par contrat du 7 février 1604 à *Jeanne Verne du Fraigne*.

3° François du Buysson, seigneur de Mirebeau, capitaine au régiment de Condé, puis aide de camp des armées, lieutenant général et gouverneur de la châtellenie de Verneuil, député de la noblesse du Bourbonnais aux Etats généraux de 1626 ; fut nommé le 15 août 1635, par ordonnance du roi, présenté par le comte de Saint-Geran, *Claude-Maximilien de la Guiche*, comme ancien officier supérieur de l'armée et élu de la noblesse pour présider les délibérations des taxes du ban et arrière-ban, avait épousé le 18 octobre 1611, *Catherine* Bardon, fille de sire Philippe, écuyer, seigneur de Montcoquier, et d'*Antoinette de Champfeu*.

4° Nicolas du Buysson, baron de Veauce, trésorier général des Finances, conseiller d'Etat et du conseil privé du

roi, époux d'*Elisabeth Verne,* sœur de Jeanne, prénommée.

A ces 4 frères, nous ajouterons comme fondateurs, un cousin et un neveu, dont il sera parlé dans l'acte de répartition des souscriptions de tous.

En 1622, le Père André, muni de l'autorisation du R. Père *J.-B. Bartholy*, provincial des Minimes, se rendit à Autun, auprès de l'évêque, *Claude de la Madeleine de Ragny*, pour en obtenir l'autorisation nécessaire à l'érection du couvent. Revenu à Moulins, l'emplacement fut acheté, les plans arrêtés et les ouvriers mis à l'œuvre pour la construction du cloître et de son église, dont les travaux marchèrent rapidement grâce aux subventions et engagements de la famille, qui s'élevèrent, comme nous allons le prouver, à la somme de deux cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt-dix livres tournois : soit 830,370 francs de la monnaie actuelle. Voyant les choses aller à son gré, le Père André partit pour Rome, où le pape *Grégoire XV*, par une bulle du 12 juin 1622, le nomma vicaire de son couvent et autorisa le cardinal *Pacceco* à lui concéder les reliques de 15 saints et 8 saintes, dont les noms sont détaillés dans cette bulle.

Ce fut seulement à son retour que le Père André vint à Bourges, où se trouvait le prince de Condé, *Henri de Bourbon*, pour lui offrir le titre de *fondateur* de son couvent. Ce prince généreux et tout dévoué pour la famille, comme nous en avons de nombreuses preuves dans nos archives, accepta avec empressement et nomma, pour le représenter, noble homme *Claude Roy*, écuyer, seigneur de Salonne, président et lieutenant général en la sénéchaussée du Bourbonnais, maire de la ville de Moulins, par une procuration reçue *Thiolet*, notaire royal à Bourges, le 26 novembre 1624, procuration où il est spécifié en toutes lettres : « que le prince ne pourra « disposer de son titre de fondateur (titre purement hono- « raire), que pour son fils, *à l'exclusion de toutes personnes étran- « gères à sa famille.* » Et le prince fit don en même temps au Père André de la somme de dix-huit cents livres : 5,400 francs.

M. de Coiffier a donc commis une erreur, répétée par M. Batissier dans l'*Ancien Bourbonnais*, en disant que le duc de Bourbon, qui avait fondé ce couvent en 1624, se départit de son titre de premier fondateur en 1634, en faveur de *Claude de la Guiche*, comte de Saint-Geran, de *Suzanne aux Epaules*, sa mère, et de *Suzanne de Longaunay*, sa femme, lesquels avaient fait des dons considérables à cette communauté. C'est pour prouver la fausseté de cette assertion et prouver d'une manière irréfutable que la famille *du Buysson seule* fonda non seulement l'église mais le couvent tout entier, que nous avons déposé aux archives de Moulins les actes que nous citons et les bulles, ne réservant dans nos archives que celle qui donne à la famille le tableau de Sainte-Euphémie et l'acte de répartition des souscriptions, dont il va être question, que nous tenons à la disposition de ceux qui voudront le voir.

Quant à la famille *de la Guiche*, apparentée plusieurs fois avec les *du Buysson* et que les archives de Moulins font voir comme parrains, marraines et témoins de mariages réciproquement, (1) le Père André dut certainement s'adresser à elle, de même qu'aux autres grands et riches personnages du pays, pour assurer l'existence de son couvent, qu'il ne suffisait pas seulement d'édifier, et complètement terminé avant le 2 avril 1632. Dans l'acte, passé à cette date en l'étude de Me Berroyer, notaire, est établie la répartition, dans la juste et équitable proportion de la somme de *deux cent septente-un mille* livres tournois, employée à la construction, édification et acquisition des terrains du couvent et de l'église des Minimes de Moulins, entre les six souscripteurs : *Philibert, Jehan, François* et *Nicolas du Buysson*, frères du Père André, et de leurs femmes non communes : *Charlotte de Millet, Jeanne et Elisabeth Verne du Fraigne* et *Catherine Bardon de Montcoquier ;* de *Pierre du Buysson*, seigneur de Sazeret, capitaine au régiment de Condé, leur cousin, et d'*André du Buysson*, seigneur de Beau-

(1) Moulins B, 740. — B, 743, f° 14. — Iseure R. A1. — Cusset, reg. parr. — 4 contrats aux archives du Vernet.

regard, fils aîné de Jehan et époux de *Madeleine Millet*, sœur puînée de sa tante prénommée, pour la liquidation des uns envers les autres des sommes avancées, etc.

Pour en revenir au P. André, avant d'aller trouver le prince de Condé, pour lui offrir le titre de fondateur, il avait reçu à cet effet une procuration de son supérieur, le R. P. Bartholy, du 16 novembre 1624, reçue Dallet, notaire à Lyon; acte collationné par devant Jean Revanger et Girard Robert, notaires à Moulins. Muni de l'acceptation du prince de Condé, il retourne à Lyon et de là, le 8 décembre, il va à Rome, où le nouveau pape *Urbain VIII*, par une bulle de cette date 1624, confirma les prérogatives accordées par son prédécesseur, Grégoire XV, au dit couvent.

Toutes ces formalités remplies, l'évêque d'Autun, sur la requête du P. André, lui donna permission, le 22 mai 1626, de planter la croix du couvent terminé, de poser la première pierre de l'église, presque achevée, et de bénir la cloche donnée par le doyen du chapitre de N.-D. de Moulins ; requête et permission sanctionnées, le 31 mai de cette même année, par l'abbé de *Birargue*, prieur de Souvigny, aumônier du roi, qui vint remplacer l'évêque empêché.

Le pape *Innocent X* ayant succédé à *Urbain VIII*, le 15 septembre 1644, le P. André revint à Rome et par une bulle du 13 août 1647, ledit pape lui fit cession, par l'entremise de *Martin Pineau*, cardinal-prêtre de Saint-Pierre-ès-Liens, son vicaire général, des reliques de 8 saints et de 2 saintes, dénommées dans ladite bulle. Par une autre du 15 août, deux jours après, le même pape lui concède un os du fémur et une ampoule du sang de *sainte Euphémie*, martyre, avec un tableau de l'école romaine d'un grand prix (estimé aujourd'hui 40,000 francs), représentant de grandeur naturelle le martyre de cette sainte, et en même temps le nomme *grand pénitencier* de Rome, avec tous les droits et pouvoirs attachés à cette haute position.

Par un acte notarié, reçu Berroyer et Loizel, du 5 mai

1625, les fondateurs reçurent l'autorisation de faire décorer à leur convenance la chapelle de droite, proche du chœur, où étaient peintes sur les vitraux et sculptées à la voûte, les armes des du Buysson et au-dessous un caveau pour la sépulture des membres de cette maison. Ce ne fut que par décision du P. André, de concert avec sa famille et sur l'autorisation du supérieur de Lyon, par acte reçu *Gondaud*, notaire à Moulins, le 4 novembre 1648, que la dite chapelle fut dédiée à sainte Euphémie. Les fondateurs firent alors exécuter, par les meilleurs artistes de Paris, une merveilleuse châsse, en argent massif, enrichie de pierreries, du prix de *cinq mille sept cent quatre-vingt-dix* livres tournois, environ 30,000 francs du cours actuel, pour y enfermer les reliques et qui fut placée, ainsi que le tableau de Rome, dans la dite chapelle, sous le vocable de sainte Euphémie, qui devint dès lors la patronne des demoiselles du Buysson, avec une fondation de dix livres par an pour l'entretien de l'huile de la lampe, qui devait toujours y brûler.

La chaire de l'église, qu'ils firent exécuter par le sculpteur *Philibert Vigier*, artiste de Moulins, était comparable aux belles chaires des églises de Belgique ; elle était décorée des statues des quatre Evangélistes et sur le dôme un saint Michel terrassait un démon. Pour perpétuer le nom des donateurs, les armes des du Buysson y étaient sculptées, ornées d'arabesques.

Le plus juste et le plus harmonieux des carillons des églises de Moulins était celui des Minimes, dont M. Batissier fait le récit dans l'*Ancien Bourbonnais*.

Outre le grand tableau du martyre de sainte Euphémie, les fondateurs avaient orné l'église d'un grand nombre d'autres toiles de valeur : la Révolution arrivée, la riche châsse est convertie en numéraire, les reliques jetées, les cloches fondues en gros sous et la municipalité s'empara des tableaux au pillage de l'église. Sur les réclamations du comte du Buysson, du Vernet, et par décision du conseil d'Etat du 8 juin 1830, en vertu de la bulle du pape Innocent X qui en faisait don à

la famille *des fondateurs*, et malgré les protestations de la municipalité de Moulins, la toile fut rendue ; mais dans son irritation, comme l'arrêt n'employait que le mot *toile*, elle eut la barbarie de la faire couper avec un couteau afin de la détacher du cadre et de l'envoyer, par la voiture publique, roulée comme un vieux tapis, gardant indûment le cadre en châtaignier admirablement sculpté, où étaient représentés les épisodes de la vie et du martyre de la sainte, d'une valeur d'au moins trois mille francs, et les autres tableaux. La révolution de Juillet empêcha le projet qu'avait M. du Buysson d'intenter un procès à la ville ; mais cette *appropriation arbitraire* ne lui a pas profité ; cadre et tableaux ont été anéantis dans un incendie qui se déclara à l'Hôtel de Ville quelques années après.

En considération de la fondation de ce couvent et des nombreuses donations que ne cessèrent de faire les membres de la famille, les religieux Minimes leur donnaient, le 25 septembre, jour de la fête de sainte Euphémie, un grand repas où les femmes étaient même admises.

Le comte du Buysson de Douzon, gouverneur de Moulins, lieutenant général de dragons, qui fut député de la noblesse du Bourbonnais et mourut sur l'échafaud révolutionnaire ; le comte du Buysson des Aix, major des dragons du roi, et sa femme Marie-Madeleine-Charlotte du Crozet, morte à Riom en 1850, de laquelle nous tenons tous ces faits supplémentaires ; le chevalier du Buysson de Vieilfont, son frère, et sa femme Antoinette-Gabrielle de Laferté-Meun ; le comte Claude-Julien de Monestay-Chazeron, maréchal de camp, leur oncle maternel, et sa femme Henriette de Clérambaud ; le comte Amable de Montaignac-Chauvance, capitaine au régiment de Chapt ; le baron Amable Cadier de Veauce, capitaine au régiment de dragons-Conty, cousins germains, furent les dernières personnes de la famille qui assistèrent à ce repas, le 25 septembre 1789.

Comte F. du Buysson.



MARCELLIN DESBOUTIN

AU SALON DU CHAMP-DE-MARS

N'étant pas en mesure de publier aujourd'hui, au point de vue bourbonnais, un compte rendu des deux Salons, nous nous contenterons d'enregistrer, avec la presse parisienne, le nouveau succès remporté par M. Marcellin Desboutin au Champ-de-Mars, où la nouvelle Société des Beaux Arts vient d'ouvrir sa deuxième exposition, aussi brillante que la première, et où le peintre-graveur de Cérilly tient si dignement son rang parmi les plus célèbres virtuoses de la pointe et du pinceau.

Mais quoique nous nous réservions de nous occuper spécialement, dans un prochain numéro, des envois de nos compatriotes aux Champs-Elysées, nous pouvons en dire quelques mots ici pour observer que ces envois, principalement pour la peinture, nous paraissent en nombre bien restreint. Notre petite phalange d'artistes est arrivée au rendez-vous annuel avec des vides imprévus et non seulement M. de la Boulaye, dont les admirables facultés donnent tant à espérer, n'est pas, cette fois encore, inscrit sur le catalogue,mais c'est en vain que nous y cherchons aussi les noms de MM. Outin, Charvot, Perret, Cassard, Belin, etc. Ces abstentions nous font croire pour 1892, car il faut toujours être optimiste, à une préparation exceptionnelle et aux plus agréables surprises.

M. Marcellin Desboutin, qui représente à lui tout seul le contingent bourbonnais à la Société dissidente, semble avoir voulu se prodiguer, ce qui est une compensation. Il a exposé un portrait à mi-corps, mesurant en hauteur 1 mètre 80, de Joséphin Péladan, et en outre le sien propre et trois fort belles études peintes, plus cinq gravures à la pointe sèche. Dans ces œuvres différentes il a

dépensé un énorme talent auquel toute la presse a rendu hommage.

La pièce capitale de l'ensemble est ce *Sâr Péladan*, qui attire surtout l'attention. Le personnage est debout, dans un veston de satin noir à plis, aux mains des gants à crispin. L'aspect est bizarre et fait penser à une évocation fantaisiste et pittoresque de spadassin à tête d'Assyrien, suivant la juste expression de M. L. de Meurville, de la *Gazette de France*. Cependant la singularité du modèle n'est pour rien dans le succès du portrait, qualifié de chef-d'œuvre par M. Roger Milès, le critique d'art du *Soir*. Ce succès est uniquement dû à la touche magistrale de l'auteur et à sa facture libre et sûre.

Tout ceci peut se dire également des autres toiles que nous venons de citer et particulièrement du portrait minuscule de M. Desboutin, si plein de vie et si saisissant de relief et de vérité, sous le fez rouge dont il est orné. A l'exemple des anciens maîtres flamands, avec lesquels il a des liens de parenté si étroits, M. Desboutin aime, on le sait, les pages d'intimité, dont lui-même et les siens fournissent les sujets ; aussi, soit en peinture, soit en gravure, a-t-il donné déjà de nombreux spécimens de ces portraits petits et grands qui composeront plus tard une si curieuse collection. Cet exemple est unique parmi les artistes de notre époque et c'est certainement là un des côtés les plus intéressants de cette personnalité originale, l'une des plus sympathiques de l'art contemporain.

Pour résumer l'impression produite par l'exposition de peinture de M. Desboutin, citons au passage cet extrait d'un article publié le 15 mai dans l'*Echo de Paris*, par M. Armand Sylvestre :

« ..... Le maître aquafortiste Marcellin Desboutin a envoyé une série d'études peintes où se retrouve son grand art du dessin avec un sentiment bien moderne. Nous donnons ici son portrait de M. Péladan, (1) lequel est un excellent morceau de peinture. Le Sâr, qu'on aurait grand tort de confondre avec un spadassin, y est figuré dans l'uniforme pittoresque qu'il s'est affecté à lui-

(1) Reproduction d'une pointe sèche de M. Desboutin ; supplément illustré de l'*Echo de Paris* du 15 mai.

même. L'intérêt n'est pas d'ailleurs, assurément, dans le personnage, mais dans les qualités vraiment de premier ordre de cette peinture, laquelle est d'un maître. Aucun portrait historique n'a plus grande allure que celui-là. Tous les portraits historiques n'ont pas d'ailleurs représenté des grands écrivains ou des héros. »

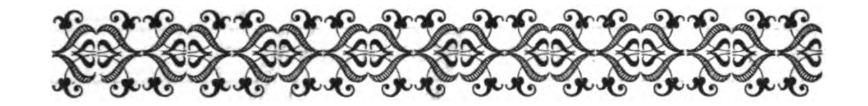
Les cinq gravures à la pointe sèche dont nous avons parlé, parmi lesquelles l'admirable portrait du paysagiste Michel de l'Hay, ne le cèdent en rien aux planches les plus connues de M. Desboutin, à celles qui ont en quelque sorte établi sa royauté absolue dans ce genre, où il est inimitable.

E. Delaigue.

Nota. — L'article qui précède contient une omission et une erreur, découvertes au dernier moment en feuilletant le catalogue.

L'omission concerne une *aquarelle d'après Fragonard*, exposée par M. Desboutin en supplément de ses peintures et de ses gravures. Il s'agit probablement de l'un des cinq Fragonard de Grasse : *la Surprise*, *le Rendez-vous*, *la Confidence*, *l'Amant couronné* et *l'Abandonnée*, déjà reproduits en pointe sèche avec tant de souplesse par M. Desboutin.

L'erreur est d'avoir affirmé que ce dernier était le seul artiste bourbonnais exposant au Champ-de-Mars. Nous ignorions l'envoi de M. Sylvestre Milanolo : *Intérieur d'église d'Italie*. C'est du moins la désignation du catalogue qui nous a tout d'abord fait croire à une aquarelle que nous avons vue jadis dans l'atelier de M. Milanolo, et qui lui a été inspirée par de merveilleuses fresques que contient l'église en question, fresques dont il a pris habilement un croquis d'autant plus intéressant que le sujet est essentiellement artistique. Mais cette désignation est elle-même inexacte, car ce n'est pas une, mais trois aquarelles représentant des vues intérieures de l'église Saint-Marc, de Venise, qu'a envoyées M. Milanolo.



LES PORTRAITS DE VILLARS

Louis-Hector, duc de Villars, naquit à Moulins, rue du Cygne, le 8 mai 1653. Il fut baptisé à l'église Saint-Jean, annexe, dépendant de la paroisse de Saint-Bonnet, le 21 du même mois. Une tradition l'avait fait naître dans la rue de la Cigogne et une autre sur la place de Paris ; mais depuis que M. de Soultrait a eu la bonne fortune de retrouver son acte de baptême, ce point n'est plus controversé. Du reste, des parents du maréchal habitaient la rue du Cygne et sa mère, sur le point d'accoucher, était venue tout exprès chez eux. A défaut de document authentique, l'incertitude n'existerait donc pas, et on ne sait vraiment sur quelles données fantaisistes ont bien pu s'appuyer certains auteurs, qui n'ont pas craint d'attribuer Turin comme lieu de naissance au vainqueur de Denain, tandis que c'est dans cette ville qu'il mourut, le 19 juin 1734.

Villars occupe dans notre histoire nationale une place trop considérable et il fut investi de fonctions trop nombreuses et trop importantes pour que les historiens aient négligé de relever tous les détails biographiques qui le concernent. L'un d'eux, Saint-Simon, qui le détestait très cordialement, s'y est même complu tout le long de ses terribles *Mémoires*, en le dénigrant avec une singulière obstination, lui déniant même le génie militaire, sans contester toutefois, — comment l'aurait-il pu ? — qu'il fut heureux à la guerre, ce dont la France tira un si grand profit. La postérité n'a pas ratifié le jugement de Saint-Simon ; elle a oublié la vanité fanfaronne d'un

général dont les brillantes qualités devaient éclipser ce défaut superficiel, pour ne se souvenir que des services rendus. En le plaçant au niveau de nos plus grands hommes, lui qui, à un moment critique, sut tirer son pays de dangers suprêmes, elle a été juste envers lui. La France lui est restée reconnaissante, et Saint-Simon, qui a renversé tant de statues aux pieds d'argile, ne pouvait porter atteinte à cette gloire immortelle. Le génie ne peut rien contre le génie.

Tout a été dit sur le maréchal de Villars ; on trouve accumulés dans une infinité de publications, d'innombrables renseignements qui ne nous ont rien laissé ignorer de son existence privée, ses opérations militaires, les fonctions qu'il a exercées, etc. ; et même s'il a été, autant que les plus illustres, longuement et minutieusement historiographié, il a eu de plus cet avantage particulier : ses traits ont été reproduits avec une complaisance extrême, et peu d'hommes ont été autant portraiturés que lui. Peintres, graveurs et sculpteurs ont déployé à l'envi leur talent sur son image glorieuse.

Il y avait là, à défaut de recherches biographiques que nous n'avions pas à faire sur une vie si connue, de quoi satisfaire notre goût de collectionneur ; aussi avons-nous pu réunir en assez grand nombre les estampes dont le maréchal a été le sujet pour nous composer un ensemble aussi complet que possible. Dans la liste que nous en donnons ici figurent les plus intéressantes et nous y avons ajouté les titres des tableaux les plus notoires, ainsi que les bustes et statues représentant notre grand compatriote.

PEINTURE

I. Portrait en pied, par Pierre Franque, d'après un émail de Petitot. Musée de Versailles, n° 1,549.

II. Bataille de Denain, par Marc Monvoisin (1836). Musée de Versailles, n° 347. (Galerie des batailles.)

III. Une autre bataille de Denain, par Alaux (1839). Musée de Versailles, n° 137. (Galerie des batailles.)

IV. Portrait en buste, par Rigaud, l'un des plus beaux de ce maître, très souvent reproduit en gravure.

V. Un autre portrait, par Largillière, également gravé par plusieurs artistes. Cette œuvre d'art ne le cède en rien à la précédente.

EMAUX

VI. Portrait en pied, par Petitot, célèbre peintre miniaturiste émailleur, qui fit pour le musée royal cinquante-six portraits émaillés de nos grands hommes.

OBÉLISQUE — BUSTE

VII. La France, qui a tant érigé de statues à des hommes de tout rang, a oublié celui qui en eût, certes, mérité plusieurs; cependant un monument, sous forme d'obélisque, lui a été élevé dans la vaste plaine de Denain par les soins de M. Senhac de Meilhan, intendant de Hainaut, en 1786. C'était une petite pyramide portant en inscription, à sa base, ces deux vers :

> **Regardez dans Denain l'audacieux Villars**
> **Disputant le tonnerre à l'aigle des Césars.**

Sous la Restauration, le conseil général du département du Nord fit remplacer cet obélisque par une colonne qui existe encore.

VIII. Une des galeries du Louvre, affectée aux monuments historiques (sculpture), contient, sous le numéro 497, le buste en marbre blanc du maréchal de Villars, sans indication de nom d'artiste.

Vers 1840, il fut question de lui élever à Moulins une statue,

mais, pour de puériles questions, le projet, soutenu par M. Andraud, fut abandonné.

GRAVURES

ÉPREUVES ANCIENNES (1)

IX. Portrait in-fol. par Drevet, d'après le tableau de Rigaud, la plus belle assurément des gravures que nous connaissons. Le duc est représenté de face, la tête vue de trois quarts, à droite et à mi-jambes ; il se tient appuyé sur son bâton de maréchal, devant un rocher ; il est drapé de son manteau d'hermine, qui laisse à découvert ses insignes et une partie de son armure. Sa tête est majestueuse. Dans le fond, une scène de guerre. Au-dessous ses armes qui sont : D'*azur à trois molettes d'or, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules.* Tenants : deux lions, l'écu timbré d'une couronne ducale, traversé des bâtons de maréchal en sautoir, entouré du collier des ordres du roi.

Légende coupée par l'écusson : « Louis-Hector duc de Villars, pair et maréchal de France, commandant des ordres du Roy, chevalier de la Toison d'or, gouverneur des ville, fort et château de Fribourg et du Brisgau, gouverneur général des eveschez et pays Messin, gouverneur général de Provence, Marseille, Arles et terres adjacentes, généralissime des armées du Roy, son plénipotentiaire et ambassadeur extraordinaire pour les traitez de paix à Rastadt, et chef de l'ambassade pour la signature de la paix générale à Baden, président du conseil de guerre, du conseil de régence.

« Peint par Hyacinthe Rigaud. Gravé par Drevet. »

Dans le haut, deux cartouches dont les légendes latines retracent les exploits de Villars.

Un second tirage, bien inférieur au premier, a été fait de

(1) Sont comprises sous cette désignation toutes les gravures antérieures au XIXe siècle.


Hyacint Rigaud pinx.
A. Reinhard f.
LOUIS HECTOR DUC DE WILLARS PAIR ET MAR.al
DE ER.ce CHEVALIER DES ORD.s DU ROY GEN.al DE
SES ARMÉES ET GOUVERN.r DE
PROVENCE POUR S. M.te

cette gravure, la légende est écrite en six lignes au lieu de dix comme dans l'original.

X. E. A. Buste habillé, cuirassé, avec les insignes, et encadré dans un ovale de format in-fol. Le duc est représenté de face ; dans un cartouche rond, ses armoiries au-dessous ; vignette représentant la *Victoire remportée sur les alliez au camp de Denain en Flandres*. Au-dessous les huit mauvais vers suivants :

LOUIS-HECTOR DE VILLARS, LE HÉROS DE LA VICTOIRE

Villars dans un combat est soldat, capitaine,
Et dépouillant son rang, il est toujours héros,
La prudence le guide où sa valeur l'entraîne.
Et son activité cause notre repos.
Un courage bouillant anime sa sagesse,
La fortune le sert, la gloire est sa maîtresse,
L'on distingue dans lui parmi tant de hauts faits,
Le démon de la guerre et l'ange de la paix.

Le champ est rempli de trophées d'armes, de guidons, sur lesquels sont écrits les faits d'armes du maréchal ; dans le haut, deux mascarons où sont représentées les batailles de Douay et du Quesnoy. Deux branches d'olivier contournent l'ovale.

Cette rare épreuve est signée : De Gayot de Pitaval.

XI. E. A. Le buste du duc dans un ovale, vu de face, avec les insignes. Gravure in-8° portant au-dessous la légende : « Louis-Hector de Villars, maréchal général des camps et des armées du Roi.

« Baptisé à Moulins, le 21 mai 1653, mort à Turın, le 17 juin 1784 (*sic*).

« A Paris, chez Odieuvre, marchand d'estampes, quay de l'Ecole, vis à vis la Samaritaine, à la belle image C. P. R. Hyacinthe Rigaud pinxit. G. P. Schimdt, sculp. »

XII. Portrait in-4° tiré d'un ouvrage; l'épreuve porte tome III, page 106.

Cette gravure, sans nom d'auteur, représente le buste du duc entouré d'un cercle, vu de face, les regards tournés à droite. Autour : Louis-Hector de Villars, duc, pair et maréchal de France ; au bas, cartouche ovale où sont gravées ses armes sur un manteau d'hermine.

XIII. Portrait de format in-12 sans nom d'auteur, gravure très médiocre. Elle était destinée à l'illustration d'un livre vulgaire et elle porte le n° 40. Le duc est représenté à gauche, et vu de profil. Dans le bas : « Louis-Hector duc de Villars », canons, drapeaux, glaive, casque et cuirasse supportant l'ovale.

XIV. Portrait de format in-12, pour illustrer le premier volume de ses « Mémoires ». Beau portrait en buste dans un médaillon ovale ; gravé par N. Thomas, sculpt., 1784. Au-dessous : « Louis-Hector duc de Villars, maréchal de France, né en 1653, mort le 19 juin 1734. »

XV. Portrait in-4° sans nom ni date. Le duc est représenté à cheval et dirigeant ses troupes. Cette gravure est très belle d'exécution, elle est dans le goût de Wouwermann. Dans le bas : « Le maréchal marquis de Villars, général des armées du roy de France en Allemagne. » Rare épreuve.

XVI. Portrait in-fol. d'assez bonne exécution. Le duc est en pied. En légende coupée par les armoiries : « Louis-Hector duc de Villars, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roy, général de ses armées et gouverneur de Provence pour Sa Majesté. A. Reinhard sc. Hyacint. Rigaud pinx. » Ce portrait est encadré dans un rectangle mouluré à cintre surbaissé dans le haut. (Voir notre gravure.)

Ce portrait a été reproduit en Allemagne avec une légende allemande.

XVII. Les *Illustres Français*, publication des hommes célèbres. Gravure in-fol., portant le n° 39 de la collection (époque Louis XVI).

Buste dans un médaillon, vu de profil à droite, soutenu par Minerve. Six cartouches représentent divers épisodes de la vie de Villars, Kehl, Maëstricht, Denain.

Dans le bas, un court abrégé de la vie du maréchal. N. Ponce, graveur. Sculp. C. P. Marillier del., à Paris, chez l'auteur, cloître extérieur du Val-de-Grâce, n° 238. Très belle composition.

XVIII. Reproduction du tableau de Rigaud, format in-12, tirée d'une collection portant l'indication suivante : « PL. n° 48, de l'œuvre. »

Belle épreuve représentant le duc entouré de palmes. Légende : « Le Maréchal de Villars, » et au dessous :

> **Sa valeur héroïque enchaîna la Victoire,**
> **Et l'affaire de Denain mit le comble à sa gloire.**

« De Marcena sculpsit., 1776. Rigaud pinx. A Paris, chez l'auteur, rue du Four-St.-Germain, la porte cochère vis à vis la rue des Ciseaux. »

XIX. Buste en médaillon, époque Louis XVI. Portrait d'après Rigaud. Dans un cartouche : « L. Hector duc de Villars, pair et maréchal de France, ambassadeur extraordinaire et général des armées de France et d'Italie. Le Beau sculpsit. »

XX. Collection Sergent. Buste ovale gravé à la manière noire et colorié, format in-4° ; une longue légende est au bas du médaillon.

Le duc y est ainsi désigné : « Né à Turin en 1651. Sergent del. L. Royer sculpt. n° 7. » (Suite de portraits formant un bel ensemble.)

XXI. Même suite. Gravure coloriée ayant pour titre : « Attaque des retranchements établis devant Denain. N° 8. Sergent, Del. 1787. Le Cœur sculp. » Légende au-dessous

sur deux colonnes : « à Paris chez Blin, imprimeur en taille douce, place Maubert n° 17, vis à vis la rue des trois portes. A. P. D. R. »

Dans cette belle gravure l'on reconnaît le maréchal coiffé d'un large chapeau ; il désigne de sa main les retranchements, un soldat tient son cheval qui caracole.

XXII. Grande composition in-fol. représentant le duc de Villars au centre d'ornements allégoriques, trophées d'armes, armures, lances, palmes, etc. ; un dais surmonté de l'écu de France abrite le maréchal, qui est vêtu d'un long manteau traînant ; il lève l'épée, sa tête est couronnée.

Dans le bas : « Habillement du connétable, le même habit « que les pères laïques, la couronne sur la tête et dans la « main l'épée de Charlemagne. Le Maréchal de Villars re- « présentant le connétable. »

Sans nom de graveur. Fin de l'époque Louis XIV. Très rare gravure.

XXIII. Eau-forte de format in-4° représentant le maréchal jeune. Cette épreuve non signée est très belle d'exécution. Le duc est en pied et en habit de ville, l'épée au côté, tête nue ; dans le fond, une tente, des gabions, un fort vomissant des flammes et des fumées.

Légende : « Monsieur le Maréchal de Villars, à Paris chez L. Mariette, rue St-Jacques, aux colonnes d'Hercule. »

XXIV. Magnifique estampe coloriée à la main, datée de 1734. Format in-fol. avec rehauts d'or.

Très curieuse figure. Le duc est en pied et habit de ville, coiffé du tricorne, regardant à gauche et une main derrière le dos, il est devant une table garnie d'un tapis pourpre frangé d'or, la fenêtre lambrissée laisse apercevoir un lointain montagneux, une place fortifiée dans la plaine.

Légende : « Le Maréchal de Villars, conduisant l'armée du Roy en Allemagne. Se vend à Paris, chez Trouvaire, rue

St-Jacques, au Grand Monarque, avec privilège du Roy. » Estampe introuvable.

XXV. Gravure in-12, tirée d'un recueil. Août, page 106. Buste ovale dans un carré, encadrant un cercle sur lequel on lit la légende suivante : « Louis-Hector de Villars, duc et pair et maréchal de France. » Sans nom de graveur ni date. Fin du règne de Louis XV.

XXVI. Portrait, médaillon ovale, in-4°. Buste habillé, drapé et cuirassé de face. Largillière pinx. Vin. Vangelisty, sculpt. 1775.

XXVII. Duflos a gravé un portrait in-12.

XXVIII. Céroni a publié le portrait ovale peint sur émail par Petitot. Il a gravé les 56 émaux de ce maître. Blaisot éditeur.

XXIX. Menard a gravé le portrait du duc d'après le dessin de Desenne. La claire-voie de ce portrait est restée en blanc.

XXX. Desrochers a laissé un charmant portrait ovale d'après Rigaud.

XXXI. Portrait in-fol., encadré dans une moulure à cintre surbaissé, coupée dans le bas par les armoiries. Eau-forte très vigoureuse représentant le maréchal vu de trois quarts, drapé et cuirassé, avec légende au-dessous en quatre lignes. Hyacint. Rigaud pinx. A. Reinhard sc.

EPREUVES MODERNES

XXXII. Portrait d'après Largillière, format in-4°. Lithographie Ch. Motte. Hesse Del. Buste cuirassé de face, portant la collerette.

XXXIII. Portrait in-8°. Tirage moderne du portrait de Dessenne et Menard, rue Gît-le-Cœur, à Paris. Buste vu de trois quarts, cuirassé, insignes.

XXXIV. Lithographie in-fol. Buste cuirassé et drapé. Dans le bas : Villars, avec le fac-simile de sa signature. Collection Delpech. Ce même portrait existe en réduction in-8°.

XXXV. Gravure coloriée, g. in-4°. Le duc est en pied appuyé sur son bâton de maréchal, devant un rocher ; il est drapé dans un manteau de pourpre et d'hermine; dans le fond il commande une charge. Très belle épreuve, gravée par Delaistre. sculpt. Guillaumont del.

XXXVI. Gravure sur acier, format in-fol. représentant le beau portrait de Franque, par Pourvoyeur sculp., suivant le système diagraphe et pantographe de Gavard. Le duc est représenté en pied, botté, éperonné, cuirassé ; il pose la main sur un bâton de maréchal, à côté un casque, cavaliers dans le lointain. N° 1438, série IX. s. 2.

XXXVII. Portrait en pied, in-fol. tiré d'un ouvrage et portant le n° 248. Lithographie très belle de 1836, imp. lith. Delpech. H. R. pinx. et Martinet del. Le duc est représenté debout en pied, cuirassé, botté ; dans le fond un fort avec échauguette et soldats au pied.

XXXVIII. Gravure sur acier in-4°. Le duc est en pied, drapé et cuirassé avec jambières et brassards, debout sur un tertre ; à côté son casque, cavaliers. Légende : « Le Maréchal de Villars. » Franque pinx. Colin sculpt. Imprimerie de Baugeard. Publié par Furne à Paris, sans date.

XXXIX. Le *Plutarque Français*, format in-8°. Paris, 1836. Tom. VI. Gravure sur acier. Le duc y est représenté en pied, portant les insignes de ses ordres ; dans le fond, guerriers disparaissant dans une vallée. Légende : « Villars, dessiné par Guillemenot. » Gravé par Delaistre. Epreuve sur chine.

XXXX. *Dictionnaire universel*, 9e édition. Paris, Chandon et Delandine. Paris, Prudhomme 1812. Tome XVII, page 506, pl. 92. Petit portrait lithographié, vu de face, h. 0.05. Légende : H. Villars.

XXXXI. Feller dans son dictionnaire historique, nouvelle édition, Lyon, 1818, t. VIII, a donné un petit portrait du maréchal assez semblable au précédent. Sans nom de graveur.

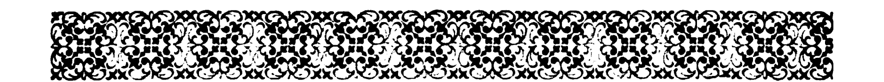
XXXXII. La *France pittoresque*, par Hugo, Paris, 3 vol., Dellaye 1835, t. I, page 139, a donné un très joli portrait sur acier du maréchal de Villars ; il est vu de face à mi-corps. Héloyse Couché del. Format in-32.

Le maréchal se fit construire, en 1712, un magnifique hôtel à Paris, rue de Grenelle. Boffrand en fut l'architecte. Une superbe galerie y avait été ajoutée d'après les dessins de Leroux ; elle mesurait 72 pieds de longueur sur 24 de hauteur, elle a été gravée en six parties par Blondel et publiée par Mariette.

Cet hôtel passa aux Cossé-Brissac, puis aux Forbin-Jansson et enfin la ville de Paris en fit l'acquisition pour y établir la mairie du septième arrondissement. La belle galerie n'existe plus. Le beau jardin a été conservé avec plusieurs cèdres centenaires.

M. le marquis de Vogué possède actuellement les comptes de la construction de cet hôtel et ceux de l'ameublement.

F. PÉROT.



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(*Suite*)

Jean *Duprat,* sieur de la Voreille, marié le 26 octobre 1652 à Françoise *Dupuis,* fille de Sébastien et de Rose *du Mazet,* dont :

Antoine *Duprat,* sieur de la Romagère, marié le 2 janvier 1705 à Catherine *Jaladon,* fille d'Annet et d'Antoinette *Baudeau.* Je ne sais s'il en eut postérité.

II. — Branche de *Marcoin.* — Noble Michel *Duprat,* notaire royal à Marcillat, puis conseiller du Roi et châtelain de la même ville, était dès avant 1602 époux de Catherine *André.* D'eux naquit :

Pierre *Duprat,* marié à Marie *André,* dont il eut deux fils au moins : Jean *Duprat,* sieur de la Borderie, marié à Anne *Pointe,* dont il n'eut qu'une fille, et André, qui suit :

André *Duprat,* sieur de Nerdre, vint se fixer à Montluçon ; il y épousa vers 1675 Marguerite *Pointe,* dame de Marcoin, fille d'Antoine et d'Isabelle *Alexandre.* Ils eurent entre autres enfants :

Jean-Baptiste *Duprat,* sieur de Marcoin (1683-1736), avocat en parlement à Montluçon, époux de Marie *Grangeix,* et père de :

Etienne *Duprat,* sieur de Marcoin, conseiller du Roi et son procureur au bureau des traites foraines, premier échevin de Montluçon, marié à Marie *Bourel de la Bussière,* dont :

Charles *Duprat,* sieur de Marcoin, conseiller du Roi, lieutenant particulier en la châtellenie de Montluçon

avant la Révolution, juge de paix sous l'Empire, puis député à la Chambre des Cent-Jours (1815), marié le 9 juin 1789 à Marie-Catherine *Perrot de Saint-Angel*, fille de Jean-Gilbert, receveur général des aides, et de Marie-Catherine *Trotignon de la Marmagne*. Il en eut trois enfants, en qui finit le nom de la famille :

1° Etienne-Charles, garde d'honneur en 1814, maire de La Vault-Sainte-Anne sous la Restauration, mort sans alliance.

2° Marie-Catherine, mariée vers 1818 à Amable-Gilbert *Favier*.

3° Rose, morte sans alliance en 1876.

DUPRAT (Pierre), écuyer, de la paroisse de Notre-Dame.

P. 469. — 5 s. 8 d. t., plus 1 quarte et 3 coupes de seigle pour divers héritages, aubérie à la Ronde, terre à Brevelle, maison à Notre-Dame, vigne à Villemorte, bois aux Ages, etc.

La qualification d'écuyer que prend Pierre *Duprat* semble indiquer qu'il ne s'agit plus ici d'un membre de la famille dont je viens de parler, mais plutôt d'un rameau détaché de la grande maison auvergnate que tout le monde connaît. Le nom de *Duprat* est très répandu en Auvergne. La plupart des familles ainsi désignées descendent d'une souche unique, dont la branche principale, titrée marquis *du Prat*, possessionnée aux environs d'Issoire, est arrivée à une grande illustration, et a produit un chancelier de France et cardinal, plusieurs évêques, des chevaliers de Malte, des officiers supérieurs, des chevaliers des ordres du Roi, cordons bleus et cordons rouges, des chanoines comtes de Brioude, etc ; — mais dont les branches secondaires, loin d'acquérir la même fortune, sont souvent à peine sorties de la médiocrité, comme il arrive dans toutes les familles nombreuses.

Je n'ai rien pu retrouver de précis sur le Pierre *Duprat* ci-dessus ; mais je ne doute pas qu'il ne tienne par un

lien quelconque à ses homonymes d'Auvergne, qui, du reste, ont été possessionnés aussi dans notre province. Je ne connais pas en effet d'autre famille bourbonnaise dont il pourrait se réclamer, ni en ascendance, ni en descendance.

A moins, cependant, qu'il ne soit la tige dont seraient issus ceux dont je viens de parler plus haut, comme possessionnés à Marcillat au XVI[e] siècle. Ce n'est à vrai dire qu'une hypothèse absolument gratuite de ma part, mais Marcillat est si près de Montluçon, que celui qui serait venu déjà d'Auvergne, pourrait bien, sans qu'on s'en étonnât, avoir poussé jusque-là.

La généalogie de la maison *du Prat* est trop connue pour que je songe même à en dire le plus petit mot. Ce serait d'ailleurs absolument au hasard que je le ferais, puisque je ne puis pas même affirmer qu'il s'agisse ici d'un de ses membres.

DUPUY (Guillaume), de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 614. — 1 d. t. pour un pré près des Buissonets.

DUPUY (Guillaume), dit le Camus, de la Grange-Châtelet, paroisse de Saint-Pierre.

P. 630. — 2 s. 1 d. t. pour une vigne et terre aux Iles.

Ce nom était encore représenté aux XVII[e] et XVIII[e] siècles à Montluçon, mais je n'ai pu rattacher ceux qui le portaient à ceux qui figurent au Terrier. Il m'est donc impossible de dire s'il s'agissait de leurs descendants.

Quant à l'époque actuelle, je connais dans notre ville deux familles que j'avais cru un moment pouvoir être issues, l'une ou l'autre au moins, de l'un des Guillaume ci-dessus. — Mais les renseignements que j'ai pris, tant auprès de M. Amable *Dupuis*, professeur libre de sciences, qu'auprès de M. *Dupuy*, pharmacien, ancien adjoint, chevalier de la Légion d'honneur, m'ont donné la certi-

tude que je me trompais sur ce point et que nos deux honorables compatriotes d'aujourd'hui descendent de familles étrangères à notre cité.

DURANTIE (Isabeau), veuve de Jean PASTELLON.

P. 176. — 12 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

DE LA DURE (Louis), de la paroisse de Domérat.

P. 455. — 20 d. t. pour une pièce de terre.

DURIN. — Voy. *Léonnard.*

DUTEIL (Antoine), dit Boussac, paroissien de Notre-Dame.

P. 709. — 6 deniers tournois pour une vigne à Villemorte.

P. 739. — 27 sols 6 deniers tournois pour cinq bancs à la place du marché au blé.

DUTEIL (Antoine), dit Boussat, Jean et Colas BERTHEREAU, Guillaume MICHEL, Denise BOURNEAU, femme de Simon MALICHON, faisant pour elle et pour Pierre et Jeanne, enfants de son premier mariage avec feu Jean SAVY.

P. 739. — 27 s. 6 d. t. pour cinq bancs à vendre des souliers, à la place du marché au blé.

DUTEIL. — Voy. *Malichon.*

DUTRAMBLAY (Gervais), de Désertines.

P. 297. — 2 quartes d'avoine pour un vignoble à Désertines.

DUTRAMBLAY. — Voy. *Larat.*

Famille qui existait encore au XVIIe siècle, vivant au même village de Désertines.

Le 19 février 1669, Madeleine *du Tremblay*, fille de Martial et de Gilberte *Brioude*, du village de Désertines, épousa Jean *Lulier*, vigneron de Châtelard, fils d'autre Jean et de Marguerite *Robinet*.

(A suivre.) DES GOZIS.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DES COMMUNES
DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 13.)

FRANCHESSE *(Suite)*.

4). **Chapelle de la Vesvre.** — Elle sert aujourd'hui d'habitation et a conservé sa porte et une fenêtre cintrées.

En face de la chapelle on a trouvé dans le champ qui la touche des *cercueils* en pierre renfermant des ossements.

Auprès de la chapelle existe une grande habitation du XIVe ou du XVe siècle et qui a dû primitivement servir de logement aux propriétaires de la Vesvre.

5). **Chapelle de Saint-Léopardin.** — A 1,500 mètres, au nord du bourg, à droite de la route de Limoise, se trouve un champ qu'on appelle encore « champ de la chapelle de Saint-Léopardin ». Il n'existe aucun vestige de construction. Mais la tradition (1) « conserve le souvenir de l'existence dans ce champ d'une chapelle érigée sous le vocable de saint Léopardin, à l'endroit où il aurait été tué ou tout au moins où son cadavre aurait reposé ».

B. — Le **Bourg** (2) était entouré jadis de *fossés* profonds dont quelques parties ont été conservées.

Mairie. — *Archives communales.* — Neuf registres d'état civil pour la période qui a précédé la Révolution.

1). 1600-1613 (premières pages rongées et pleines de mouillures). — 2). 1613-1665. — 3). 1665 à 1673. — 4). La période de 1673 à 1703 manque, 1703-1739. — 5). 1740-1752. — 6). 1753-1765. — 7). 1766-1777. — 8). 1778-1786. — 9). 1787-1792. — 10). 1793 à l'an X ou 1802, 2 sept.). Les autres documents religieux et féodaux furent brûlés en 1792, comme l'atteste un acte important des registres paroissiaux.

B). Plan cadastral du milieu du siècle. — Dossier sur l'église et sur les anciens curés.

Vieilles maisons. — Le *Prieuré*, placé à côté et au N.-E. de l'église et qui a été occupé par des religieux d'Evaux. XVIIe siècle. — La *Poissonnerie* qui paraît dater du XVIe siècle.

---

(1) Note de M. La Couture. Lettre du 9 mars 1891.

(2) Franchesse a eu successivement pour seigneurs : les DE FRANCHESSE qui portaient : *d'or à la bande (ou à la fasce) engrelée de gueules.* — Les DES BARRES (de la famille de la Guerche en Berry) : *de sinople, à la croix ancrée d'or*, ou *d'or, à la croix de sinople.* — Les DES BOYAUX : *d'azur à trois boyaux d'argent en fasce, les extrémités de gueules, entremêlés de six trèfles d'or.* (*Arm. Bourb.* I, p. 139.) — Les DE MARESCHAL : *d'or, à trois tourteaux d'azur, chargés chacun d'une étoile d'argent.* — Les DE LÉVIS : *d'or, à trois chevrons de sable.* — Les DE SINETY : *d'azur, au cygne d'argent, ayant le col passé dans une couronne à l'antique, de gueules.*

Châteaux.

1). **Château d'Avreuil.** — Situé sur la vallée et sur les bords de la Bieudre, au N.-O. et à 5 kilomètres du bourg, sur la route de Lurcy, près Champroux. Il se compose d'un grand bâtiment à deux étages surmontés d'un toit élevé et renferme dans chacune des grandes chambres de vastes cheminées en pierre à hotte, comme on les construisait au XIVe siècle.

2). **Château de Bouquetraud.** — Situé à 4 kilomètres N.-E. du bourg. Il a été reconstruit dans ce siècle et ses fossés ont été en partie comblés. (1)

Dans une petite niche ménagée dans l'angle d'un vieux bâtiment d'exploitation, au sud du château, une jolie statuette de la déesse Cérès, de l'époque gallo-romaine.

3). **Château du Chaffaud** (2). — A 2 kilomètres à l'ouest du bourg. Il a été reconstruit au siècle dernier et n'a conservé de ses dispositions primitives qu'une partie de ses *fossés* encore pleins d'eau. Une *légende* existe sur ce château dont les mystérieux souterrains conserveraient le spectre d'une femme qui y aurait été enfermée pour expier ses fautes !!

4). **Château de la Chapelle**, dont parle Nicolas de Nicolay, (3) est situé à 1 kilomètre du bourg, sur la route d'Agonges et de Moulins. C'est une habitation du XIVe siècle. La chapelle Sainte-Radegonde dont il a été parlé plus haut dépendait de ce manoir.

5). **Château de Margeat** (4), à 3 kilomètres 500, à l'ouest du bourg, sur la route de Couleuvre. C'est une grande construction du XVIIIe siècle ; aux environs, il a été trouvé de nombreux débris de poteries gallo-romaines.

6). **Château de Parçons** (*alias* de *Parsons* ou *Perçons*). — Etait très important. C'était un manoir du XIVe siècle ; (5) il reste une partie des anciens *fossés*.

7). **Château du Pontet.** — A 3 kilomètres environ S.-E. du bourg. Le château primitif datait, dit-on, du XIVe siècle. Il a été rebâti (6) dans ce siècle, sur l'emplacement de l'ancien château, dont dépendait la chapelle du Pontet. Ce château a conservé son *chartrier*. M. l'abbé Soulier, curé de Franchesse, et M. La Couture, qui l'ont consulté, en ont extrait des documents très intéressants. Nous sommes forcés ici de nous borner à signaler ces *archives* aux amateurs, en disant toutefois que le *terrier* le plus ancien de ces archives est du 4 mars 1550, la seigneurie était alors possédée par messire Antoine de Lestang. Enfin nous attirons l'attention des érudits sur un précieux document ayant pour titre « *Abrégé chronologique de la seigneurie du Pontet et dépendances* ». (7) On y trouve des réflexions fort curieuses sur le chapitre de Notre-Dame de Moulins et le vœu qu'un évêque fût placé à sa tête et organise un diocèse.

(A suivre.) Abbé J.-H. CLÉMENT.

---

(1) Il appartient aujourd'hui à M. Louis Bardonnet.

(2) A la famille Grandpré.

(3) N. N. II, p. 15. Il appartient aujourd'hui à M. Coinchon.

(4) Il est la propriété de la famille Perceau de la Baume.

(5) Les *noms féodaux* de dom Béthencourt rappellent « qu'en 1407, l'*hôtel* de Parsons, rente, domaine et droits indivis avec Jean de Murat, seigneur de Beaumont, était possédé et occupé par Perrin de Parsons, écuyer.

En 1650, l'hôtel, domaine et seigneurie de Parçons, situés ès paroisses de Francheschesl et Saint-Plaisir, étaient possédés par Jean de Parçons, damoiseau.

(6) Ce château appartient à M. Léveillé. « Il est construit dans un fort joli site, écrivait M. La Couture, au sommet d'un petit mamelon formé par un soulèvement qui s'est produit au centre d'une riante vallée. »

(7) C'est à l'aide de ce document qu'on voit que la terre du Pontet a successivement appartenu à la maison de Lestang, de Malgilbert, de Mercy, à Anne d'Amour, veuve de messire Louis Barde, Guillonet, de Lapelin, des Bnüys de Salbrune...



CHRONIQUE & MÉLANGES

LÉOPOLD SERRE

Nous avons à mentionner la perte de M. Léopold Serre, mort récemment à Vallon-en-Sully des suites d'une atteinte d'influenza, dont il ne s'était jamais remis. C'était un peintre de talent, qui fut en même temps un homme de beaucoup d'esprit, très aimable, et du commerce le plus agréable. Ses amis, et il en avait beaucoup, surtout parmi les artistes, vantent à l'envi son cœur excellent et généreux, ses qualités attachantes, la sûreté de son affection.

Comme artiste il était doué d'une rare facilité mais peut-être un peu superficielle, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir un goût essentiellement pur et éclairé, qu'il exprimait à profusion dans les innombrables croquis qu'il répandait autour de lui. A défaut de solidité et de profondeur, il avait une verve et une agilité remarquables. Il travaillait toujours, sans même y penser, et nul n'eut plus que lui la passion du crayon et du pinceau, qui semblaient ne jamais quitter sa main, au point qu'il ne pouvait écrire une lettre sans y tracer une *illustration* traitée en aquarelle, ce qui donnait à sa correspondance ce caractère de gaieté et de cordialité qui le résumaient tout entier.

M. Léopold Serre aimait beaucoup son pays. Les sites de la région de Montluçon l'enchantaient, et il se plaisait à les faire visiter et à les reproduire de toutes façons. Nous avons de lui quelques-uns des dessins qu'il avait recueillis dans ses promenades et qui doivent accompagner des articles en préparation. Notre regret est grand aujourd'hui de n'avoir pas jusqu'à présent utilisé le concours de ce collaborateur dévoué.

E. D.

—

M. Georges-Antonio Lopisgich, né à Vichy, vient d'obtenir une troisième médaille au Salon des Champs-Elysées, pour la peinture qu'il a exposée : *Valrins près Fontainebleau* (Etude).

Madame Louise Bureau, née à Lapalisse, qui a exposé un buste en bronze, *Claudie*, a obtenu une mention honorable.

***

Le congrès des sociétés savantes de Paris et des départements s'est ouvert vendredi, à la Sorbonne, sous la présidence du vice-amiral Jurien de la Gravière, membre de l'Académie française.

La *Société d'émulation* était représentée à ce congrès par MM. Doumet-Adanson et Bertrand, vice-présidents.

M. Doumet-Adanson a été nommé assesseur dans la sous-section des sciences physiques et naturelles.

***

A propos d'une sorte de *peste* qui, dit-on, pourrait bien n'être que l'anthracnose, et qui s'est manifestée sur les vignes de la région de Montluçon, la *Démocratie*, n° du 26 mai, a publié une ordonnance de 1490 du duc Pierre de Bourbon, réglementant le travail des vignerons, et contenant d'intéressants renseignements sur la viticulture à cette époque. Le chercheur qui a présenté ce document au public a profité de la circonstance pour rappeler que le vin blanc de Châtelard était la boisson favorite de Louis XI.

***

M. Aimé Giron, l'auteur bien connu du *Sabot de Noël*, des *Cinq sous du Juif-Errant*, des *Pauvres Petits*, des *Trois Rois Mages*, etc., qui s'est fait une spécialité d'instruire et d'amuser les enfants, vient de publier à la librairie Didot un nouveau volume, le *Docteur Printemps*, écrit à la manière

de M. Emile Desbeaux, avec entrain et esprit, et fort gentiment et habilement illustré par le dessinateur moulinois Marius Perret. La collaboration de notre compatriote ajoute singulièrement à la valeur de ce livre, qui est un petit théâtre d'histoire naturelle à la portée des enfants et dont les plantes, les feuilles, les fleurs, les insectes, les oiseaux, sont les intéressants acteurs.

*
* *

M. Pérot a relevé sur le catalogue n° 367 de Baillieu, libraire à Paris, la mention suivante, manuscrite sur un exemplaire des *Essais* de Montaigne, édition de 1595 :

« *Edition donnée par mademoiselle de Gournay. De livre d'Antoine de* « *Laval, géographe du Roy, 1597. J'ai cogneu et fréquenté fort familièrement* « *l'Auteur. Signé : de Laval.* »

Et plus bas : « *Cecy est un livre de bonne foy.* »

*
* *

FOUILLES ET DÉCOUVERTES

On vient de découvrir au Veurdre, à une profondeur de 1m50, sur une colline où l'on extrait du caillou pour les routes, les fondements d'un édifice assez restreint, qui pourrait bien être une tour d'observation du système défensif de la rive gauche de l'Allier, comme celles reconnues à Aubigny, Bagneux, etc., jusqu'au dunum de Briailles (1).

Tous les matériaux de cette construction, dont les murs mesurent de 1m50 à 2m, portent les traces du feu. Quelques pièces informes, des clous à large tête, une branche d'un compas antique, des débris de poteries et une flèche en fer, longue de 0m50, y ont été trouvées.

*
* *

Extrait de la *Revue des Autographes*, n° 134, publiée par Eugène Charavay fils, Paris, 8, quai du Louvre.

N° 261 Beauchamp (J.). — L. a. s. ; 6 floréal an II, 1 p. in-4, tête impr.

N° 262 — P. a. s. ; 13 ventôse an VIII, 1 p. in-4 obl.

N° 263 Chabot (G.-A.). — L. a. s. à Hugues Maret ; Paris 1809, 1 p. in-fol.

N° 264 Giraud (P.-F.-F.-J.). — Let. sig. avec une lig. aut. ; 3 nivôse an III, 1 p. in-4, tête impr.

N° 265 Martel (Pourçain). — L. a. s. ; 1813, 1 p. in-4. Curieuse.

N° 266 — Pièce sig., sig. aussi par *Leclerc* (Loir-et-Cher) ; Paris, 19 vendémiaire an IV, tête impr., vign. Notification d'un arrêté du Comité de salut public, décidant « que l'église Roch serait destinée à recevoir les électeurs ».

N° 267 Petitjean (Cl.-L.). — P. a. s., 1 p. in-4 obl. Intéressante lettre relative à son fils, nommé sous-lieutenant dans le 5e régiment d'infanterie.

N° 268 Vidalin (E.). — L. a. s. ; Paris, 16 février 1793, 1 p. in-4.

(1) *Voir Annales Bourbonnaises. Année 1890, pages 307 et suivantes.*

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



LE BOURBONNAIS

A LA COUR DE CASSATION

Le livre si curieux et si remarquable de M. Méplain a retracé l'existence des jurisconsultes bourbonnais d'autrefois. Sans avoir la prétention de continuer une semblable tâche, nous voudrions attirer l'attention sur les légistes qui, nés dans notre province, ont pris place au Tribunal ou à la Cour de Cassation. Une pareille étude (1) n'est pas sans intérêt : il n'est pas indifférent de connaître la vie des hommes distingués qui ont vu le jour dans le Bourbonnais.

I

C'est en 1790 que fut créé le tribunal de Cassation avec la mission de maintenir, par l'uniformité de la jurisprudence, l'unité de la législation civile et criminelle. La loi organique de l'institution, du 1er décembre 1790, décida que ce corps serait recruté par l'élection : l'assemblée électorale de chaque département devait désigner pour 4 ans un juge et un juge suppléant destiné à remplacer le titulaire en cas de décès ou de démission et aussi en cas d'acceptation de fonctions incompatibles avec l'exercice de la magistrature.

(1) Les renseignements ont été puisés aux sources officielles suivantes : *Le Tribunal et la Cour de Cassation, notices sur le personnel, recueillies et publiées avec l'autorisation de M. le Garde des Sceaux par les soins du parquet de la Cour*, Paris, imp. nationale, 1879. 1 vol. gr. in-8o ; RENOUARD : *Tableaux de la composition personnelle du Tribunal de Cassation depuis son origine jusqu'à la constitution de l'an VIII* (*Revue hist. de Dr. fr. et étr.* T. VII, p. 39 à 67, p. 160 à 175) ; *Tableaux de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, publiés par le Conseil de l'Ordre*, 2e édition. Paris, 1880, gr. in-8o (non mis dans le commerce).

Les élections eurent lieu dans l'intervalle compris entre le 28 janvier et le 14 avril 1791. Le département de l'Allier nomma Pierre Giraudet de Boudemange. Ce juge au Tribunal de Cassation était né à Moulins en 1736 ; il avait été successivement avocat à Moulins, procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts (1775), procureur général syndic de l'administration provinciale de Moulins (1780), juge de paix à Moulins (1789). Avec le système usité pour le recrutement, l'arrivée d'un simple juge de paix au plus haut corps judiciaire ne doit point surprendre. Du reste, Giraudet de Boudemange était digne de remplir les délicates fonctions qui lui avaient été confiées et de siéger à côté des hommes éminents qui composaient à cette époque le tribunal suprême. Installé le 20 avril 1791, Giraudet de Boudemange présida en qualité de doyen d'âge la séance dans laquelle il fut procédé à la répartition des magistrats entre les différentes chambres nommées alors sections. Il fut désigné pour appartenir à la première section, mais il ne tarda point à être appelé à diriger les délibérations de ses collègues ; le 1er vendémiaire an V, il était choisi comme vice-président de la section criminelle et, le 15 prairial an V, il passa à la section civile en qualité de président. Arrivé à l'expiration de ses fonctions, Giraudet de Boudemange fut remplacé le 6 septembre 1797 (1). Mais il n'abandonna pas la carrière active : pendant 7 années il présida le tribunal civil de Moulins et, de 1804 à 1808, il fut membre du Corps législatif. Il mourut à Moulins le 23 janvier 1816.

En 1791, le 15 février, le département de l'Allier avait élu comme suppléant Hennequin (Joseph). Né à Gannat le 14 avril 1748, élevé au collège d'Effiat, après avoir fait son droit à Paris, Hennequin avait plaidé comme avocat au Parlement, mais il avait abandonné le barreau lors de l'installation du parlement Maupeou; et quand la Révolution eut supprimé la

(1) Il fut remplacé, lorsque le Directoire exécutif reprit la nomination, par un ancien député d'Alsace, Rudler. V. RENOUARD, *loc. cit.*, p. 63.

charge de trésorier au bureau des Finances de Riom dont il s'était rendu acquéreur en 1775, il devint maire de Gannat en 1789. Hennequin ne fut point installé au Tribunal de Cassation ; aussi il consacra tout son temps aux travaux de l'Assemblée législative, au sein de laquelle ses concitoyens lui avaient donné place. A l'expiration de son mandat, il rentra dans la vie privée ; il n'en sortit que pour devenir sous-préfet de l'arrondissement de Gannat, puis en février 1807 membre du Corps législatif : renommé « Législateur », il refusa en avril 1815 d'accepter les fonctions de sous-préfet ; il passa dans la retraite et dans l'étude (1), à Gannat, les dernières années de sa vie terminée le 31 octobre 1837, consentant toutefois à prêter son concours à ses concitoyens comme conseiller municipal, administrateur des prisons, membre du conseil d'arrondissement, etc. (2).

II

Le système de l'élection pour le tribunal suprême n'avait pas donné, comme il fallait s'y attendre, les résultats espérés. Les rédacteurs de la Constitution de l'an VIII n'hésitèrent pas à changer le mode de nomination. Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X (4 août 1802) décida que les juges de la cour de Cassation seraient choisis, par le Sénat et sur la présentation du premier Consul, plus tard de l'Empereur.

Le 28 mars 1809 fut nommé en remplacement de l'illustre Henrion de Pansey, Georges-Antoine Chabot (dit Chabot de l'Allier), né à Montluçon le 13 avril 1758. D'abord avocat à Montluçon, il avait été procureur syndic et président du tribunal de sa ville natale ; après avoir appartenu à la Conven-

(1) Hennequin a laissé la traduction d'un roman anglais (*Les aventures de Jacques Manners*), des traductions d'églogues de Virgile, de *Roland furieux* et un poème sur la terrasse de Langlar.

(2) M. Meilheurat a lu à la Société d'émulation une *Notice biographique sur M. Joseph Hennequin ;* elle figure au tome V du *Bulletin*, p. 417 et suivantes.

tion, il avait accepté les fonctions de commissaire du Directoire près le tribunal de Montluçon, mais il ne tarda pas à résigner sa charge pour rentrer dans la vie politique : il fit successivement partie du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens, du Tribunat (qu'il présidait lorsqu'à la séance du 16 floréal an X, Regnier vint, au nom du gouvernement, apporter la nouvelle de la paix d'Amiens) ; il entra au Corps législatif, il y fut de ceux qui appuyèrent la proposition tendant à conférer la dignité impériale à Napoléon Bonaparte. Son attitude et le rôle important qu'il joua dans la discussion du Code civil, notamment à propos du titre des successions, attirèrent sur Chabot (de l'Allier) les faveurs de l'Empereur. Il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur, inspecteur général des écoles de droit (22 février 1806) et juge à la Cour de Cassation (28 mars 1809). Installé le 5 avril de la même année, il siégea à la chambre des Requêtes. Bien que promu inspecteur général des études en 1815, quoique pendant les Cent-Jours il eût présidé au Champ de Mai la députation du département de l'Allier et remis à l'Empereur l'adresse des électeurs de ce département, Chabot de l'Allier conserva ses titres et ses places au retour des Bourbons : une ordonnance royale du 15 février 1815 le maintint à la Cour de Cassation. En 1819, il présidait les épreuves du jury de concours pour une chaire de droit romain à la Faculté de Paris lorsqu'il fut frappé par une mort inattendue, le 18 avril. Fait à retenir : parmi les candidats qui se disputaient cette chaire figurait un de ses compatriotes, Duranton.

Chabot (de l'Allier) a laissé dans la science du droit un nom estimé. On lui doit en effet, outre un certain nombre de rapports et de discours soit au conseil des Anciens, soit au Tribunat, deux importants volumes intitulés : *Questions transitoires sur le Code civil ;* un *tableau de la législation ancienne sur les successions et de la législation nouvelle établie par le Code civil,* un ouvrage consulté même encore aujourd'hui, *le Commentaire*

sur la loi des successions souvent réimprimé et dont une édition a été publiée en 1840 par M. Belost-Jolimont (1).

III

A partir de la mort de Chabot (de l'Allier), aucun magistrat originaire du département de l'Allier ne prit place parmi les membres de la cour suprême.

Mais le barreau institué près cette cour et près le Conseil d'État posséda pendant de longues années un de nos compatriotes : M. Gabriel-Michel Dufour (2). Né à Moulins le 2 mars 1811, à la suite de brillantes études et après avoir été inscrit sur la liste des avocats à la Cour de Paris, il devint avocat aux Conseils du Roi à la Cour de Cassation le 11 décembre 1839. Le talent qu'il déploya, moins à la barre peut-être que dans les travaux écrits, la publication d'un *Traité général du droit administratif appliqué,* aussi remarquable par l'étendue des connaissances que par le style et parvenu à sa 3e édition, le placèrent rapidement parmi les membres les plus distingués de l'Ordre qui l'avait accueilli. Sa personnalité s'imposait : aussi il fut appelé à faire partie du conseil de l'Ordre de 1850 à 1853, une deuxième fois de 1857 à 1859 ; il fut décoré de la Légion d'honneur en août 1858 et, l'année suivante, il remplaça comme président de l'Ordre un avocat éminent, M. Paul Fabre. Il remplit de 1859 à 1862 ces fonctions avec le soin qu'il mettait en tout. A l'expiration du mandat qui lui avait été confié sans lutte et d'un avis unanime, il reprit sa place parmi ses confrères ; ce ne fut pas pour longtemps : le 13 mai 1864 il se démit de sa charge ; 4 ans après, le 31 mai 1868, il mourait à Luxeuil (Haute-Saône) (3).

(1) M. Moulin a rédigé pour la *Revue Wolowski* une *Notice biographique et critique sur Chabot* (*de l'Allier*) qui a été reproduite en tête de l'édition de 1844 du *Commentaire sur la loi des successions.*

(2) Un décret du 17 décembre 1864 avait autorisé M. Dufour à joindre à son nom celui de son grand-père maternel, M. Gabriel Raffier, juge au tribunal de Moulins.

(3) Une *Notice sur M. Gabriel Dufour* a été insérée par M. J. Auger dans le *Bulletin de la Société d'émulation*, T. XII, p. 317-330.

M. Dufour était sincèrement attaché à sa terre natale. Ses compatriotes n'hésitèrent pas à le nommer le 19 mars 1850 leur représentant à l'Assemblée législative ; il prit une part importante aux débats parlementaires ; ses connaissances spéciales lui donnaient toute qualité pour intervenir dans les discussions. Il abandonna pourtant sans trop de peine la carrière politique lors de la séparation de l'Assemblée législative. Néanmoins, en 1859, il consentit à entrer au Conseil général de l'Allier et à y représenter le canton de Saint-Pourçain.

Joseph LEFORT,

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation,
Lauréat de l'Institut,
Directeur de la *Revue générale du Droit*, etc.



FONDATIONS
DES COUVENTS DE MOULINS

MINIMES, CHARTREUX ET CARMÉLITES

(*Suite*)

COUVENT DES CHARTREUX

Voilà encore un couvent attribué à Henri II de Bourbon, prince de Condé, qui n'en fut aussi que le fondateur *honoraire;* mais avec plus de raison que pour le couvent des Minimes, parce qu'il donna le terrain, situé au bout du faubourg de Chaveau, dépendant d'un ancien fief de la maison de Bourbon, où le couvent et l'église furent construits, en 1625 et non en 1622, avec les donations de *Jehan du Buysson*, chevalier, seigneur de Beauregard, frère du P. André, fondateur des Minimes et alors maire de la ville de Moulins, de 1625 à 1627.

Tous les titres concernant cette fondation, que possédait le comte *du Buysson de Douzon*, député de la noblesse du Bourbonnais, guillotiné en 1793, ayant été brûlés dans l'incendie de son château de Poncenat, par la bande de forcenés qui étaient venus l'arrêter, nous avions prié *M. Vayssière*, notre savant et sympathique archiviste, de nous copier à Paris, dans le *Calendrier de la Chartreuse de Moulins*, tout ce qui concerne la fondation du couvent, pour pouvoir présenter, pour cet article, des preuves irréfutables, comme pour les Minimes et les Carmélites.

En 1847, pendant que j'étais au ministère des Finances, *M. Lacabane*, conservateur de la Bibliothèque royale, dont tous ceux qui l'ont connu conservent le souvenir de sa grande

érudition, de son extrême obligeance et de la connaissance surprenante qu'il avait de toutes les pièces dont il était le gardien, m'avait aidé à lire et à traduire, pour mon père, un admirable manuscrit latin, orné de peintures, dessins, vignettes et arabesques à la main : *Le Calendrier de la Chartreuse de Moulins.*

Là se trouvent consignés les événements du couvent, depuis sa fondation en 1625, par *Jehan du Buysson*, chevalier seigneur de Beauregard, qui fut enterré, le 19 mars 1651, sous le maître autel de leur église, registres paroissiaux 435, f° 63, Moulins, jusqu'à sa destruction en 1793. Du feuillet 29 au 35ᵉ tous les dons du dit Jean du Buysson et de sa famille y sont relatés, les clauses de son testament concernant le couvent et en regard, sur une estampe dessinée et peinte, est représenté le maître autel de leur église, avec les inscriptions et sculptures des deux côtés. A droite, une épitaphe : *cy gît noble Jehan du Buysson*, chevalier seigneur de Beauregard et de Poulung, fondateur et bienfaiteur des Chartreux de Moulins, décédé le 19 du mois de mars MDCLI. *Requiescat in pace.* A gauche, les armes des du Buysson, sculptées, timbrées et décorées de lambrequins.

Couvent, église et tombeau furent détruits entièrement en 1793 et je tiens ces renseignements des membres de ma famille qui allaient dans cette église avant sa destruction.

C'est en vain que nous avions indiqué à M. Vayssière la place, le local, le rayon où se trouvait ce gros manuscrit in-4°, recouvert de parchemin. On lui a répondu qu'il appartenait à M. Lacabane et qu'il l'avait emporté. Quelle fable !... Nous parierions gros que nos plus beaux manuscrits d'autrefois sont aujourd'hui introuvables.

COUVENT DES CARMÉLITES

N'y a-t-il pas lieu d'être étonné de ce que MM. de Coiffier et Batissier n'aient pas encore attribué la fondation de ce couvent à *Charlotte-Marguerite de Montmorency*, épouse d'*Henri II*

de Bourbon, fondateur, d'après eux, de tous ceux de Moulins? Elle fut enterrée, en 1650, dans l'église des Carmélites du faubourg Saint-Jacques de Paris : quelle coïncidence, cependant!... mais ils se sont bien gardés de dire que le sieur *Dulac*, époux de *Gabrielle Mallet*, était un *du Buysson*. Nous avons dans nos archives du Vernet, à l'appui de ce que nous allons dire, une liasse de titres à la disposition de ceux qui voudront les vérifier.

Philippe du Buysson, écuyer, seigneur du Lac, château-fort paroisse du Theil, était le neuvième et dernier enfant de Jehan du Buysson, écuyer, seigneur de la Cave, Mont, Montcelat, etc., et de sa deuxième femme Antoinette du Val, dame de Chaumardy, L'Anglars, Fouranges, paroisses de Broût et de la Chaize-sous-Monestay. Il servit d'abord dans la compagnie des hommes d'armes du marquis *Gilbert de Chazeron*, son parent, gouverneur du Bourbonnais, chevalier du Saint-Esprit, dont il devint lieutenant en 1603 et il l'était encore sous le comte de la Palisse, *Jean-François de la Guiche*, qui avait succédé à M. de Chazeron, mort en mars 1605, dans le gouvernement du Bourbonnais, quand il épousa le mardi 10 septembre 1605, damoiselle *Gabrielle Mallet*, fille de noble *Gabriel Mallet* de Vandègre, chevalier seigneur du dit lieu et de la Forest-Bulhon, et de dame Claude de Marillac (1). S'étant retiré du service après son mariage, Philippe habitait avec sa femme et ses trois enfants son château du Lac, quand un jour du mois d'août 1625, il tomba d'une fenêtre et se tua dans sa chute. Gabrielle, désespérée d'un pareil malheur, vint se fixer à Riom, dans sa famille, ayant fait le vœu de se faire religieuse du Mont-Carmel et de fonder à Moulins un couvent de cet ordre, dès que ses enfants seraient en âge de se prononcer pour une vocation.

André du Buysson, l'aîné de ses enfants, s'étant fait capucin,

(1) Preuves de maintenues.

en 1627, elle entra avec ses deux filles au couvent des Carmélites de Riom, où elles se firent recevoir religieuses, et dès ce moment, Gabrielle se mit en mesure d'accomplir son vœu. Par décision d'un conseil de famille du 14 novembre 1627, la seigneurie du Lac fut vendue à leur voisin et parent *Jehan de Gouzolles*, écuyer, seigneur du Mas du Theil, pour la somme de 37,000 livres tournois (1). Nous ne savons si, comme le dit M. Batissier dans l'*Ancien Bourbonnais* (2), sa première intention fut de fonder son couvent à Clermont; mais voici ce dont nous avons la preuve : entrée au couvent en novembre 1627, dès le 5 mars suivant elle écrivit à son neveu *Jehan du Buysson*, seigneur de Beauregard, conseiller du roi, trésorier général des finances à Moulins, fondateur du couvent des Chartreux, d'aller trouver l'évêque d'Autun, lui soumettre son projet et, s'il l'approuvait, de lui chercher un emplacement convenable et d'en faire l'acquisition. Ce fut à la suite de la réponse qu'elle reçut de son neveu et de l'offre qu'il lui faisait de mettre à sa disposition sa maison de la rue Saint-Pierre, que Gabrielle y amena, le 28 octobre 1628, les filles du Mont-Carmel, où elles se logèrent provisoirement.

Jehan du Buysson ayant acheté, par acte du 4 décembre 1628, passé par Me Desbruyères, notaire, la maison, cour et jardin de *Sébastien Ferruyes*, commissaire aux aides, et de *Jehanne Charbonnyer*, sa femme, au nom des religieuses (3), elles y firent édifier et aménager leur couvent, dont la fondation fut confirmée par lettres patentes de Louis XIII, sur la demande de la princesse de Condé, *Charlotte-Marguerite de Montmorency*, épouse d'Henri II de Bourbon et approuvée par l'évêque d'Autun, *Claude de la Madeleine de Ragny* (4). Cette maison, située rue de la *Paume*, faubourg de Paris, fut achetée la somme

(1) Liasse III, nº 18.
(2) T. II, 115.
(3) Liasse III, 18.
(4) Liasse III, 18.

de 3,000 livres, dont une partie devait être employée à solder la créance qu'a sur l'immeuble Messire *Jehan de Lingendes*, seigneur des Guyots, qui en fit remise à la fondatrice.

Gabrielle, appelée *Denise-Jésus*, refusa de prendre le titre de prieure et la direction du couvent; elle exigea que ce titre fût conféré à la plus jeune de ses filles, appelée *Marie de Saint-François*, devenue aveugle à la suite d'un accident où elle s'était brûlé les yeux, ayant comme sous-prieure sœur *Marie de la Croix (Antoinette du Buysson*, septième enfant de *Nicolas du Buysson*, seigneur de Courcelles, et de Renée de Bernard de Montebize), et comme caissière et dépositaire de l'ordre, sa fille aînée, sœur Marie du Saint-Esprit (1). La communauté se composait en outre de six religieuses venant du couvent de Riom, dont le dit couvent de Moulins se déclara dépendant. Sœur *Denise-Jésus* se fit remarquer par son ardente piété et l'austérité de sa vie et mourut en odeur de sainteté le 2 décembre 1658, âgée de 73 ans. Louis XIV, sur la demande de l'évêque d'Autun, confirma l'établissement des Carmélites de Moulins, l'année qui suivit la mort de la fondatrice.

Le couvent, situé comme nous l'avons dit rue de la *Paume*, qui prit le nom de rue des *Carmélites* et que les édiles du jour viennent de changer en celui de rue de *Decize*, se composait d'une vaste maison bourgeoise à deux étages, contenant, dit l'acte, cinq chambres basses à feu et autant au-dessus, ayant aspect sur la rue; avec cour haute et basse, puits, étableries, remises et jardin par derrière, joignant celui de *Me Antoine Bernachier*, praticien et greffier des présentations de la châtellenie, qui fut acquis par vente à part, pour y construire la chapelle du couvent.

Cette église, une des plus remarquables de la ville de Moulins et dont nous devons la description aux membres de notre famille, qui l'avaient souvent visitée avant sa destruc-

(1) Liasse III, 18.

tion, fut construite par *Lemercier*, sur les plans et dessins de *Mansard*, et terminée en 1649. Elle avait sa façade décorée par quatre pilastres d'ordre corinthien, supportant un fronton, dans le tympan duquel était sculpté un bas-relief qui représentait l'arrivée en France et le débarquement des religieux du Mont-Carmel, amenés par le roi saint Louis en 1238, et dans les encognures les armes des *Mallet* et des *du Buysson*. L'intérieur était d'ordre ionique, avec de gracieux ornements qui rehaussaient la sévérité des lignes de l'architecture. Le chœur, où était un maître-autel en marbre blanc, artistement sculpté, était flanqué de quatre chapelles, dont l'une, dédiée au patron de la fondatrice, contenait un autel, aussi en marbre blanc sculpté, où, sur le tabernacle, était un ange Gabriel annonçant la venue du Sauveur à la Vierge Marie, don de la duchesse de Montmorency, cette infortunée princesse qui venait d'ériger le tombeau remarquable de son mari dans l'église de la Visitation de Moulins. Ce groupe de sculpture, ainsi que le cartouche du fronton, avaient été exécutés par *Thomas Regnaudin*, le célèbre sculpteur du Bourbonnais.

Faut-il ajouter que toutes ces belles choses, qui faisaient l'admiration des connaisseurs du temps, furent impitoyablement détruites en 1793 ?

Comte F. du Buysson.



LES ARTISTES BOURBONNAIS

AU SALON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

PEINTURE

A cette exposition des Champs-Elysées, fort belle malgré l'absence de maîtres tels que Carolus Duran, Dagnan-Bouveret, Ribot, Puvis de Chavannes, Gervex, Desboutin, Duez, Roll, Damoye, Dalou, etc., qui ont émigré au Champ-de-Mars, le visiteur rencontre sous mille aspects les séduisantes attractions de l'art contemporain. Les chefs-d'œuvre n'y sont pas en grand nombre, mais une exposition annuelle n'est pas une exposition centennale, et à défaut d'un peu de génie on doit se contenter de beaucoup de talent. Certaines compositions, du reste, dépassent de très haut le niveau commun, et en tête de celles-là il faut placer *la Mort de Babylone*, de Rochegrosse, le beau-fils de notre Théodore de Banville.

Les envois des artistes bourbonnais, quoique plus modestes, sont néanmoins très dignes d'attention et nous aurions mauvaise grâce à ne pas nous déclarer satisfaits devant le ravissant paysage de M. Georges-Antonio Lopisgich, de Vichy, une vue prise à Valvins, près Fontainebleau, que le Jury a récompensée d'une 3e médaille.

Sur un espace gazonné, coupé de broussailles, s'élève un groupe d'arbres assez singulièrement disposés. A droite et à gauche, au second plan, des bouquets de verdure, et au fond un coteau ondulé. De l'ensemble, très simple et très succinct, se dégage cette impression d'élégance et de fraîcheur agreste particulière aux campagnes des environs de Paris, si harmonieuses de couleur et de dessin.

M. d'Heurs, de Gannat, a exposé un *Bief du Sichon* pris au moulin des Couteliers. Il suffit d'avoir vu les pentes abruptes

s'abaissant sur le torrent. rugueuses et semées d'affleurements rocheux, pour reconnaître, malgré le soin de l'artiste à simplifier en débarrassant le terrain des fouillis encombrants, ce site des environs de Vichy. Cette excellente peinture permet d'espérer que M. d'Heurs ne tardera pas à aborder les grands sujets, qu'il est parfaitement apte à traiter.

C'est aussi un paysage qu'a envoyé M. Forichon, une vue de Commentry, sa ville natale. Cette toile est moins heureusement placée que les précédentes et cette circonstance ne permet pas d'apprécier ses qualités autant qu'on le désirerait. A première vue il semble que le site choisi par M. Forichon manque un peu du pittoresque et du caractère indispensables à toute œuvre d'art ayant pour objet la représentation de la nature. On désirerait un peu plus d'énergie au premier plan, composé de terrains rougeâtres ondulés en forme de vagues ; mais le reste du tableau, surtout la ville, étalée dans le lointain, couronnée de fumées, peinte dans une gamme de tons gris, est parfait. Certaines parties, comme les blocs de briques rouges, donnent à l'ensemble une apparence de fortification.

Nous quittons le paysage avec Mlle Jeanne-Madeleine Favier, qui a exposé un portrait de M. Jean Hélot. Ce dernier fume avec délices, tout en feuilletant un livre, accoudé à une table de jeu. Il y a dans cette tête blonde et exubérante de santé, peinte en pleine lumière, quelque chose qui rappelle la manière de Bastien-Lepage. Ce n'est pas un maître d'une mauvaise école.

AQUARELLES, PASTEL, FAIENCE

M. F. de Chavigny, qui est devenu un habitué fidèle du Salon, a exposé cette année une grande aquarelle : *Volailles au marché*, qui tranche curieusement dans la salle 2 sur les tons de fleurs de la plupart des cadres qui l'avoisinent. Rien n'est plus vrai ni d'un réalisme plus déterminé que ces oiseaux de basse-cour aux mines ahuries, qu'on croirait peints en pleine pâte. La scène, très vivante, a été rendue par M. de Chavigny avec son entrain habituel, et nous ne saurions trop féliciter notre artiste moulinois de cette composition nouvelle, où il a une fois de plus

tiré parti des dons heureux dont la nature l'a doué. Son groupe d'oies est de grandeur naturelle ; les attitudes sont bien variées et les tons brouillés de gris, qu'il affectionne pour les fonds, s'harmonisent parfaitement avec la couleur générale.

Non loin de l'aquarelle de M. de Chavigny on trouve le *Vieux saule*, de M. Pierre Leprat. Ce vieux saule, au tronc noueux et rugueux, est penché sur une eau claire. Au premier plan sont épars des blocs de pierres d'une vérité surprenante. Le feuillage est d'un vert tendre, rendu sans violences ni duretés. Le pinceau de M. Leprat a été très habile et très exact dans les tons violacés de l'antique tronc d'arbre mélancolique et chevelu, celui-là-même, sans doute, à qui s'adressait le poète Jean Rameau quand il rimait la jolie pièce : *Un saule curieux*, de son volume de *la Nature*.

O vieux saule courbattu,
Que ta pose est singulière.
Pourquoi donc, pourquoi t'es-tu
Tant penché sur la rivière ?

Nous avons remarqué aussi des rhododendrons et boules de neige de Mademoiselle Noémie Geoffroy, de Montluçon. Les rhododendrons sont fort bien traités, mais les boules de neige nous ont paru manquer d'éclat et justifier insuffisamment leur poétique dénomination.

Cette aquarelle n'est cependant pas sans mérite et il ne faudrait pas donner à cette critique de détail la portée d'un jugement d'ensemble.

M. Emile Diffloth, de Couleuvre, a envoyé un plat décoratif rond, en faïence, admirablement peint et composé. Le fond est délicieusement orné de fleurs en relief imaginées par la fantaisie de l'artiste, d'une fraîcheur et d'un éclat tout à fait séduisants.

Mademoiselle Favier, en outre de son portrait de M. Hélot, a exposé un petit pastel d'un bon relief : *portrait de M. H. Séligmann*. C'est un des meilleurs pastels du Salon, où l'on a remarqué cette année qu'il y en avait d'excellents.

SCULPTURE

Nous avons à mentionner pour les envois de sculpture :

De Mademoiselle Louise Bureau, de Lapalisse, *Claudia*, buste

en bronze d'une très bonne exécution. Cette petite tête de pauvre fille résignée et souffreteuse est très expressive.

De M. Jean Coulon, un buste de magistrat, en plâtre. Ce buste n'a pas la haute portée des œuvres précédentes de l'éminent artiste d'Ebreuil, mais il contient néanmoins toutes ses mêmes et brillantes qualités.

De M. Gilbert Guillaume, de Moulins, également un buste en plâtre représentant l'image de M. Forichon ; œuvre de début très digne d'attention, et début plein de promesses.

De M. Adolphe-Stéphane Mony, un *Saint Louis à Juilly*, statue en pierre. Le roi accueille à Juilly les enfants des croisés morts en Palestine, et fonde le célèbre collège oratorien. C'est un pendant à la superbe statue de *Sainte Geneviève de Juilly* (1). M. Mony a cherché à mettre dans celle-ci toute l'expression de foi et de charité qui caractérise la physionomie héroïque de saint Louis, et il y a pleinement réussi. Il a voulu que, sous les attributs royaux, on vît l'homme humblement soumis à la loi de Dieu. Le roi tient une épée de la main gauche, au-dessous de la garde, sur laquelle est appuyé le bras droit, désignant d'un geste l'emplacement du futur collège. Il est vêtu de la cotte de mailles et ses épaules sont couvertes du manteau d'hermine fleurdelisé.

Cette grande figure de saint Louis rayonne dans le moyen âge comme la véritable expression du guerrier et du chrétien et c'est avec ce double caractère, rehaussé de la majesté royale, que M. Mony nous montre, dans le pieux fondateur de Juilly, le vainqueur de Saintes et de Taillebourg, le héros malheureux de la 8e croisade. Ce bloc est donc une œuvre interprétative au point de vue historique, et une œuvre artistique par excellence, puisque les qualités de technique et de métier que l'on y remarque et qui lui étaient non moins indispensables que la compréhension exacte du passé qu'elle évoque, viennent encore appeler et retenir le regard.

M. Mony a aussi exposé un charmant médaillon en marbre :

(1) V, *Annales bourb.*, année 1889, p. 365.

portrait de Madame Angèle V., dont le modèle est absolument parfait de finesse et de pureté.

GRAVURE

M. Lopisgich, à l'exemple de M. Desboutin, qui figure chaque année dans des sections différentes, ne s'est pas contenté d'envoyer le paysage dont nous avons parlé ; il a aussi exposé deux gravures à la pointe sèche très vigoureuses et enlevées avec une grande sûreté. L'une a été exécutée d'après une aquarelle de Maris pour la *Revue des lettres et des arts ;* et l'autre, supérieure encore à la première, représente un paysage de Fontainebleau, dont un bouquet d'arbres, une prairie, de l'eau traversée par des vaches, font tous les frais.

ARCHITECTURE

M. J.-B. Edmond Malo, de Buxière-les-Mines, est représenté au Salon par une série de dessins représentant les ruines du vieux St-Vincent de Mâcon, perspective extérieure avec chapiteaux et bases du narthex, en triptyque ; trois petits panneaux. Ces dessins, très artistiques, sont à la plume et d'une parfaite habileté d'exécution.

Quant à M. René Moreau, son envoi de cette année concerne le château de Contresol : six châssis et un cadre. Les châssis contiennent six reproductions photographiques du château, vues intérieures et extérieures : façades ouest, sud et est, la cheminée du grand salon, le grand escalier et le porche. Le cadre contient un dessin au tireligne et au lavis, façade nord.

E. Delaigue.



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(*Suite*)

Quelques années auparavant, vers 1635, Pierre *du Tremblay*, bourgeois de Montluçon, avait épousé Anne *Le Cler*, sœur d'André *Le Cler*, avocat en parlement, procureur fiscal de Monseigneur frère du Roi au pays de Combrailles, et de Léonard *Le Cler*, chanoine régulier de Saint-Augustin, curé de Saint-Pierre de Montluçon.

Le nom s'orthographie indifféremment, selon les actes, *Dutramblay*, *Dutremblay*, *du Tremblet*, etc., etc.

F

Faure (Antoine), prêtre, curé de La Vault-Sainte-Anne, au nom d'Antoine Bonnebaud, de la paroisse de la Vault.

P. 800. — 1 quarte de froment pour divers héritages à la Vault, deux maisons, vigne.

Faure (Etienne), bourgeois et marchand, pour lui et pour Pérette de la Borne, sa femme.

P. 425. — 1 d. t. et 2 quartes de froment pour une maison avec jardin au faubourg des Forges, près la planche de l'Amaron.

P. 426. — 2 quartes de froment pour un pré et vignoble à Rimard.

Faure (Huguet), maréchal, de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 484. — 12 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

Faure (Louis), sieur de Bostfrancon.

P. 351. — 6 d. t. pour un vignoble à Chambraud.

Faure (Pierre), maréchal.

P. 173. — 4 d. t. pour une place au faubourg de Saint-Pierre.

FAURE. — Voy. *de Chenin.*

Faure. — La descendance d'Etienne *Faure* et de Pérette *de la Borne*, reconnaissable, dirai-je presque, en dehors de tous les actes, au prénom d'Etienne qui s'y transmettait fidèlement, a subsisté à Montluçon au moins jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Je la perds à cette époque, mais sans avoir la certitude de son extinction.

Elle était représentée au XVII[e] siècle par deux rameaux :

I. — Raymond *Faure*, bourgeois et marchand de Montluçon, veuf en premières noces de Marguerite *Valet*, épousa en 1631 Claire *Combe*, qui était veuve de lui dès avant 1659. Il en eut trois enfants :

1° Claude, fils, né en 1632.

2° Marie, mariée le 10 juillet 1659 à Antoine *Berthet*, avocat en parlement, fils de Gilbert, chirurgien, et de Marie *Guilhen*. Elle mourut le 12 juillet 1706.

3° Noble Jean-Gilbert *Faure*, docteur en médecine, né le 10 août 1630, marié le 12 février 1665 à Anne *Justier*, dont les trois enfants suivants, de qui le sort m'est inconnu :

A). — Jean-Philippe, né le 12 septembre 1666.

B). — Marie, née le 8 avril 1668.

C). — Antoine, né le 5 juin 1669.

II. — Jacques *Faure*, greffier en la châtellenie et notaire royal, mort le 6 février 1648, jour de la naissance de son dernier fils, avait épousé Marie *Delhort*. Il en eut :

1°. — Etienne, prêtre communaliste de Saint-Pierre, et chanoine de Saint-Nicolas, né le 1[er] janvier 1643, mort le 28 janvier 1701.

2°. — Joseph, né le 5 juin 1645.

3°. — Nicolas, bourgeois de Montluçon, né le 6 février 1648, marié le 1[er] juillet 1684 à Antoinette *Piéjay*, fille de feu Nicolas et de Jeanne *Gomard*, dont provinrent :

A). — Etienne, né le 20 avril 1685.

B). — Jacques, né le 2 septembre 1686, mort sans alliance le 9 février 1708.

C). — Georges, né le 24 janvier 1689.

D). — Marguerite, née le 14 juillet 1690.

Ferrand (Pierre) et Jean Olivier, paroisse Saint-Pierre.

P. 145. — 4 septiers de seigle pour une maison avec courtillage.

P. 146. — 2 septiers et 7 quartes de seigle pour une autre maison.

Filiozat. — Voy. *Roudier*.

Fleury (Colas), orfèvre, de la paroisse de Notre-Dame.

P. 742. — 12 d. t. pour un jardin à l'Amaron, près la porte des Forges.

Fleury. — Voy. *Bizebarre*. — *Sauret*.

Flory (Nicolas) (Lis. Fleury), orfèvre et bourgeois de Montluçon.

P. 314. — 6 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

Je n'ai pas suivi complètement la filiation de cette famille. Je sais seulement qu'elle existait encore au milieu du XVIIe siècle. — Gilbert *Fleury*, maître fourbisseur à Montluçon, était mort dès avant 1658, laissant de sa femme Louise *Deschamps :*

A). — Michelle *Fleury*, née le 27 décembre 1638.

B). — Claude, né le 6 février 1639.

C). — André, né le 26 octobre 1642.

D). — Anne, née le 14 septembre 1645.

E). — Mathurin, né le 13 avril 1649.

J'ignore le destin de ces enfants.

De la Font (Etienne), cordonnier, paroisse de Saint-Pierre.

P. 428. — 1 d. t. et une quarte de froment pour une maison avec jardin au faubourg des Forges.

De la Font (Pierre), de la paroisse de Lignerolles, pour Jeanne Périchon, sa femme, et pour Antoine et Jean Périchon.

P. 738. — 19 s. 4 d. t. pour un pré à Lignerolles.

Il me serait impossible aujourd'hui de dire si Étienne et Pierre *de la Font*, ci-dessus, appartenaient à la même famille, bien que cela me paraisse assez probable. Mais ce que je puis donner comme certain, c'est que la descendance de Pierre subsista jusqu'à la fin du XVIIe siècle au moins, de la manière suivante :

De la Font, seigneurs des Roudiers, les Montais, Montigny, etc. (1).

I. — Noble Jean *de la Font*, sieur de Montigny et des Roudiers, descendant au cinquième degré de Pierre ci-dessus (par l'aîné de ses arrière-petits-fils, Jean *de la Font*, premier du nom), était avocat en la châtellenie de Montluçon et mourut en cette ville en 1652. Il avait été marié deux fois, d'abord à Marie *Jallard*, qu'il épousa à Néris le 26 novembre 1625, et qui décéda en janvier 1626, et en second lieu le 7 octobre 1632, à Louise *Delhort*, fille de Jean et de Claude *Labour*. Cette dernière alliance lui donna, entre autres enfants :

A). — Marie *de la Font*, née le 14 octobre 1633, mariée le 12 février 1654 à Mathieu *Perrot*, sieur d'Estivareilles, notaire royal à Montluçon.

B). — Catherine, née le 20 octobre 1638, mariée le 17 février 1659 à Jean *Perrot*, sieur des Roudiers, procureur du Roi en la châtellenie de Thizon et greffier en l'élection de Montluçon, frère de Mathieu, ci-dessus nommé.

C). — Jacques *de la Font*, sieur de Montigny, avocat en parlement, né le 23 août 1642, mort sans alliance le 19 septembre 1668.

D). — Etienne, chanoine du chapitre de Saint-Sauveur

(1) **Armes** : *D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une aiglette du même.*

d'Hérisson, puis de Saint-Nicolas de Montluçon, né le 23 mai 1644, mort le 28 juillet 1672.

II. — Annet *de la Font*, descendant au quatrième degré de Pierre, l'auteur commun (et fils du cadet de ses arrière-petits-fils, nommé Jacques *de la Font*), habita Montaigut-en-Combrailles, où son père était allé se fixer dès 1580 environ. De sa femme nommée Catherine *Jubot*, il eut, entre autres enfants, un fils nommé Claude.

Celui-ci, bourgeois de Montaigut, épousa dès avant 1658 Marguerite *Chenet*, qui lui survivait encore en 1698. Ils avaient eu plusieurs enfants, dont un, noble Joseph *de la Font*, conseiller du Roi, assesseur en la vice-sénéchaussée de la Marche, Montaigut et Combrailles, figure à l'Armorial général (Reg. Guéret, n° 162). Il est le dernier du nom dont j'aie eu connaissance.

De Forest (Jacques), prêtre, licencié en droit, chanoine de la collégiale de Saint-Nicolas.

P. 338. — 14 d. t. pour une maison avec jardin.

De Forest (Philippe), receveur pour le duc de Bourbon à Montluçon.

P. 685. — 8 s. 4 d. t. pour une maison et plusieurs jardins à Notre-Dame.

Cette famille a subsisté quelque temps dans notre pays. Un descendant du receveur du duc de Bourbon, portant le même prénom, et sans doute son petit-fils, Philippe *de Forest*, écuyer, seigneur de Pras, vivait à Montluçon vers 1550. Il était mort dès avant 1567, laissant veuve Gilberte *de Villaine*.

Moins de cent ans plus tard, je trouve Jeanne *de Forest*, mariée entre 1620 et 1640 à noble Gilbert *Jaladon*, seigneur de la Barre, fils d'Antoine et de Gabrielle *de Fournoux*.

Marguerite *de Forest*, dame de Pras, sans doute fille de Philippe, ci-dessus, avait épousé dès avant 1597 Robert

Labour, auquel elle apporta la terre de Pras, qui nomma leurs descendants. Ce fait semble indiquer que son père n'avait pas eu d'héritiers mâles. Le certain, c'est que son nom semble avoir disparu de Montluçon dès cette époque.

FOUCRIER. — Voy. *Saulnier.*

FRADE. — Voy. *Maussan.*

FRADET (Louis), prêtre, et Robert CAVENIN, barbier, paroissiens de Notre-Dame, le dit Robert pour lui et pour les enfants issus de sa feue femme Antoine FRADET.

P. 316. — 15 d. pour une maison à Notre-Dame.
P. 318. — 4 d. pour un vignoble à Souleloup.

Il a existé en Berry et Bourbonnais une famille de bonne noblesse, du nom de *Fradet*, qui me paraît n'avoir aucun rapport avec la famille actuelle. Ce sont les *Fradet*, seigneurs de Saint-Aoust, Loye, la Voyerie, la Picardière, Redan, Pigny, la Chaise, Saint-Avit, la Pouge, Saint-Jeanvrin, la Motte-Feuilly, Vierzon, Châteaumeillant, Chappes, Vignou-sur-Baranjon, barons de Bourdelles, vicomtes de Villemenard, comtes de Châteaumeillant, etc. — Ils descendaient de Pierre *Fradet*, sieur de la Voyerie et de Chappes, capitaine de la ville de la Charité et de la grosse tour de Bourges (1419), mort le 3 avril 1449.

Bien que leur principal établissement fût en Berry, ils ont eu une branche fixée dans l'élection de Gannat, au XVIIe siècle. Et, chose à remarquer, cette branche ne paraît pas avoir joui des privilèges de la noblesse, soit par dérogeance, soit pour tout autre cause. (Voy. Arm. gén. mss. Reg. Gannat, n° 56.) Cependant sa communauté d'origine avec les *Fradet* du Berry ne saurait être mise en doute, puisqu'elle portait les mêmes armes (1). Il n'y aurait donc rien d'impossible à ce que Montluçon

(1) **Armes :** ***D'or à trois fers de pique de sable.***

eût aussi possédé un rameau du même tronc. Mais, je le répète, je n'ai aucun document qui me fixe à cet égard, et une simple homonymie ne me permet pas de bâtir une hypothèse plausible sur un point aussi délicat.

De Fraigne (Eustache), écuyer, seigneur dudit lieu, Pierre Paniat, fils de feu Pierre Paniat, Georges Paniat, le jeune, fils de Gorges, ceux-ci pour eux et au nom de Georges Paniat l'aîné, fils de Mathé Paniat.

P. 768. — 5 quartes et demie d'avoine pour un vignoble à Champgrand.

De Fraigne. — Voy. *Maussan*.

De Fraigne, seigneurs de Fraigne, Chaloche, Bizeneuille, la Combe, Bussière-Vieille, la Vaux-de-Cosne, Clusors, etc., comtes de Fraigne (1).

Cette famille est d'ancienne et très bonne noblesse. Eustache *de Fraigne*, seigneur de Fraigne, ci-dessus nommé, eut deux fils, l'un, Jean, qui suit, et continua la filiation ; l'autre, Etienne, qui fut chevalier et grand maréchal de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (plus tard Malte) et commandeur de la Vaufranche.

Messire Jean *de Fraigne*, seigneur de Fraigne et de Chaloche, épousa dès avant 1527 Claude *Brachet*, fille de noble et puissant seigneur Jean *Brachet*, baron de Magnac, et de Jeanne *de Blanchefort*. Il en eut au moins un fils, Jean *de Fraigne*, deuxième du nom, lequel mourut dès avant 1569, laissant veuve Françoise *d'Hérisson*.

De ces derniers descendit au troisième degré Etienne *de Fraigne*, écuyer, seigneur de Fraigne et de Chaloche, lequel, né vers 1620, était dès 1651 marié à Anne *de Bron*, avec laquelle il vivait encore en 1669.

Ils avaient eu plusieurs enfants, parmi lesquels deux au moins eurent postérité, Benigne et François.

(1) M. de Soultrait donne les armes de cette famille : *D'or à une croix ancrée de sable*. — Ce sont les armes pleines. Il convient d'ajouter que la branche cadette brisait d'une bordure d'azur.

I. — Benigne *de Fraigne*, écuyer, seigneur de Fraigne (en partie) et de Chaloche, mort dès avant 1702, marié dès 1680 à Jeanne-Marie *de la Grave*, dont :

A). — Marie, mariée le 30 octobre 1702 à Robert *de la Chapelle*, écuyer, seigneur de Salvert et de Montrocher, fils de feu Robert, écuyer, seigneur des Gozis, et de Françoise *Bouffet*. Devenue veuve, elle se remaria le 18 mai 1713 à François *Verrouquier*, fils de Jean-Baptiste, procureur du Roi au grenier à sel, et de Anne *Vernet*.

B). — Anne, mariée le 15 janvier 1703 à Jean *de la Chapelle*, écuyer, seigneur des Gozis, frère du mari de sa sœur.

II. — François *de Fraigne*, écuyer, seigneur de Fraigne, d'une alliance inconnue, eut le fils suivant :

Messire Gilbert *de Fraigne*, chevalier, seigneur de Bussière-Vieille et de la Combe, officier de marine, capitaine de vaisseau (1741), chevalier de Saint-Louis (1738), mort en 1759. Il était allé se fixer à Toulon, où il épousa vers 1710 Thérèse *Daniel*. De leur mariage sont issus :

A). — François-Ursule, qui suit.

B). — Jeanne-Marie, née le 20 septembre 1712, reçue à Saint-Cyr en 1724, sur preuves de noblesse.

François-Ursule *de Fraigne*, chevalier, dit le comte de Fraigne, né le 2 juin 1720, intendant de la marine royale, puis commissaire général de la marine, vivait encore en 1787. Il épousa en premières noces Marie *Payan*, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces Rose *André*, dont naquit :

François-Christophe, comte *de Fraigne*, baptisé le 15 juillet 1776 à Toulon, lequel obtint en 1788 un certificat de Chérin, généalogiste des Ordres du roi, pour entrer dans la marine. J'ignore s'il eut postérité.

(A suivre.) DES GOZIS.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 14.)

FRANCHESSE *(Suite)*.

8). **Château des Quatre-Vents**. — A l'extrémité méridionale du bourg. Construit au commencement de ce siècle (1). Il n'a de remarquable que son site.

9). **Château de Vellat ou Velat**. — A 3 kilomètres 500, à l'ouest du bourg, sur la route de Couleuvre. Habitation toute moderne (2), élevée près de l'emplacement d'une ancienne *villa gallo-romaine*. Des fouilles pratiquées en cet endroit ont fourni au propriétaire, M. La Couture, des tuiles à rebords, des fragments d'amphores et de nombreuses monnaies romaines.

Nous signalerons la *collection* particulière de M. La Couture, qui possède quelques vieux tableaux, en particulier un très curieux panneau représentant la visite de la famille de Lévis de Mirepoix — qui, on le sait, prétendait descendre de la tribu de Lévi, — à la Vierge, *sa cousine*. — Une fort jolie statuette en pierre d'Apremont, du duc Louis II, dont nous avons parlé à propos des sculptures provenant de la Sainte-Chapelle de Bourbon (*Annales Bourbonnaises*, 1890, p. 188). — Un écusson, en pierre d'Apremont, aux armes des ducs de Bourbon ; scié dans une clef de voûte de la Sainte-Chapelle (cfr. *id.*). — Une paire de burettes en faïence de Nevers ; fin du XVIIIe siècle (cfr *id.*). — Une fort belle couronne fleurdelisée provenant des tableaux généalogiques dont M. La Couture a généreusement donné les meilleurs morceaux au musée départemental (cfr. *Catalogue*, p. 3, no 37).

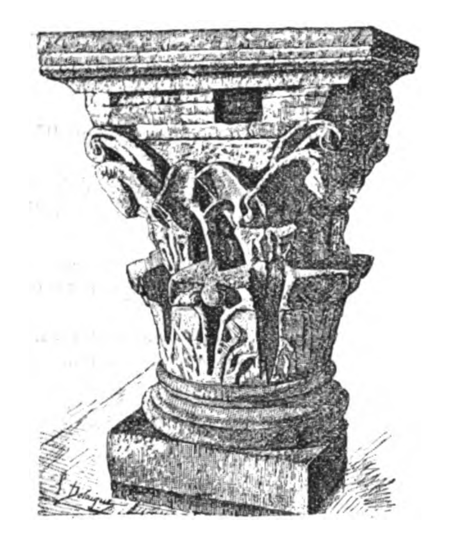
10). **Château Renaud**. — A 5 kilomètres N. du bourg. Il ne reste de ce château que les anciens fossés.

BIBLIOGRAPHIE. — Nous ne connaissons pas d'ouvrage spécial sur Franchesse. Pour les documents de son histoire, on voudra bien consulter, en dehors des ouvrages cités dans nos notes ou indiqués au cours de nos descriptions, les divers volumes que nous avons signalés dans nos *Renseignements généraux bibliographiques* en tête de cet Inventaire et quelques articles de M. Ad. F(ourneries) parus dans les journaux de Moulins, dernières années, sous le titre « Épaves Bourbonnaises ».

---

(1) Par le grand-père du propriétaire actuel, M. le Dr Gouraincourt.

(2) Cette habitation a été construite par le propriétaire actuel, M. La Couture, maire de Franchesse, bien connu par ses publications dans les revues savantes et auquel nous sommes redevables de l'inventaire des chapelles et des châteaux de sa commune que nous n'avons pu visiter. Nous saisissons cette occasion pour l'en remercier publiquement.



CHAPITEAU DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-AUBIN

SAINT-AUBIN

SAINT-AUBIN. — I. NOM ; *a*) Sancti Albini (parrochia) (XII[e] s.). — *b*) **Le Marcat.**

II. SITUATION ; — A, *a*) *diocèse* de Bourges ; *archidiaconé* et *archiprêtré* de Bourbon ; — *b*) *diocèse* de Clermont ; — *c*) *doyenné* de Saint-Michel.

B, *a*) du *pagus Burbunensis* (?) de la *civitas* ou *pagus Biturigum ; châtellenie* de Bourbon-l'Archambault (N. N. II, p. 13 et 14) ; — *élection* de Moulins ; — *b*) *canton* d'Ygrande, *district* de Cérilly ; — *c*) *canton* de Bourbon, *arrondissement* de Moulins.

EPOQUE DU MOYEN-AGE, DE LA RENAISSANCE ET PÉRIODE MODERNE. — **A. Eglise paroissiale.** Elle est moderne et a été construite en 1878 par M. Moreau père, architecte à Moulins. Elle se compose d'un *clocher* élevé sur porche en avant de l'édifice, de trois *nefs* sans transept terminées par des *absides* en cul-de-four. Elle mesure dans l'œuvre 21 mètres de long depuis la porte d'entrée jusqu'à la fenêtre centrale de la grande abside et 15 mètres de large (1).

On trouve dans ce nouvel édifice trois morceaux de sculpture que l'on dit provenir de l'église primitive (2).

1) Deux *chapiteaux* intéressants dont l'un (voir la gravure qui accompagne le texte) est une copie maladroite des beaux chapiteaux corinthiens. Il ne manque pourtant pas de caractère. La corbeille supporte l'antique abaque curviligne corinthien surmonté du tailloir carré et mouluré du moyen-âge. — Le second chapiteau est purement roman ; il est formé de quatre rangées de feuilles aiguës et couronné d'un seul tailloir semblable à celui du précédent.

L'architecte de la nouvelle église a utilisé ces deux chapiteaux pour en faire deux bénitiers. Ils sont adossés aux colonnes de la première travée de l'édifice.

2) Un *blason*, partie à dextre de... à trois gerbes de... et partie de sénestre de... à quatre fasces ondées (?) de... (3). Il a été placé dans le mur de façade au-dessus du porche.

Un ourd *bénitier* du XII[e] siècle, provenant de la vieille église de Bessay-le-Monial, dont nous reparlerons plus loin, est conservé dans l'église actuelle de Saint-Aubin. Il est formé d'un fût rond terminé à sa partie supérieure par huit faces dans chacune desquelles sont grossièrement creusées deux petites arcatures. La cuve intérieure est sphérique.

(1) On trouve aux clefs de voûte de la nouvelle église les écussons des papes Pie IX et Léon XIII, de la famille Riant : qui portait : *de gueules semé de trèfle d'or à deux bars adossés du même.*

(2) M. Louis Batissier, dans son *Voyage pittoresque*, qui termine le second volume de l'*Ancien Bourbonnais* dit que cette église remontait au XI[e] siècle, dans ses plus anciennes parties. Rien ne justifie cette appréciation ; le peu qui reste de cette ancienne église semble au contraire reculer la date de la construction de cet édifice religieux. On sait, d'ailleurs, que le chronomètre archéologique de M. Batissier *avance* d'un demi-siècle pour le moins.

En construisant la nouvelle église, on a trouvé plusieurs pierres tombales sans inscription et des bijoux sans valeur. Ces sépultures étaient peut-être celles des membres de la famille d'Avenières, seigneurs de Saint-Aubin, dont M. de Soultrait disait dans l'*Armorial du Bourbonnais*, (t. I, p. 83) qu'il existait dans l'église de Saint-Aubin des sépultures du XV[e] siècle appartenant à cette famille.

(3) Cet écusson doit provenir des tombeaux de l'ancienne église et appartenir à un membre de la famille des d'*Avenières*, qui furent seigneurs de Saint-Aubin au XV[e] siècle et qui portaient : *de gueules, à trois gerbes d'or.* (*Cfr. Armorial du Bourbonnais*, 2[e] éd. I. p. 83, et pl. VI.) L'autre blason dont est composé l'écusson de l'Eglise est celui d'une alliance.



Cloches. — Trois cloches, sorties des ateliers de MM. Farnier frères. fondeurs à Robecourt (Vosges), occupent le beffroi. En voici les inscriptions :

1). — La grosse cloche du poids de 831 kil. environ porte : † L'AN DE N.-S. 1887 : SOUS LE SOUVERAIN PONTIFICAT DE S. S. LÉON XIII, MGR PIERRE-SIMON-LOUIS-MARIE DE DREUX-BRÉZÉ ÉTANT /2/ ÉVÊQUE DE MOULINS, Mr PAUL PENY, CURÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-AUBIN /3/ J'AI ÉTÉ FONDUE SOUS L'ADMINISTRATION DE MM. CHARLES RIANT, MAIRE, ET LOUIS BOURDIER, PRÉSIDENT DE LA FABRIQUE DE SAINT-AUBIN. /4/ J'AI EU POUR PARRAIN M. CHARLES RIANT, PROPRIÉTAIRE DU CHATEAU DE COULOMBIÈRES /5/ ET POUR MARRAINE MADAME MARIE RIANT, ÉPOUSE DE M. JULIEN VILLEDEZ DE CROZE. /6/ JE M'APPELLE CHARLES-MARIE.

2). — La moyenne (du poids de 420 kil. environ) porte : † (comme la précédente jusqu'à la ligne 4e) J'AI EU POUR PARRAIN : Mr HENRI RIANT, DU CHATEAU DE COULOMBIÈRES, ET POUR MARRAINE Mme CÉCILE RIANT, ÉPOUSE DE Mr AMAURY ROUZE DE LA PLAQUE. /5/ JE M'APPELLE HENRI-CÉCILE.

3). — La petite cloche, du poids de 248 kil. environ, porte : /1/ CETTE CLOCHE CASSÉE PAR ACCIDENT EN 1887 AVAIT POUR INSCRIPTION :

/2/ **ihs. maria. sancte barnabe, ora pro nobis, et fut fecete en l'an mil vc et xxv.]**

/3/ REFONDUE EN 1887. ELLE EUT : POUR PARRAIN Mr JOSEPH RUET LAMOTHE DU CHATEAU DE MARIOL (ALLIER). /4/ ET POUR MARRAINE, MADAME GENEVIÈVE RIANT, ÉPOUSE DE Mr YVES VAUQUELIN, DU CHATEAU DE NOYANT (ALLIER), QUI M'ONT NOMMÉE. /5/ GENEVIÈVE-JOSÉPHINE. — SOUS LE PONTIFICAT DE S. S. LÉON XIII, MGR DE DREUX-BRÉZÉ ÉTANT ÉVÊQUE DE MOULINS, MM. PAUL PENY, CURÉ, /6/ CHARLES RIANT, MAIRE. LOUIS BOURDIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE FABRIQUE DE SAINT-AUBIN.

(A suivre.) Abbé J.-H. CLÉMENT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Nous devions insérer un article de M. Ernest Olivier sur une mardelle de la forêt de Moladier, mais les gravures devant l'accompagner ne nous étant pas encore parvenues au moment du tirage, nous avons dû nous résigner à ajourner cette publication au mois prochain. Cet incident a eu l'inconvénient de nous priver d'une partie des dessins destinés à cette livraison. Nous les donnerons par surcroît en août.

*
* *

La sixième et dernière livraison du livre de MM. Gélis-Didot et Laffilée sur la peinture décorative en France du XIe au XVIe siècle, vient d'être publiée. Elle contient comme les précédentes de nombreuses planches en cou-

leurs qui sont de véritables chefs-d'œuvre, et des dessins en noir d'une finesse et d'une fidélité irréprochables intercalés à chaque page dans le texte.

Notre pays a fourni à cette œuvre incomparable d'art et d'archéologie un très honorable contingent de matériaux et de richesses dont l'existence même était ignorée et que M. Gélis-Didot a su découvrir dans ses rapides excursions et sauver en partie d'une destruction certaine.

Nous avons rendu compte de tous les fascicules composant ce travail magistral, au fur et à mesure de leur apparition, en relevant avec soin tous les documents qui nous intéressaient plus particulièrement. Nous n'avons donc pas à résumer aujourd'hui nos observations.

M. Gélis-Didot prépare, dit-on, un ouvrage analogue sur les vitraux. Il y apportera certainement, comme dans la *Peinture décorative*, son impeccable érudition et cette extraordinaire habileté d'artiste qui établissent si incontestablement sa supériorité et sa maîtrise.

*
* *

Du 22 au 27 mai dernier a eu lieu à la Sorbonne, sous la présidence de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes. La Société d'émulation de l'Allier était représentée par MM. Doûmet-Adanson, Ernest Olivier et A. Bertrand.

M. Bertrand a présenté à la section d'archéologie divers objets datant de l'époque gallo-romaine : pièces de céramique, un lustre en terre blanche formé de 18 têtes fixées au pourtour d'un cercle creux servant de récipient à l'huile, etc.

*
* *

M. Marcel Dubois, maître de conférences de géographie à la Sorbonne, vient de faire paraître un ouvrage ayant pour titre : *Géographie générale, — Amérique,* avec la collaboration de notre compatriote M. Augustin Bernard, professeur agrégé d'histoire et de géographie.

*
* *

Le dimanche 21 juin, à l'occasion du triduum de saint Louis de Gonzagues, a été exécutée pour la première fois, à la cathédrale de Moulins, une cantate de M. l'abbé Chérion, directeur de la Maîtrise. L'affluence était grande pour écouter cette œuvre musicale superbe et de la plus haute inspiration, la première de ce genre et de cette envergure qu'un artiste moulinois ait fait entendre. Cette composition, remarquable par le soin et le bon goût, révèle chez l'auteur une connaissance approfondie de l'harmonie et de l'orchestration. Nous n'avons pas la prétention d'en donner ici une analyse aussi complète qu'elle le mériterait, mais nous ne pouvons nous dispenser de l'esquisser en quelques mots.

La cantate débute sur une phrase bien enlevée par le trombone, reprise ensuite par l'orchestre et établissant un contraste frappant entre cet instrument seul et les combinaisons orchestrales. Quelques effets d'ensemble amènent la partie la plus saillante de l'œuvre, l'hymne à saint Louis de Gonzague, que joue d'abord le violon solo pour soutenir ensuite un jeune soprano à voix claire et bien timbrée ; le tout accompagné

discrètement par le quatuor. Cet hymne est repris deux fois par chœurs et orchestre. Vient ensuite l'allégro final dont le caractère tranche vivement sur le reste et où éclatent toutes les forces chorales et instrumentales.

*
* *

M. l'abbé Melin vient d'augmenter d'un nouveau volume, consacré à l'*Histoire romaine*, la série des ouvrages classiques qu'il a publiés. Après l'apparition des *Histoires grecque et ancienne*, sous presse et en préparation, la collection de ces classiques formera ainsi un cours d'histoire universelle.

L'histoire romaine est enrichie de plus de 120 dessins, empruntés à des monuments historiques et qui facilitent beaucoup aux élèves l'intelligence du texte.

*
* *

M. Rayeur a publié à part en format in-16 de 50 pages, sous le titre de *Guide-Vichy*, un petit livre, extrait pour ce qui a rapport au Vichy historique et aux excursions, de sa publication : *les Départements français*. Ce guide, pour lequel M. Rayeur s'est adjoint la collaboration de M. Bernard, instituteur à Bourbon-l'Archambault, est naturellement destiné aux baigneurs qui commencent à affluer à Vichy, et il sera pour eux d'une grande ressource, car il contient les renseignements les plus complets sur le passé et le présent de la cité thermale et sur ses environs. Rien n'y manque, pas même les adresses et indications quelconques nécessaires aux visiteurs. Les *Guides* ne manquent pas à Vichy, mais nous devrons à M. Rayeur le premier qui soit réellement recommandable par l'exactitude, la précision, la valeur littéraire et scientifique. Un plan de la ville est joint au texte.

*
* *

Par décret du mois dernier, M. Paul-Napoléon Doûmet-Adanson, président de la Commission météorologique de l'Allier, ancien président de la Société d'agriculture, ancien président de la Société d'émulation, ancien maire de Cette, etc., a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. C'est avec un très vif plaisir que nous adressons nos félicitations à notre collaborateur pour cette distinction si bien justifiée, non seulement par de nombreux et remarquables travaux sur l'histoire naturelle, mais aussi par d'utiles efforts de vulgarisation scientifique.

M. Doûmet-Adanson est d'une famille de savants. Il est l'arrière-petit-fils du grand naturaliste et voyageur Michel Adanson, mort en 1806, qui proposa le premier une classification naturelle des plantes ; le petit-fils de Mme Aglaé Adanson (Mme Doûmet), morte en 1853, auteur du livre connu sur la vie rustique : *la Maison de campagne ;* laquelle, passionnée pour la culture des arbres et des plantes, entreprit à Baleine la création d'un parc d'expériences unique en France. Son père, M. Emile Doûmet, ancien officier supérieur d'état-major, neveu du comte de Lacépède, est le fondateur du musée de Baleine, transporté de Cette il y a quelques années ; musée si précieux en œuvres d'art et en documents concernant l'ethnographie, l'histoire naturelle (10.000 espèces représentées par plus de 100.000 individus), l'ichtyologie, l'ornithologie, etc.

*
* *

Le dernier numéro de la *Revue scientifique du Bourbonnais* contient, de M. Ernest Olivier, en continuation de la *Faune du département de l'Allier*, le grand travail dont deux volumes ont déjà paru, un article sur les orthoptères.

*
* *

L'Académie de médecine a, dans sa séance du 14 avril dernier, élu M. le docteur Mignot, de Chantelle, comme membre correspondant.

A la même séance, M. le docteur Frémont, de Vichy, a lu un mémoire des plus intéressants sur la *nutrition chez les diabétiques*, dans lequel il émet des idées nouvelles et où il conseille notamment l'emploi des alcalins.

*
* *

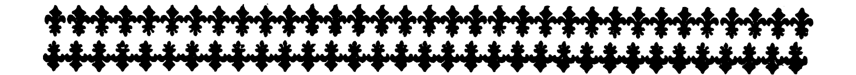
M. de Launay, professeur à l'école des mines, qui occupait il y a quelques années le poste d'ingénieur des mines à Moulins, auquel nous devons une carte géologique du département de l'Allier, a découvert et exploré à Besson, dans une propriété appartenant à M. Charles Collas, un lieu de sépulture aux temps préhistoriques. Il a constaté en grand nombre la présence d'ossements humains et d'un squelette complet de renne, plus des instruments en silex et en corne de renne, parmi lesquels un pic en bois de renne. Le *Courrier de l'Allier*, en signalant cette découverte, mentionne que « la conformation du terrain permet de supposer que les habitations ont été enfouies par les révolutions du globe. » Il ajoute que « les ossements trouvés à Besson sont très intéressants au point de vue anthropologique et fourniront des documents précieux sur l'homme de l'époque glaciaire, — époque à laquelle les glaciers s'étendaient jusqu'en nos pays, et où les forêts étaient inconnues dans la contrée. »

*
* *

Nous avons par erreur attribué dans notre dernière chronique une mention honorable à Mlle Louise Bureau pour son buste de *Claudie*, exposé au Salon. C'est à M. Léon Bureau de Limoges, auteur d'un tigre du Cambodge, que la récompense a été décernée. C'est bien à regret que nous faisons cette rectification.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



CHATEAU ET PARC DE BALEINE

Non loin du bourg de Villeneuve, à la limite des départements de l'Allier et de la Nièvre, on rencontre sur la route nationale une longue avenue : c'est celle qui conduit au château de Baleine.

Baleine... quelle peut être l'origine de ce nom ?... Les recherches faites jusqu'à ce jour n'ont pu aboutir qu'à des conjectures ; toutefois, trois étymologies pourraient être proposées avec d'égales raisons : l'une *Balanos* (gland), cette contrée étant celle des forêts de chênes par excellence ; l'autre *Balnea* (bains) qui indiquerait l'existence d'une piscine ou d'un établissement balnéaire à l'époque romaine, dont les vestiges se montrent abondants aux alentours et dans certaines parties du parc ; la troisième dériverait du nom du dieu gaulois *Belenus*, qui aurait pu être, en cet endroit boisé et riche en eaux, l'objet d'un culte particulier. Nous laisserons à d'autres le soin de prouver la réalité ou de faire ressortir l'invraisemblance de ces trois hypothèses.

L'avenue dont nous venons de parler est bordée d'arbres d'essences diverses jusqu'à la moitié de son parcours ; là commence une haute futaie de sapins et de pins qui répandent au loin leur parfum de résine et sous lesquels la mousse forme un épais tapis toujours vert ; puis la bordure d'arbres variés reparaît jusqu'à la grille du parc. Ici l'aspect se modifie, la route serpente entre deux prairies : à droite un grand bois

et à gauche un étang où les canards sauvages, les oies d'Égypte et de Guinée, les cygnes et les sarcelles de la Caroline se livrent à leurs ébats en toute sécurité. Vers le milieu de l'étang se dresse une île où les cyprès chauves font ressortir à l'automne leur teinte rougeâtre sur le jaune doré des Ptérocarya caucasica et le vert tendre des Bambous.

Par une seconde grille qui ferme un pont jeté sur les canaux entourant jadis l'ancienne habitation et qui baignent encore aujourd'hui le pied des quatre tours du château, nous entrons dans une grande cour sablée, ornée pendant l'été de beaux orangers et citronniers.

Le château restauré en partie dans le style bichrome adopté dans le Bourbonnais est d'un aspect agréable. Une serre adossée s'élève jusqu'au premier étage ; coupée en deux par un pavillon carré qui sert de vestibule, elle forme un promenoir ombragé par les Mimosas, les Hibiscus, les Palmiers, les fougères et autres végétaux exotiques. Quand la neige a fait son apparition, la vue de ces belles plantes doit faire oublier les tristes journées d'hiver.

L'autre façade donne sur le parc que l'on peut appeler l'*arboretum* du Bourbonnais, en raison de la réunion merveilleuse d'arbres et de plantes exotiques de pleine terre qui y sont cultivés depuis longues années.

Ce parc qui date du commencement du siècle est l'œuvre de Madame Aglaé Adanson, fille unique du grand naturaliste Michel Adanson.

Après elle, son fils, M. Anacharsis Doumet, devait, à son tour, consacrer tout son temps à agrandir et embellir le parc de Baleine, mettant ainsi à profit les notions horticoles qu'il avait reçues de sa mère.

Nous ne saurions mieux faire que de citer ici quelques passages d'une conférence faite à Moulins le 8 décembre 1888 par le propriétaire actuel de Baleine, M. Doumet-Adanson, qui continue avec soins et persévérance l'œuvre de sa grand'-mère et de son oncle.

« ..... Aglaé Adanson (Madame Doumet) tenait de son père un goût prononcé pour les études botaniques ; passionnée pour la culture des arbres et des plantes, elle entreprit la création d'un parc d'expériences où, jusqu'au dernier jour de sa vie, elle ne cessa de réunir et d'observer toutes les espèces exotiques ou étrangères susceptibles de vivre sous le climat du centre de la France : *arbores seret diligens agricola, quarum aspiciet baccam ipse nunquam* (l'agriculteur diligent plante des arbres dont il ne verra lui-même jamais le fruit) ; sage maxime d'un philosophe de l'antiquité dont elle s'inspira. Il y a 37 ans qu'Aglaé Adanson n'est plus de ce monde, mais son œuvre lui a survécu et ses héritiers recueillent aujourd'hui le fruit de ses travaux et de ses essais de naturalisation. Bel exemple à imiter ! Profitant de l'expérience acquise, plantons ; plantons sans savoir le temps qui nous reste à vivre, afin, comme elle, de léguer à nos descendants un capital dont ils pourront à leur tour recueillir les fruits et n'oublions pas qu'en agissant de la sorte, nous ne ferons pas seulement œuvre de sagesse et de prévoyance, mais encore de patriotisme, car le particulier qui plante et reboise développe et accroît la richesse de la patrie. »

Parmi les merveilles qui abondent dans le parc de Baleine, il faut citer les rhododendrons et les azalées qui croissent en massifs énormes formant les sous-bois ou s'étalant sur les pelouses et dont plusieurs groupes atteignent une élévation de six à sept mètres ; à l'époque de la floraison on dirait un décor de féerie.

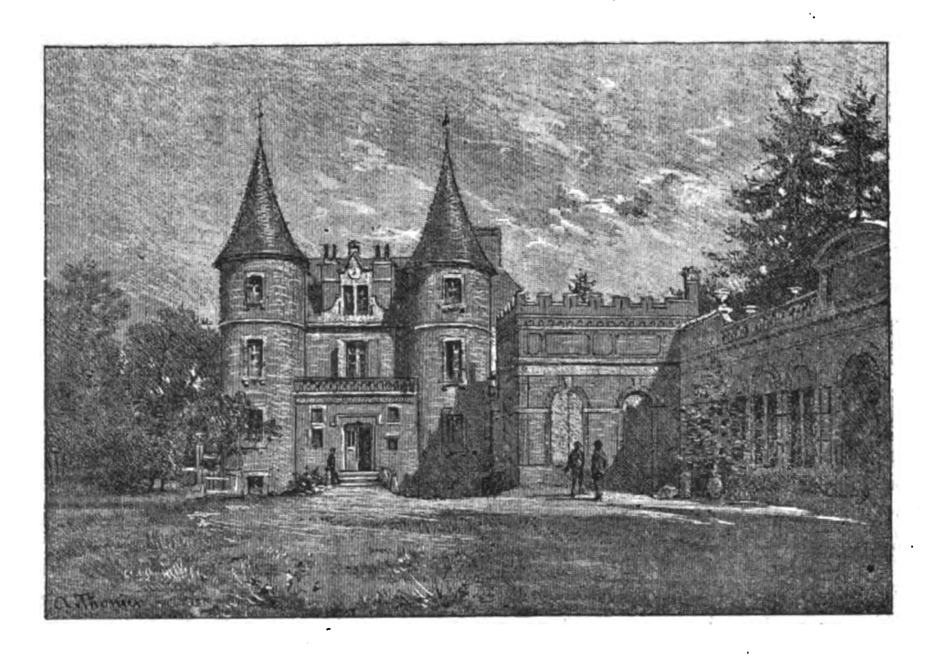
Il serait trop long d'énumérer tous les arbres étrangers, soit à feuilles caduques, soit à feuilles persistantes, qui forment une riche collection, mais on ne peut passer sous silence les chênes américains parmi lesquels de nombreux sujets qui en un demi-siècle ont atteint 20 à 25 mètres d'élévation et 2 à 3 mètres de circonférence, c'est-à-dire les proportions ordinaires des chênes indigènes de cent à cent cinquante ans d'âge.

Lorsqu'arrive l'automne, les yeux sont émerveillés par les tons de rouge cramoisi, rouge brun ou jaune d'or que revêt le feuillage si varié de formes des noyers et des chênes américains, des Nyssa, des Liquidanbar, des Tulipiers et autres essences étrangères.

Sous l'ombrage de ces beaux arbres, les regards sont attirés par une chapelle de forme gothique avec fenêtres ogivales et un porche couvert dont les arceaux sont reliés par une élégante balustrade en pierre. C'est là que repose Madame Aglaé Adanson, entourée de tous les siens ; suivant le désir qu'elle avait exprimé, elle fut primitivement inhumée sous une simple pierre ayant servi d'autel à la chapelle de l'ancien château et au milieu de ces arbres qu'elle appelait familièrement « ses enfants chéris ». C'est également là que M. Anacharsis Doumet voulut être enterré, auprès de sa mère pour la mémoire de laquelle il avait un culte profond. Ces volontés suprêmes ont été respectées ; mais, en édifiant la chapelle dont le caveau renferme actuellement les restes de tous les membres de sa famille, M. Doumet-Adanson a voulu atténuer l'impression de tristesse répandue par des tombes sur l'un des plus agréables sites du parc de Baleine.

A droite de la façade principale du château, se profile au delà d'une orangerie, une longue suite de bâtiments, ce sont les galeries que M. Doumet-Adanson a fait construire depuis peu pour y installer l'important Musée qu'il possédait à Cette et que jadis il offrit gratuitement à la ville de Moulins. Les locaux du musée forment deux galeries ayant ensemble une longueur de 125 mètres. Une tour carrée qui domine ces bâtiments permet de jouir d'un vaste horizon limité à l'ouest par la ceinture vert sombre de la forêt de Bagnolet et les coteaux plus éloignés sur lesquels se détache le clocher de Franchesse.

On accède dans le Musée par un bel escalier de pierre, orné de statues, bustes, bas-reliefs, etc., et de tableaux. Parmi ces derniers, nous remarquons un portrait en pied de



CHATEAU DE BALEINE

M. Emile Doumet, le fondateur du Musée ; ce portrait dont le mérite consiste dans une ressemblance frappante, a été fait en 1848, alors qu'Emile Doumet était encore officier supérieur d'état-major. Avant de pénétrer dans les galeries, nous devons rappeler ici, en peu de mots, ce que fut Emile Doumet.

Petit-fils de Michel Adanson, M. Emile Doumet avait manifesté, dès son enfance, cette passion de l'histoire naturelle qui avait fait la gloire de son aïeul. Ce goût des sciences se fortifia encore par son alliance avec le comte de Lacépède dont il devint le neveu en épousant la fille du général Jubé de la Perrelle. Chercher et amasser ce qu'il pouvait rencontrer de curieux dans les trois règnes de la nature, fréquenter les musées et les collections, telles furent toujours ses occupations de prédilection lorsque le service militaire lui laissait quelques loisirs. De 1816 à 1819, il se retirait à Cette par suite du licenciement d'une partie de l'armée ; c'est à cette époque que remonte l'origine de ses collections. Ce furent les coquilles qui en formèrent l'embryon ; un simple coffret de carton divisé en tiroirs et cases renferma tout d'abord les cent et quelques espèces connues alors sur le littoral de Cette. Ce petit meuble construit de la main du jeune officier a été conservé précieusement ; au coffret succéda bientôt une armoire vitrée, puis deux, puis quatre ; tel fut le début de ces collections de toutes sortes accumulées pendant soixante ans avec une inébranlable persévérance.

Dans une première galerie de 50 mètres, à gauche en entrant, se dresse la statue de Michel Adanson ; debout et revêtu du costume d'académicien, la main droite appuyée sur la carte du Sénégal dont il fut un des premiers explorateurs, le savant tient dans l'autre main une coquille rappelant ses travaux malacalogiques. Connaissant les documents précieux qu'il avait recueillis au Sénégal, les Anglais lui en avaient proposé la cession moyennant une somme énorme d'argent. Le refus opposé par Adanson atteste d'autant plus son patriotisme qu'il était alors sans fortune. La carte du

Sénégal repose elle-même sur un tronc d'arbre, celui du Baobab, le plus gigantesque des végétaux connus et qu'Adanson fut le premier à décrire ; c'est en mémoire de ce travail que Bernard de Jussieu donna au Baobab le nom de *Adansonia*. Autour de ce tronc règne une guirlande de fleurs ; le sculpteur Meunier a voulu rappeler de la sorte le désir exprimé par Adanson dans ses dernières volontés où il est dit : « Qu'une guirlande de fleurs prises dans les cinquante-huit « familles qu'il avait établies, fût la seule décoration de son « cercueil. » La statue du musée de Baleine est la maquette du marbre que possède la ville d'Aix où naquit Adanson.

La première galerie est presque entièrement consacrée à la partie ethnographique : voici d'abord une réunion fort importante d'armes et armures du XIIe siècle jusqu'à nos jours ; puis une superbe collection chinoise et japonaise composée de costumes, étoffes, bronzes, ivoires, jades, statuettes, bijoux, dessins, etc. ; plusieurs réductions de pagodes en nacre, ivoire ou bois précieux, de belles potiches en porcelaine, un grand lit en bois laqué, plusieurs peintures sur glaces, etc. ; ensuite un groupe fort intéressant de divinités hindoues ; plus loin, des faïences, des cristaux et autres objets anciens ; des poteries grecques, étrusques, et romaines, des antiquités égyptiennes dont un certain nombre a servi au dessin des planches du grand ouvrage de l'Institut d'Egypte ; plusieurs momies dans leurs sarcophages, des stelles (pierres tombales), des canopes (urnes en pierre dans lesquelles on renfermait le cœur des morts), etc. ; une série fort curieuse d'anciennes poteries péruviennes ; des costumes, armes et ustensiles divers des deux Amériques, de l'Afrique et de l'Océanie.

Sous les arceaux qui terminent cette galerie, est placé l'original du beau groupe sculpté par Gustave Doré, représentant *La Parque et l'Amour*. Au centre du grand salon qui relie les deux galeries est un plan en relief de grande dimension de Jérusalem et des environs de la Ville sainte ; dans les vitrines qui l'entourent, on peut admirer une nombreuse

collection de silex taillés dont la majeure partie a été trouvée par M. Doumet-Adanson dans ses missions scientifiques en Tunisie ; puis une belle série de lampes antiques, des vases, des poteries et des mosaïques anciennes, etc., enfin une fort curieuse réunion de fétiches et amulettes égyptiens.

Nous voici dans la grande galerie de 70 mètres, consacrée plus spécialement à l'histoire naturelle ; nous y trouvons une collection conchyologique universelle comprenant environ dix mille espèces représentées par plus de cent mille individus, et dont chaque genre contient des espèces précieuses ; mais l'énumération en serait trop longue, cette collection occupant à elle seule une longueur de vitrines de 225 mètres. Elle a pour complément de nombreux spécimens de mollusques et une magnifique série de polypiers. Un choix nombreux d'insectes exotiques (coléoptères, lépidoptères et autres) et un genera des coléoptères de l'ancien Continent. Dans cette même classe on peut remarquer une réunion assez importante de crustacés où sont groupées presque toutes les espèces du golfe du Lion.

L'ichtyologie mérite une mention toute spéciale, car elle constitue, dans ce musée, l'une des branches la plus intéressante par la collection des poissons du golfe du Lion ; elle est l'œuvre personnelle de M. Doumet-Adanson.

Les animaux à sang froid sont aussi représentés par un grand nombre de reptiles de tous les ordres comprenant presque complètement toutes les espèces du midi de la France et beaucoup de spécimens exotiques.

Passant à l'ornithologie, nous devons signaler une collection d'oiseaux d'Europe renfermant un assez grand nombre de sujets rares. Comme corollaire nous voyons une collection des œufs de presque tous les oiseaux d'Europe et un choix d'oiseaux exotiques intéressants. A citer aussi quelques mammifères, un certain nombre de crânes d'animaux ; puis il faut mentionner spécialement une pièce importante : il s'agit du squelette d'un cétacé des plus rares, le *zyphius cavirostris*.

Cet animal qui mesurait 17 pieds de longueur échoua en 1842 à Bastia et fut recueilli par M. Emile Doumet ; ce spécimen est le seul à peu près complet que l'on connaisse dans les collections.

Le règne végétal tient une place honorable par l'herbier de Michel Adanson. Ce n'est que vers 1840 que M. Emile Doumet fut mis en possession de ce qui restait des collections de son aïeul ; Adanson avait réuni environ trente mille espèces de plantes : toutes y sont-elles encore ? On ne saurait l'affirmer, mais le nombre en est fort considérable et cet herbier est du plus grand intérêt, par suite des notes, des détails de localités et des dates de récolte qui sont toutes de la main de l'auteur des « familles des plantes ».

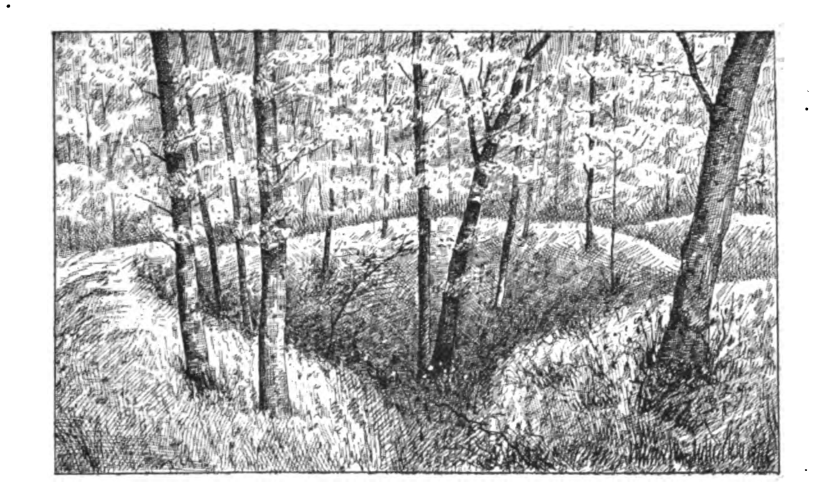
Dans le règne inorganique, nous trouvons une collection minéralogique générale très nombreuse où figurent beaucoup d'échantillons qui ont une valeur soit par leur rareté, soit par leur beauté ou leur conservation. A côté de celle-ci viennent une collection pétrologique rangée par espèces et les roches et minéraux de la Corse qui forment la série la plus complète et la plus soignée que l'on connaisse de cette île ; elle a été recueillie et échantillonnée de la main de M. Emile Doumet. Il faut citer encore les séries géologiques du bassin d'Alais, des monts d'Auvergne, etc. ; celle des minéraux de fer de l'île d'Elbe ; tous les marbres connus (en échantillons polis) ; enfin de nombreux fossiles de divers terrains et de divers ordres.

Si nous passons à la partie artistique, nous la trouverons représentée surtout par environ 300 tableaux des Ecoles italiennes, espagnoles, flamandes, françaises, etc. Des Ecoles italiennes, nous pouvons citer : Trois Bassan ; un Caravage ; une *Chasse aux loups* de Rosa de Tivoli ; un Augustin Carrache (*Suzanne au bain*) ; un Annibal Carrache (*Mars et Vénus*) ; un beau portrait par Carlo Maratti ; un Alexandre Veronèse, etc. ; l'Ecole espagnole est principalement représentée par un Zurbaran (*Martyre de saint Barthélemy*) ; dans les Ecoles flamandes,

allemandes et hollandaises, nous remarquerons plusieurs Tenier, un Adriaan Van der Werff, sur cuivre (*Adam et Eve*) ; un Lucas de Leyde (*Musiciens*) ; un Franck, le Jeune (*Les Apôtres sacrifiant aux Idoles*) ; deux Brackenburg (*Les Noces d'argent et les Noces d'or*) ; deux beaux portraits attribués à Halls ou à Ravestein ; deux paysages de Schowœrdts ; deux Wateau de Lille (*Les Saltimbanques*) ; un beau Van der Meulen (*Le Siège de Mons*). Parmi les œuvres des Ecoles françaises, nous remarquons : une charmante composition de Raoux (*La Liseuse*) ; un Valentin (*Les Gitanes*) ; un Lahire (*Femmes au bain*) ; des sujets mythologiques de Lagrenée et de Valin ; une grande étude de David (*Achille*) ; deux importantes toiles provenant de l'atelier de Guérin (*Les Adieux de Fontainebleau* et *Napoléon devant le tombeau de Frédéric*). En outre des toiles qui figurent au Musée, un grand nombre de tableaux sont disséminés dans le château ; parmi ces derniers, on ne peut passer sous silence un délicieux paysage du maître anglais Wilson ; plusieurs paysages de l'Ecole hollandaise ; deux superbes portraits de famille, l'un par Nattier et l'autre par Rigaud ; le portrait du Roi de Rome (enfant) signé Prud'hon ; enfin cinq autres portraits de famille (pastels des meilleurs maîtres), etc.

Tel est le résumé, très succinct, des collections réunies à Baleine depuis que M. Doumet-Adanson y a fixé sa résidence ; ceux qui les auront visitées ne manqueront pas d'être frappés de la merveilleuse persévérance qu'il a fallu à leur fondateur pour accomplir une œuvre si considérable, que l'on serait tenté de l'attribuer à plusieurs générations.

E. de Pussy.



LA MARDELLE DE MOLADIER

(Perspective.)

LA MARDELLE DE MOLADIER

On donne le nom de *Mardelles* à des excavations plus ou moins vastes en forme de cône tronqué et renversé, que l'on rencontre en assez grand nombre dans certaines régions de la France, notamment dans le Berry et dans les Monts Jura.

Dans chaque pays, elles ont de tout temps attiré l'attention et ont reçu une dénomination locale : *béthunes* dans le Nord, *anselmoires* dans les causses du Midi, *boitouts* en Normandie, *combes* ou *emposieux* dans le Jura.

Il a été depuis longtemps disserté sur l'origine de ces excavations, dans lesquelles beaucoup d'archéologues ont voulu voir un travail intentionnel fait par l'homme à une époque extrêmement reculée.

Le savant géologue de Bourges, M. de Grossouvre, attri-

bue au contraire la formation des mardelles à une cause purement physiologique, et dans un article des plus intéressants inséré dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre* (1), il les explique par les actions combinées, chimique et mécanique, des eaux atmosphériques sur les roches calcaires et les masses souterraines solubles qui forment toujours le sous-sol des localités où ces entonnoirs ont été observés.

M. de Saint-Venant est du même avis (2) : pour lui, l'origine naturelle des mardelles due à l'action des eaux est un fait acquis ; ce qui n'a pas empêché parfois quelques unes de ces cavités d'avoir été utilisées comme refuges temporaires ou même comme habitations par des être humains de toutes les époques, depuis le guerrier gaulois cherchant à dérober à la vue de l'ennemi la flamme de son bivouac jusqu'au berger de nos jours s'y réfugiant pour allumer son feu à l'abri du vent.

Toutes les mardelles de l'Indre seraient donc dues à cette origine naturelle de même que les *combes* du Jura que nous avons visitées et examinées nous-même. Beaucoup de ces dernières sont encore dans leur période de formation et il n'est pas rare de voir un ruisseau s'engouffrant et disparaissant dans ces entonnoirs dont la profondeur et le diamètre augmentent journellement.

Il existe cependant certaines de ces excavations dont l'origine due à la main de l'homme peut être nettement établie, et cette origine est indiscutable quand les terres du déblai n'ont pas disparu et que leur présence peut être sûrement constatée dans le voisinage immédiat de la fouille. Car il est à remarquer qu'auprès des mardelles naturelles, on ne trouve jamais le moindre vestige de la masse quelquefois énorme de terre qu'il aurait fallu enlever pour les creuser : cette terre, dissoute par les eaux, a été entraînée à la longue dans la fis-

(1) XVe volume, 1887-1888, p. 1.
(2) *Loc. cit.*, p. 9.

sure du sol où disparaissait le ruisseau ou la rivière, au fond de l'excavation.

Comme exemple de mardelle due à un travail humain, nous venons faire connaître celle de la forêt de Moladier, près Moulins, dont l'origine artificielle est attestée par sa disposition et la présence du déblai qui en a été extrait.

Cette mardelle parfaitement conservée et connue dans le pays sous le nom de *trou Saint-Vincent*, se trouve à l'entrée de la forêt de Moladier, du côté de Moulins, tout près de l'angle N.-E. du canton des Champérins.

Elle est creusée dans un sol sablonneux légèrement incliné du Nord au Sud. Quelques chênes de quatre-vingts ans poussent sur les pentes et dans le fond même de l'excavation. Elle est absolument circulaire, d'un diamètre de 20 mètres. Son volume est d'environ 340 mètres cubes ; sa profondeur au centre est de 4 mètres 60 centimètres. Mais il est évident que ces deux derniers chiffres sont de beaucoup au-dessous de ce qu'ils ont dû être : car l'excavation se comble notablement chaque année par l'entassement des feuilles et autres débris végétaux qui y tombent ou que le vent y accumule.

Un couloir de 12 mètres 50 centimètres de longueur et de 4 mètres de largeur, s'ouvrant à peu près dans la direction Nord y donne accès et permet de descendre avec une pente régulière jusqu'au fond de l'excavation.

Les terres provenant du déblai sont disposées tout autour du bord et forment un talus circulaire dont le niveau supérieur est régulier, mais dont la hauteur, variable suivant l'inclinaison du sol primitif, atteint au moins deux mètres du côté du Sud qui est celui de la plus grande pente. En quatre points symétriquement espacés, ce talus forme des dépressions sensiblement accusées de sorte que sa ligne de faîte présente alternativement une partie basse et une partie plus élevée.

Maintenant quelle a été la destination de cette excavation et à quelle époque a-t-elle été creusée ?

A ces deux questions, à la seconde surtout, nous ne pouvons répondre d'une façon absolument précise.

Il est cependant évident que cette mardelle n'est pas le résultat d'un travail d'extraction de matériaux quelconques, puisque le sol est uniquement formé de sable que l'on retrouve rejeté sur les bords en un talus régulièrement exécuté. En outre, si c'eût été une carrière, on ne lui aurait pas donné cette forme si exactement circulaire.

Il nous parait incontestable qu'elle a dû servir d'habitation et que, munie d'un toit formé de branchages entrelacés recouverts de terre, cette vaste cavité devait constituer une demeure sèche et chaude mettant complètement ses habitants à l'abri des intempéries. L'accès en était facile par le couloir qui partant du niveau du sol, descendait en pente douce jusqu'au fond. Ajoutons qu'à une centaine de mètres coule un petit ruisseau alimentant actuellement un étang qui conserve toujours de l'eau, même par les étés les plus secs, circonstance favorable et même indispensable à l'établissement d'une habitation comme celle que nous décrivons.

Il est plus difficile de fixer l'époque à laquelle ce travail a été fait. Nous croyons cependant que l'on peut affirmer qu'il n'est pas antérieur à la période historique. Car pour creuser cette mardelle et déplacer plus de 340 mètres cubes de terre, il fallait certainement d'autres outils que des silex, et son antiquité ne doit pas remonter au delà de l'âge de bronze et même de fer. Suivant Elisée Reclus (1), les mardelles étaient un étage souterrain des premières habitations gauloises. Nous pensons que c'est là l'antiquité extrême que l'on peut leur assigner.

M. Bertrand, président de la Société d'Emulation, a fait faire quelques fouilles dans le fond de cette mardelle qui n'ont donné aucun résultat. Il est vrai qu'elles étaient très su-

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1852.

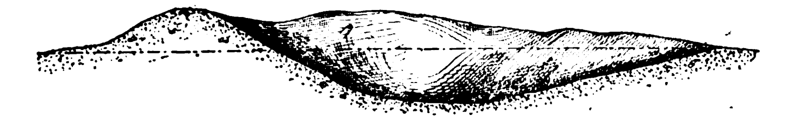
perficielles et il est probable qu'en creusant plus profondément on trouverait quelques fragments d'armes ou d'instruments qui donneraient des indications précieuses pour fixer la date de l'époque où cette cavité était habitée.

Quoi qu'il en soit, la mardelle de Moladier si parfaitement conservée grâce à sa position dans une forêt de l'Etat, qui l'a mise à l'abri des dégradations causées par la culture et le pacage des bestiaux, offre un spécimen remarquable de l'industrie de nos ancêtres, et il est intéressant de la signaler et de la décrire dans ce recueil destiné à faire connaître les richesses archéologiques de notre région.

Ce genre d'habitation semble, du reste, assez répandu dans notre département. On peut voir, en effet, dans la forêt de Grosbois, à la limite du canton de Bout et des semis de l'Abbaye, deux autres mardelles voisines l'une de l'autre et désignées sous le nom de *Creux Pinchonnier*. Elles sont plus larges et plus profondes que celle de Moladier, mais ne sont pas aussi régulièrement circulaires, ni si parfaitement conservées. Elles paraissent avoir été divisées en plusieurs compartiments par des murs en terre dont il reste des vestiges. Les matériaux du déblai sont également rejetés sur les bords et ne laissent pas de doute sur leur destination.

Avant de terminer, nous adresserons tous nos remercîments à M. S. E. Lassimonne, géomètre à Moulins, qui a bien voulu prêter son concours pour établir les dimensions de la mardelle de la forêt de Moladier et qui est l'auteur des dessins accompagnant cette notice.

Ernest OLIVIER.



LA MARDELLE DE MOLADIER

(Coupe du N. au S. à l'échelle de 2 mill. 1/2 par mètre)

La ligne pointillée représente le niveau du sol avant le déblai.



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(Suite)

G

Garreau. — Voy. *Léonnard.*

La famille dont il est ici question comme originaire de nos environs n'est pas celle du même nom qui a été le plus connue à Montluçon aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il importe en effet de remarquer que nous avons possédé deux races homonymes, mais absolument distinctes et sans aucune parenté entre elles. La première, vraiment autochthone, a passé chez nous sans y laisser beaucoup de traces, ni s'y élever à un rang social bien élevé; la seconde fut plus fortunée, mais elle ne vint dans notre ville que par le hasard des charges qu'y remplirent quelques-uns de ses membres et nous ne saurions la revendiquer légitimement pour notre compatriote. Voici, rapidement résumés, les renseignements que je possède sur l'une et sur l'autre.

*
* *

Jean *Garreau*, copropriétaire en 1495 avec Guillaume *Léonnard* et plusieurs autres du Mas des Correst, paroisse de la Celle-sous-Montaigut, eut une descendance partagée en deux branches, dont l'une resta à Marcillat, aux environs de son pays d'origine, et dont l'autre vint se fixer à Montluçon.

I. — La première de ces deux branches subsista jusque vers le milieu du XVIIe siècle. Elle s'éteignit en la personne de Maître Pierre *Garreau*, habitant de Marcillat,

époux de Gilberte *Valeton*, mort dès avant 1655, ne laissant qu'une fille, Anne *Garreau*, mariée le 6 février 1655 à Jacques *Gautheron*, avocat, fils de feu Pierre, aussi avocat, et de Marguerite *Labour*.

II. — La seconde branche, qui vint se fixer à Montluçon même dès le XVI[e] siècle, y eut une large extension. Je n'ai pas pu suivre tous ses rameaux. L'un des principaux seul m'est assez bien connu : il est issu de Clément *Garreau*, époux dès avant 1600 de Madeleine *Claustrier*.

Sylvain *Garreau*, l'un des fils de Clément, archer en la vice-sénéchaussée de Bourbonnais, épousa vers 1620 Marie *Berthier* (*alias Brittier*), d'où plusieurs enfants, et entre autres :

Gilbert *Garreau*, archer en la vice-sénéchaussée, né le 15 août 1630, mort dès avant 1662. Il épousa Marguerite *Cornereau*, fille de Pierre et de Françoise *Demeauze*. D'eux naquirent quatre fils, dont un seul se maria, ainsi qu'il suit :

Nicolas *Garreau*, tanneur à Montluçon, marié dès 1682 à Françoise *Delarbre*. Il en eut seulement deux filles, Anne et Marguerite qui moururent, l'une en 1690 et l'autre en 1708.

* * *

La seconde famille du nom de *Garreau* qu'a possédée Montluçon est au contraire originaire d'Aubusson et ne vint se fixer chez nous que vers 1680. Il semble certain qu'elle n'a rien de commun avec la précédente

Garreau, seigneurs du Planchat, Buffeix, les Iles, Salvert, Faye, Hautefaye, le Creuzet, Charignat, la Villatte, Chezelles, Cubleyrat, Montroy, Ussel, la Boulle, Ronnet, la Salle, Saint-Avit, Châteaufavier, la Seiglière, la Bussière, etc.

Tous les représentants de ce nom sont issus de Léonard *Garreau*, sieur de la Salle, conseiller du Roi, élu en

l'élection de la Marche (1590). Sa postérité se partagea en trois branches principales, subdivisées en plusieurs rameaux.

I. La branche aînée est celle qui la première vint s'établir à Montluçon, en la personne de Léon *Garreau*, sieur des Iles, petit-fils de Léonard ci-dessus. Il y exerçait les fonctions de procureur du Roi aux traites foraines, et s'y maria vers 1664 à Marie *Périchon* (*alias Perricon*), d'une famille dont je parlerai plus loin. Ils eurent vingt enfants, parmi lesquels deux seulement firent souche :

A). — Jean *Garreau*, sieur des Iles, qui succéda à la charge de son père, et épousa le 20 novembre 1696 Marie-Louise *Luylier*, fille de Jean, sieur de la Rivière, et de Françoise *de France*. Il en eut cinq enfants, mais aucun de ceux-ci n'eut de postérité.

B). — Joseph *Garreau*, sieur de Faye, subdélégué de l'intendance, né en 1681, marié le 7 août 1704, à Marie-Madeleine *Deschamps*, fille d'Antoine, sieur de Verneix, et de Marie *Alamargot*. Sur les quatorze enfants issus de ce mariage, un seul, nommé Clément, se maria et n'eut lui-même qu'une fille.

A la même branche appartenait encore Léonard *Garreau*, sieur de Chezelles (neveu de Léon *Garreau des Iles*), lieutenant civil et criminel, et commissaire examinateur en la châtellenie de Montluçon (1690), puis lieutenant général de police par création d'office de 1699. De son premier mariage, contracté avec Marie *Gallopin* vers 1690, il n'eut que trois filles, dont l'aînée, Marie *Garreau de Chezelles*, épousa le 23 septembre 1732 Gilbert-Ignace *Graillot*, sieur de Givrette, fils de Joseph-Gilbert et de Anne-Renée *Bergier*.

II. — La seconde branche, dite de la Salle, s'est maintenue assez exclusivement dans son pays d'origine ; je

n'en parlerai donc pas, si ce n'est pour dire qu'un de ses rameaux, surnommé de Buffeix, a pris plusieurs alliances à Montluçon, et a même fini par venir s'y éteindre, en la personne de Marie *Garreau de Buffeix*, qui habitait Montluçon en 1826, étant alors veuve de Gilles *de Laval*. Elle était fille de Nicolas-Charles *Garreau*, écuyer, seigneur de Buffeix, capitaine d'infanterie au bataillon de Moulins, chevalier de Saint-Louis, et de Louise-Gilberte *Garreau*.

III. — La troisième branche, dite du Planchat, est issue de Jean *Garreau*, sieur du Planchat, élu en l'élection de la Marche, qui habitait Aubusson en 1655. Ses descendants furent anoblis par plusieurs générations de charges de finances, et notamment par la charge de trésorier de France au bureau de Moulins, dont fut pourvu peu avant la Révolution, Abdon-Jean-René *Garreau*, écuyer, sieur du Planchat, qui avait été d'abord (1740) élu en l'élection de Montluçon, et avait ainsi habité notre ville. Il s'y était marié dès avant 1740, à Geneviève *Charreton de Beaulieu*, fille de François, châtelain de Thizon, et de Louise *Verrouquier de Feix*. Il en eut un fils, nommé Jean-René, qui lui-même eut deux fils de son alliance avec Marie-Jeanne *Barron de Chardin* :

A). — René *Garreau du Planchat*, grand-père d'Adhémar, mort sans alliance en 1867, et de Jenny, mariée en 1859 à Espérance, comte *de Châteauneuf-Randon*.

B). — Gilbert-Hippolyte, marié à Marie-Guillelmine *Ligier de la Prade*, dont une seule fille, Blanche *Garreau du Planchat*, mariée en 1833 à Pierre-Eustache *Pellissier de Féligonde*, plus tard député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale de 1871, fils de Michel-Claude et de Perette *de Forget*.

Garrot. — Voy. *Marceron*.

Garrotet (Jean), l'aîné, de Néris, pour Jean Garrotet le jeune, son fils.

P. 329. — Une quarte de froment et une quarte de seigle, pour une pièce de terre.

GAUTHERON (Henry), bourgeois de Montluçon.

P. 566. — 2 s. t. pour une terre et une vigne à Villemorte.

Je manque de renseignements sur cette famille qui me paraît avoir subsisté assez longtemps dans notre ville. J'ai cité ci-dessus à l'article de *Garreau* tout ce que j'ai connu de sa situation au XVII[e] siècle. Elle semble s'être éteinte à cette époque, car son nom ne se retrouve plus ensuite dans nos registres paroissiaux.

GAVARRET (Jean), couturier.

P. 246. — 15 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

GAYET (François), paroissien de Désertines.

P. 239. — 5 s. t. pour une vigne à la Fond de Désertines.

GENTET (François), boucher.

P. 324. — 6 d. t. pour une maison au faubourg de la porte des Forges.

GENTET (François), boucher, et Gilbert BOBIGNAT, dit Martin.

P. 701. — 3 s. t. et 2 quartes de seigle pour deux prés à Bretonni.

GERBIER (Gilbert), prêtre, chanoine de Saint-Nicolas.

P. 241. — 6 d. t. pour un jardin à l'Amaron.

GERVAIS (Jean et François), et Gilbert AUPETIT.

P. 773. — 1 quarte d'avoine pour une pièce de terre et aubérie à Désertines.

GILLET. — Voy. *Perron*. — *Péronnelle*.

Le nom de *Gillet* se retrouve aux environs de Montluçon pendant tous les siècles suivants, notamment à Désertines. Il paraît y avoir été assez répandu. De 1759 à 1777, je rencontre dans plusieurs actes : « Jean-« François *Gillet*, archer garde de la prévôté de la Mon-« naie, maréchaussée et gendarmerie de France au « département de Lyon, ayant pouvoir d'exploiter par

« tout le royaume de France, sans visa ni pareatis, reçu « et immatriculé en la juridiction de police de la ville « de Montluçon, demeurant au bourg de Néris-les- « Bains. »

GIRAUD (Jean), de Crevant, paroisse de Domérat, pour Antoinette CHAUVETON, sa femme.

P. 375. — 3 s. 6 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.

De Jean *Giraud*, habitant de Crevant en 1495, descendaient au second degré Jean *Giraud*, II[e] du nom, habitant de Montluçon qui fut reçu membre de la confrérie du Corps de Dieu en l'église Saint-Pierre, l'an 1543, et son frère Gilbert *Giraud*, prêtre, prieur de Domérat, vivant encore en 1579.

Jean *Giraud*, II[e] du nom, eut lui-même pour fils Odon *Giraud*, qui suit, et Etienne *Giraud*, prêtre, chanoine de Saint-Nicolas, vivant encore en 1592.

Odon *Giraud* épousa dès avant 1593 Antoinette *Cachot*. Il en eut deux fils de moi connus, Jean, né le 5 mars 1593, et Pierre, né le 11 novembre 1595. Le sort du premier m'est inconnu ; le second fut prêtre, communaliste de Notre-Dame et vicaire de Saint-Nicolas dès avant 1626.

(A suivre.) DES GOZIS.



SOUVENIRS

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES (1)

Madame l'intendante n'était pas oubliée. Quand on était prévenu de son arrivée, « on lui donnait aussi toute la milice bourgeoise ; on tirait le canon, et le corps de ville allait la complimenter, en robes consulaires ». Comme présent, on lui offrait généralement quelques pièces de coutellerie fine ou quelques boîtes de confitures. C'était un spécimen de l'industrie locale, car les couteliers et les confiseurs de Moulins étaient très renommés. (2)

(1) Nous reprenons aujourd'hui la publication du travail de M. Faure que nous avions été obligé, à notre grand regret, d'interrompre depuis l'année dernière.

(2) « Payé (en 1730) pour présent fait à Madame de Vanolles, à son arrivée : 1° A la veuve Papillot et autres, 63 livres de coutellerie ; 2° une boîte pour mettre icelle coutellerie, 1 livre, 10 sous ; 3° à Place, marchand, confitures et coffrets, 71 livres, 5 sous, et bougies de table, 30 livres. » — « Payé, le 8 novembre 1741, à Gilles Pérille, armurier, 300 livres, pour une cassette que la ville a eu l'honneur de présenter à Madame l'intendante de La Porte, à son arrivée en cette ville ». « Payé, le 1er juillet 1749, au même Pérille, marchand arquebusier, 300 livres, pour présent fait (sans doute une cassette semblable à la précédente) à Madame de Bernage, intendante de la Généralité, lors de son entrée en cette ville. » — « Payé (à la fin de 1778) un présent de coutellerie, offert dans une petite corbeille ornée de fleurs artificielles, à Madame l'intendante de Reverseaux et à Mademoiselle sa fille. » — « Payé (en 1782) 336 livres, pour présent d'usage, le lendemain de l'entrée de Madame l'intendante Terray. » — « Payé le 18 novembre 1785, pour une corbeille offerte à Madame de Maziron, 30 livres ; plus, le 9 mars 1786, pour la poudre dépensée lors de l'arrivée de la dite dame de Maziron, 6 livres. » — « Payé, le 13 juillet 1789, pour une corbeille garnie de fleurs, de perles et de blondes, offerte à Madame Foullon de Doué, 4 livres ».

En 1730, la princesse de Conti et son fils passèrent une journée à l'intendance de Moulins, en se rendant dans la principauté d'Orange. Le corps de ville s'empressa de leur rendre tous ses devoirs. Informés, le 7 avril, que madame Louise-Elisabeth de Bourbon-Condé, veuve de Louis-Armand de Conti, « troisième douairière », devait, avec le prince Louis-François de Bourbon, son fils, arriver à Moulins, le 22 du même mois, y séjourner le 23 et repartir le 24, pour la principauté d'Orange, les officiers municipaux prirent leurs dispositions pour que la réception fût digne de ces hauts personnages. Par leur ordre, dès le matin du 22, le tambour-major fit battre la générale par toute la ville, et les officiers des milices bourgeoises firent mettre leurs compagnies sous les armes. Toutes les boutiques furent fermées, en signe de fête. On plaça, à l'entrée du cours Doujat, sur le passage de L. A. S. qui devaient aller loger à l'intendance, huit pièces de canon, « dont il fut fait décharge dans le temps que la princesse et le prince arrivèrent ». La même décharge d'artillerie signala leur départ le lendemain.

Lorsque Madame de Conti et son fils furent arrivés à l'intendance, le corps de ville s'y rendit aussi, « avec les différents corps de justice » et les principales autorités. Nos magistrats étaient « en robes consulaires » et le maire « eut l'honneur de haranguer », au nom du conseil municipal. Un second compliment fut fait par le président des corps de justice. « A la suite des harangues, les présents de ville », consistant en coutellerie et en confitures, furent offerts par le maire et les échevins ; puis les officiers municipaux rentrèrent à l'hôtel-de-ville, escortés des sergents et de la milice. (1)

(1) Cette entrée coûta à la ville 293 livres, 16 sous. Voici le détail de cette dépense : 1° « Payé 130 livres, 12 sous, à la veuve Papillot, pour son mémoire de coutellerie, savoir : un couteau se fermant, le manche en écaille, à double joint d'argent, à dentelle et à mitre, 12 livres ; autre couteau pareil, le manche en corne d'Irlande, 10 livres ; un autre couteau, à manche d'écaille, 8 livres ; un autre couteau plus petit, 6 livres ; deux

En 1744, on tira encore le canon, en l'honneur du duc de Penthièvre. (1) Petit-fils de Louis XIV et de Madame de Montespan, grand amiral de France et gouverneur de Bretagne, le duc de Penthièvre devait être reçu en prince de la maison de France, puisque son père, le comte de Toulouse, avait été légitimé, en même temps que son frère, le duc du Maine. Bien qu'il se soit signalé en plusieurs rencontres, notamment à la bataille de Fontenoy, Louis-Jean-Marie de Penthièvre est surtout célèbre par ses vertus et par les malheurs de sa famille : on sait, en effet, de quelle mort affreuse périt la femme de son fils, la belle princesse de Lamballe, l'amie dévouée de la reine Marie-Antoinette. Sa fille épousa, en 1769, le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe.

En 1749, ce sont les Infantes qui traversent Moulins. (2) Comme elles appartenaient aussi à la famille des Bourbons, car les enfants de Philippe V, petit-fils de Louis XIV, régnaient alors sur l'Espagne, les Deux-Siciles et le duché de Parme, on leur fit une réception enthousiaste. Un détail de cette entrée nous montre combien la viabilité de Moulins laissait à désirer à cette époque : la municipalité dut faire couvrir

couteaux, manche corne d'Irlande, 12 livres ; un couteau à gaîne, manche d'écaille, incrusté, à dentelle d'argent, 10 livres ; un couteau, manche nacre de perle, incrusté, à dentelle d'argent, 8 livres ; deux couteaux, nacre de perle, garnis d'argent, 14 livres ; deux couteaux, l'un nacre de perle, l'autre écaille, garnis d'argent, 14 livres ; quatre paires de ciseaux garnis d'argent, « très propres », à 3 livres 5 sous pièce, 13 livres ; deux paires de ciseaux cannelés à diamant, à 50 sous pièce, 5 livres ; quatre paires de ciseaux polis, « des plus fins », à 45 sous pièce, 9 livres ; deux paires de ciseaux, dits à diamant, 3 livres ; deux coffrets, « façon de chagrin », à 30 sous pièce, 3 livres ; douze bouts de ciseaux, « façon de chagrin, garnis de clous », à 6 sous pièce, 3 livres, 12 sous. — 2° Payé à Place, marchand, 142 livres, savoir : 24 coffrets de confitures, pesant net 52 livres, à 50 sous la livre, 130 livres ; les 24 coffrets, à 10 sous pièce, 12 livres. — 3° Payé pour dépense de poudre, à l'arrivée, 8 livres ; au départ, 11 livres, 4 sous. — 4° Payé pour distribution de vin aux tambours de la ville, 1 livre, 8 sous.

(1) « Payé pour poudre à canon et pour présent de vin de Bourgogne, lors du passage de monseigneur le duc de *Pinthièvre*, 80 livres (14 octobre 1744).

(2) Ces princesses ne sont désignées que par leur qualité : *les Infantes*.

d'une couche épaisse de sable le chemin que devaient suivre les princesses. Elle fut même obligée de faire construire un pont provisoire sur l'égout de la rue des Carmes. (1)

Trois ans après, en 1752, c'est la duchesse de Parme, Louise-Elisabeth, femme de don Philippe, le plus jeune des fils de Philippe V d'Espagne, (2) que les Moulinois reçoivent en grande cérémonie. (3) Indépendamment de la pompe habituelle, de la milice en armes, des visites officielles et des compliments de bienvenue, le canon tonne, la ville est brillamment illuminée et une collation est servie aux notables.

Cette princesse, fille aînée de Louis XV, revint à Moulins, à la fin de 1757, et elle y trouva le même accueil respectueux et empressé. Une riche propriétaire, mademoiselle de Héran, lui céda son hôtel, (4) situé près de la porte de Paris, « à main gauche, vis-à-vis la maison Philippe, ci-devant Berger du Jonnet ». C'est dans la cour de cet hôtel que les officiers municipaux, avec les autres autorités, allèrent attendre l'arrivée de Madame de Parme. Quand elle fut entrée, on les introduisit auprès d'elle et on leur permit « de lui faire la révérence. Puis,

(1) « Payé, le 15 octobre 1749, 160 livres, dix sous, pour dépenses faites lors du passage de Mesdames les Infantes, soit pour sabler les rues et enlever ensuite le sable, soit pour la construction d'un pont « provisionnel » sur l'égout de la rue des Carmes.

Il n'y a pas très longtemps que nos rues et nos promenades, par exemple la rue de Refembre, les boulevards de l'Oiseau et de Lavieuville, etc., étaient traversées ou longées par des ruisseaux souvent infects. Pourquoi ne graverait-on pas sur une plaque commémorative le nom des administrateurs qui ont fait exécuter ces utiles travaux et d'autres analogues ? Ces « tables », si l'on avait le soin d'en écarter toute préoccupation politique, seraient le Livre d'or de la municipalité, et ce genre d'illustration aurait bien son prix : est-ce que les égouts de la vieille Rome ne sont pas l'un des meilleurs titres de gloire des Tarquins ?

(2) La succession de Parme avait été assurée à Don Philippe par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748) ; son frère Don Carlos était roi des Deux-Siciles.

(3) Cette entrée coûta 300 livres, 12 sous, savoir : « lampions et décoration de l'Hôtel-de-ville, 110 livres ; 13 pots à feu, 13 livres ; poudre à canon, 17 livres, 12 sous ; aux clercs de ville qui ont passé la nuit à garder les chevaux de la princesse, 7 livres ; aux tambours, 6 livres. Plus à Marien Place, confiseur, pour avoir servi la collation à l'Hôtel-de-ville, 147 livres ».

(4) Le château ducal ne pouvait plus recevoir les hôtes de distinction : un violent incendie l'avait presque entièrement détruit, en 1755.

Monsieur le Maire fit une harangue, au nom de la ville ». Toute la nuit, la place de l'Horloge fut illuminée, en signe de joie. Le maire et les échevins soupèrent à l'Hôtel-de-ville. (1) Le lendemain, bien que madame Louise-Elisabeth dût partir de bonne heure, les officiers municipaux furent, de nouveau, admis à lui rendre leurs devoirs. A sept heures du matin, ils se présentèrent à son hôtel, en robes consulaires, et après avoir assisté à la messe qui fut dite pour elle, par un chanoine, dans une chapelle improvisée, « ils se mirent en haie sur son passage, et ils eurent l'honneur de la voir monter en carrosse ».

Dans le procès-verbal de cette entrée est consigné un détail curieux. Comme on était au cœur de l'hiver, et qu'on ne voulait pas que la princesse prît froid, dans les vastes salles de l'hôtel Héran, on avait allumé de grands feux dans toutes les cheminées. Or le souvenir de l'incendie du château était encore présent à tous les esprits, et l'on prit des précautions extraordinaires pour prévenir un pareil sinistre. (2)

A la fin de février 1759, passa à Moulins la princesse Fortunée-Marie d'Este, fille du duc de Modène, qui allait à Paris pour la célébration de son mariage avec Louis-François-Joseph de Bourbon, comte de La Marche. (3) Par sa mère, Charlotte-Aglaé d'Orléans, elle était petite-fille du Régent, neveu de Louis XIV. Marie d'Este fut logée à l'intendance. On lui fit la réception due à son rang : la milice bourgeoise se rangea, en armes, sur son passage, et on tira cinq coups de canon, pour saluer son arrivée.

H. Faure. *(A suivre.)*

---

(1) Ce souper ne fut pas très somptueux ; il coûta seulement 30 livres.

(2) « Payé 12 livres 18 sous, pour conduire des poinçons remplis d'eau dans la rue de Paris, afin de prévenir les incendies, lors du passage de Madame de Parme ».

(3) En 1776, Louis-François-Joseph prit le titre de prince de Conti, à la mort de son père.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 15.)

SAINT-AUBIN (*Suite*).

Église de Bessay-le-Monial (1). Ce village était, avant la Révolution, le chef-lieu d'une paroisse. Il doit son nom comme son existence à un monastère de bénédictins qui dépendait de Souvigny et auquel celui de Vieure fut réuni vers le milieu du XVe siècle (2). Au commencement du XVIIIe siècle, la vieille église romane de Bessay tombait déjà en ruine. Les quelques réparations qui y furent faites alors ne purent toutefois en assurer l'existence. Abandonnée depuis les premières années de ce siècle, elle est aujourd'hui en partie détruite.

Peintures murales. Cet édifice roman était entièrement peint au XIIIe siècle comme les autres églises du voisinage. MM. Gélis-Didot et Laffillée ont reproduit (3) certaines peintures qui ornaient une retombée d'arc où se voit une image de la Vierge tenant dans ses bras son divin Fils et entourée de divers motifs jaune, brun-rouge et blanc. La face des piliers et les surfaces des tympans étaient décorées de la même manière.

Chapelle Sainte-Geneviève du château de Coulombières. (Voir plus loin C. 2) château de Coulombières.) Cet élégant édifice a été commencé en 1865, achevé en 1869 et bénit par Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, le 15 juillet de cette dernière année (4). Les plans furent exécutés d'abord par M. Chauvet et continués par son successeur, M. Coulon, architectes de Paris. Ce monument de style ogival, comprend une *nef* composée de quatre travées et d'un *chevet* à pans. Une élégante *porte* d'entrée s'ouvre

---

(1) Au siècle dernier la terre de Bessay fut la propriété des de Châteaubodeau, puis des de Bressolles (1750). (Archives de M. Jules Gras, de Bourbon-l'Archambault). Aujourd'hui elle appartient à M. Charles Riant, du château de Colombières.

(2) *Cfr. A. B. Voy. pitt.*, Saint-Aubin, p. 214.

(3) P. D. feuille 25e.

(4) *Procès-verbal* de la bénédiction de la chapelle dressé « en présence de Sa Grandeur, de M. François-Gabriel-Jules Charbonnier-Clermorin, de dame Marie-Sylvie-Clémence Gilberton, son épouse, d'une part, et de M. Charles-Odile-Didier Riant et de dame Marie-Julie-Clémence Charbonnier-Clermorin, son épouse, qui ont contribué à l'édification de la chapelle, — et de MM. Jean-Baptiste Barichard, vicaire général ; Privat-Brillaud, chanoine, Pierre-André Desrosiers, curé doyen de Bourbon ; Jean-Baptiste Guillaumin, curé de Saint-Aubin, Bordelle, curé du Brethon, Privat-J. Brillaud, chanoine honoraire, curé de Saint-Germain, Charles Duvois, organiste de la Cathédrale de Moulins — et de plusieurs autres parents des châtelains, » etc. (Archives du château de Colombières.)

au fond d'une baie formée par trois archivoltes que supportent trois colonnettes en retraite.

Tout est soigné dans ce petit monument. Les *vitraux* sortent des ateliers de M. Pé de Paris qui les exécuta en 1867. Les personnages de ces verrières, comme les grisailles, sont traités avec grand soin et beaucoup d'art.

Nous signalerons en outre les *tableaux du chemin de la Croix*, en cuivre émaillé de Limoges et le superbe *autel* également en cuivre enrichi d'émaux sur laves de Volvic, des ateliers de Poussielgue-Rusaud, et dus au talent de M. Gilet de Paris

Une *cloche* est suspendue dans le petit campanile de pierre qui surmonte le pignon de la façade. Elle porte l'inscription latine suivante :

[*Sur le cerveau*] † MIHI ANNO 1868 CONFLATÆ ET BENEDICTÆ HIC A D^no^ CAROLO RIANT, SPONSAQUE D^na^ GABRIELA CLERMORIN, ERECTÆ, PROSPERA PRECATI SUNT D^nvs^ JULIUS CHARBONNIER CLERMORIN CUM D^ne^ CONJUGE JOANNA MARIA SYLVIA CLEMENTIA GILBERTON, IN CUJUS MEMORIA ME CLEMENTIAM DIXERE. — [et *sur faussures*] QUOTIES IGITUR PULSA TOTIES PRO MEMORATIS OMNIQUE PROLE SUPPLICES ET PROTITIOS AD CŒLUM EXTOLLAM SONOS. — BARBIER AINÉ FONDEUR A MOULINS.

(D. 0,52. — Poids 77 kil. env. — C. n° 350.)

B. — Mairie. — Le *plan cadastral* a été terminé le 20 octobre 1835. — Les *archives* renferment en fait d'actes de l'*état-civil* 1), ceux de la *paroisse de Saint-Aubin*. Un certain nombre de cahiers sont réunis ensemble dans la même chemise de papier. Il y en a 11 pour la période qui a précédé la Révolution : 1643-1671 ; 1671-1687 ; 1687-1698 ; 1690-1707 ; 1708-1723 ; 1724-1738 ; 1739-1749 ; 1750-1761 ; 1762-1774 ; 1775-1780 ; 1781-1792. — 2) Les *actes de la paroisse de « Bessais-le-Monial »*, réunie aujourd'hui à celle de Saint-Aubin. Les feuilles de ces derniers cahiers sont dispersées, celles qui ont pu être réunies sous couverture ne sont pas antérieures à 1647.

C. — 1) Château de Saint-Aubin. — Il avait été élevé près de l'église et dans la même enceinte qui couronnait le plateau (1). Il ne reste qu'une partie de ce château (2), dans laquelle on voyait naguère encore l'ancien *escalier* en pierre qui desservait le premier étage, quelques *cheminées*, etc. ; mais tous ces vestiges de son ancienne importance ont eux-mêmes disparu. On retrouve la place des anciens fossés et du pont-levis.

2). — **Château de Coulombières** *alias* de **Colombières**. — L'ancien

(1) L'*Anc. Bourb., Voy. pitt.*, t. II, p. 214, dit qu'il y avait au bourg de Saint-Aubin au XVIe s., les restes d'une commanderie de Templiers. C'est là une affirmation gratuite. Il est bien probable, comme l'a fait remarquer *le Congrès archéologique*. p. 117, que « cette tradition erronnée tient à ce que le château et l'église sont dans la même enceinte ».

La terre de Saint-Aubin semble appartenir, au XIIIe s., à une famille de ce nom (Voir Buxières-les-Mines ; construction de l'église). — En 1365, nous trouvons un Jean de Grivel, seigneur de Saint-Aubin ; en 1547, un Claude de Grivel porte encore ce titre. — En 1613, la seigneurie de Saint-Aubin appartenait à Jehan de Troussebois, seigneur de Ris et de Saint-Aubin. En 1667, un Pierre de Troussebois reçoit, en qualité de sieur de Saint-Aubin, un acte de foi et hommage d'une terre dépendant de la seigneurie de Saint-Aubin. — En 1713, cette terre appartenait à Catherine de Saint-Aubin, épouse d'Arnoulx de Fontenay. — En 1750, Louis-Joseph Roy est qualifié de seigneur de Saint-Aubin. (Archives de M. Jules Gras, de Bourbon-l'Archambault.)

(2) Un *procès-verbal* du 5 mai 1756 dit que le château était déjà dans un complet état de délabrement, ses tours avaient disparu. Il y avait alors pour 1,200 livres de réparations à exécuter pour le restaurer. (Archives de M. Jules Gras, de Bourbon-l'Archambault.)

manoir (1) a été conservé par le propriétaire actuel, M. Charles Riant, qui ajouta seulement les deux tours rondes et les relia par un corps de bâtiment.

Voir plus haut la description de la *chapelle du château.*

Bibliographie. — Nous ne connaissons pas d'ouvrage spécial sur Saint-Aubin. Pour les documents de son histoire, on voudra bien consulter, en dehors des ouvrages cités dans nos notes ou signalés au cours de nos descriptions, les divers volumes que nous avons indiqués dans nos *Renseignements généraux bibliographiques*, en tête de cet Inventaire.

(A suivre.) Abbé J.-H. Clément.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Vient de paraître la 4e livraison du tome XVIII du *Bulletin de la Société d'émulation*. Imp. Et. Auclaire.

Cette livraison contient, en outre des renseignements habituels sur les procès-verbaux des séances :

L'*Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais pendant les années 1889-90 ;* publication des plus utiles, entreprise et continuée dans le *Bulletin* depuis huit années déjà par M. Francis Pérot et au sujet de laquelle nous avons précédemment adressé toutes nos félicitations à notre courageux collaborateur ;

Et un travail de M. Henri Faure, sous forme de dialogue en vers entre un maître et un élève, sur *Quelques bizarreries de la langue française.* Ces bizarreries, on le devine, ont principalement trait au désaccord existant trop souvent dans notre langue entre l'orthographe et la prononciation. M. Faure s'en plaint, comme une infinité d'écrivains l'ont fait avant lui ; et dans le but de faciliter aux étrangers l'étude du français, cette « langue universelle de la bonne compagnie », il voudrait, en fin lettré qu'il est, en éliminer toutes les imperfections. Il les excuse cependant, car

..... Dans notre univers est-il une lumière
Dont l'éclat soit toujours à lui-même pareil ?
Ne sait-on pas qu'il est des taches au soleil ?

Ces trois alexandrins sont une réponse du maître à l'élève, qui demande indiscrètement :

..... Pour un mot pourquoi deux formes, comme
« Paul est un homme *vieux*, Marcel est un *vieil* homme ? »
On comprend mieux que *mou* fasse *mol*, et *fou*, *fol ;*
Mais pourquoi maintenir avec le *cou* le *col* ?

(1) Les propriétaires de Colombières sont au XVIe s. Antoine Des Boyaux, écuyer, sieur de Colombière, époux de Jacquette de la Porte (1581) ; Charles « Desbouyaux » (1631-1650) ; — la terre entre, en 1716, dans la famille du Chasteau, des seigneurs de Valligny, par le mariage de Jean avec Madeleine Desboyaux, cette dernière devenue veuve en 1747 se remaria avec Pierre de Gousselles, sieur de Lauriat, paroisse de Beaumont, diocèse de Saint-Flour, qui porte le titre de seigneur de Colombière.



Il faut lire cette charmante petite fantaisie littéraire. On y trouvera nombre de constructions burlesques comme celle-ci, que l'on pourrait dédier aux auteurs qui écrivent des revues de fin d'année :

« ..... *Quant* au *khan*, il dit d'un ton fort convain*cant*,
« *Quand* il visita *Caen*, à son aide de *camp :*
« Pour vivre ici je mets à l'en*can* ma Hautesse. »
« Son coursier *more* à *mort mord* le *mors* qui le blesse. »

***

Nous trouvons dans le *Compte-rendu* du dernier banquet annuel des anciens élèves du collège de Juilly, — Paris, Imp. F. Pichon, 24, rue Soufflot, — une pièce de vers dédiés par notre compatriote M. Adolphe Mony à la mémoire de l'amiral du Petit-Thouars. Le poète a su rendre, en termes élevés et d'une éloquence émue et communicative, un hommage digne de lui au célèbre marin.

***

La Saison, dont nous annoncions en 1890 l'apparition, porte cette année un nouveau titre : *Bourbon-l'Archambault*. Cet élégant petit journal hebdomadaire continue à chercher des éléments d'intérêt dans le passé de la vieille cité thermale. C'est ainsi qu'il a publié dans ses deux derniers numéros, sur le fameux de L'Orme ou de Lorme, des détails biographiques empruntés, ainsi que le portrait d'après Callot qui les accompagne, à un travail publié par M. Vayssière dans les *Annales*, t. Ier, p. 19 et 53.

Rappelons, puisque l'occasion s'en présente, que Charles de Lorme, dont le souvenir, ainsi que celui de son père Jean de Lorme, est inséparablement lié à l'histoire des eaux de Bourbon, après avoir été attaché à la personne de Charles de Gonzague, duc de Nevers, devint premier médecin de Marie de Médicis, puis premier médecin du duc d'Orléans, et qu'il fut pourvu du titre de médecin ordinaire d'Henri IV. Il eut, par ses écrits, ses aventures, son originalité, ses fonctions, même ses missions diplomatiques, une grande réputation de savoir et d'esprit, ainsi qu'en ont témoigné Tallement des Réaux, de l'Estoile, Gui Patin et beaucoup d'autres chroniqueurs du XVIIe siècle, qui se sont plu à raconter ses excentricités véritablement étonnantes. Il mourut en 1678, âgé de plus de 100 ans, après avoir vécu toujours en grand seigneur qu'il était. Ce n'est pas lui, certes, qui a pu faire penser de Diafoirus à Molière.

***

Louis Mandrin, le plus célèbre des brigands de tous les pays, passait autrefois aux yeux de nos paysans pour une sorte de héros légendaire. C'était, croyaient-ils, l'ennemi implacable des maltôtiers et des gabelous, gens fort détestés de nos pères. Cela excusait bien des choses. Ses assassinats et ses pilleries ?... Peccadilles qui ne tiraient pas à conséquence !... On les lui pardonnait volontiers, dès le moment qu'il déclarait ne vouloir s'en prendre qu'aux employés des fermes et qu'il s'intitulait le défenseur du pauvre peuple.

Depuis qu'il fut roué vif à Valence, le 26 mai 1755, les « exploits » de Mandrin ont été racontés et interprétés de mille façons ; et cependant, malgré le nombre considérable d'études et de fantaisies littéraires auxquelles il a donné lieu, le fameux contrebandier n'avait pas été suivi pour ainsi dire pas à pas dans ses allées et venues en Auvergne, en Velay et en Forez, jusqu'à ce que l'un des écrivains les plus justement estimés de

la Haute-Loire, M. Antoine Vernière, eût publié à Clermont, sur ce sujet, un livre dont nous avons l'année dernière annoncé l'apparition.

L'auteur vient de compléter cet ouvrage très documenté par un article inséré dans le *Roannais illustré* et portant pour titre : *Pillage des caisses des employés des fermes dans le Roannais, par Mandrin, en 1754*. Ce nouveau travail nous intéresse et nous ne pouvions manquer de le signaler, par la raison qu'il y est question du passage en Bourbonnais de Mandrin et de sa bande qui, après avoir livré un combat aux troupes du roi dans les environs d'Autun, franchirent la Loire au port de Saint-Aubin, non loin de ce château que Madame de Genlis, — qui mentionne le fait dans ses Mémoires, — devait habiter quelques années plus tard. C'était le 20 décembre 1754. De Saint-Aubin, Mandrin tira sur le Roannais en toute vitesse, en passant par Dompierre, « où il obligea la brigade de la maréchaussée à lui donner ses chevaux, armes et manteaux », et par Vaumas, Servilly, le Breuil, Châtel-Montagne, Saint-Clément, Cervières, Noirétable.

La notice de M. Vernière est accompagnée de dessins d'objets ayant appartenu à Mandrin.

***

M. Roger de Quirielle a fait tirer à part sa notice sur *Montaiguet* (en vente à Moulins chez Durond, libraire, et à Roanne à l'imprimerie du *Roannais illustré*). C'est un volume superbe in-4° de 54 pages sur fort papier, dont la typographie est soignée tout particulièrement. A remarquer l'adjonction de nombreuses pièces justificatives et d'importants documents relatifs à Montaiguet et à sa collégiale, n'ayant pas été publiés par la revue roannaise et qui donnent à l'ouvrage une physionomie nouvelle et un intérêt spécial. Nous ne saurions adresser trop d'éloges à M. de Quirielle pour cette monographie remarquable qui restera un de nos meilleurs ouvrages d'histoire locale.

***

NÉCROLOGIE.

Une femme de grand mérite et de grande famille, Madame la comtesse Alfred de Chabannes la Palice, née Ellis, veuve du général comte de Chabannes la Palice, est morte à Paris, où elle habitait, 11, rue de la Planche, âgée de 89 ans.

Dans cet âge avancé elle avait conservé absolument intacte sa remarquable intelligence et, à ses derniers moments, elle travaillait encore à divers ouvrages de littérature et d'histoire qu'elle comptait prochainement publier.

Elle a jadis écrit pour les *Annales bourbonnaises*, nos lecteurs s'en souviennent, des *Souvenirs historiques des environs de La Palice*, t. III, p. 114.

Madame de Chabannes laisse une fille mariée au comte de Saint-Phalle, et six petits-enfants dont l'aînée est Madame la duchesse de Lévis-Mirepoix ; le second a épousé Mademoiselle du Hauvel, et le troisième est le jeune officier de marine qui a épousé récemment Mademoiselle de Tournon.

M. Roger du Quirielle nous prépare une notice biographique sur Madame de Chabannes.

***

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort toute récente, à Bourbon-l'Archambault, de M. Jules Gras, l'un de nos collaborateurs les plus atta-

chés. Il s'était fait une spécialité d'étudier le passé de sa ville natale, dont il recherchait partout les traces.

M. Gras était très jeune ; il avait presque l'apparence d'un enfant, et d'un enfant malade, hélas ! On avait, à sa vue, une impression douloureuse, car on le devinait irrémédiablement atteint dans sa santé, surtout depuis un an.

Il n'a donc malheureusement pu produire beaucoup. Il a eu si peu de temps ! Mais il était laborieux et tenace, et il a mis à profit les trop courts moments dont la maladie lui a permis de disposer.

Son principal travail est une *Notice historique sur Bourbon-l'Archambault pendant la Révolution*, imprimée à Moulins chez Charmeil, en 1890. Il a de plus inséré dans les *Annales* différents mémoires : *L'hôpital thermal de Bourbon*, t. II, p. 243; *Inhumation à l'église paroissiale de Bourbon*, t. II, p. 335 ; *Notes sur le chapitre des chanoines de l'église de Bourbon*, t. II, p. 357; *Notes sur la châtellenie de Bourbon au XVIIe et au XVIIIe siècle*, t. III, p. 57 ; *Prise de possession d'un office de sacristain, en l'église paroissiale de Saint-Martin d'Ygrande, en 1748*, t. III, p. 177; *Le château de Pontlung et ses seigneurs*, t. III, p. 279 ; *La cure de Limoise avant la Révolution*, t. IV, p. 213 ; *Les ruines du château de Bourbon depuis la Révolution*, t. IV, p. 363. Ce dernier article a trait à la découverte que fit M. Gras d'un très intéressant document restituant à Dufour le mérite à peu près exclusif de la conservation des ruines du château de Bourbon, conservation dont on avait jusqu'alors cru être uniquement redevable à l'auteur de l'*Ancien Bourbonnais*.

Au moment où il a été frappé par la mort, Jules Gras se préparait à publier un livre sur les fiefs et bourgs du canton de Bourbon. Le manuscrit était tout prêt.

Il laisse de nombreuses notes, surtout sur Achille Allier, au sujet duquel il avait recueilli, prétendait-il, des renseignements tout à fait inédits. Il se plaisait à annoncer le succès d'étonnement qui accueillerait leur divulgation.

Nous conserverons de Jules Gras le souvenir attendri d'un collaborateur dont le concours nous fut précieux, et d'un ami qui nous fut dévoué.

*
* *

M. l'abbé Joseph Clément, à qui les *Annales* doivent l'important et patient inventaire archéologique des communes du département de l'Allier, ouvrage actuellement en cours de publication, a été, le mois dernier, cruellement frappé dans ses plus chères affections par la mort de sa mère, Madame Charles Clément. Nous lui adressons, à l'occasion de ce douloureux événement, notre sincère témoignage de condoléance.

Le Directeur-Gérant : E. Delaigue.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



FRANÇOIS AUBERGIER

DE COLOMBIER (1)

CURÉ DE CHEVAGNES-LE-ROI

1744-1794

Les Aubergier étaient une ancienne famille, qui a maintenant complètement disparu du pays, et des plus honorablement alliées. Elle était encore représentée dans le canton de Neuilly-le-Réal par M. Aubergier, ancien doyen de la faculté de Clermont. Jean-François Aubergier, père de notre François Aubergier, était qualifié bourgeois. Comme son père, il était chirurgien du roi. Le 3 septembre 1728, il avait épousé Anne Beynat, d'une famille bourgeoise de Colombier et ancienne comme la sienne. A son mariage assistèrent huit prêtres, curés ou vicaires des environs, et le prieur de Colombier, ce qui prouve de quelle considération les deux familles jouissaient dans le pays.

Quand il mourut, le 20 mai 1779, ses funérailles furent honorées de la présence d'un très grand nombre d'ecclésiastiques. Quatre de ses enfants signèrent l'acte de décès, trois étaient prêtres : Aubergier, curé de Neuféglise ; Aubergier, curé de Deux-Chaises ; Aubergier, curé de Chavagnes, et Aubergier, chirurgien du roi « à Moulins en Bourbonné ».

(1) Puisque les *Annales* ont parlé de Colombier, *La croix de Colombier*, article de M. G. Grassoreille, t. II, p. 14, il est peut-être à propos de publier quelques pages sur une famille importante de cette commune.

Il fut enterré dans le cimetière, près de la croix, ce qui était une distinction. Il avait 78 ans.

Anne Beynat, sa femme, mourut âgée de 79 ans, le 16 février 1785. Elle avait eu entre autres enfants : 1° Thérèse, née et baptisée le 25 août 1729 ; 2° Jean-François, né le 25 août 1730 ; 3° Gilbert, né le 12 septembre 1731 ; 4° autre Gilbert, baptisé le 9 mai 1734 ; 5° Patrocle, né le 22 avril 1737 ; 6° Jeanne, baptisée le 21 juillet 1638 ; 7° Jean, né le 12 décembre 1739 ; 8° Gilbert-Louis, né le 19 août 1741 ; 9° Pierre, né le 15 janvier 1743 ; 10° FRANÇOIS, né le 17 avril 1744 ; 11° Louis, né le 16 janvier 1749 ; 12° Jean-Baptiste, né le 29 juillet 1750.

François Aubergier était donc le 10e enfant de cette patriarcale famille ; il fut baptisé le lendemain de sa naissance comme le prouve l'acte suivant : « Le dix-huitième avril mil huit cent quarante-quatre, a été baptisé par nous curé soussigné François Aubergier, fils de M. Jean-François, chirurgien, et de dame Beynat, sa femme, né le jour auparavant audit an. Le parrain a été M. François de Bressolle, écuyer, sieur de La Planche, et la marraine damoiselle Marie-Honorée Chambaud qui ont signé.

DE BRESSOLLE DE LA PLANCHE. DE CHAMBAUD.
A. BERTRAND, *curé de Colombier.* »

L'abbé Caillaud, vicaire général de Bourges, n'est pas très exact quand, p. 257 de ses *Martyrs*, il fait naître François Aubergier vers 1741, à Colombier, près de Néris, ou à Colombier, près de Saint-Amand. Il écrit : « Aubergier (François) était né vers 1741, à Colombiers, au diocèse de Bourges. Il y avait alors deux paroisses qui portaient le nom de Colombiers, dans le diocèse de Bourges : l'une, aux portes de Saint-Amand, l'autre, à quelques lieues de Néry ; j'ignore de laquelle de ces deux paroisses M. Aubergier était originaire. Il fut nommé curé de Neuféglise, près d'Huriel, en 1769, et de là passa à Chavagnes, dans le diocèse d'Autun. M. Aubergier

refusa le serment de la constitution civile du clergé et, obligé de quitter sa cure, il vint se réfugier dans le département de l'Allier, ce qui ferait pencher à croire qu'il était originaire de Colombiers, près de Néry. Il y fut arrêté en 1793, conduit à Moulins et compris au nombre des soixante-douze ecclésiastiques qui furent déportés à Rochefort. Il fut embarqué sur les *Deux-Associés*, où il mourut le 9 novembre 1794, à l'âge de cinquante-trois ans. Il fut inhumé dans l'île Madame. »

Les fautes dont fourmille ce court article peuvent donner une idée du sans-gêne avec lequel des personnes, d'ailleurs recommandables, écrivent l'histoire. La notice fixe la mort au *9 novembre*, il faut lire *9 octobre*; elle met Chavagnes dans la Saône-et-Loire parce qu'il était du diocèse d'Autun ; elle fait François Aubergier curé de Neuféglise, ancienne paroisse près d'Huriel, tandis que le curé de Neuféglise était Jean-François Aubergier, frère de notre François Aubergier, curé de Chavagnes.

Dans ses *Martyrs de la foi*, Guillon est un peu plus exact que Caillaud, qui l'aurait pu consulter avec fruit :

« Aubergier (François), curé de Chavagnes, dans le diocèse d'Autun, et né à Colombiers dans celui de Bourges, ne fit aucun des serments prescrits en 1791 et 1792. Lorsque la persécution devint terrible contre les prêtres fidèles à leurs devoirs, en 1793, l'asile d'Aubergier se trouvant compris dans le département de l'Allier, il y fut arrêté, et bientôt condamné à être déporté au delà des mers. On le fit partir pour Rochefort où il devait être embarqué. Le navire *Les Deux-Associés* fut celui où on l'enferma. Il mourut, dans ce genre de supplice, à l'âge de 53 ans, le 9 octobre 1794, et fut enterré dans l'île Madame. »

Ripoud s'est contenté de reproduire l'article de Guillon. Seulement il a cru devoir changer un peu le nom d'Aubergier, en *Auberger*. Puis il a ajouté une note à Colombier et mis : « Petite commune du canton de Montluçon. » Colombier

faisait partie du canton de Montmarault avant qu'il y eut un canton de Commentry.

Le Martyrologe du clergé français pendant la révolution n'a, page 8, que ces quelques lignes, assez fautives :

« Aubergier (François), curé de Chevagnes (diocèse d'Autun), né à Colombier (*Cher*), condamné à la déportation par le *tribunal* de l'Allier pour refus de serment, transporté à Rochefort, mort le 9 octobre 1794, sur le navire *Les Deux-Associés*, à l'âge de 53 ans. »

Comme on l'a vu, la famille Aubergier était fort considérée à Colombier. La marraine du futur martyr était une du Chambaud, des seigneurs de Cornozat, au village de Beaume, près d'Idz (1). Ils sont aujourd'hui représentés par M. le baron Chambaud, ministre plénipotentiaire. Le parrain François de Bressolles, appartenait à une fort ancienne famille du Bourbonnais (2). Un Gilbert de Bressolles, incarcéré à Moulins,

(1) Une famille de Chambaud, originaire du Vivarais et possédant Lormet et La Jonchère, portait : *D'azur au lion d'argent, au chef de même chargé de cinq mouchetures d'hermine.*

(2) Les Bressolles, seigneurs du Pontet, de La Creuse, de Grosbois, de Sallebrune, de La Planche, en Bourbonnais et en Berry, portaient : *de sable, au lion d'argent.* Voici quelques noms de cette ancienne famille. Le 14 novembre, meurt Pierre de Bressolles, écuyer, seigneur de La Fayole, enterré le 15, en l'église paroissiale d'Idz. Le 4 novembre, même année, est aussi inhumé dans la même église César de Bressolles, écuyer, sieur de La Planche, Le Vrignaud et Grosbois. Il eut, le 19 juillet 1652, de Françoise de Châteaubodeau, un fils, Charles de Bressolles, tenu, le 8 février 1654, sur les fonts de baptême par Charles de Boyau, écuyer, « sieur de Colombiers », — d'après l'*Armorial du Bourbonnais*, page 97 : des Boyaux, seigneur de Colombiers; armes : *d'azur, à trois boyaux d'argent en fasce les extrémités de gueules entremêlés de six trèfles d'or,* — et par dame Péronelle de La Souche ; le 24 janvier 1656, Pierre de Bressolles, nommé le 13 février au baptême par Pierre de Boyau, écuyer, seigneur de Colombier, et par damoiselle Marie de Saint-Maur, qui signent « Pierre Boïau » et « Marie de Saint-Maur ». Le même César de Bressolles est parrain, le 6 juin 1656, de la grande cloche d'Idz, avec Gilberte Balladier, femme de Jehan Larmaizal. Quant aux Châteaubodeau, dont les armes, *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même,* sont sculptées en l'église d'Idz, ils étaient aussi une famille importante du pays. Je trouve, le 5 août 1659, Jean de Châteaubodeau, écuyer, seigneur du Chatelard, La Garde et La Valette ; Françoise de Châteaubodeau, marraine le 8 février 1655 avec Gilbert-Louis de Péchin, chevalier seigneur de Bord, d'un fils, né le 29 janvier, d'Etienne Lechevalier, sieur de Champagne, et de damoi-

fut élargi, le 4 pluviôse an II — 24 janvier 1794 — par ordre du représentant Noël Pointe en mission.

Le jeune François Aubergier fut élevé dans la maison paternelle, et reçut les premières leçons du précepteur de la famille, Charles Léonard de Monroi, qui mourut au milieu de ses jeunes disciples le 21 janvier 1756.

« Cette famille, nous écrivait M. l'abbé Chevalier, curé de Colombier (lettre du 26 octobre 1868) était fort charitable. Une honnête aisance, qui n'était pas la richesse, lui permettait de répandre ses bienfaits autour d'elle. Encore maintenant, les anciens se rappellent ses générosités; et sa bienfaisance est une tradition du pays. Nourris de ces sentiments chrétiens, les enfants du chirurgien Aubergier eurent une piété qui les porta vers l'état ecclésiastique. Quatre furent prêtres : l'aîné de tous, Jean-François, devint curé de Neuf-église ; Patrocle, curé de Deux-Chaises ; Gilbert-Louis avant la révolution avait obtenu du prince de Condé un canonicat au chapitre de Saint-Nicolas de Montluçon, composé d'un doyen et de douze chanoines. Au rétablissement du culte public, il fut nommé curé de Colombier; c'est là qu'il mourut. »

Sur les registres paroissiaux de Rocles figure, en 1765,

---

selle Péronelle de Bourilles ; Madeleine de Châteaubodeau, épouse de Toussaint Collasson, écuyer, sieur de Pontis, qui portait : *d'azur à la rose d'argent posée au flanc dextre de l'écu, surmontée d'une étoile d'or posée au canton dextre du chef et accompagnée de deux autres étoiles de même posées une à chaque canton de la pointe, et une patte de lion du second émail posée en fasce, mouvant du flanc senestre de l'écu*. Ils ont, le 23 décembre 1657, un fils, Gabriel Collasson, dont les parrain et marraine sont Gabriel de Mouchy, seigneur des Forges, et Péronnelle de Beauquaire, dame de Puyguillon, qui avait pour armes, *écartelé : au 1 et 4 d'azur, au léopard lionné d'or ; et au 2 et 3 de gueules, à la croix ancrée d'argent ;* puis le 9 mai 1658, Gilbert Collasson, tenu sur les fonts par Pierre d'Echessi, écuyer, sieur de Chezeau, et par damoiselle Gilberte Girard. Par contrat du 26 avril 1642, Marie de Châteaubodeau, fille d'Annet et de Gilberte de Chalus, qui pour bisaïeux, comptait une Chabannes-Curton et un Rochefort d'Ailly, épousa Jacques Hautier, troisième du nom, seigneur de Villemonté, capitaine de cent hommes d'armes au régiment de la Feuillade, fils de Louis et d'Anne de Scorailles. Catherine de Châteaubodeau fut avec son mari, Jean Secretain de Neuville, emprisonnée pendant la Terreur.

Aubergier qui signe « prêtre vicaire de Tronget et Rocles » ; il assiste, le 23 octobre de cette année, à l'enterrement de Claude Genin de Baudière, prêtre curé de Rocles, décédé la veille à l'âge de 86 ans et inhumé dans le chœur de l'église. Je ne crois pas que ce soit ici François Aubergier, mais plutôt son frère Patrocle, peu après curé de Deux-Chaises.

A vingt-neuf ans François Aubergier fut pourvu de la cure de Saint-Nizier de Chevagnes-le-Roi, à 18 kilomètres de Moulins, 8 de Garnat, 16 de Bourbon-Lancy. Il succédait à Jacques Félix, prieur curé depuis le 5 août 1758, neveu de Pierre Félix, curé de Treteau, qui décéda le 11 janvier 1764. Il a lui-même noté ce fait : « Je soussigné ai pris possession de la cure de Chevagnes, le 16 juin 1773, en vertu de la résignation qui m'a été faite par M. Jacques Félix, curé de la dite paroisse, accompagné de M. Vigier, curé de Lusigny. »

A la fin de 1773, il écrit encore : « Je soussigné certifie avoir publié aux prônes de ma paroisse l'édit par lequel il est dit que les femmes, qui cacheraient leur grossesse et qui détruiraient leur enfant, seraient punies de mort. »

Coupery, qui avait été curé intérimaire de Chevagnes après Félix, cessa ses fonctions le 12 juillet 1773. En décembre 1775, nous trouvons à Chevagnes Patrocle Aubergier, curé de Deux-Chaises, qui était venu soigner son frère malade.

François Aubergier fut représenté aux assemblées pour les états généraux par Laurent Talbot, curé d'Avermes, chargé en outre de la procuration de Ligondet, curé de Villaines.

Quand on mit en vente, comme appartenant à la nation, les biens de l'église, Aubergier demanda au directoire du district de Moulins que distraction fût faite, sur l'affiche des domaines nationaux à vendre, d'une maison où il loge et d'une ouche (1) qui est devant cette maison : car ces deux immeubles

(1) L'ousche est l'espace vague et renfermé qui sert aux volailles et de parc aux moutons, ou l'enclos planté d'arbres fruitiers près des maisons rurales ; un verger, une terre labourable attenant à la maison et entourée

sont grévés de fondations, comme il résulte d'actes de 1500 et de 1580. Le directoire, à la séance du 12 janvier 1791, délégua Goyard, administrateur du district, pour examiner et donner son avis.

Le 8 juillet, le curé de Chevagnes, à qui on enlevait tout, réclama une chènevière qui, aux termes de la loi, devait compléter son jardin.

Un mois après, nouvelle réclamation. On l'a imposé à 264 livres pour l'année 1790. Or, il ne possède aucune propriété et sa maison et son jardin n'ont été, contradictoirement avec le syndic de Chevagnes, évalués qu'à 120 livres. Cette fois, on fit droit à sa pétition. Sa cote pour 1790, par délibération du directoire du district, 5 août 1791, fut réduite à 13 livres 4 sous.

Après la cure, on allait prendre le curé. Le dernier acte que signa Aubergier sur les registres officiels de Chevagnes est du 20 décembre 1792 (1). Guillon et Caillaud ont écrit qu'il s'était réfugié à Colombier, forcé de quitter Chevagnes, et que c'est là qu'il fut arrêté. Nous n'en croyons rien. Colombier, grâce à sa topographie, à ses accidents de terrain, au peu de rigueur que montrèrent en somme le directoire du district et le comité révolutionnaire de Montmarault, grâce surtout aux excellentes dispositions de ses habitants, Colombier fut assez paisible et ne vit pas le triste spectacle qu'ont offert d'autres paroisses. L'ancien prieuré devint même un asile où les prêtres des environs trouvèrent la sécurité pendant

de haies. En Poitou, l'ousche est le jardin potager des métairies, des borderies. On applique encore ce mot aux terrains qui ont été jardins potagers, le pré, le champ de l'ousche.

(1) Le 28 décembre 1792, signe à Ids, paroisse voisine de Colombier, un Aubergier, prêtre. Ce doit être un de ses frères, probablement le chanoine de Montluçon. Du reste, il n'était là qu'en passant : car, à la même date, on trouve Aupetit-Durand, curé, qui avait, le 28 mars 1774, succédé à Laurent Perrot, vice-archiprêtre de Montluçon, enterré à l'âge de 61 ans, le 8 janvier précédent, en présence de Jean-Baptiste Desvaux, curé de Beaune ; Pierre de Colasson, écuyer, seigneur de Fonty ; Antoine Durin, propriétaire.

la tourmente. Là, dans ses vastes salles, sept curés passèrent assez doucement les terribles années de la terreur. L'église était fermée. Mais, la messe se disait dans une chambre ; et, fait unique, les confrères du Saint-Sacrement continuèrent à payer régulièrement leurs cotisations pendant les années 1790, 1793, 1794 et 1795, comme le constatent les registres ; les services des défunts étaient célébrés comme en pleine paix. Il est probable que François Aubergier, dans son pays natal, entouré du dévouement qu'avait mérité sa famille, n'eût pas été plus dénoncé que ses sept confrères. Enfin, c'est l'agent national du district de Moulins, et non de Montmarault, qui le dénonça au comité révolutionnaire de Moulins. Le 7 pluviôse an II, — 27 janvier 1793 — le comité arrêta qu'Aubergier, curé de Chevagnes, serait amené à la maison de réclusion de Moulins. Le lendemain, « le citoyen Durivet, gendarme national, » entre au comité et rapporte que le curé de Chevagnes est en prison. Il a accompli sa mission et il présente le certificat du concierge. Aubergier y resta jusqu'au 3 avril 1794. Ce jour-là, il partit de Moulins pour Rochefort avec 24 autres ecclésiastiques formant le troisième convoi funèbre. De ces 25 personnes, trois seulement revinrent: Jacques-François Deschamps de Bisseret, de Lavaux-Sainte-Anne ; Jean-Pierre Jamin, né à Moulins, âgé de 27 ans, et François-Xavier Clavier, convers de Septfons, qui fut ensuite arrêté de nouveau et embarqué pour Cayenne.

Le curé n'était plus là pour prêcher. Mais faute d'un prêtre une paroisse ne chôme pas. La société populaire de Moulins délégua, « pour aller prêcher la morale dans la commune de Chevagnes », Verd et Burelle, à qui le comité révolutionnaire de l'Allier, par délibération du 2 germinal an II — 22 mars 1794 — votait une somme de 5 livres à cet effet. Or, ce Verd, quel était-il ? « C'était, dit p. 104 la brochure intitulée : *Dénonciation à la Convention nationale de l'assassinat commis à Lyon sur trente-deux citoyens de Moulins*, c'était un « ci-devant rat de cave, ayant été cassé du département pour faits de concussion. »

Voici d'un autre côté ce qu'ajoute le *Tableau des crimes du comité révolutionnaire de Moulins*, page 17 : « Vert, ci-devant commis aux aides, souillé de concussion, s'est affiché pour le patron de la loi agraire et le prôneur du pillage.

« Vert a parcouru les communes des districts de Cérilly, Montluçon et Montmaraud ; il a porté la terreur et la désolation. Il s'est permis d'imposer des taxes, d'exercer des concussions. Il a favorisé la subversion de l'ordre. Il a donné l'exemple du pillage en spoliant les temples. « Allez, disait-il, à la table des riches ; partagez entre bons sans-culottes leurs richesses et leurs dépouilles. » Un procès-verbal de la commune de Burges-les-Bains atteste tous ces faits, déjà notoires. Vert a été le procureur général de la Commission temporaire de Lyon ; ce titre est à bon droit un véritable titre de proscription, puisqu'en cette qualité, il a inventé ou provoqué la fusillade et tous les assassinats du tribunal de sang.

« Vert, de retour de Lyon, s'écria dans une extase qui peint l'enivrement de la passion de l'anthropophage : « O mes amis ! « le beau, le délicieux, le sublime spectacle, que celui de « voir tomber par la fusillade plus de trois cents têtes en cinq « minutes ! »

Heureusement Chevagnes-le-Roi eut d'autres apôtres. « Cette paroisse, dit en 1800 Verdier, vicaire général d'Autun, a eu la plupart du temps un missionnaire de résidence, mais qui n'ayant qu'un seul azile n'a pu y faire que très peu d'ouvrage. Son esprit néanmoins est assez bon. » Il ajoute même, ce qui doit être une erreur de sa part : « Le curé avait prêté le serment condamné ; il est mort sur les vaisseaux. Je crois qu'il s'était rétracté avant d'y être déporté. » Une autre note nous apprend encore ce qui suit : « Chevagnes. Le curé est mort. M. Roux a été le premier missionnaire de cette paroisse dans laquelle il a travaillé avec beaucoup de zèle et de succès. Le culte y était exercé publiquement avant le 18 fructidor. L'église est réconciliée. Le curé de Dompierre, Martel, y a des propriétés et y demeurait avant le 18 fructidor ; mais il s'y rend peu utile ; il est très craintif. »

Louis Audiat.



SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS
(Suite)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

IV

Entrée, séjour ou passage à Moulins de hauts personnages, pendant le XVIIIe siècle.

Tous les corps et toutes les compagnies de la ville, chapitre, présidial, bureau des finances, municipalité, etc., se réunirent, le 1er mars, dans le cabinet de l'intendant, « et présentèrent leur compliment à la princesse. Après que le chapitre, le présidial et le bureau des finances l'eurent saluée, le corps de ville s'avança, le maire fit un compliment et offrit, au nom de la ville, un présent composé de confitures (1), d'une paire de ciseaux en or et d'un couteau à deux lames, « l'une d'acier et l'autre d'or, dont le manche était de nacre de perle et garni en or, (2) ainsi que les étuis de chagrin vert ». Le tout était placé dans une corbeille artistement garnie de rubans roses et de dentelles d'argent. (3) La princesse parut très satisfaite de ce présent.

Le lendemain, avant le départ de la comtesse de La Marche,

---

(1) « Payé pour douze oranges confites, entières, et autres confitures, 58 livres, 2 sous. »

(2) Ce couteau est l'un des plus beaux spécimens du travail de nos habiles couteliers d'autrefois ; il coûta 120 livres. Le prix des ciseaux, qui étaient aussi fort remarquables, fut de 96 livres.

(3) En voici le mémoire : « Payé pour une corbeille d'osier, 2 livres, 8 sous ; pour trois aunes de taffetas rose, 13 livres, 10 sous ; pour agréments en argent, 8 livres, 10 sous ; pour rubans, soie, étoupe, papier et coton, 2 livres, 6 sous ; pour façon, 6 livres ». Total : 32 livres, 14 sous.

nos magistrats purent assister à la messe qui fut dite, pour elle, par un chanoine, chapelain du château, dans le cabinet de l'intendant, transformé en chapelle. Après la messe, ils eurent encore l'honneur de « la voir monter en équipage ». Comme à l'arrivée, une salve de cinq coups de canon fut tirée au moment du départ de la princesse. (1)

Ce fut aussi pour aller épouser un prince français, Louis-Stanislas, comte de Provence, frère de Louis XVI, qu'une autre princesse italienne, Marie-Joséphine-Louise de Savoie, fille de Victor-Amédée III et petite-fille de Philippe V d'Espagne, passa à Moulins, au mois de mai 1771. Elle arriva, le 7, entre huit et neuf heures du soir, par la porte de Lyon, escortée par un détachement de gardes du roi, de maréchaussée et de cavaliers du régiment de la Reine, alors en garnison dans notre ville. Dès qu'on aperçut son carrosse, l'artillerie fit entendre une triple salve. Au premier coup de canon, les cloches sonnèrent à toute volée. Le tocsin et les carillons ne cessèrent que lorsque la princesse fut arrivée à l'intendance, où elle se rendit par la rue des Couteliers et par les cours. Aussitôt qu'ils entendirent le tocsin, les magistrats municipaux et les principaux fonctionnaires se rendirent en toute hâte à la porte de Lyon, pour recevoir dignement la fille de Victor-Amédée, que le maire complimenta, à la portière de sa voiture. Toute la milice bourgeoise était sous les armes, et faisait la haie sur le passage du cortège. Sur les cours, l'intendant, M. Depont, « avait fait construire des balcons, ornés de guirlandes, sur lesquels étaient placés des lampions, en nombre considérable », ce qui formait une illumination « des plus agréables et des plus magnifiques ». Les habitants se piquèrent d'honneur, si bien qu'il y eut une illumination brillante dans toute la ville. La façade de l'intendance resplendissait de lumières. Sur une petite place comprise entre

(1) « Payé 10 livres, 3 sous, pour 7 livres de poudre fine, à 1 livre, 9 sous. »

l'intendance et le cours Doujat, (1) on tira un feu d'artifice « qui fut admiré de la princesse, de toute sa suite et des spectateurs ». Toutes les compagnies de la ville avaient un compliment tout prêt pour la future comtesse de Provence ; mais « comme il était un peu tard, on remit la cérémonie des compliments au lendemain ». Le 8, dans la matinée, la municipalité offrit un présent consistant « en deux corbeilles de bonbons, d'un prix assez considérable ; l'une était en cannelé, couleur de rose, et l'autre en cannelé, couleur bleue ; l'une et l'autre magnifiquement brodées ». La première fut offerte par le maire et par le premier échevin, « qui la tenaient chacun par une anse » ; la seconde, par madame de Brancas, première dame d'honneur de la princesse. Au départ, comme à l'arrivée, la milice bourgeoise forma la haie. Lorsque son carrosse franchit la porte de Paris, la princesse fut saluée par les canons ; la maréchaussée et les cavaliers de la Reine l'escortèrent jusqu'à Villeneuve. Les pauvres de Moulins l'accompagnèrent de leurs vœux, car, à l'occasion de son passage, on leur avait distribué cinq cents boisseaux de blé. (2)

Un second mariage, célébré le 16 novembre 1773, unit de nouveau les maisons de France et de Savoie. (3) Marie-Thérèse, également fille de Victor-Amédée, épousa le comte d'Artois, frère du comte de Provence. Ces deux princesses eurent à traverser les dures épreuves de la Révolution, et

(1) C'est aujourd'hui le cours de la Préfecture.

(2) Cette entrée coûta cher à la ville. Il y eut pour 84 livres, dix sous, de lampions en terre et 40 livres, dix sous, de lampions en fer blanc ; on donna, pour aplanir les chemins, 15 livres ; 49 livres, 15 sous, pour les « raccommoder », et 16 livres, dix sous, pour les sabler. Les corbeilles de bonbons avaient été fournies par madame Robin, marchande de modes, rue Neuve du Luxembourg et remplies par Villiers, le confiseur le plus renommé de Paris, à cette époque. Ces corbeilles, « brodées et garnies de compartiments », coûtèrent, la rose, 432 livres, et la bleue, qui était plus petite, ce qui explique pourquoi madame de Brancas l'avait présentée toute seule, 290 livres. Elles renfermaient pour 180 livres de bonbons.

(3) En 1775, eut lieu un troisième mariage entre les mêmes familles : le frère des deux princesses de Savoie épousa Marie-Adélaïde de France, fille de Louis XV.

elles moururent avant d'avoir vu leurs maris monter sur le trône de France, l'un sous le nom de Louis XVIII, l'autre sous celui de Charles X.

Comme sa sœur aînée, Marie-Thérèse de Savoie passa par Moulins pour se rendre à Paris, et l'entrée qu'on lui fit fut exactement semblable à celle de 1771 : le maire et les échevins, en robes consulaires, allèrent la complimenter « à la porte Saint-Martin, près des Pénitents » ; elle prit son logement à l'intendance, où les différents corps vinrent lui présenter leurs hommages. On lui offrit aussi deux corbeilles de bonbons, fournies par madame Alary, marchande de modes à Paris. (1) Le sieur Sandrin, « illuminateur ordinaire des menus-plaisirs du roi », fut chargé d'illuminer les cours et l'Hôtel-de-ville ; enfin « un très beau feu d'artifice » fut tiré derrière l'intendance. Un repas fut servi aux notables à l'Hôtel-de-ville, (2) et une distribution de vin et de friandises fut faite aux gens du peuple, « manants et artisans ». (3) En entrant, comme en sortant, la princesse trouva la milice bourgeoise sous les armes ; elle fut escortée par la maréchaussée et les cavaliers du régiment qui tenait garnison à Moulins, et saluée par l'artillerie.

Des fêtes analogues eurent lieu, au mois de décembre 1775, lors du passage de « Monsieur et de Madame », c'est-à-dire du comte et de la comtesse de Provence. Dans le mémoire des dépenses figurent des travaux de charpentiers (4) « pour arcades », des gants et « des cocardes » pour le personnel de

(1) Elles coûtèrent 657 livres, 7 sous, 6 deniers.

(2) « Payé pour 36 douzaines de pains de froment d'une livre, vulgairement appelés pains de demi-quart, 57 livres, 8 sous. Nous voyons par ce mémoire quel était approximativement le prix du pain de première qualité, quelques années avant la Révolution.

(3) « Payé 94 livres, huit sous, pour deux pièces de vin qui ont été bues par les manants et artisans de cette ville, le jour de l'arrivée de madame la comtesse d'Artois, et autres petits objets. »

(4) « Payé, pour 33 journées de charpentier, 33 livres. » La journée se payait donc alors une livre.

la municipalité, des matelas pour la suite du prince, du vin « offert à Monsieur », etc. (1)

Au mois de juin 1785, « Mesdames de France », allant à Vichy, traversèrent Moulins, mais sans s'y arrêter. On leur offrit, cependant, plusieurs corbeilles de coutellerie riche et fort bien travaillée. (2) Ces « Dames de France » étaient les filles de Louis XV, les princesses Adélaïde et Victoire. Pendant leur séjour à Vichy, elles firent beaucoup pour l'embellissement et l'agrément de cette ville justement renommée ; par leurs soins, on y construisit un établissement thermal et l'on planta une belle avenue qui reçut leur nom.

L'année suivante, 1786, le prince de Condé et sa fille, allant à Bourbon, furent reçus à Moulins en grande pompe : les voies publiques furent appropriées avec soin ; (3) on plaça des canons d'abord sur les cours, puis sur le pont, pour saluer leur arrivée et leur départ ; des joueurs de cornemuse les accompagnèrent jusqu'à leur logis, et « une corbeille » fut offerte à mademoiselle de Condé. Cette princesse, Louise-Adélaïde, abbesse de Remiremont, était la tante du malheureux duc d'Enghien, fusillé à Vincennes, le 21 mars 1804. (4)

(1) « Payé, pour gants et cocardes, 103 livres, 4 sous ». Parmi les gants, huit paires sont indiquées comme « gants retournés », à 24 sous la paire, et onze paires comme « gants passés à l'anglaise », à 14 sous. Payé à Mariaud, matelassier, 21 livres « pour matelas rebattus » ; à Paradis, 30 livres « pour le modèle d'une arcade » ; à Robin, concierge pour vin offert à Monsieur, 54 livres ; au sieur de la Rue 100 livres, 4 sous, pour 64 livres de poudre. »

(2) « Payé à M. Boiron, coutelier du roi, 876 livres, savoir : pour deux paires de ciseaux, en or massif et en or de couleur, 104 livres, dix sous ; pour la façon des ciseaux, 48 livres ; pour deux étuis à charnière d'or, 6 livres, 12 sous ; pour deux couteaux, or et acier, manche aventurine, 144 livres ; pour deux paires de ciseaux d'acier, 48 livres ; pour une paire de ciseaux en or, 51 livres, 14 sous ; pour la façon desdits ciseaux, 24 livres ; pour l'étui, 6 livres. Plus un couteau, lame d'or, virole verte, 72 livres ; trois couteaux à pompe, garnis d'or, 45 livres ; trois paires de ciseaux garnis d'or de couleur, 81 livres ; quatre paires de ciseaux en acier fin, 60 livres ». Les corbeilles, « garnies de blondes, fleurs et paillons de couleur », et recouvertes de flots de rubans, coûtaient 180 livres.

(3) « Payé à deux manœuvres, pour avoir ôté les pierrailles sur les cours, 1 livre, 4 sous ; aux voituriers qui ont arrosé les cours, 10 livres ; aux pompiers, pour même cause et pour leur déjeûner, 12 livres. »

(4) Son frère avait épousé la tante du duc de Chartres, depuis le roi.

Comme le départ subit du prince de Condé pour Bourbon n'avait pas permis à la municipalité de lui faire le compliment accoutumé à Moulins, nos magistrats se rendirent exprès à Bourbon, pour accomplir ce devoir. (1)

Indépendamment de ces entrées princières, nos magistrats recevaient, moins solennellement sans doute, mais avec une déférence marquée, les grands personnages, maréchaux de France, gouverneurs, hauts magistrats, etc., que signalaient à leur courtoisie, l'éclat du rang ou l'importance des fonctions. Ainsi à la nouvelle que « MM. les présidents, conseillers, gens du roi et autres officiers en la cour du parlement de Paris » doivent arriver, à la fin d'août 1540, pour tenir les Grands Jours à Moulins, les officiers municipaux vont attendre ces magistrats jusqu'au château du Parc. La veille, on avait envoyé à Chevagnes, où ils devaient souper et coucher, beaucoup de « victuailles, comme perdrix, lapins, levrauts et gibier ». Au Parc, on leur offrit un « festin honnête, aux dépens de la ville ». Le repas terminé, « tous les gens de justice et autres habitants, en une même compagnie, honnêtement montés et habillés », leur firent cortège jusqu'à Moulins, où l'on avait placé des canons « au portal de Bourgogne », pour saluer leur entrée.

En 1619, c'est dans une « assemblée générale des habitants de Moulins » qu'on discute quelle réception sera faite à M. de Saint-Geran, maréchal de France, gouverneur de la province. Il était d'usage, non seulement à Moulins, mais dans tout le royaume, d'offrir au nouveau gouverneur « un plat, avec un ameublement convenable à sa qualité ». Ce plat représentait une somme d'argent importante. M. de Saint-Geran « pour être originaire du pays, fit entendre au

Louis-Philippe : ainsi s'explique tout naturellement que le duc de Bourbon, qui n'avait plus d'enfants, ait laissé sa fortune à son petit-neveu le duc d'Aumale.

(1) Ce voyage coûta 196 livres.

maire et aux échevins qu'il remettrait volontiers ledit plat, et qu'il se contenterait de l'ameublement ou, pour icelui, des autres gratifications ordinaires ». L'assemblée chargea ses magistrats de remercier le gouverneur de la remise du plat, et elle décida qu'on emploierait aux autres « gratifications » une somme de sept à huit mille livres, « qui serait empruntée et pour laquelle on imposerait toute la province ».

Parfois c'était une lettre de cachet, émanant du roi, qui réglait la réception qu'on devait faire au gouverneur. C'est ce qui eut lieu en 1633, pour « le gouverneur et lieutenant général de la province ». La lettre du roi fut communiquée à la municipalité de Moulins par M. de Saint-Geran, qui l'avait reçue du secrétaire d'Etat. Le gouverneur laissait au corps de ville toute latitude pour fixer à sa convenance la date de son entrée. Le maire et les échevins demandèrent un mois pour les préparatifs, et le 13 novembre cette entrée eut lieu, « avec les cérémonies accoutumées ».

En 1692, la « reine d'Angleterre », Marie d'Este, femme de Jacques II, passa à Moulins, mais « incognito, et sans vouloir être haranguée ». C'est qu'elle n'était reine que de nom, depuis la révolution de 1688, qui avait mis Guillaume III sur le trône d'Angleterre. Vainement Louis XIV affectait-il de traiter Jacques II en ami, en parent et en roi, et de regarder comme temporaire le séjour à Saint-Germain de la cour jacobite ; cette même année 1692, le 29 mai, quelques jours avant le passage de Marie d'Este à Moulins, le désastre de la Hogue avait gravement compromis les chances de restauration immédiate que croyaient avoir les Stuarts.

H. Faure. (*A suivre.*)

NOTE EXTRAITE

DU REGISTRE PAROISSIAL

D'UN CURÉ DE SERVILLY

Nous avons reçu de M. l'abbé Deshommes un extrait du registre paroissial de messire Charles Galien, qui fut l'un de ses prédécesseurs comme curé de Servilly. Il avait succédé en 1706 à Claude Dalbaigne, lequel a laissé d'intéressantes notes historiques et agricoles relevées par notre correspondant et communiquées par lui à M. Roger de Quirielle, qui en a fait l'objet d'un article inséré dans notre livraison de mai dernier.

De même que Claude Dalbaigne, Charles Galien avait l'habitude de mentionner sur ses registres les faits concernant sa paroisse, et à son exemple il les accompagnait, quand il y avait lieu, de réflexions sur les événements politiques de son temps et sur leurs conséquences au point de vue de l'existence matérielle du peuple des campagnes.

Les registres paroissiaux qui, comme ceux des curés Dalbaigne et Galien, se signalent par cette particularité, sont si peu nombreux qu'on ne saurait prendre trop de soin de les signaler et de les utiliser. Ils nous initient à des détails révélateurs de toutes sortes sur nos ancêtres ruraux, ces humbles dont la chronologie simple s'est si peu occupée. Ces registres sont donc précieux, d'autant plus que leurs confidences sont présentées souvent sous une forme originale et naïve où se montre le bon sens pratique quelque peu raisonneur, pour ne pas dire plus, particulier à Jacques Bonhomme, dont on a fait par abstraction la personnification du paysan français, que les gros impôts et les mauvaises récoltes ont toujours eu pour effet de rendre morose.

On peut faire cette remarque surtout en présence des doléances de Claude Dalbaigne, dont les notes laissent percer de si vives préoccupations au sujet du prix du « blé-seigle » et au sujet des batailles livrées par nos armées. Le patriotisme et l'agriculture se confondent dans son style comme dans ses pensées. Il en est de même du curé du Donjon, Girard Charnay, qui trouvait qu'une nation ne doit pas faire la guerre pour la guerre et qui s'écriait, en 1635, à la nouvelle de prochaines hostilités avec l'Espagne : « Il ne reste plus rien aux Français à conquester, que tout le reste de ce monde et à la fin paradis, pour être rassasiés et contents, *si fieri potest* » (1).

Quant à Charles Galien, c'est en termes émus qu'il se lamente sur la sombre misère de l'année 1709, une des plus dures qu'ait traversées la France. Le spectacle des calamités engendrées par une guerre malheureuse et plus encore par les rigueurs, inconnues jusque-là, d'un hiver terrible, a inspiré au modeste curé des accents d'une éloquence que ne désavouerait pas Massillon.

(1) *Annales bourb.*, t. IV, p. 313.

Cette page constitue un document des plus intéressants; elle méritait, à notre avis, d'être publiée.

« 1709. — La fin de la présente année et l'année suivante jusqu'au temps de la moisson ont été véritablement des années de la colère du Seigneur. Elles avaient été précédées d'une si grande abondance que la quarte (1) de blé, mesure Lapalisse, n'avait valu que 50 sols, le tonneau 14 livres. L'abus épouvantable qu'on en a fait a obligé Dieu de retirer sa main bienfaisante de dessus nous, en sorte que la quarte de blé seigle, mesure Lapalisse, a valu 30 livres, le tonneau de vin 150 livres. Tous les noyers sont morts, le froment a gelé d'hyver (ce qui peut-être ne s'est jamais vu) (2). L'espérance qu'on a eu de réparer cette perte a si fort enchéri les menus grains que l'orge a valu 40 livres la quarte, mesure Lapalisse. Le pain d'avoine s'est vendu six liards la livre. Sans la rareté de l'argent qu'une guerre de plus de vingt ans, avec toutes les puissances de l'Europe liguées contre nous, a rendue excessive, les denrées auraient été, sans doute, vendues à un prix incomparablement plus haut. Le pain de fougère a valu en certains lieux ce que le pain d'avoine a valu ici. Les herbes mangées cruës, les fruits mangés verts, la graine de chanvre regardée comme un met délicieux, les charognes puantes venduës en plein marché (3) et mille autres choses

(1) Quarte, quarton, quartonnée, cartonnée, etc. La quarte, mesure Lapalisse, différait de celle de Saint-Gérand-le-Puy. Il est difficile de dire laquelle était la plus grande en capacité. La quarte contenait un décalitre et quart, de sorte que quatre quartes d'alors donneraient cinq décalitres d'aujourd'hui.

La quartonnée ou cartonnée était l'étendue de terre ensemencée pour un quarton de grain.

(2) Les plus gros arbres de toutes essences avaient également gelé, et pour comble de malheur, le froid avait reparu en mars avec la même intensité.

(3) La misère fut égale dans toute la France. Le pain manqua à Paris, où de graves désordres survinrent. Le 20 août, les faubourgs Saint-Denis et Saint-Antoine se soulevèrent. Le maréchal de Boufflers, très aimé de la foule, parvint à la calmer sans que la force armée eût à intervenir (Saint-Simon, *Mémoires*). L'héroïque armée du Nord manquait de tout. La France, cette même France, dont le matériel de guerre est aujourd'hui immense, ne pouvait presque plus nourrir ses dernières troupes.

semblables apprendront à la postérité surprise s'il fait bon de se jouer à son Maître. Il était assurément bien raisonnable que l'homme ayant vécu en bête fût réduit à la nourriture des bêtes. Je ne parle pas des maladies qui ont emporté un très grand nombre de personnes. On trouvait communément par les chemins des gens morts de froid ou de faim ou de tous les deux ensemble. Les riches et les pauvres sont morts également avec cette différence néanmoins que les pauvres, abandonnés de tout secours humain et qui n'avaient pour nourriture et pour remède que de l'eau à boire, échappaient plus aisément de ces sortes de maladies qui semblaient en vouloir particulièrement aux riches. Le jugement a commencé par la maison du Seigneur suivant la parole du prince des apôtres : « Chap. Ier, v. 4. *Tempus ut incipiat judicium a domo Dei.* » Car il est mort beaucoup de prêtres.

« Hélas ! Seigneur, si les effets d'une colère, qui ne fait que distiller sur nous goutte à goutte, sont néanmoins si terribles, que sera-ce quand elle se répandra dans toute son étendue ! Parmi tant de malheurs, le plus grand de tous est de voir que nous sommes toujours les mêmes, comme l'enclume se durcit sous le marteau qui la frappe. Envoyez, mon Dieu, envoyez tous vos fléaux, envoyez-les tous à la fois, augmentez nos playes, redoublez vos coups, mais daignez amollir nos cœurs de diamant dans le sang de votre Agneau. Châtiez-nous en père qui veut corriger et ramener des enfants rebelles à leur devoir ; mais ne nous punissez pas en ennemi qui veut se venger de l'insolence de ces créatures qui ont osé lever la tête contre lui. Accompagnez ces maux extérieurs des touches intérieures de votre grâce afin qu'après nous avoir tenus dans l'ordre de votre justice pendant cette vie, vous nous rangiez en l'autre dans celui de votre miséricorde. Ainsi soit-il. »





LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(Suite)

La descendance d'Odon *Giraud* m'échappe ensuite complètement. Bien que le nom de *Giraud* ait eu de nombreux représentants à Montluçon au XVII[e] siècle, il me serait impossible d'affirmer leur parenté avec ceux qui précèdent, faute d'actes certains pour me renseigner. Mais je ne mets pas en doute cette parenté. Le fait de porter le même nom, dans une même condition sociale et dans une même petite ville, doit sembler en effet très suffisamment démonstratif à cet égard. Je n'hésite donc pas à croire que tous les *Giraud* que je trouve mentionnés dans nos registres paroissiaux, doivent tenir à la même souche, et descendre, comme les précédents, de Jean *Giraud*, ci-dessus nommé.

Parmi eux, il faut accorder une mention spéciale aux suivants, qui ont formé une famille des plus distinguées, bien apparentée et parvenue à la noblesse vers la fin du règne de Louis XV.

Giraud, seigneurs des Echerolles, les Bordes, Vignolles, etc.

Gilbert *Giraud*, dont je n'ai pu connaître le père, avec certitude, mais qui pourrait bien avoir été un fils aîné d'Odon et d'Antoinette *Cachot*, habitait Montluçon de 1600 à 1625. Il y mourut et y fut enterré dans la chapelle à sépulture que possédaient ses ancêtres dans le cimetière de la paroisse de Notre-Dame, preuve certaine de l'origine montluçonnaise de sa famille. S'il m'a été

impossible de découvrir son ascendance, j'ai pu du moins retrouver sa postérité avec une certitude absolue. Il était conseiller du Roi, élu en l'élection de Montluçon, et avait épousé dès 1610 et peut-être même plus tôt Marie *Gilbert*. Il en eut au moins cinq enfants :

E). — Antoine, avocat en parlement au bailliage royal de Montaigut, auteur d'un rameau fixé dans cette ville où il subsista au moins jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Gilbert *Giraud*, deuxième du nom, seigneur des Echerolles, né à Montluçon le 17 novembre 1622, fut le premier de sa famille qui alla s'établir à Moulins, où il acquit la charge de conseiller au présidial, en même temps qu'il devint propriétaire de la terre des Echerolles. Il mourut vers 1693, ayant épousé vers 1644 Jeanne *de Gabaur*.

Leur petit-fils, Simon *Giraud*, sieur des Echerolles et des Bordes, aussi conseiller au présidial (1696), fut époux de Marguerite *Le Gendre*. Il en eut un fils, Gilbert François, marié à Martiale-Aimée *Melon*.

De ce dernier naquit, vers 1729, Etienne-François *Giraud des Echerolles*, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, anobli par lettres patentes du 28 novembre 1771, lequel, au moment de la Révolution, fut l'un des officiers les plus distingués de l'armée de Précy, pendant le siège de Lyon. Ayant eu le bonheur d'échapper à la fusillade après la prise de cette ville, il mourut en 1810. De son mariage avec Mademoiselle *de Tarade*, il avait eu deux fils et deux filles. Mais ses fils à leur tour n'ayant point eu d'héritiers mâles, leur nom s'éteignit avec eux, vers le milieu du présent siècle.

M. de Soultrait pense que les *Girault de Mimorin*, actuellement existant, sont une branche de la même famille que les *Giraud des Echerolles*. Je ferai observer que les armes des deux maisons sont absolument différentes,

et qu'en tout cas, le point de jonction devrait être antérieur à la date où je commence la généalogie de ces derniers. Or ce seul fait rend déjà la communauté d'origine extrêmement douteuse, puisque les *Girault de Mimorin* semblent n'avoir jamais eu affaire avec notre ville, d'où sont au contraire certainement partis les *Giraud des Echerolles*.

GIRAULT (Jean) et Isabeau, veuve de feu Antoine BAUDON (?), de Désertines, ladite Isabeau pour elle et pour son fils Gilbert GIRAULT.

P. 299. — 2 quartes d'avoine pour un vignoble à Désertines.

GOMARD. — Voy. *Pellin*.

Le 4 avril 1690, mourut à Montluçon, âgé de 74 ans, M. l'abbé *Gomard*, prêtre, communaliste de Saint-Pierre, ancien vicaire de cette paroisse, directeur des dames de la Charité, et confesseur ordinaire des religieuses Ursulines, homme de beaucoup de mérite et d'une grande piété, dont les « Chroniques du monastère de Sainte-Ursule » font le plus bel éloge. Il est probable qu'il appartenait à la famille qui vient d'être mentionnée.

GOMET Antoine, dit Perdinat, bourgeois de Montluçon, paroisse de Saint-Pierre, pour lui et pour Marguerite et Michelle, ses filles, nées de feue Antoine CHOMARD, sa première femme.

P. 122. — 11 deniers pour une maison et jardin.

P. 741. — 2 quartes de froment pour un journal de pré à Maupertuis.

GOMET (Guillaume), de Châtelard, pour lui et pour Antoine et Catherine ses deux filles, issues de N., jadis sa femme.

P. 287. — 2 s. 6 d. t. pour un vignoble à Châtelard.

GOMET. — Voy. *Alexandre*.

Ce nom est fort répandu à Montluçon. Il existe même encore. J'ai relevé plusieurs familles de vignerons et de

laboureurs qui le portaient, aux deux derniers siècles, notamment à Châtelard et à Désertines, mais je ne puis affirmer, ni qu'elles descendissent de ceux qui figurent au Terrier, ni qu'elles fussent parentes entre elles, bien que l'identité des lieux doive le donner à supposer.

Il me paraît de même probable, mais nullement certain, que d'Antoine *Gomet*, bourgeois de Montluçon, ci-dessus, venait André *Gomet*, lequel était procureur en la châtellenie et notaire royal à Montluçon, et époux d'Anne *de Mont* dès 1590. Il mourut entre le mois d'avril et le mois de juillet 1597, laissant au moins deux fils, Jean et Louis.

Gilbert *Gomet*, époux de Louise *Vigier*, était chirurgien à Montluçon en 1633. Il eut plusieurs fils, dont un entre autres, Robert, exerça la même profession que son père et épousa le 14 août 1659 Françoise *Peruchet*, fille de Jacques, avocat en parlement, et de Françoise *Perrine*. En 1673, je le retrouve habitant la paroisse de Néris, où sans doute sa descendance demeura fixée, car je n'en vois plus trace à Montluçon.

GOMIAULT. — Voy. *Regnault*.

GOMY (Jean), du Préau, paroisse de Désertines.

P. 252. — 6 d. t. pour une terre au Champpirard, à Désertines.

GOUJAR. — Voy. *Malichon*.

GOURREAUD. — Voy. *Jourrand*.

GOUTHON (Antoine), le jeune, laboureur.

P. 71. — 3 quartons de froment pour une vigne à Rimard.
P. 236. — 4 deniers pour une terre à Saint-Jean,

GOUTHON (François et Pierre), du village des Iles, pour eux et pour Catherine, femme dudit François, et Marguerite, femme dudit Pierre.

P. 104. — 3 d. t. pour une vigne à la Chaume.

GOUTHON (Pierre), de la paroisse de Notre-Dame.

P. 648 — 3 quartes d'avoine pour une vigne à Paret.

GOYONNET (Jeanne), femme de Léger TIXERON, de Brignat.

P. 767. — 3 s. 9 d. t. pour un vignoble à Brignat.

GRANDJEAN. — Voy. *Roudier*.

DE LA GRANGE. — Voy. *de Montbernier*.

De la Grange (1), seigneurs de la Grange, la Ronde, Chaud, le Plaveret, les Montais (*alias* le Monteil), la Coudre, la Chaulme, etc.

Cette famille est originaire du village de la Grange, paroisse de Commentry, où elle était possessionnée dès le XIVe siècle. Extrêmement nombreuse, elle se répandit peu à peu aux environs, et c'est ainsi qu'elle devint propriétaire du Mas de Montbernier pour lequel elle figure au Terrier, du Mas de la Pigerie et de plusieurs autres autour de Commentry, de Néris et de Montaigut.

Dès le XVIe siècle, les de la Grange, quoique habitant tous ensemble encore le village de la Grange, apparaissent divisés, comme une tribu orientale, en plusieurs branches

(1) Cette famille a donné lieu à une grave erreur, dont la source est dans l'*Armorial général* mss. Reg. Bourbonnais, Montluçon. — Au n° 152, figure en effet *N. de la Grange*, cons. du Roi, commissaire examinateur en l'élection, avec ses armes décrites. Or, ce N. de la Grange, que l'*Armorial général* n'a connu, paraît-il, que par ses fonctions et par son surnom, s'appelait de son nom patronymique Joseph *Berthomier*, seigneur de la Grange ; il appartenait à une famille encore représentée de nos jours par le colonel *Berthomier des Prots* et par MM. *Berthomier de la Villette*, mais il n'avait absolument rien de commun avec la famille *de la Grange*, dont je vais esquisser la généalogie.

Cependant, M. de Soultrait, dans son *Armorial du Bourbonnais*, ayant à parler de la famille *de la Grange*, seigneurs du Plaveret, leur a attribué les armes que l'*Armorial général* indique à N. [*Berthomier*] *de la Grange*, ci-dessus. C'est une erreur manifeste. Il est vrai qu'il donne les mêmes armes aux *Berthomier* sans s'apercevoir du double emploi. Il faut donc rayer dans l'*Armorial du Bourbonnais* les armoiries attribuées à tort aux *de la Grange*, et les remplacer par les suivantes, qui sont les vraies : « *D'azur à trois flanchis d'or.* » — L'*Armorial général*, Reg. Riom, n° 505, en indique aussi d'autres : « *D'azur à trois gerbes de blé d'or, liées de gueules.* » Mais ces dernières, armes imposées d'office à Jacques de la Grange, lieutenant général au siège de Montaigut, n'ont point été retenues par la famille. (Voy. à ce sujet les Mss. de Chérin, à la Bibliothèque nationale, cab. des Titres, coll. Chérin, vol. 97, doss. 1987.)

ou familles, de destinées très inégales. La plupart, avec une situation des plus modestes, laboureurs, tisserands, etc., sont restées dans leur pays d'origine. Une seule d'entre elles, quittant le village natal, où elle conserva cependant ses propriétés, qu'elle augmenta même, au fur et à mesure qu'elle s'enrichissait, alla en 1562 se fixer à Montaigut, où elle eut un épanouissement rapide et parvint à la fortune d'abord, puis à la noblesse.

Cette émigration eut lieu par suite du mariage d'honorable homme maître Jean *de la Grange*, praticien, habitant du village de la Grange, lequel épousa par contrat du 16 août 1562 à Montaigut Françoise *Desbalans*, fille de feu Pierre et de Françoise *Boutin*. Fixé dans le pays de sa femme, il s'y fit recevoir avocat au bailliage, et ses enfants ne s'en éloignèrent plus.

Il eut pour fils Antoine, dit l'aîné, procureur et notaire royal à Montaigut, lequel fut père à son tour du suivant.

Antoine *de la Grange*, dit le jeune, d'abord greffier au bailliage de Montaigut (1621), puis procureur et notaire royal en succession de son père (1626), mourut entre 1653 et 1656. Je n'ai pu arriver à connaître le nom de la femme qu'il épousa, mais je sais qu'il en eut au moins trois enfants, dont deux fils mariés :

A). — Antoine, qui suit.

B). — Philippe, seigneur du Plaveret et de la Chaulme, né vers 1629, avocat en parlement, puis assesseur en l'élection de Montluçon où il se fixa et mourut, âgé de 47 ans, le 5 avril 1676. Il avait épousé dans notre ville le 26 février 1658 Catherine *Graillot*, fille de Jacques, grenetier au grenier à sel, et de Gilberte *Giraud*. Il en eut dix enfants, dont une seule fille, Marie-Catherine, dite Mademoiselle du Plaveret, arriva à l'âge du mariage et épousa le 8 février 1695 Gilbert *Berthet*, avocat en parlement, châtelain de la Chapelaude.

Antoine *de la Grange*, seigneur dudit lieu, Chaud, les Montais, etc., né le 7 janvier 1625, mourut le 31 mai 1711. D'abord procureur au bailliage de Montaigut, il acquit vers la fin de sa vie (1706) l'office de secrétaire du Roi près la cour des aides de Clermont-Ferrand, ce qui lui conféra la noblesse héréditaire. De sa femme, Marie *Donjean*, il eut entre autres enfants :

Jacques *de la Grange*, écuyer, seigneur de la Grange et de la Ronde, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Montaigut, lieutenant des eaux et forêts, mort en 1710, marié en 1694 à Marie Suzanne *Piron*, fille de Mathieu, sieur de la Ronde, procureur du Roi, et de Suzanne *Chacaton de la Grange*. Leur postérité masculine s'est éteinte en la personne de leur arrière-petit-fils, qui suit :

Antoine *de la Grange*, écuyer, seigneur de la Ronde, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, maire de Hyds sous la Restauration, épousa entre 1805 et 1810 Gabrielle *Padevigne de Grandval*, dont il eut seulement deux filles :

A). — Marie-Amable Suzanne, mariée le 28 décembre 1842 à Gilbert Palamède, vicomte *de Montaignac de Chauvance*, fils de Raymond et de Anne *de Raffin*. Elle mourut en 1887.

B). — N..., mariée au comte *de Champs de Blot*, ancien page de S. M. le Roi Charles X.

DES GRANGES (Jean), de la paroisse de Désertines.

P. 695. — 18 d. t. pour un vignoble au Préau.

GRANGIER (Pierre), bourgeois et marchand.

P. 175. — 3 s. t. pour une maison à Notre-Dame.
P. 176. — 15 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

GRANGIER. — Voy. *Léonnard*.

Le nom de cette famille s'orthographiait indifférem-

ment *Grangier* ou *Grangeix*, et c'est la dernière forme qui semble prédominer dans nos registres paroissiaux au XVIIe siècle, bien que la première s'y rencontre aussi, parfois mélangée dans le même acte.

Le dernier du nom qui me soit connu est Jean *Grangeix*, bourgeois de Montluçon et greffier alternatif des rôles de la ville, fils de Claude et de Gabrielle *Cheville*. Il épousa le 20 février 1677 Madeleine *Soulaud*, fille de Jean *Soulaud*, sieur des Etourneaux et des Bedets, échevin de Montluçon, et de Jeanne *Pinelle*. De cette alliance naquirent trois enfants dont j'ignore la destinée :

A). — Gilbert, né le 4 février 1680.

B). — Etienne, né le 19 novembre 1682.

C). — Marie, née le 22 août 1681 (1).

GRASTERON. — Voy. *Parant*.

GRAVIER (Pierre), orfèvre et bourgeois de Montluçon.

P. 431. — 2 d. 1 maille t. pour une pièce de terre à Malgascher (? Mongâché).

GRAVIER. — Voy. *Duprat*, — *Du Lyon*.

GRENICHON (Jean), l'aîné, Jean GRENICHON le jeune et autre Jean GRENICHON, de la paroisse de Quinssaines.

P. 572. — 2 s. t. pour un moulin et son cours d'eau au Mas de Courdaix.

GROS. — Voy. *Peirstence*.

GROSLERON. — Voy. *Bridier*.

(A suivre.) DES GOZIS.

(1) Armes : *De sinople à une fasce d'argent, accompagnée en pointe d'une gerbe de blé d'or.*

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 15.)

SAINT-HILAIRE

SAINT-HILAIRE. — I. NOM ; *a*) Sancto Hilario (parrochia de) (1131). — *b*) **Le Morgon.**

II. SITUATION ; — A, *a*) *diocèse* de Bourges ; *archidiaconé* et *archiprêtré* de Bourbon ; — *b*) *diocèse* de Clermont ; — *c*) *doyenné* de Saint-Michel.

B, *a*) du *pagus Burbunensis (?)*, de la *civitas* ou *pagus Biturigum ; châtellenie* de Bourbon-l'Archambault ; *élection* de Moulins ; — *b*) *chef-lieu du 4e canton* du *district* de Montmarault ; — *c*) *canton* de Bourbon, *arrondissement* de Moulins.

ÉPOQUE DU MOYEN-AGE, DE LA RENAISSANCE ET DE LA PÉRIODE MODERNE. A. — **L'Eglise paroissiale** est sous le titre et le patronage de saint Loup, évêque de Sens. Elle date de la période romane (XII-XIIIe s.), et offre des remaniements postérieurs. L'édifice actuel (1) se compose d'une large *nef*, d'un *transept* qui s'ouvre sur *trois chapelles absidales*, d'un *clocher* adossé au bras septentrional du transept, le long de la nef, et d'un *petit porche* ou *auvent* qui a dû être construit devant la porte d'entrée au XVe s. en même temps que l'on renforçait les contreforts de la nef et qu'on refaisait les montants de la petite porte du midi.

L'édifice en entier est construit en grès du pays.

Le *porche* (XV s. — A du plan) (2) se compose d'un petit toit supporté par huit pilastres octogones dont les bases et les chapiteaux — qui sont absolument semblables — sont moulurés. Leurs angles abattus se dissimulent sous des coquilles. (Voir la gravure) ci-contre (3).

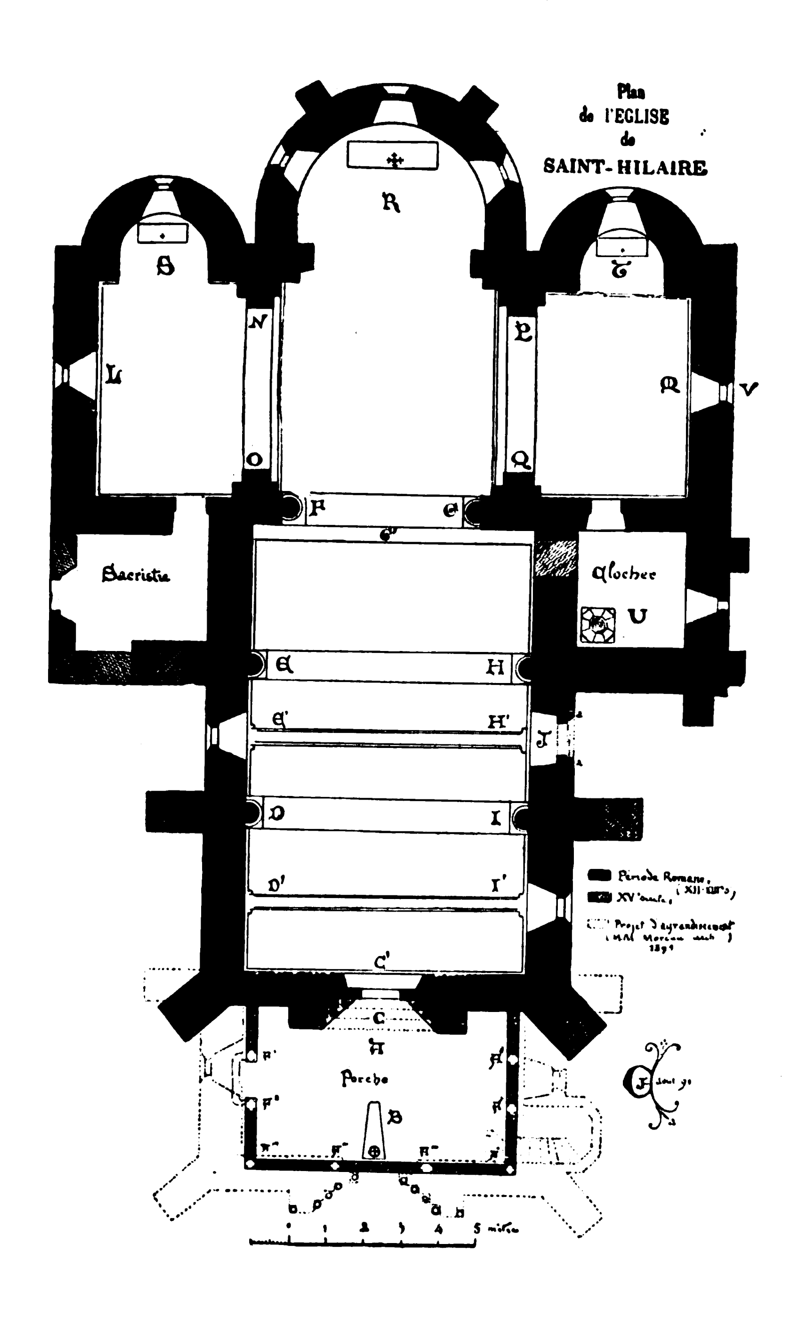
Un *cercueil* en pierre (B du plan), trouvé dans la cour du château qui était autrefois un cimetière, occupe la partie Est de ce porche. Il est orné sur ses faces de petites arcatures en plein cintre (XIII-XIVe s.).

---

(1) Cette description est du mois d'août 1891.

(2) Ce plan a été dressé à l'aide de nos relevés et de nos notes et d'après les dessins de MM. Moreau, architectes à Moulins, qui préparaient le 3 août 1891 un projet de restauration et d'agrandissement de l'édifice.

(3) La prochaine restauration, qui doit aussi agrandir l'église d'une travée fera malheureusement disparaître ce porche. Un pointillé indique sur notre plan la place que doit occuper la nouvelle travée. Le pignon de la façade actuelle sera de la sorte reporté de quatre mètres en avant, avec le portail qui sera conservé.



Plan
de l'EGLISE
de
SAINT-HILAIRE
Sacristie
Clocher
Porche

On pénètre dans l'édifice par deux ouvertures : 1) Le *portail* de la façade qui est fort intéressant (1). Trois colonnes en retraites reçoivent de chaque côté les archivoltes de la porte. Deux colonnes supportent le tympan orné de quatre redants, enfin deux autres colonnettes ornent à droite et à gauche les angles du portail et forment encadrement. Sur ces dix colonnes, cinq sont à huit pans concaves.

Les chapiteaux qui couronnent ces colonnes offrent des têtes grimaçantes à la base desquelles s'échappent divers ornements ou des rinceaux, des animaux doubles, des lions dévorant un homme ou des griffons buvant dans un calice. Plusieurs de ces chapiteaux sont percés de petits trous qui semblent jouer ici le rôle d'ornement. Le tailloir qui les couvre tous est orné de moitiés d'oves.

Le tympan offre aux extrémités de ses redants des têtes d'hommes et d'animaux ; les archivoltes sont ornées de boudins, d'oves et de palmettes. Un cordon de billettes encadre le tout. Les huit corbeaux qui supportent l'entablement portent les figures ordinaires, des têtes de diables et d'hommes, des roses, des gerbes liées, une série de boudins, etc.

Dix curieuses pentures en fer forgé ornent la vieille porte de chêne (XIIe et XIIIe siècle). Elles rappellent celles d'Ebreuil (2). Les collets de six pentures en forme de C ont leurs extrémités terminées par une tête grossière de serpent. Les clous ont la tête forgée en pointe de diamant.

Tout ce portail était recouvert de peintures au XIIIe siècle (3). Un écusson était peint sur le tympan. Chaque rang de claveaux est détaché par un chanfrein jaune qui les borde. Une décoration noire sur fond blanc est répandue sur toute la surface. Les moulures sont redessinées. Le cordon inférieur de l'entablement a reçu comme décor une série de dents de scie qui rappelle l'ornementation du clocher, enfin entre chaque corbeau l'artiste a peint des fleurs de lis brun rouge du XIIIe siècle. L'appareil est indiqué par deux bandes horizontales et un trait vertical. En somme tout le système de coloration a eu pour but, comme l'a judicieusement fait observer M. Gélis-Didot, d'éviter la confusion et de conserver intacte la division voulue par le constructeur. Au point de vue du rôle de la peinture dans les constructions religieuses, ce portail est digne de la plus grande attention.

(*A suivre*). Abbé J.-H. CLÉMENT.

(1) L'*Anc. Bourb.*, t. II, *voy. pitt.*, p. 214 dit, en parlant de ce portail, « qu'il ressemble *tout à fait* à celui de l'église de Buxières ; il a *des pilastres*..... » C'est une erreur absolue, et nous croyons devoir relever cette inexactitude pour ne pas contribuer à tromper les archéologues et les architectes. Le portail de Saint-Hilaire ressemble à ceux de cette région, à ceux d'Iseure, de Coulandon, de Chemilly, etc., mais *pas du tout* à celui de Buxières. Il est même important de constater la différence essentielle qui existe entre ces deux portes : l'*absence* à Saint-Hilaire des curieux *pilastres* qu'on remarque à Buxières et qui classe sûrement cette dernière église parmi celles qui furent élevées sous l'influence de l'école Bourguignone. En tout cas, l'affirmation de l'*Anc. Bourb.* est singulière, on conviendra qu'il est difficile de mettre plus d'inexactitudes en une seule ligne.

(2) *Cfr. Dict. rais. d'arch.*, de Viollet-le-Duc, t. VIII, art. serrurerie, p. 293, fig 3. L'éminent artiste donne le dessin des belles pentures d'Ebreuil. Le collet de ces pentures a exactement la forme de ceux de Saint-Hilaire.

(3) *Cfr.* P. D., 3e livraison, 25e folio, fig 1 et A. — Les *Ann. Bourb.*, sept. 1889, p. 274, ont reproduit le remarquable dessin que M. Gélis-Didot donne dans P. D., de ce joli et intéressant portail. — Voir également C. A. p. 185, et *Anc. Bourb.*, II, p. 214.

CHRONIQUE & MÉLANGES

La librairie Hachette vient d'éditer un grand ouvrage : *A la conquête du Tchad*, de notre compatriote M. Harry Alis, l'ancien journaliste des *Débats*, actuellement secrétaire général du Comité de l'Afrique française et rédacteur en chef du *Bulletin* qui en est l'organe.

Le livre, un gros in-8° orné de 29 figures et accompagné de quatre cartes explicatives, obtient un succès considérable. Il résume tout ce qui a trait à la colonisation du Soudan français, c'est-à-dire à ce grandiose projet de formation au profit de notre pays d'un empire colonial destiné à nous dédommager de la perte des Indes, en reliant nos possessions du Congo à celles du Sénégal et de là à l'Algérie ; œuvre à laquelle ont été consacrés déjà tant de généreux efforts et pour laquelle Paul Crampel, après M. Musy, est allé trouver la mort sur les bords de l'Oubanghi.

Depuis quelques années, M. Harry Alis est devenu un des plus ardents vulgarisateurs de nos intérêts nationaux dans le continent noir. Loin de se laisser décourager par le récent désastre de la mission Crampel, il réorganise activement, de concert avec les membres du Comité de l'Afrique française, une nouvelle expédition de l'Oubanghi vers le Tchad. C'est à M. Dybowski qu'elle sera confiée et c'est à l'aide d'une souscription nationale que seront réunis les moyens d'action indispensables.

***

Notre collaborateur Francis Pérot, toujours actif et toujours fécond, vient de publier à Autun, imp. Dejussieu père et fils, une *Paléoethnologie des vallées de la Loire, de la Bourbince et de l'Arroux* (Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun*, t. IV, année 1891), accompagnée de quatre planches représentant en grand nombre des objets des époques préhistoriques, trouvés en Saône-et-Loire et dans l'Allier.

Ces documents de l'homme primitif, silex, bois silicifiés, calcaires siliceux et grès, sont des marteaux percuteurs, haches, boulets, pierres votives, couteaux, flèches, affûtoirs, amulettes, scies, etc., patiemment recherchés et heureusement découverts par M. Pérot. Cette région en fournit en abondance, ce qu'il faut attribuer, autant qu'il est permis d'en juger aujourd'hui, à la concentration sur les rives de la Loire des peuplades envahissantes, arrêtées par cet obstacle naturel dans leurs migrations. C'est là, dans l'arrondissement de Mâcon, que l'on rencontre la célèbre station préhistorique de Solutré, immédiatement postérieure à celle du Moustier, caractérisée par un genre particulier de taille du silex (à petits coups en losange allongé), et par la présence des ossements de plus de cent mille chevaux ayant vraisemblablement servi de nourriture aux hommes de cette époque de l'ère quaternaire. Cette perfection de taille, à la vérité fort distincte de celle de la plupart des stations connues, sauf celle de Volgu, permet même, au dire de M. Pérot, « de démontrer la supériorité intellectuelle de cette partie des habitants de la Bourgogne ».

En dehors des quelques considérations générales dont il l'a fait précéder, l'étude de M. Pérot consiste surtout dans la description des intéressantes pièces qu'il a réunies et qui émanent, en ce qui concerne la rive bourbonnaise de la Loire, des communes de Chassenard, Molinet, Coulanges, Pierrefitte, Diou, Dompierre, Beaulon et Garnat.

***

Ont été récemment découverts aux Chavannes, commune de Chassenard, cinq magnifiques bracelets en bronze de l'époque gauloise, dont deux paraissent coulés et sont de forme arrondie. Les autres sont martelés et à arêtes saillantes, ornés de lignes et de chevrons brisés. Tous sont d'une conservation parfaite et recouverts d'une patine verte superbe. L'un d'eux a été mis à la forge et étiré.

Cette trouvaille a eu lieu dans le champ où, en 1874, on rencontra la fameuse sépulture d'un Brenn, connu depuis sous le nom de *tête de fer;* sépulture unique dans son genre, de laquelle on s'est peu occupé, mais dont nous avons conservé tous les dessins.

Elle comprenait, nous le rappelons ici pour mémoire : un masque en fer forgé dont la bouche était ouverte et les yeux fendus ; une cotte de mailles retenue par de gracieux ornements en bronze, en forme de col de cygne ; deux torques et deux strigiles en bronze ; un superbe vase également en bronze en forme de tête de femme ayant les cheveux ramenés derrière l'anse, les oreilles ornées de pendants (1) ; cinq plaques de ceinturon argentées ; les débris d'un coffret en ivoire ; deux monnaies gauloises des Mandubiens (2) ; deux pièces d'argent d'Octave (3) ; deux coins et leurs matrices pour frapper les monnaies ; une lame en fer ; un style, etc.

La sépulture était contenue dans un vase en terre, contenu lui-même dans une grande *olla* en bronze, rapiécée sur le fond et les côtés avec des rivés.

Elle était accompagnée d'une superbe tête de lance en silex blond translucide.

Francis PÉROT.

*
* *

Pendant la dernière session du Conseil général de l'Allier, ont été exposées à la Préfecture, en vue de l'obtention du *legs Robichon*, différentes œuvres d'art, notamment de M. Gilbert :

Un buste en plâtre de M. Forichon, artiste-peintre de Commentry, ami de l'auteur ; buste exposé au précédent Salon.

Et un projet de monument funèbre à la mémoire de son frère.

M. Gilbert est un jeune sculpteur moulinois, auquel nous prédisons de brillants succès dans l'avenir. Il n'a pas obtenu le legs Robichon, qui a été attribué à M. Vayssière, archiviste paléographe ; mais ses qualités pleines de promesses n'en ont pas moins été unanimement reconnues et le Conseil général ne pourra manquer l'année prochaine de lui donner cette marque d'encouragement.

M. Gilbert est élève de Falguière et l'un de ceux dont le maître augure le mieux.

*
* *

Jeban de Sept-Fonds, qui dirigeait l'année dernière la *Saison de Bourbon-l'Archambault*, nous a signalé, en nous priant de la rectifier, une erreur contenue dans la note de notre chronique du mois d'août relative à l'apparition de *Bourbon-l'Archambault*.

Nous avons cru, par la reproduction du même frontispice, que ce dernier journal n'avait fait que *continuer* le premier. En réalité, il s'agit de publications tout à fait différentes et *la Saison*, qui n'a pas cessé d'exister malgré son interruption momentanée, reparaîtra en 1892.

XXX.

(1) Les médailles de Syracuse rappellent beaucoup cette tête.
(2) Alise.
(3) Frappées avant son avènement à l'Empire.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



MADAME DE GENLIS

AU CHATEAU DE SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE

Madame de Genlis, dont les ouvrages furent tant à la mode à la fin du XVIIIe siècle, passa quelques-unes de ses années d'enfance au château de Saint-Aubin-sur-Loire, et ce séjour fut marqué de circonstances qui ont trouvé leur place dans les « Mémoires » de sa vie. (1)

Devenue octogénaire, Madame de Genlis s'était un peu réfugiée dans ses souvenirs de prime jeunesse, si gais et d'un si frappant contraste avec ses tristesses de vieille femme de lettres dédaignée et oubliée, pliant sous le fardeau de ses 80 ans et de ses 80 volumes ! (2)

Dans tout ce qu'elle a écrit sur Saint-Aubin, les anecdotes abondent. Quelques-unes sont amusantes et, quoiqu'il n'y soit question que des faits et gestes d'une enfant de 12 ans, elles ne m'ont pas semblé indignes d'être rappelées. Du reste nombre de ces scènes ont le Bourbonnais pour théâtre, et puis Madame de Genlis eut en son temps, par sa précocité d'intelligence véritablement extraordinaire, une grande répu-

(1) *Mémoires de Madame de Genlis sur le XVIIIe siècle et la Révolution française, depuis 1756 jusqu'à nos jours.* A Paris, chez Baudoin frères, 1825. Ces « Mémoires » sont en général peu intéressants et fort inférieurs aux autres ouvrages de Madame de Genlis. C'est une œuvre de vieillesse. Ils avaient été précédés des « *Souvenirs de Félicie L....* », (4 vol. in-12, 1804-1807), qui sont des fragments plus riches en anecdotes piquantes, et mieux écrits.

(2) Parmi les ouvrages de Madame de Genlis, beaucoup sont aujourd'hui oubliés. Ses meilleurs titres littéraires sont des livres d'éducation, car elle avait un goût marqué pour la pédagogie. Elle publia successivement : *Théâtre d'éducation*, 4 vol. in-12, souvent réimprimés, et 5 vol. in-12 en 1825 ; *Théâtre de société*, 2 vol., 1781 ; *Annales de la vertu ou Cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes*, 1781 ; *Adèle et Théodore*, 3 vol., 1782 ; *Les veillées du château*, 4 vol. 1784 ; *Contes moraux et nouvelles historiques*, 4 vol., 1802. Ses romans les plus connus sont : *Mademoiselle de Clermont*, in-18, 1802 ; *La duchesse de La Vallière*, 1804, et *Madame de Maintenon*, 1806.

tation d'enfant prodige. C'est déjà un motif suffisant d'intérêt.

Stéphanie du Crest de Saint-Aubin, comtesse de Genlis,(1) était née au château de Champcéry, près d'Autun, le 25 janvier 1746. Son père acheta, en 1751, la terre de Saint-Aubin, qu'il vint aussitôt habiter avec sa femme et ses deux enfants ; terre charmante au dire de Stéphanie, par sa situation, son étendue et ses droits honorifiques et seigneuriaux. Elle avait été érigée en marquisat et le nouveau propriétaire en avait pris le titre et le nom.

Dans ses « Mémoires », Madame de Genlis ne fait grâce au lecteur d'aucun détail biographique. Pour être absolument complète, elle prend soin de remonter jusqu'au jour de sa naissance, et elle se suit pas à pas, notant tout minutieusement. Nous pouvons la devancer, car à quoi bon s'attarder à des futilités que l'on ne relève pas d'ordinaire, même pour les plus grands hommes ; et que nous importe de connaître les chutes qu'elle fit ou le nom de sa nourrice ? Il suffit d'arriver avec elle à Saint-Aubin, où elle passa « six années de bonheur et d'insouciance », et dont elle parla toujours avec tant d'attendrissement.

Le château de Saint-Aubin était à cette époque, il paraît, tellement sombre d'aspect, que les voyageurs en conservaient une impression profonde. Il faisait penser à ceux que Anne Radcliffe aima imaginer, pleins de mystères, de terreur et de merveilleux. « Il était antique et délabré, il avait de vieilles tours, des cours immenses dans l'une desquelles était un canal bordé d'ébéniers. » Sa physionomie a bien changé, car il est devenu une très riante habitation moderne entourée d'un parc bien dessiné et s'harmonisant parfaitement avec le paysage onduleux et verdoyant des rives de la Loire. Cepen-

(1) A partir de sa 6e année, elle porta aussi le titre et le nom de comtesse de Lancy, sous lesquels elle avait été reçue chanoinesse du chapitre noble d'Alix, près de Lyon ; et on l'appela Madame, ce qui lui fit grand plaisir.

dant il devait être autrefois d'un caractère plus saisissant et plus émouvant.

On avait eu malheureusement peu de souci, en le construisant, des beautés pittoresques dont le site offre le spectacle enchanteur, car d'aucune fenêtre on n'apercevait le fleuve, ce dont les nouveaux habitants eurent un vif regret.

On logea Stéphanie au rez-de-chaussée d'une petite tour qui subsiste encore. C'est le seul vestige qui ait été conservé de l'ancienne construction, et il paraît que c'est à la demande des habitants du pays et en souvenir de Madame de Genlis, que cette tour n'a pas été abattue. C'est du moins la raison que lui en donna le marquis d'Aligre, dont le château était devenu la résidence.

A partir de son installation, la famille du Crest de Saint-Aubin eut des rapports suivis avec toutes les familles nobles des deux pays de Bourgogne et de Bourbonnais, et ces rapports nécessitèrent de fréquents voyages à Bourbon-Lancy, à Moulins et à Autun.

L'abbaye de Sept-Fonds était tout à côté, cela est à mentionner, et elle devint un but de promenades fréquentes. « En sortant du château, raconte Madame de Genlis, on se trouvait sur le bord de la Loire ; et sur l'autre rive était la fameuse abbaye de Sept-Fonds, dont mon père était aussi le seigneur, ce qui établissait de grandes relations de voisinage entre lui et les religieux de cet ordre. Nous allions quelquefois dîner dans cette abbaye, car il y avait un appartement pour les étrangers et les pères y donnaient à dîner. C'était un très grand plaisir pour moi de m'embarquer et de passer la Loire en bateau pour aller à Sept-Fonds. (1) D'ailleurs j'avais tant de vénération pour ces saints solitaires que je ne me lassais point de regarder ceux qui venaient nous tenir compagnie. Je savais que dans l'intérieur de leur maison ils gar-

(1) Ce bateau ou *bac* est encore aujourd'hui le moyen de passage de la Loire en cet endroit.

daient un silence éternel, de sorte que je trouvais aussi curieux de les entendre parler que s'ils eussent été naturellement privés du don de la parole. »

Dans ces quelques lignes se trouve à peu près résumé tout ce qui, dans les Mémoires de Madame de Genlis, a trait au monastère de Sept-Fonds. A peine y peut-on ajouter la petite anecdote suivante, que je dédie aux pères de famille qui en voudront faire leur profit :

Le marquis de Saint-Aubin ayant un jour été importuné par les jeux extra-bruyants de son fils et de sa fille, eut l'heureuse inspiration de leur suggérer l'idée de *jouer aux pères de Sept-Fonds.* Les deux enfants adoptèrent d'enthousiasme la proposition ; ils se livrèrent immédiatement à des pantomimes funambulesques très divertissantes qui eurent, aux yeux de l'ingénieux et captieux marquis, le précieux avantage de ne plus troubler ses études, — car il est bon de dire que ce grand seigneur était un homme d'étude, un chimiste et un numismate. Il avait un cabinet d'expériencee et une belle collection de médailles anciennes.

Il fallait songer à l'éducation de Stéphanie. On y songea pendant un voyage à Paris où Madame de Saint-Aubin était allée avec sa fille pour mettre son fils « dans le fameux pensionnat du Roule de M. Bertaud, le plus vertueux et le meilleur instituteur public de ce temps..., qui inventa la manière d'apprendre à lire en six semaines, sans épeler..... » La petite comtesse de Lancy ne savait ni lire ni épeler, mais dans ces conditions c'était une lacune facile à combler. En attendant, on commença par s'occuper de sa personne physique et on lui donna un corps de baleine, des souliers trop étroits, avec lesquels elle ne pouvait marcher ; on lui mit trois ou quatre mille papillottes (?) sur la tête, on lui fit porter un panier et on lui donna un collier de fer. « En outre, comme je louchais un peu de temps en temps, ajoute-t-elle, on m'attachait sur le visage, tous les matins, des bésicles que je

gardais quatre heures. » On lui donna aussi un maître pour lui apprendre *à marcher* et on lui défendit de courir.

Une éducation si bien commencée ne devait pas tarder à porter ses fruits, d'autant plus qu'elle fut continuée d'une manière tout à fait exceptionnelle. On en jugera, mais mentionnons d'abord en passant la cérémonie, à Paris, du baptême de Stéphanie, qui n'était qu'ondoyée. Elle assista le soir à une représentation de *Rolland le furieux*, où le chanteur célèbre Chassé faisait frémir en arrachant les arbres des coulisses. Elle reçut de beaux présents en bonbons et en joujoux et on aura une idée des gâteries et des munificences dont elle fut l'objet, quand on saura que son parrain fut un certain fermier général du nom de Bouret, connu pour le prodigue emploi qu'il fit de ses six cent mille livres de rentes, mort pauvre et soupirant en vain après quelques louis.

A partir de ce baptême l'individualité de Stéphanie gagne en relief. Elle devient chanoinesse et on l'appelle Madame..., Madame la comtesse. N'est-elle pas comtesse de Lancy ? C'est fort bien ; mais comme les quelques leçons de tenue prises à Paris ne sauraient tenir lieu de tout, il faut bien lui donner l'institutrice obligée de toute demoiselle noble. Le choix tomba sur Mademoiselle de Mars, jeune fille sans instruction il est vrai, mais de bonne famille et d'un caractère si doux, d'un esprit si naturel et si sérieux, d'une piété si sincère ! Avec elle Stéphanie fit de rapides progrès sans qu'il fût question d'aucun plan d'études. Madame de Saint-Aubin ne s'occupait du reste en rien de sa fille, et comment l'aurait-elle pu avec ses occupations particulières et ses continuelles visites ? M. de Saint-Aubin pas davantage. Tout au plus ce dernier donnait-il parfois à Stéphanie, ainsi qu'à Mademoiselle de Mars, la distraction d'une *pipée* (1) ou bien celle d'une pêche

(1) Chasse dans laquelle on prend des oiseaux à la glu dans la feuillée ; c'est du moins de cette façon que la pratiquait M. de Saint-Aubin. Elle consiste en réalité à contrefaire les cris des oiseaux que l'on veut attirer.



de nuit sur la Loire. Comme enseignement c'était à coup sûr insuffisant.

Cependant si Mademoiselle de Mars n'avait que peu ou pas d'instruction, elle connaissait bien la musique, étant, du reste, la fille d'un organiste de Vannes. Avec elle, Stéphanie travailla assidûment sur un bon clavecin trouvé à Saint-Aubin, « un vieux *Rucker* arrivant de Moulins. » Ses résultats furent étonnants, car elle avait, sous ce rapport, de merveilleuses dispositions. Elle n'était encore que dans sa septième année.

Nous voici au moment où déjà elle va faire pressentir Madame de Genlis. « Je savais sur le clavecin, dit-elle, sept ou huit pièces que je jouais passablement ; j'avais une belle voix et je chantais trois ou quatre cantates de Clérambout. C'en était assez pour me faire admirer de nos voisins. » C'en était assez aussi pour lui donner le goût d'enseigner aux petits paysans de Saint-Aubin ce qu'elle savait ; et non seulement elle voulut leur apprendre à chanter, mais être véritablement leur maîtresse d'école et leur faire chaque jour régulièrement la classe ; c'est-à-dire leur enseigner ce qui ne lui avait pas été appris à elle-même.

On voit que le goût de la pédagogie lui vint très vite. Elle le conserva toujours et, au déclin de sa vie, elle proposait à Napoléon, qui l'accepta en principe, un projet *d'enseignement obligatoire* pour le peuple, dont les événements rendirent l'application impossible.

Madame de Genlis s'occupa beaucoup de théâtre pendant tout le cours de son existence, mais de théâtre de société, dont les succès sont plus faciles. Ordinairement elle était à la fois auteur, impresario et actrice. Elle avait du reste toutes les qualités qui conviennent à ces emplois, l'entrain, l'entente du spectacle et un réel talent dramatique. C'est encore à Saint-Aubin et de très bonne heure que cette aptitude se révéla.

Son père voulut aller à Paris, sans doute sous des prétextes plausibles en apparence, mais en réalité pour fuir la mono-

tonie de la vie à la campagne. J'ai dit que c'était un très bel homme. C'était aussi un homme d'esprit, brave et de relations ; il était à un âge où l'on peut encore, sans trop de prétention, figurer dans la vie facile qu'affectionnait la cour du Régent. Ni la physique, ni la numismatique, pas plus que les chasses et la pêche, ne suffisaient à calmer les mouvements de son imagination. Il partit donc pour un voyage *d'affaires* à Paris qui devait durer six mois, et qui dura deux ans.

Sa femme, cependant, comptait le revoir à l'époque annoncée, et trois mois avant elle pensa qu'elle n'avait pas trop de temps devant elle pour lui préparer une réception agréable. Elle composa un opéra comique de circonstance dans le genre champêtre, avec un prologue mythologique (1), — car elle était très musicienne et elle faisait des vers — dans lequel Stéphanie devait jouer le rôle de l'Amour. Les quatre femmes de chambre, toutes jeunes et jolies, eurent aussi des rôles. A cette pièce on joignit *Iphigénie en Aulide*, dont le rôle d'Agamemnon échoua au docteur Pinot, de Bourbon-Lancy, tandis que son fils aîné, âgé de dix-huit ans, était chargé de celui du bouillant Achille, et Stéphanie de celui d'Iphigénie.

Le jour de la représentation arrivé et le marquis n'étant point de retour, on passa outre. On avait convoqué un public nombreux et brillant qui dédommagea un peu de cette absence. Iphigénie fut acclamée et reçut, dès le premier moment, la consécration des grands talents ; de même le fils Pinot, dont le tempérament exubérant était parfaitement approprié au personnage qu'on lui avait donné à interpréter, et dont « le génie théâtral sut deviner toutes les contorsions, les convulsions, les cris terribles » du héros d'Homère.

Stéphanie portait dans son rôle de l'Amour un beau cos-

(1) Madame la marquise de Saint-Aubin fut en quelque sorte le précurseur de sa fille. Elle a composé quelques ouvrages d'imagination qui furent imprimés.

tume rose, ravissant de coquetterie, qui eut pour effet de faire valoir son charmant visage. Ce costume était complété par des ailes bleues et par des bottines couleur paille et argent. Il fut si goûté et obtint de tels hommages que la petite actrice se mit à le porter ordinairement dans le jour et que même on lui en fit faire plusieurs autres. Elle eut son habit d'Amour des jours ouvriers et celui des dimanches. « Ces jours-là seulement, nous apprend-elle, pour aller à l'église, on ne me mettait pas d'ailes, et l'on jetait sur moi une espèce de mante taffetas couleur de capucine, qui me couvrait de la tête aux pieds. Mais j'allais journellement me promener dans la campagne avec tout mon attirail d'Amour, un carquois sur l'épaule et mon arc à la main. Au château, ma mère et tous les voisins ses amis ne m'appelaient jamais que l'*Amour*. Ce nom me resta. » Charmante éducation, en vérité ! Ne trouvez-vous pas que cette petite Stéphanie était un type parfait d'enfant ridiculement adulée ?

Les choses cependant allèrent plus loin encore, car elle suivit — cela est à peine croyable, — habillée en ange toutes les processions de la Fête-Dieu. Madame de Genlis explique assez aisément cette singularité. « Dans ce temps-là, dit-elle, on raisonnait fort peu ; on faisait avec une grande simplicité beaucoup d'actions étranges, surtout en province, où la bonhomie du voisinage de château était portée au comble. » C'est bien possible, mais, avouons-le, voilà une éducation par trop excentrique.

Stéphanie, on le voit, ne reculait pas devant la bizarrerie, que tolérait du reste l'enthousiasme maternel. Chacun y applaudissait complaisamment, ce qui était une manière d'encouragement pour des inventions nouvelles, qui ne chômèrent pas. Après l'habit d'Amour vint un habit masculin qu'elle avait endossé pour le rôle de Darviane, de la *Mélanie* de La Chaussée ; puis d'autres que, de la scène, elle transportait au village et ailleurs.

Ce rôle de Darviane exigeait des notions d'escrime. Cela

n'était pas fait pour l'arrêter et elle eut bientôt fait d'apprendre le maniement de l'épée avec son professeur de danse, qui était en même temps maître d'armes. C'était merveille de la voir parer et riposter.

Le succès de la *première* d'Iphigénie fut tel, qu'on n'en pouvait rester là. A la *demande générale,* on prépara d'autres spectacles et il ne fut plus question que de cela au château. La vie y devint extrêmement gaie, on le devine, et fort affairée pour apprendre et répéter les rôles et préparer les costumes. Ceux de Stéphanie furent surtout luxueux.

La marquise avait dû faire disposer à la hâte un joli petit théâtre qui s'emplissait presque chaque soir d'une société amie, empressée de jouir d'un aussi précieux passe-temps.

Pour ce théâtre, on avait fait venir des ouvriers de Moulins et même un décorateur qui lui avait donné le plus gracieux aspect.

Tant que durèrent les représentations il y eut constamment entre Saint-Aubin et Moulins des allées et venues entretenues par un nombreux personnel; car il fallait pourvoir à mille détails, invitations, partitions, costumes, etc. On peut s'imaginer les allures agitées de la domesticité et les commérages qui circulèrent dans toute la région, où l'on ne s'entretenait que de ces fêtes peu communes.

On ne négligea rien, cela va de soi, pour mettre en valeur les talents variés de Stéphanie. Tantôt on lui faisait déclamer des vers de sa composition, tantôt on lui faisait chanter des romances et des opéras, car elle avait une voix superbe, moelleuse et étendue; tantôt enfin elle jouait du clavecin, de la harpe ou de la viole.

Quelques années après, son talent sur la harpe, devenue son instrument de prédilection, fut égal à celui des artistes les plus renommés. Il lui valut dans le grand monde des succès retentissants.

On donna sur le théâtre de Saint-Aubin presque tout le répertoire de l'époque. Entre autres pièces on y représenta

Zaïre, *Iphigénie*, *le Joueur*, *le Distrait*, *Attendez-moi sous l'Orme*, *Mélanide*, *Cénie*, même *Georges Dandin* et une partie des pièces de Molière.

Il va sans dire que Madame de Saint-Aubin eut pour commensaux tous les personnages notables du pays. Madame de Genlis, malheureusement, n'en cite aucun et c'est dommage, car elle nous aurait fourni d'intéressants renseignements sur la société bourbonnaise de cette époque.

Une circonstance assez singulière mit fin aux représentations théâtrales en privant la petite troupe d'acteurs de l'un de ses principaux membres, le fils Pinot.

A force de jouer la passion, ce jeune premier avait fini par l'éprouver..... pour Stéphanie elle-même! ou bien il voulut continuer la comédie et faire avant la lettre du roman vécu; dans lequel cas la naïve enfant fut le jouet de ce facétieux jeune homme. Elle prit en effet la chose au sérieux et quand, un matin qu'elle était seule avec lui sur le théâtre, après une représentation du *Distrait*, il lui eut glissé un billet aussi éloquent que révélateur, son indignation fut grande. Elle s'en alla faire confidence de l'aventure à Mademoiselle de Mars. Elle était surtout choquée qu'un petit monsieur « qui n'était point gentilhomme osât lui parler d'amour! » Les deux amies, — Stéphanie et Mademoiselle de Mars n'étaient pas autre chose, — résolurent d'informer immédiatement Madame de Saint-Aubin de cette insolence. Celle-ci fut grandement satisfaite de la vertueuse attitude de sa fille et elle fit venir le bon docteur Pinot pour le charger de laver comme il convenait la tête à l'héritier de son nom, sinon de sa sagesse. L'impressionnable garçon reçut, l'oreille basse, la semonce paternelle,... mais il en éprouva un tel désespoir et une telle honte qu'il s'enfuit et s'engagea.

Plus tard, alors que Stéphanie était devenue Madame de Genlis et qu'elle était au Palais-Royal dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, le docteur Pinot était allé la voir. C'était un vieillard très doux et très aimable. Madame de Genlis lui

demanda des nouvelles de son fils. Le bonhomme lui répondit en souriant qu'il faisait grandement honneur à son nom et qu'il avait trouvé, en obéissant à sa fougue naturelle, une carrière brillante. Madame de Genlis manifesta avec candeur un réel plaisir d'y avoir contribué.

Il faut croire qu'il était dans la destinée de Madame de Genlis d'inspirer des passions étranges, car après la mort de M. de Saint-Aubin, un baron d'Andlau, qui avait 60 ans bien sonnés, voulut l'épouser, quoiqu'elle n'en eût pas 18. Elle était alors retirée avec sa mère à Paris, rue Cassette, dans le couvent des filles du Précieux-Sang. Elles étaient ruinées, mais Stéphanie n'en repoussa pas moins avec énergie les offres peu séduisantes du baron, qui se contenta de la mère, à défaut de la fille. Cette solution la satisfit davantage.

Enfin au printemps de 1757, M. de Saint-Aubin revint dans sa famille, pour l'emmener sans doute, puisque, après deux mois passés en réjouissances de toute sorte, on quitta le pays pour n'y plus revenir.

On voit que le séjour à Saint-Aubin de Madame de Genlis se borne à peu de chose. Et encore le récit qu'elle en fait manque-t-il toujours de précision et de détails, ce qui s'explique par l'éloignement des faits. Cela est vraiment regrettable, car elle nous aurait laissé de précieux renseignements sur différents sujets qui n'ont fait que l'objet de rapides mentions dans ses « Mémoires » ; par exemple sur une sorte de Barbe-bleue bourguignon ou bourbonnais, — on ne sait au juste, — et sur Mandrin.

Le Barbe-bleue s'appelait M. de Châlons. Habitant un château peu éloigné, il venait souvent à Saint-Aubin ; mais Stéphanie éprouvait pour lui une antipathie qui tenait de l'horreur. Et cependant c'était un gentilhomme de figure agréable, mais ses manières étaient celles d'un franc hypocrite. Il se prétendait de la très ancienne maison de Châlons, sans qu'il eût jamais établi aux yeux de personne cette parenté. « Enhardi par la confiance qu'il avait usurpée, raconte

Madame de Genlis, il y compta trop ; le ciel lui mit un bandeau sur les yeux et il en vint à commettre des forfaits d'une imprudence inconcevable. Sous prétexte de faire travailler au linge de sa maison, il fit venir d'Autun une jolie petite ouvrière qu'il avait vue dans cette ville ; il la garda dans son château environ six semaines, ensuite elle disparut et il manda à sa mère qu'elle s'était sauvée avec un amant. En même temps il priait cette femme de lui envoyer la sœur cadette de cette jeune fille, qui était aussi très jolie, parce que, disait-il, le raccommodage de son linge n'était pas fini. On la lui envoya ; au bout de deux mois, elle disparut ainsi que l'autre, et le monstre écrivit à sa mère qu'elle avait suivi l'exemple de sa sœur et que de même elle s'était évadée. A cette fois, la malheureuse mère, éclairée par son désespoir, porta ses plaintes à la justice, qui ordonna une visite chez M. de Châlons. Ce scélérat fut averti et prit la fuite. On n'a jamais pu découvrir ce qu'il était devenu. »

Ce dangereux aventurier ne dut pas s'arrêter dans la voie où il s'était engagé, car il n'avait guère plus de 30 ans. Quoi qu'il en soit, Madame de Genlis n'en dit pas davantage.

Quant à Mandrin on en fut pendant quelque temps fort préoccupé à Saint-Aubin. Le trop célèbre brigand, beaucoup moins mal accueilli des paysans qu'on ne se le figure aujourd'hui, parce qu'il se posait surtout en ennemi des fermiers généraux, avait, au mois de décembre de l'année 1754, livré bataille près d'Autun aux troupes royales et immédiatement après franchi la Loire à Saint-Aubin même, et tiré sur l'Auvergne en passant par Dompierre, Vaumas, Châtel-Montagne, Noirétable, etc. (1)

Ce qui est singulier, c'est que Madame de Genlis, qui vante à tout propos sa bonne mémoire, ne dit pas un mot d'un événement qui n'a pu passer inaperçu, et qui a dû au contraire

(1) V. de M. Antoine Vernière un article du *Roannais illustré*, année 1891 : *Pillage des caisses des employés des fermes dans le Roannais, par Mandrin, en 1754.*

profondément troubler la quiétude des châtelains de Saint-Aubin. Il y a là une anomalie qui ne s'explique guère.

Voici uniquement du reste ce qu'elle raconte au sujet de Mandrin :

« Au milieu de nos répétitions et de nos fêtes, un incident assez singulier vint répandre pendant une soirée la terreur dans le château. C'étoit dans ce temps que le fameux Mandrin, à la tête de sa troupe, exerçoit en Bourgogne ses brigandages : il n'en vouloit, disoit-il, qu'aux fermiers généraux et à leurs employés ; cependant de temps en temps il mettoit à contribution des personnes qui n'avoient rien de commun avec ses ennemis déclarés. Un soir on vint nous dire qu'une troupe assez considérable, avec des uniformes pareils à ceux des gens de Mandrin, arrivoit dans le village ; que le commandant de la troupe s'en disoit colonel et se donnoit sous le nom de marquis de Breteuil, mais qu'on ne doutoit pas que cet homme ne fût Mandrin. Ce récit jeta l'alarme dans le château, ma mère fut très effrayée, Mademoiselle de Mars le fut encore davantage ; M. Corbier, notre intendant, ne montra pas dans cette grande occasion une valeur bien déterminée. Ma mère le chargea d'aller dans le village prendre des informations ; il revint plein de terreur nous dire que le commandant et ses officiers, qui étoient chez le cabaretier du village, avoient des figures épouvantables ; qu'ils faisoient un vacarme affreux, et qu'il étoit impossible de méconnoître en eux Mandrin et ses complices. Un instant après, un message nous annonça la visite de ce redoutable marquis de Breteuil. L'effroi fut au comble dans le château ; pour moi j'éprouvai que la curiosité peut l'emporter sur la peur, je n'avois jamais vu de *brigand*, et j'avois un désir extrême de voir et d'examiner Mandrin. Dans ce moment critique nous vîmes arriver le père Antoine ; c'étoit un capucin qui desservoit la cure depuis trois mois, parce que le curé étoit mort.....

« La présence du père Antoine nous rassura un peu. Enfin, on annonça M. le marquis de Breteuil, et nous vîmes paroître

un homme d'assez mauvaise mine, suivi de deux officiers qui avoient des figures très rembrunies. Bien persuadée que je voyais Mandrin, je le regardois avec une application dont rien ne pouvoit me distraire, et je m'étonnois beaucoup qu'un *brigand* n'eût pas des traits plus marqués : comme il prolongeoit sa visite, l'heure avançoit, et l'on vint annoncer que le souper étoit servi ; ma mère d'une voix tremblante l'invita à souper, il accepta ; le père Antoine resta, on se mit à table ; tout d'un coup un gros chat de ma mère vint sauter sur l'épaule de M. le colonel, qui au même instant pâlit, et fut près de se trouver mal ; un des officiers dit que M. le marquis avoit une antipathie invincible pour les chats. Je me penchai vers Mademoiselle de Mars, assise à côté de moi, et je lui dis tout bas : *Ce n'est pas là Mandrin, car Mandrin n'auroit pas peur d'un chat.* J'avois raison, ce n'étoit point Mandrin ; c'étoit en effet un marquis de Breteuil, colonel de je ne sais plus quel régiment (1). »

Cette dernière anecdote nous donne à croire que Madame de Genlis a bien pu ordinairement confier à son imagination le soin de retracer ces souvenirs ; car enfin, puisqu'elle se souvient si exactement de M. de Breteuil à propos de Mandrin, pourquoi ne se souvient-elle pas de Mandrin lui-même, qui passa certainement à Saint-Aubin pendant le séjour qu'elle y fit ? (2)

Cela fait douter du reste, mais le reste a en somme si peu de portée.....

E. Delaigue.

(1) Frère de la célèbre amie de Voltaire, Gabrielle-Emilie de Breteuil, marquise du Châtelet.

(2) C'est par une erreur de mémoire que, dans une note de notre chronique du mois d'août dernier, p. 255, nous avons avancé que Madame de Genlis avait mentionné le fait du passage de la Loire par Mandrin, en 1754.



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(Suite)

GUÉRIN (Guillaume), prêtre, licencié ès lois, chanoine de Saint-Nicolas, curé de la Nage.

P. 229. — 6 s. et 8 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

GUÉRIN (Jean), bourgeois de Montluçon.

P. 724. — 6 d. t. pour un jardin au faubourg des Forges.

GUÉRIN (Jean), à présent demeurant en la paroisse du Montais.

P. 753. — 6 s. et 9 d. t. pour une maison à Notre-Dame.
Idem. — 18 d. t pour une autre maison.

Guérin, seigneurs de la Genebrière, Etrouchier, Champagnier, Augère, le Devet, le Meny, Guedolle, les Guineberts, les Gardes, etc.

La descendance de Jean *Guérin* ci-dessus peut se suivre avec une grande certitude jusqu'à nos jours, où elle vient de s'éteindre depuis une cinquantaine d'années seulement. Elle s'est partagée en deux branches principales dans la personne des deux petits-fils de l'auteur commun, Gilbert et Jean *Guérin*.

I. — La branche aînée est issue de Gilbert *Guérin*, notaire royal à Montluçon dès avant 1595. Son fils Jean, époux de Catherine *Pelletier*, et son petit-fils, Philippe, furent tous deux notaires royaux comme lui. Ce dernier, né vers 1640, vivait encore et fut parrain le 2 janvier 1701. Il épousa le 11 janvier 1676 Gabrielle *Gayet,* fille de François, marchand à Montluçon, et de Françoise *Duluc*. De cette alliance naquirent douze enfants, mais tous moururent en bas âge, sauf une fille, Geneviève *Guérin*,

dite Mademoiselle du Meny, qui vivait encore sans alliance à Montluçon en 1739.

II. — Branche cadette, dite de la Genebrière. — Elle est issue de Jean *Guérin*, archer en la vice-sénéchaussée de Bourbonnais à Montluçon, frère de Gilbert *Guérin*, notaire, auteur de la branche aînée. Il avait épousé dès avant 1596 Marie *Gibelot*, dont il eut, entre autres enfants, deux fils :

A) — Gilbert *Guérin*, chirurgien, né en 1597, auteur d'une postérité éteinte au second degré en la personne de son fils, autre Gilbert *Guérin*, aussi chirurgien, époux de Marie *de la Chaulme* (1655), et de sa fille, Michelle *Guérin*, morte à 78 ans, le 16 février 1708, épouse de Jacques *de Brioude*, écuyer, seigneur de Varigny et du Préau.

B) — Jean, qui suit.

Jean *Guérin*, IIe du nom, huissier royal et archer en la vice-sénéchaussée, né en 1601, eut de sa première femme, Claude *Guilhot :*

Jean *Guérin*, IIIe du nom, seigneur d'Etrouchier, avocat en parlement, châtelain d'Huriel, né en 1630, marié à Anne *Vauvret*, dont Joseph-Marien, qui suit, et Jean, capitaine aide-major au régiment de la Marche-infanterie, qui mourut sans postérité.

Joseph-Marien *Guérin*, seigneur de Champagnier et de la Genebrière, élu en l'élection de Montluçon, épousa en premières noces (1692) Anne *Fayollet de la Genebrière*, fille de Grégoire, seigneur de la Croze, et de Jeanne *Chevilhe*. Et en secondes noces (dès avant 1700) Elisabeth-Geneviève *Audon*, fille de Jean, écuyer, seigneur de Bagnard, et de Françoise *Aujay*. De la première, il eut Grégoire, qui suit, et de la seconde, Jacques *Guérin*, seigneur de Guedolle, qui de sa femme Marie *Luylier* eut une postérité éteinte dès avant la Révolution.

Grégoire *Guérin*, seigneur de la Genebrière, lieutenant

au régiment de la Marche-infanterie (1693-1735), épousa par contrat du 18 septembre 1716 Marie-Charlotte *Alamargot de Saint-Victor*, fille de Pierre, seigneur de Saint-Victor et des Maisons-Rouges, capitaine au régiment de la Reine, et de Marie-Françoise *Aujay de Lestang*. Il en eut treize enfants, parmi lesquels :

Pierre-Jacques *Guérin*, seigneur de la Genebrière, directeur des postes à Montluçon, né le 16 mai 1718, marié vers 1759 à Barbe-Geneviève *Bonhomme de Lajaumont*, dont cinq enfants, qui furent les derniers de leur nom à Montluçon :

A) — Marie, dite Mademoiselle du Devet, née le 19 octobre 1760, mariée le 20 mai 1776 à Jacques-Antoine *Jaladon de la Barre*, président aux traites foraines, fils d'Antoine, lieutenant général en la châtellenie, et de Marguerite-Françoise *Fayollet*. Elle mourut le 4 mai 1818.

B) — François, né en 1761, mort en bas âge.

C) — Jean *Guérin de la Genebrière*, né le 24 octobre 1763, mort directeur de la poste aux lettres à Montluçon, en 1818. Il avait épousé Claire *Causse*, mais n'en eut point d'enfants.

D) — Marie-Geneviève, dite Mademoiselle de la Genebrière, née le 24 janvier 1765, morte sans alliance le 9 décembre 1841.

E) — Autre François, né le 19 novembre 1766, mort en bas âge.

GUICHON (François), Pierre RIBAYRE et Collas GUICHON.

P. 237. — 6 d. t. pour un jardin et une maison à Désertines.

GUILHEMONAT (Antoine), habitant les Montais, paroisse de Domérat.

P. 302. — 2 s. et 9 d. t. pour sa prairie des Montais.

P. 304. — 6 d. t. pour une vigne aux Montais.

GUILLEMARD (Jacques), du Préau, paroisse de Désertines.

P. 254. — 1 quarte et demie d'avoine pour une vigne à Champgrand.

Le nom est encore représenté aujourd'hui à Désertines ; il y figure du reste sans interruption pendant toute la durée des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, ce qui ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse bien de la famille même, sinon de la descendance directe, de Jacques *Guillemard* ci-dessus. Mais je n'en ai pas suivi la filiation.

GUINEBERT (Blaise et Pierre), paroisse de Saint-Pierre.

P. 142 — 12 d. t. pour un mas de terre à Saint-Pierre.

GUITON (Jean), licencié ès lois, demeurant à Néris.

P. 810. — 23 s. et 10 d. t. pour divers héritages, plusieurs maisons et jardins au faubourg Saint-Pierre, des terres, vignes et aubéries aux Conches, des maisons, terres et aubéries à Blanzat, etc.

GUYNET. — Voy. *Saverot.*

H

HARDY (Colas), tanneur, de la paroisse de Saint-Pierre.

P. 703. — 3 d. t. pour une maison au faubourg Saint-Pierre.

J

JALLARD (Pierre), sergent de Monseigneur le duc de Bourbon.

P. 447. — 7 s. et 6 d. t. pour un vignoble aux Montais, paroisse de Domérat.

Il existait encore des *Jallard* au commencement du XVIIe siècle. Le dernier du nom dont j'aie connaissance est Charles *Jallard*, praticien, époux d'Antoinette *Dechery*, dont la fille unique Marie *Jallard*, veuve en premières noces de Gilbert *Boullade*, épousa le 26 novembre 1625 Jean *de la Font*, sieur de Montigny. Cette union ne dura que quelques semaines, car Marie *Jallard* mourut en janvier 1626.

JALLON. — Voy. *Simonnet.*

JAMET. — Voy. *Simonnet, Sommadon.*

La descendance de Pierre *Jamet*, habitant de Domérat

en 1490, subsista sur place pendant environ deux cents ans, puis elle s'éloigna peu à peu, passa par Huriel et alla se fixer aux environs de Boussac et dans le bas Berry.

Gabrielle *Jamet*, morte dès avant 1691, avait épousé Jean *Gilbert*, avec lequel elle habitait aux environs d'Huriel. Tous deux étaient aussi propriétaires à Boussac, et possédaient une maison à Culant.

Marguerite *Jamet de Cluys* épousa un peu avant 1700 Bernard *Peyrot*, seigneur de Clugnait-Bâtisse, les Monneroux, etc.

Cette dernière avait une sœur mariée à N. de *Sainthorent*, habitant de Boussac.

Je crois ces *Jamet* complètement distincts de ceux que mentionne l'*Armorial du Bourbonnais* comme habitant les châtellenies de Bourbon, Hérisson, etc.

JANINES (Clément), d'Oulche.

P. 251. — 11 s. t. pour une terre.

JARAUD. — Voy. *Raveau*.

JASPAING (Pierre), maçon, de la paroisse de Notre-Dame.

P. 719. — 20 d. t. pour un vignoble à Villemorte.

JEANDRIN (Philibert), laboureur.

P. 223. — 18 s. t. pour une maison à Notre-Dame.

JEHANNOT (Léger), cordonnier et marchand, paroisse de Saint-Pierre, tant pour lui que pour Jeanne *Collin* (?), sa femme.

P. 25. — 15 d. t. pour une maison avec jardin au faubourg de Saint-Pierre.
P. 26. — 5 deniers pour un jardin à Saint-Pierre.
P. 398. — 6 d. t. pour un vignoble aux Toilles.
P. 616. — 2 d. t. pour un jardin à l'Amaron.

Il me serait impossible d'affirmer que les marquis de Bartillat, qui sont *Jehannot* de leur nom patronymique, descendent de Légier *Jehannot* ci-dessus nommé, mais on peut, sans crainte de se tromper, croire qu'ils sont du même sang. J'ai pu constater souvent qu'il n'est *pas une*

famille de Montluçon, noble ou bourgeoise, qui n'ait eu des branches placées dans toutes les situations sociales, depuis les plus relevées jusqu'aux plus humbles. Il n'y aurait donc rien d'étonnant déjà à ce qu'il en fût ici de même, mais j'ai encore d'autres raisons de le supposer, comme on va voir.

La famille *Jehannot de Bartillat* est essentiellement montluçonnaise. Chérin, dont je n'ai pas à faire l'éloge, en a établi en 1774, une généalogie sous forme de mémoire (1), à l'occasion des honneurs de la Cour que sollicitait le marquis de Bartillat. Or, d'après Chérin, elle n'apparaît, avec des titres certains, que vers 1528 à Montluçon. Tous les titres antérieurs soumis à Chérin, sont déclarés par lui inapplicables ou altérés (2), et la noblesse des premiers degrés de la généalogie qu'il donne n'est acceptée par lui qu'avec certaines réticences. Sans vouloir me prononcer sur une question aussi délicate, et en laissant à Chérin l'entière responsabilité de ses assertions, je ferai seulement observer que les actes des registres paroissiaux de Montluçon que j'ai eus tous sous les yeux, semblent être d'accord avec lui. Je citerai notamment le registre des Congrégations de l'église Saint-Pierre où Antoine *Jehannot*, conseiller du Roi, élu de Bourbonnais, reçu en 1573 à la confrérie du Corps-Dieu, et auteur commun des deux branches principales de la famille, figure avec la qualification de *Honorable homme* qui est, comme on le sait, exclusive de noblesse, et spéciale à la bourgeoisie. Le même figure avec la qualification de *maître*, qui a la même portée, dans plusieurs actes notariés que j'ai sous les yeux, et qui m'appartiennent.

(1) Voy. à la Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres, dans le volume 16 de la collection Chérin : « *Mémoire sur la preuve de noblesse de MM. de Bartillat qui demandent à monter dans les carrosses du Roi.* »

(2) Cette déclaration formelle du généalogiste officiel des Ordres du Roi doit donc rendre extrêmement suspecte la généalogie publiée par Saint Allais. On sait d'ailleurs ce que valent la plupart des travaux de ce dernier. Je n'insisterai pas.

Mais quoi qu'il en soit de l'origine et de la noblesse d'extraction de cette famille, on peut dire en toute sûreté qu'il n'en est aucune dans notre pays qui dans les deux derniers siècles ait eu une plus grande situation, une plus belle fortune et des titres plus réguliers.

Jehannot, seigneurs de Bartillat, la Loüe, la Tour, Pallières, la Cave, la Malicorne, Lombost, le Cluseau, Lage-Chevalier, le Liat, Villiers-le-Bascle, Frontenat, le Cros, Beaumont, Maussac, les Chalais, la Fayolle, etc., marquis de Bartillat, barons d'Huriel et de Mirebeau.

Pierre *Jehannot*, sieur de Lonnes, époux de Françoise *de Lovyon* (1), mourut le 7 juin 1528. Il est le premier du nom que cite Chérin. Il eut pour fils François *Jehannot*, qui de Anne *Descouts* eut le fils suivant.

Honorable homme maître Antoine *Jehannot*, conseiller du Roi, élu de Bourbonnais, mourut avant le mois de septembre 1582. Il avait épousé en 1558 Michelle *du Lyon*. De cette alliance étaient nés deux fils, Nicolas et Antoine, auteurs chacun d'une branche, ainsi qu'il suit :

I. — Branche de Bartillat. — Nicolas *Jehannot*, écuyer, seigneur de la Loue, la Tour de Bartillat, Lage-Chevalier, etc., commissaire des guerres et capitaine châtelain de Montluçon pour Diane, légitimée de France, duchesse de Montmorency, puis maître d'hôtel ordinaire du Roi, épousa dès avant 1597 Marie *Cartaud*, fille de N., élu en l'élection de la Marche, et de Simonne *Trompaudon*. Il testa en 1652.

Son fils Etienne, né le 21 février 1610, trésorier général et secrétaire ordinaire de la reine Anne d'Autriche, garde du Trésor royal et conseiller d'Etat, mourut en 1702, âgé de 92 ans, veuf de Catherine *Lucas*.

Il en avait eu Nicolas *Jehannot*, dit le marquis de Bar-

(1) Je ne connais aux environs d'ici ni la seigneurie de *Lonnes*, ni la famille *de Lovyon*. Peut-être faut-il lire *la Loue et de Lyon* ?

A PROPOS DE DINANDERIE

Au moyen âge la ville de Dinant, située en Belgique, sur la Meuse, eut une grande renommée pour les ouvrages en cuivre qu'on appelait *dinanderies*. Les ouvriers qui avaient cette spécialité étaient des *dinandiers*.

En Auvergne, près de Saint-Flour, il y eut aussi des dinandiers, ou, du moins, des chaudronniers qui passèrent pour faire de la dinanderie; mais il y a de la différence entre les produits de Dinant et ceux de Saint-Flour. Les uns sont des merveilles d'art tandis que les autres n'ont qu'un mérite restreint.

La dinanderie d'Auvergne n'est, en réalité, qu'une branche de la chaudronnerie particulièrement consacrée à la fabrication des bassinoires.

Si l'on veut étudier sérieusement la question, c'est à un ouvrage de M. Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain, qu'il faut s'adresser : l'*Archéologie celtique et gauloise*, Paris, Didier.

Notre intention n'est pas de traiter ce sujet, mais il nous a semblé à propos de l'effleurer à l'occasion d'une trouvaille de trois intéressants dessus de bassinoires, faite à Lapalisse par M. le lieutenant Ludovic Forqueray du 10e chasseurs.

Sur ces trois objets, en cuivre jaune, dont les bords ajourés ont été détachés afin de ne laisser subsister à chacun que la partie principale, on remarque les trous des rivés qui rattachaient les charnières aux douilles.

L'un porte, dans un macaron à circonférence dentelée, l'inscription suivante, surmontée d'une couronne de comte :

* VIVE * LE * ROY * DE * FRANCE *

Sur un autre ont été gravés, ces deux vers :

* IAIME LE LIS * IAIME LA ROSE * IAIME
LHONEVR * SVR * TOVTE * CHOSE *

Enfin sur le troisième, dont nous donnons le dessin ci-contre, à moitié de la grandeur naturelle, ont été reproduites, d'une manière assez négligée, les armoiries d'un évêque de la famille DU BUISSON, Guyenne et Gascogne, qui porte:

« *Ecartelé au 1 et 4 d'argent, à un lion issant d'un buisson de sinople, et au 2 et 3 d'azur, à trois coquilles d'or.* »

L'inscription VIVE LE ROY..., cela est à observer, est commune à beaucoup de jetons du moyen âge et on la retrouve très fréquemment sur l'une des panses des gourdes marinières que produisaient en grand nombre les faïenceries de Nevers.



A remarquer aussi, au sujet de la dernière pièce, une bordure extérieure ornée de chevrons brisés, dont le type primordial existe sur les bracelets de l'époque gauloise, ainsi que sur les poteries gallo-romaines venant d'Auvergne et du reste en général sur tous les objets soit en bronze, soit en cuivre, soit en bois, de ce pays. C'est une décoration qui lui est propre.

Les dessus de bassinoires que l'on rencontre dans le centre de la France proviennent tous des dinandiers auvergnats.

Ils étaient, ou faits sur commande, ou choisis parmi la collection des types adoptés pour la fabrication courante.

Ceux-là portaient à peu près tous sur le cartouche central, la salamandre, le dauphin, ou les armes de France.

Les autres variaient suivant la fantaisie des *clients*.

Les gens de noblesse, cela va sans dire, faisaient toujours graver leurs armoiries, ou un emblême quelconque de leurs qualités nobiliaires.

Chaque famille avait donc des bassinoires à son usage propre, et c'est pourquoi une collection bien choisie de couvercles peut avoir une réelle valeur. Les plus recherchés, naturellement, sont ceux qui fournissent des indications héraldiques.

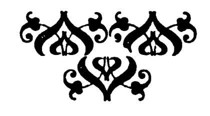
Les trois pièces de M. Forqueray doivent être considérées comme ayant été exécutées sur commande et jugées dignes, par suite, du choix des amateurs. Cela est de toute évidence pour le couvercle du blason, de beaucoup préférable aux deux autres, malgré les détériorations dont il a souffert ; et quant à celui dont la légende est surmontée d'une couronne de comte, il ne peut avoir été destiné qu'à un personnage de ce rang.

Pour l'autre, notre raison est que l'inscription IAIME LE LIS..... ne se retrouve pas ailleurs.

Il existe bien de ces spécimens de dinanderie en assez grande quantité, mais tous, ou à peu près, figurent dans les collections, de sorte qu'il est rare d'en découvrir ailleurs.

Une des plus complètes que l'on puisse citer est celle du général de la Girennerie, qui fut à Moulins colonel de chasseurs. Elle ne comprend pas moins de 300 types.

Si M. Forqueray devait prendre goût aux bassinoires, — nous n'osons l'y engager, — il aurait fort à faire pour obtenir un pareil résultat. Avec le temps.....



INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 16.)

SAINT-HILAIRE

2) *La petite porte* méridionale (J du plan) a dû être ouverte ou du moins restaurée à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe, lors d'une réparation générale de l'édifice. Un fort boudin, courbé en cintre surbaissé, retombe le long des pieds droits, sous forme de colonne, sur des bases polygonales. (Voir la gravure. Détail de J.)

L'unique *nef* se compose de trois travées ; elle est éclairée par deux fenêtres placées l'une au nord dans la seconde travée et l'autre au midi dans la première ; entre les deux larges arcs-doubleaux qui supportent la voûte, on a placé deux autres doubleaux plus étroits (D'I' et E'H') dont les angles ont été chanfrenés et qui reposent sur des corbeaux ou culs-de-lampe moulurés placés à la hauteur des tailloirs des chapiteaux. Les *bases* des colonnes sont romanes de l'époque de transition. Elles offrent des griffes aux angles de leurs socles et des tores aplatis qui rappellent certaines bases de l'église de Buxières. Les *chapiteaux* sont semblables à ceux des églises voisines et présentent des feuillages mêlés à des fleurs (F), ou à des têtes humaines (G) ou simplement des entrelacs assez artistement agencés (H).

Le *tailloir* qui les couvre se compose dans la nef d'un large listel accompagné d'un boudin qui fait le tour des murs sous forme de *bandeau* à l'arase des voûtes. Le bandeau du transept est simplement épannelé en forme de biseau, ce qui porte à croire qu'il appartient seul à la construction primitive. L'abside maitresse et l'abside S n'ont point cet ornement ; au contraire, l'abside du midi (T) le possède.

Les tailloirs des chapiteaux de l'arc qui sépare le transept de la nef ont leur biseau décoré de simples lignes géométriques ou de boutons (F, G) ; comme du reste les impostes des pieds droits qui reçoivent les doubleaux du transept.

Les deux petites fenêtres en plein cintre des pignons du transept sont ornées à l'intérieur de petites colonnettes d'angles aux bases et aux chapiteaux romans (L, M). Au-dessous, on a ouvert deux grandes fenêtres. Au-dessus de celle du midi, on remarque le blason des de Saint-Hilaire dont il sera parlé plus loin.

Les *fonts-baptismaux* sont formés d'un chapiteau carré, sans moulure, placé sur un morceau de fût de colonne (1).

---

(1) Cfr. C. A., p. 120. M. de Soultrait semble avoir confondu ces *fonts* sans ornements avec le bénitier du XVe siècle dont il sera parlé plus loin.

Une partie des *voûtes* est postérieure à la construction de l'édifice. La voûte de la nef est en ogive. Le carré du transept (NOPQ) a été couvert d'une voûte en tiers-point posée dans le sens de l'ogive de la nef. Les absides sont voûtées en cul-de-four. Les arcs qui ouvrent sur les absides et celui qui sépare le transept de la nef sont en plein-cintre. Ce dernier ainsi que les arcs doubleaux du transept sont en fer à cheval.

A l'extérieur de l'église, une *litre* seigneuriale court tout autour des murs. Sur ceux des absides et particulièrement de l'absidiole nord, elle a gardé quelques-unes de ses couleurs primitives. Le fond noir apparaît, mais il est aujourd'hui impossible de restituer les blasons qui l'ornaient.

Les *rampants* du pignon de la façade ont été refaits vraisemblablement au XVe s. Les dalles de recouvrement sont légèrement cintrées et ornées à chaque assise d'arrêt d'une petite moulure et au sommet d'une *croix* en pierre mutilée.

Les autres pignons portent comme *amortissement* une pierre ronde sur la face desquelles se détache une croix de Malte.

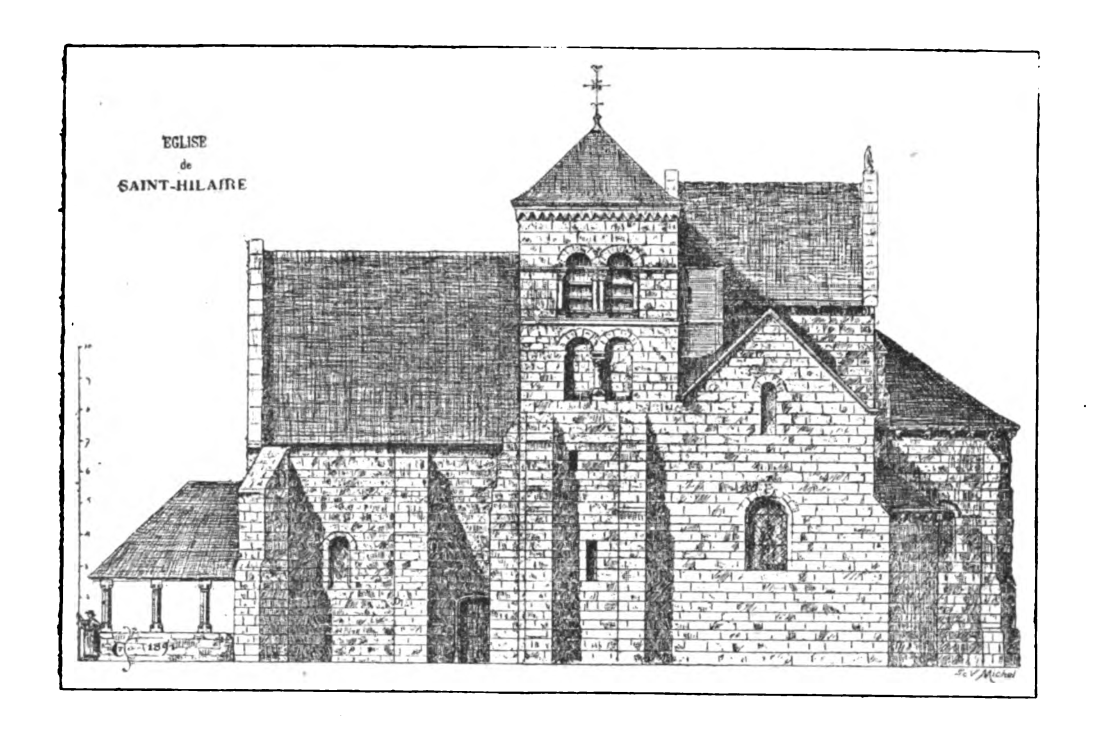
L'*entablement* composé de dalles chanfrennées repose sur de nombreux et curieux corbeaux ou *modillons*. Ceux de la nef sont en partie refaits. Ceux des bras du transept imitent ces bouts de solive pleins de copeaux qui se retrouvent partout dans les églises des environs mais qui sont souvent ici sculptés avec grâce et bien fouillés. L'abside maîtresse a conservé des fragments des *cordons de billettes* qui entouraient ses trois fenêtres et de jolis *modillons* dont plusieurs représentent des têtes d'hommes tenues à pleines mains en s'aidant des bras pour supporter le faix de l'entablement. Quelques-uns méritent une étude particulière que nous recommandons aux collationneurs de modillons

A l'angle septentrional formé par le transept et la nef s'élève un *clocher* roman composé de trois étages. Extérieurement, l'étage inférieur très élevé et soutenu par de hauts contreforts à ressauts est percé d'une étroite ouverture. Une autre baie qui ouvrait dans le mur de la nef a été murée depuis, en même temps sans doute que l'ancienne porte qui mettait en communication la nef et le clocher. Le second étage est orné d'une arcature aveugle composée de deux arcs retombant au milieu sur une colonnette à base et à chapiteau. Un cordon sépare cet étage d'un troisième qui est lui-même formé de deux arcatures ouvertes sur le beffroi et composées par deux arcs soutenus à chaque extrémité par une colonnette et au milieu par un pilastre flanqué de deux colonnettes accouplées. L'entablement est formé par un bandeau orné de dents de scie assez irrégulièrement sculptées.

A l'intérieur, on trouve dans l'étage inférieur un lourd *bénitier* octogonal du XVe s. Trois de ses faces sont ornées d'arcatures et de redents suivant le goût de l'époque ; la face antérieure est décorée de l'écusson des de Saint-Hilaire : *d'or à trois fers de dard de sable, les pointes en bas, posées deux et une* (1). (Voir la gravure ci-contre).

Les deux *étages supérieurs* sont séparés par une voûte assise sous le beffroi, sur cordon supporté aux quatre angles par un corbeau en encorbellement. Au-dessus du beffroi, des trompillons placés aux angles des murs soutenaient une *flèche* depuis longtemps remplacée par un petit toit couvert en tuiles.

(1) Cfr *Arm. B.* II, p. 188. — *Arch. hist. du Bourb.*, 1891, p. 216, no 229 (Voir dans le premier de ces ouvrages, la notice qui accompagne le nom des de Saint-Hilaire.)


ÉGLISE
de
SAINT-HILAIRE
Sc V. Michel

Une *cloche* est suspendue dans le beffroi. Elle porte l'inscription suivante :

† I H S. MARIA. L'AN 1726 J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M. JEAN-BAPTISTE BAPTISTE CURÉ, A ÉTÉ PARRAIN Mre CLAUDE JOSEPH (2) / DE SAINT-HILAIRE, SEIG. DU DIT LIEV, COMTE DU SAINT-EMPIRE ROMAIN ET MARRAINE ÉLÉONORE MARÉCHAL DE (3 / FRANCHESSE, ET Mr FRANÇOIS AUCOT (?) Pr FABRICIEN. A BERNARD M'A FAITE.

(Diam., 0,90. — P. 450 kil. environ.)

On trouve dans la *sacristie* 1) un *meuble* du XVIIe s. dont les portes en bois ont un encadrement de l'époque terminé au sommet par deux petites feuilles et 2) une *clochette* d'autel avec l'inscription : JEAN / DUBOIS / AU PUY.

Le Presbytère actuel a été construit au siècle dernier et renferme dans une chambre un trumeau de cheminée orné au sommet d'une inscription recommandant à la gratitude des habitants l'abbé Dupérin qui, étant curé de Saint-Hilaire, fit construire la maison curiale. On lit en lettres capitales romaines, au milieu d'un encadrement du temps, restauré par un plâtrier italien :

SUCCESSORES & PAROCHD (!) ANI.
CORAM DEO, MEMENTOTE MEI
PHILIB : DUPÉRIN
1767

Beauchassin. A trois kilomètres sud-est du bourg de Saint-Hilaire se trouve l'ancien établissement d'Hospitaliers de Beauchassin [*alias* Bois-Chassain, Bost-Chassain ou Bouchassain (1)], autrefois *membre* de la commanderie de la Croix-au-Bost, dans la Marche, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte (2).

Il ne reste malheureusement des anciennes constructions qu'une partie de la chapelle et la maison d'habitation des membres de l'ordre.

La chapelle (XIIe s.) dédiée à saint Blaise et à saint Jean était construite en grès du pays ; elle mesurait quinze mètres sur six et demi. Il n'en reste que le mur de *façade* et deux *travées* séparées par deux pilastres ornés seulement d'un étroit chanfrein et surmonté d'une imposte biseautée.

Dans le mur septentrional, une petite niche servant de crédence fixe approximativement la place de l'autel qui était orienté. La voûte s'est écroulée. Une *fenêtre* romane décore le pignon qui subsiste et que supportent des contreforts d'angle. Une autre fenêtre romane plus étroite est percée dans le mur méridional.

(*A suivre*). Abbé J.-H. Clément.

(1) Cfr *Arch. Bourb.*, n° 5, mai 1890, p. 153 et 154.

(2) L'ordre religieux et militaire de Malte, dont les membres s'appelèrent *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem* depuis leur fondation, puis *chevaliers de Rhodes* (1310) et enfin *chevaliers de Malte* (1530-1798) ne doit pas être confondu avec l'*Ordre du Temple* ou des *Templiers*, comme on appelle les religieux de cet ordre fondé en 1118, poursuivi par Philippe le Bel et supprimé par Clément V, en 1312. Si les biens de ces derniers furent attribués, en général, aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ce n'est pas un motif de confondre, comme on le fait continuellement, les deux ordres entre eux. Ainsi l'*Anc. Bourb.*, *voy. pitt.*, voit partout, et en particulier à Saint-Hilaire, des établissements de Templiers. C'est cette étrange confusion que cette note a le but de faire cesser.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Nous devons à Madame Marie Grangeon, mère de notre confrère roannais et quasi-compatriote Paul Grangeon, un des meilleurs, un des plus sincères et des plus utiles livres de cette année : *Voyage à travers la maison*. Paris, Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot.

Cet ouvrage est de ceux qu'on voudrait voir dans toutes les mains. Il en resterait autre chose que de la fatigue morale et d'amères déceptions, comme il arrive pour certaines œuvres soi-disant sensationnelles, qui ne sont tout simplement que des œuvres de spéculation. On parle d'un krach des livres. On se prend à le désirer pour quelques-uns, non pour tous, non pour *Voyage à travers la maison*. Celui-ci ne résume pas seulement un effort d'imagination, il vise à enseigner, à vulgariser des notions par le moyen qu'on est convenu d'appeler des leçons de choses.

Les matières sont présentées au lecteur, par Mme Grangeon, avec un art, une habileté et une ingéniosité qui sont un des mérites du livre ; et les gravures sont en telle quantité, si intéressantes et si variées, que c'est un réel plaisir de les examiner complaisamment avant de commencer à lire.

Dans le genre de *Voyage à travers la maison*, Mme Grangeon a eu un devancier qui a réussi avec éclat et dont les ouvrages sont enlevés par nombreuses éditions, aussitôt qu'ils paraissent en librairie : c'est M. Emile Desbeaux. Cet exemple est loin d'être décourageant.

Mme Grangeon a aussi récemment fait imprimer — Tours, Alfred Mame et fils, — un roman dans le genre champêtre tout imprégné des senteurs des bois et des champs. Ce roman est de ceux que l'on doit classer dans notre bibliographie bourbonnaise ; son titre : *Suzette la Forézienne*, l'indique assez.

Suzette elle-même avait été précédée d'une petite nouvelle : *Derrière les Vosges*, recommandable par le même talent facile et le patriotisme vibrant qui l'a inspirée.

*
* *

Le compositeur montluçonnais André Messager a écrit pour *Hélène*, le drame rustique de M. Paul Delair, dont la première représentation vient d'avoir lieu sur le théâtre du Vaudeville, une petite partition pleine de délicieuses mélodies. La presse parisienne a enregistré avec ensemble ce nouveau succès de notre compatriote.

On cite généralement, comme étant le plus joli morceau de la partition de M. Messager, un Noël du 4e acte, exquis de sentiment musical.

*
* *

M. le baron de Barghon de Fort-Rion et M. l'abbé Bletterie ont eu le bonheur de découvrir, le 9 septembre dernier, dans notre Forez bourbonnais, à la montagne des Rocs Vagnous, une série de monuments mégalithiques des plus curieux. C'est comme une enceinte druidique ou gauloise, un amas de rochers à *grands bassins* révélant par leur uniformité la main de l'homme. Il y a bien de 40 à 50 bassins de toutes dimensions...

M. l'abbé Bletterie nous développera dans un article ses idées sur la portée de cette découverte.

M. de Barghon a eu la pensée de proposer les Rocs Vagnous comme but d'excursion scientifique aux archéologues de La Loire et de l'Allier, qui se réuniraient là en une sorte de congrès. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet, mais il serait urgent de le mettre promptement à



exécution si l'on ne veut être mis par les mauvais temps d'automne, si rudes dans la Madeleine, dans l'obligation de l'ajourner à l'été prochain.

*
* *

M. F. Pérot vient de trouver à Moulins deux jolis spécimens de notre ancienne coutellerie moulinoise.

Ces pièces sont : une lance tranchante sur les deux côtés, munie dans le bas d'un crochet arrondi et recourbé, avec pas de vis au bas de la tige, et mesurant 25 centimètres de longueur. Un double filet est au-dessous de l'amorce du crochet et, sur l'une des faces, se trouvent la marque et le nom du coutelier GRAND, croissant couronné. Ce maître coutelier était F.-B. Grand, qui marquait ainsi ses produits en 1787.

La seconde est une fort belle paire de ciseaux en acier fin, d'un travail parfait. Sur l'une des lames se lit le nom de notre ville : MOULINS ; chaque lame est formée de deux jambes bottées dont les pieds ajourés reposent sur les deux anneaux. Une jarretière d'or est nouée au dessus du mollet, les deux côtés de chacune des bottes sont agrémentés d'un motif en or ciselé délicatement.

Les anneaux, la charnière et les lames sont ciselés de lignes finement gravées.

Cette pièce est plus ancienne que la précédente, elle pourrait être attribuée à Pierre Grand, dont la spécialité était de faire ce genre d'objets. Il vivait en 1765.

*
* *

Il vient d'être découvert pans la démolition des murs de clôture d'une maison à Moulins, 87, rue de Bourgogue, appartenant à M. Augustin Desrosiers, de fort jolis débris sculptés de piliers, chapiteaux et nervures (plus de 20 pièces, fin de la période gothique) provenant d'un ancien édifice religieux. Plusieurs de ces débris sont des voussures dont le cintre accuse de très grands arceaux ; et l'on y remarque particulièrement une clef de voûte formée d'un faisceau de feuilles et de figures enserré dans un large ruban ondulé.

Figurent aussi à côté de ces débris, un dessus de rétable ou de tabernacle et des fragments de corniche de l'époque Louis XIII.

Nous avons reçu de M. Pérot, au sujet de ces intéressants objets, une note assez étendue dans laquelle notre collaborateur détermine leur caractère et leur provenance. L'espace nous manquant aujourd'hui, nous nous trouvons dans l'obligation de réserver cette communication pour la chronique de notre prochain numéro.

XXO.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



LA COMTESSE

ALFRED DE CHABANNES LA PALICE

Madame la comtesse Alfred de Chabannes la Palice est morte à Paris le 7 juillet 1891. Elle conservait une telle vaillance d'âme et portait avec tant d'intrépidité le poids de ses 88 ans, qu'elle avait accoutumé ses familiers à oublier son grand âge et à se persuader qu'elle vivrait longtemps encore.

Aussi, lorsque brusquement est venue la mort qu'elle semblait avoir écartée d'elle par son étonnante énergie, tous ceux qui, comme moi, avaient eu l'honneur de la voir encore peu de temps avant sa fin, éprouvèrent la même douloureuse surprise.

Ce fut à Paris, qu'elle ne quittait guère depuis plusieurs années, que je la vis pour la dernière fois. Elle éprouvait toujours un vrai bonheur — et je profitais de cette touchante prédilection — à revoir des Bourbonnais. Ne lui apportaient-ils pas comme un reflet du pays qu'elle aimait le plus au monde : son pays d'épouse, de mère et de savante ? Avec quel agrément elle parlait du passé de sa chère province et de l'histoire de ses vieilles familles, qu'elle connaissait si bien ! Et quand les hasards de la conversation la ramenaient aux souvenirs de sa vie, surtout à ceux qui l'attachaient d'une manière si étroite et si affectueuse aux princes de la maison d'Orléans, elle devenait historienne infiniment intéressante.

Telle je retrouvais madame de Chabannes, plus que jamais causeuse émérite avec, dans sa manière d'être, dans sa façon sobre, précise et forte d'envisager les faits, ce cachet de masculinité qui était sa marque très personnelle.

Ce jour là, elle me parla surtout du château de la Palice. Son désir était d'y revenir bientôt. Il lui tardait de revoir ce

foyer familial tout plein de ses plus chères affections.

De plus, elle allait y retrouver sa bibliothèque qu'elle avait composée avec le tact d'une délicate bibliophile et où étaient réunis, en exemplaires de choix, les meilleurs ouvrages sur les provinces et sur leur armorial.

La mort la surprit au moment même où elle s'apprêtait à réaliser ce projet de retour si longtemps caressé ; et l'on peut dire que sa suprême pensée fut pour le Bourbonnais.

Notre province doit donc son hommage à la mémoire de cette femme éminente ; elle le lui doit doublement, parce qu'elle portait avec grande distinction ce nom de Chabannes, justement en honneur chez nous, et parce qu'elle était bourbonnaise par le cœur et bourbonnaise militante.

Et moi qui veux être l'interprète de cet hommage ici, où l'on garde une reconnaissance émue pour l'éminente collaboratrice, j'estime qu'aucun panégyrique ne saurait valoir la simple notice biographique qui va suivre et où l'on trouvera les détails essentiels sur celle qui n'est plus.

La comtesse Alfred de Chabannes la Palice, née Antonetta Ellis, vint au monde le 11 avril 1803. Elle était Anglaise, fille de John Ellis et d'Antonetta Parker, deux familles d'épée qui fournirent de distingués soldats.

Tel fut, entre autres, John Ellis, officier dans l'armée britannique qui, en 1655, fit la conquête de l'île de la Jamaïque. Ce John se fixa dans l'île conquise où il avait obtenu des terres considérables par cession du gouvernement. Mais les Ellis ne furent pas seulement soldats ; en dernier lieu, le cousin germain de madame de Chabannes, lord Howard de Walden et Séaford, fils de Charles-Rose Ellis, baron Séaford, fut ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Bruxelles et créé pair en 1826.

Les Parker (1), eux, étaient des marins. Depuis l'amiral

(1) La famille Parker descend de Mathieu Parker, archevêque de Canterbury, sous la reine Elisabeth, l'un des fondateurs de l'église anglicane.

Christopher Parker qui fut père de sir Peter Parker, amiral commandant en chef des flottes anglaises en 1799, créé baronnet pour ses services dans la guerre d'Amérique, jusqu'à l'amiral Christopher Parker, baronnet, ils furent amiraux de père en fils pendant cinq générations.

Le 16 septembre 1826, Antonetta Ellis, la descendante de tous ces vaillants, épousa Alfred-Jean-Edouard, comte de Chabannes la Palice. Il était le deuxième fils de Jean-Frédéric, marquis de Chabannes-Curton et de la Palice et issu du second mariage de ce dernier avec Annette Van Lennep, fille de Jacob Van Lennep, chef de la factorerie hollandaise à Smyrne.

En épousant cet officier de grande valeur, qui lui apportait un des plus beaux noms de la vieille France, la jeune anglaise devint française et Chabannes avec passion ; mais elle garda, de la terre natale, sa façon pratique et utile d'aimer.

C'est ainsi qu'elle consacra, dès lors, son goût pour les travaux d'érudition à étudier minutieusement l'histoire seigneuriale de sa nouvelle patrie et, plus particulièrement, celle de sa nouvelle famille, deux histoires, d'ailleurs, qui se rencontrent et se confondent aux bonnes pages.

Elle alla bravement travailler dans les bibliothèques et les archives, à Paris et en province, se liant avec les *professionnels* de sa spécialité, particulièrement avec Quicherat, qu'elle estimait beaucoup, et ne négligeant rien pour approfondir ses recherches.

Mais elle fréquenta surtout les bibliothèques parisiennes et, en particulier, celle de la rue de Richelieu, dont elle connaissait les bons coins et les petits secrets, en habituée de la maison.

Voici, à ce propos, une anecdote caractéristique que je tiens d'elle-même. Un jour — il y a peu d'années de cela — Monseigneur le duc d'Aumale, qui avait gardé beaucoup d'affection pour l'ancienne dame d'honneur de sa mère et qui estimait fort ses connaissances, lui montra un volume manuscrit, rare chronique du moyen-âge, qu'il venait de découvrir

et d'acheter un gros prix. — Cet exemplaire est unique, lui dit le prince, il n'est mentionné dans aucun inventaire, jamais il n'a été cité et il ne figure même pas à la bibliothèque Mazarine.

Madame de Chabannes prit le livre et, après l'avoir soigneusement examiné: — Vous vous trompez, Monseigneur, il en existe au moins un autre! — Et où donc, je vous prie? demanda son auguste interlocuteur. — Précisément à la bibliothèque Mazarine où je l'ai consulté souvent. — Mais on m'a affirmé qu'il ne s'y trouvait pas!...

Pour couper court à la discussion, ils convinrent d'aller ensemble à ladite bibliothèque. Là, Madame de Chabannes, dûment autorisée, conduisit, sans hésiter, son illustre compagnon au rayon où reposait le précieux livre qui était bien, en effet, la répétition de celui qu'il venait d'acquérir.

Cependant le comte Alfred, son époux, qui était entré dans l'armée en 1814, y faisait un chemin rapide et brillant. Colonel du 10e dragons en 1837, il devenait maréchal de camp en 1845 et commandeur de la Légion d'honneur. Depuis l'année 1840, il était attaché à la personne du roi Louis-Philippe en qualité d'aide de camp.

La femme de l'aide de camp du roi vécut donc beaucoup à la cour, où son grand esprit si amplement et curieusement meublé, ne tarda pas à la mettre très en évidence. En 1843, elle fut nommée dame pour accompagner Madame Adélaïde d'Orléans. Quinze ans plus tard (mai 1858), restée inébranlablement fidèle à la famille royale proscrite, elle remplissait les mêmes fonctions auprès de S. M. la reine Marie-Amélie, au château de Claremont.

Le comte et la comtesse Alfred de Chabannes avaient eu trois enfants, trois fils. Ils eurent l'immense douleur de perdre prématurément les deux premiers.

Une douleur plus cuisante encore, une douleur inexprimable était réservée, de nouveau, à cette mère déjà si éprouvée. Après avoir perdu son mari elle vit mourir son troisième fils,

le comte Antoine, un officier du plus grand mérite et du plus grand avenir. (1)

Certes ! Madame de Chabannes rencontra alors d'inestimables consolations autour d'elle ; mais à celles-ci s'en ajoutèrent d'autres qu'elle trouva en elle-même, dans sa profonde érudition et son irrésistible besoin d'études. Aussi peut-on dire que ses habitudes de travail adoucirent les amertumes de ses dernières années et allégèrent ce tribut de deuil que la Providence impose le plus souvent à ceux qu'elle fait vivre longtemps. N'est-ce pas là un bel exemple et un salutaire encouragement pour tous les laborieux ?

Madame de Chabannes laisse, comme œuvre principale, une « *Notice historique sur la maison de Chabannes ou de Chabannées, suivie de l'armorial de ses alliances* », (2) titre trop modeste d'un ouvrage fort important et très estimé.

Elle a publié également une « *Etude historique sur le château de La Palice* » (3), mémoire lu en séance de la Société d'émulation, qui donne, en quelques pages solidement documentées, l'histoire sommaire du château et la chronologie de ses seigneurs.

Il convient de mentionner encore les « *Souvenirs historiques des environs de La Palice* », article curieux sur les Aycelin de Montaigu, paru dans les *Annales bourbonnaises* (3e année, p. 114 et suivantes).

Roger DE QUIRIELLE.

(1) *Antoine-Edouard de Chabannes La Palice*, qui avait épousé (11 février 1860) Marie-Victurnienne de Cardevac-d'Havrincourt, fille de Pierre-Alphonse de Cardevac, marquis d'Havrincourt, et d'Henriette-Emma-Victurnienne de Rochechouart-Mortemart. De ce mariage naquirent six enfants : *Henriette-Catherine-Marie*, qui a épousé le duc de Lévis-Mirepoix ; *Jean-Charles-Pierre, comte de Chabannes La Palice*, qui a épousé Mademoiselle du Hauvel ; *Catherine*, qui a épousé le comte de Saint-Phalle ; *Jean*, enseigne de vaisseau ; *Alfred* et *Jacques*.

(2) A Clermont-Ferrand, de l'imprimerie de Ferdinand Thibaud, libraire, 1864. In-4o de 182 p., tiré à cent exemplaires numérotés à la presse.

(3) Il a été fait un tirage à part de cette notice, publiée d'abord dans le *Bulletin de la Société d'émulation*. Plaquette in-8o de 16 p. Moulins, imprimerie de C. Desrosiers.





SOUVENIRS
DE
L'HOTEL-DE-VILLE DE MOULINS

(*Suite*)

DEUXIÈME PARTIE

FÊTES ET CÉRÉMONIES CIVILES ET RELIGIEUSES PENDANT LES TROIS DERNIERS SIÈCLES

Lorsqu'il fut informé des intentions de la reine, par une lettre du gentilhomme chargé de l'accompagner, le corps municipal se contenta de faire nettoyer avec soin les rues de la ville (1), et de prendre des mesures « pour empêcher l'importunité des pauvres et le tumulte du peuple ». Les délinquants devaient être punis de l'emprisonnement. Quant aux « fournisseurs de denrées » qui voudraient profiter de l'occasion pour « survendre», ils étaient avertis qu'on les frapperait d'une amende de cent livres. De pareilles ordonnances sont utiles à signaler; elles montrent avec quel soin nos anciens magistrats veillaient au bon fonctionnement de la police municipale.

Comme toutes les réceptions d'ordre secondaire se ressemblent beaucoup, nous nous bornerons, pour éviter la monotonie, à en rappeler la date et les principaux incidents. En 1703, c'est un panier de vin que portent les officiers municipaux à M. de Saint-Geran, « à son passage en cette ville ». En 1704, c'est encore du vin qu'on offre « à M. d'Elbeuf, gouverneur du Bourbonnais, et à diverses personnes de sa suite ». En 1723, la terre de Lévy est érigée en duché-pairie,

(1) Une ordonnance fut publiée, à cet effet, par les jurés-crieurs; puis on l'afficha à l'hôtel-de-ville et à la porte de la maison destinée au logement de la reine.

et le duc de Lévy passe à Moulins pour se rendre dans ses domaines : le corps de ville lui témoigne « la joie des habitants », et lui offre, en leur nom, un présent d'une valeur de 225 livres. En 1725, le duc de Montmorency, colonel du régiment de Touraine, arrive à Moulins. C'est un parent des princes de Condé ; on s'empresse de lui offrir deux douzaines de bouteilles de vin. En 1727, le duc de Bourbon vient prendre les eaux de Bourbon-l'Archambault ; mais il passe à Moulins sans s'arrêter : c'est donc à Bourbon que le corps de ville va le complimenter et lui porter un beau présent de coutellerie (1). Le compliment et le présent rendirent deux voyages nécessaires, car « les ouvrages qui composaient le présent n'avaient pas pu être faits à temps pour les offrir lors du compliment (2) ». En 1740, Mesdames d'Uzès et de Lévy-Châteaumorand passent à Moulins ; la première reçoit un présent réservé d'ordinaire aux hommes, « deux douzaines de bouteilles de vin de Bourgogne » ; à la seconde on offre quelques belles pièces de coutellerie. En 1743, M. de Châteaumorand, lieutenant général de la province, traverse Moulins ; on lui donne du « vin de présent » pour une valeur de 36 livres. En 1745, 1746 et 1749, différents « seigneurs », qu'on ne nomme pas, sont gratifiés de présents, plus ou moins importants, à leur passage dans notre ville (3). Depuis 1747 jusqu'en 1755,

(1) Ce présent coûta 400 livres. Il se composait de « quarante pièces de coutellerie, dont deux couteaux à tire-lire, l'un en argent, l'autre en acier ; quatre autres pièces faites exprès et trente-quatre autres des plus belles et des plus achevées qui se puissent faire en cette ville, avec les gaînes et étuis en chagrin, les plus richement ornés, et la cassette pour les porter ».

(2) Ces deux voyages coûtèrent 200 livres. Comme dans beaucoup de cas analogues, le concierge de l'hôtel-de-ville avait fait l'avance de cette somme. Le concierge était donc alors un fonctionnaire d'une certaine importance.

(3) « Payé, en 1745, pour vin de présent à des seigneurs qui ont passé en cette ville, 50 livres. — Payé, en 1746, pour présent à un seigneur, 39 livres. — Payé, la même année, à Denis Belot, coutelier, la somme de 76 livres, pour coutellerie par lui fournie et donnée par la ville à des seigneurs qui ont passé à Moulins. — Payé, en 1749, pour présent à un seigneur, 75 livres 10 sous. »

le maréchal de Belle-Isle, soit seul, soit avec la maréchale, fait tous les ans un voyage en Bourbonnais. Petit-fils de Fouquet, Belle-Isle fut un des meilleurs généraux de Louis XIV et de Louis XV : sa retraite de Prague, en 1742, est justement célèbre (1). Non moins habile diplomate que vaillant guerrier, il sut, par de savantes négociations, assurer la réunion de la Lorraine à la France. Mais ses nombreuses campagnes avaient rendu nécessaires pour lui le repos et le bienfait des eaux ; voilà pourquoi les Moulinois eurent si souvent l'occasion de complimenter cet homme illustre et de lui offrir les présents de bienvenue (2).

En 1752 et en 1755, on tire le canon pour faire honneur à « Monseigneur P. d'Argenson, secrétaire d'Etat (3) ». Le marquis Paulmy d'Argenson (4), fils du marquis René-Louis Voyer d'Argenson, l'ami de Voltaire, et neveu de Marc-Pierre comte d'Argenson, le collaborateur de d'Aguesseau et de Machault, qui fonda l'Ecole militaire et protégea les lettres (5), fut ministre, comme son père et son oncle, et comme eux, cultiva les lettres et les sciences avec succès (6).

En 1760, les mêmes honneurs furent rendus au maréchal de Taumont (7). Il arriva de nuit, ce qui n'empêcha pas la milice de prendre les armes (8), car les ordonnances étaient

(1) Belle-Isle était un véritable patriote. Il éprouva une vive douleur de la mort de son frère, tué au combat d'Exiles, sans toutefois se laisser abattre par cette perte cruelle : « Je n'ai plus de frère, dit-il à ceux qui cherchaient à le consoler, mais j'ai une patrie : travaillons à la sauver. »

(2) « Payé, en 1747, pour poudre à canon et présent de vin de Bourgogne, 92 livres 8 sous ; en 1748, 58 livres 8 sous ; en 1749, une fois 58 livres, une autre, 50 livres ; en 1754, 80 livres. »

(3) « Payé, pour vin de Bourgogne et poudre, lors du passage de Monseigneur P. d'Argenson, 80 livres. »

(4) Paulmy est une petite ville de Touraine, d'où cette illustre famille est originaire.

(5) C'est à lui que fut dédiée l'*Encyclopédie*.

(6) Il était membre de l'Académie française. Sa bibliothèque est devenue celle de l'Arsenal.

(7) « Payé, pour deux livres de poudre à tirer, lors du passage de M. le maréchal de Taumont, 2 livres 4 sous. »

(8) « Payé, pour trois flambeaux de cire blanche, pesant deux livres deux onces chacun, l'un employé pour conduire MM. les échevins, et les

formelles à cet égard : toutes les fois qu'un maréchal de France entrait dans une ville, l'infanterie devait former la haie sur son passage, les tambours battre aux champs, et l'artillerie tirer plusieurs salves. Une garde de cinquante hommes, commandée par un capitaine, avec le drapeau, faisait le service d'honneur à son logis, pendant toute la durée de son séjour.

En 1769, ce fut au maréchal duc de Randan qu'on fit une réception « digne de son rang ». C'est par la route d'Auvergne que le maréchal fit son entrée à Moulins, le 25 novembre. Les officiers municipaux avaient fait ranger toute leur artillerie sur la levée, près du pont, et dès que le duc parut, il fut salué de douze coups de canon. « La milice bourgeoise alla à sa rencontre, à l'entrée du pont, le drapeau déployé », et elle l'accompagna jusqu'à l'intendance. Ensuite, elle alla prendre, à l'hôtel de ville, le maire et les échevins qui se rendirent auprès du maréchal, « ceux qui étaient de robe, en robe noire (1) », les autres en manteau long ou court, suivant les privilèges de leur état. « Le maire harangua le maréchal de Randan, au nom de la ville », et il lui offrit « les vins de présent ».

Les hauts dignitaires de l'Eglise étaient reçus avec le même cérémonial que les princes laïques ; seulement le clergé, comme il est naturel, prenait une plus grande part à la cérémonie. Par le procès-verbal de l'entrée de l'évêque d'Autun, en 1753, on peut juger de ce qui se faisait en pareille circonstance. « Lorsqu'on sut que M. de Montazet, évêque d'Autun, ferait son entrée, le 3 novembre, à trois heures du soir, » il fut arrêté que toutes les cloches des églises sonneraient, à partir de midi. « Pour donner au prélat une marque de leur zèle », le maire et les échevins ordonnèrent que, pendant une demi-

deux autres, les officiers de la milice bourgeoise, lors dudit passage, 11 livres 9 sous 6 deniers. »

(1) Peu de temps après, il fut décidé que tous les officiers municipaux porteraient la robe, en pareille circonstance.

heure, la voix du tocsin s'unirait à celle des cloches. La milice bourgeoise prit les armes, et elle « borda » les rues par lesquelles devait passer M. de Montazet, à partir de la porte de Bourgogne. Lorsque les carrosses apparurent, le canon fut tiré. Le prélat se rendit tout d'abord au monastère des Augustins, voisin de la porte de Bourgogne, où il revêtit des habits pontificaux ; après quoi il fut conduit processionnellement par tout le clergé, séculier et régulier, jusqu'à l'église collégiale de Notre-Dame. Il marchait sous un dais, que portaient les quatre marguilliers de Saint-Pierre. La milice suivait, « les enseignes déployées et les tambours battant aux champs ». A la sortie de l'église, le cortège se mit en marche dans le même ordre, « jusqu'à la maison de M. Barbara de Boncourt, procureur du roi au bureau des finances, qui avait été mise à la disposition de l'évêque ». C'est là que le maire et les échevins se rendirent, « en robes consulaires » ; le maire fit le compliment, au nom de la municipalité, « et les vins de ville » furent présentés au prélat. Le lendemain, M. de Montazet rendit la visite du maire.

En 1769, M. de Marbeuf, également évêque d'Autun et diocésain de Moulins, vint dans notre ville donner la confirmation ; mais, comme il n'avait pas annoncé sa venue et que les rapports étaient quelque peu tendus entre l'évêché et la municipalité (1), il fut décidé qu'on lui ferait « une simple visite, à l'ordinaire et en robes noires ». Le maire et les échevins se rendirent donc seuls auprès de lui, et « ils lui présentèrent le compliment d'usage » (2).

Remarquons que les évêques d'Autun, bien que leur diocèse

(1) Lorsque M. de Marbeuf avait été nommé évêque d'Autun, en 1768, les officiers municipaux de Moulins lui avaient envoyé une lettre de félicitations. Cette lettre lui parut insuffisante ; il aurait désiré une députation, et comme la députation ne vint pas, il ne cacha pas son mécontentement.

(2) La froideur persista entre l'évêque et le corps de ville, car, lors d'un second voyage du prélat à Moulins, en 1777, le maire seul alla le voir, « sans aucun appareil de cérémonie ».



renfermât Moulins et une partie du Bourbonnais, n'avaient aucun droit sur le chapitre de notre collégiale. Plusieurs actes authentiques en font foi (1).

Pour la réception des légats, on agissait avec plus de solennité encore. Le 23 avril 1625, les magistrats municipaux furent informés, par une lettre du roi, que le représentant du pape passerait prochainement à Moulins. De son côté, le prince de Condé, en qualité « de gouverneur et sénéchal de ce pays » leur écrivit de se préparer à recevoir le légat du Saint-Siège « avec toutes sortes de cérémonies accoutumées ». Conformément à ces désirs, qui étaient des ordres, la municipalité

(1) Voici les principaux : « D'un acte reçu Barbotte, notaire, il appert que messire de Marcilly, évêque d'Autun, ayant fait son entrée à Moulins, le 22 août 1560, messieurs du chapitre n'assistèrent point à cette dite entrée ; de quoi se plaignit ledit seigneur évêque. Il lui fut répondu par lesdits chanoines que ce n'était ni par malice, ni par mépris qu'ils ne l'avaient pas fait, mais parce que, étant exempts de sa juridiction par leur fondation, confirmée par le pape, dont il avait eu communication et copie, ils craignaient par là faire acte qui leur fît préjudice à l'avenir. Lequel seigneur évêque leur répliqua que, quoiqu'ils fussent exempts de sa juridiction, ils lui devaient, comme ses diocésains, honneur et révérence en tout temps et même à son nouvel avènement et entrée en cette ville de Moulins. — Mais d'autant que le même jour qu'ils reçurent cette réclamation de l'évêque se devait faire une procession générale, lesdits sieurs du chapitre s'offrirent de venir quérir ledit seigneur évêque au couvent des Carmes, où il logeait, pour le conduire jusque dans leur église, où le peuple se devait assembler à la manière accoutumée, le tout sans préjudice de leurs privilèges et exemptions ; ce qui fut consenti et accordé par ledit seigneur évêque. »

« D'un acte passé par devant Cornier, notaire à Moulins, le 16 septembre 1599, il appert que M. Saulnier, évêque d'Autun, étant arrivé en cette ville et logeant chez le sieur Saint-Aubin, faubourg de Bourgogne, le sieur de Beauvais, doyen, et le sieur de Villaines, chanoine, lui représentèrent que, conformément aux bulles de Nos Saints Pères les papes Clément VII, Benoît XIII et Martin V, dont ils lui avaient donné copie, tout ledit chapitre était exempt de sa juridiction et puissance, dépendant immédiatement du Saint-Siège (en signe de cette dépendance immédiate, le chapitre payait une redevance d'un florin d'or à l'église de Saint-Pierre de Rome) et qu'il lui plût leur en donner une reconnaissance, ainsi qu'avait fait l'un de ses prédécesseurs (Pierre de Challon) par acte du 7 octobre 1497. A quoi ledit seigneur évêque a dit qu'il ne voulait et entendait aucune chose entreprendre aux privilèges et immunités des sieurs du chapitre, mais les y maintenir autant qu'il lui sera possible, en la même forme et manière qu'ont fait ses prédécesseurs, sans vouloir aucune chose innover. Dont il a donné acte signé de lui.

Même reconnaissance est faite, le 20 septembre 1623, par M. de la

fit prévenir « MM. du clergé, de la justice et autres corps d'officiers » de se tenir prêts à se joindre au cortège qui irait au-devant du légat ; « ensemble les capitaines de chaque quartier, pour faire mettre les habitants en armes et équipages, le plus honnêtement que faire se pourrait ». Lorsque le légat arriva aux portes de la ville, « on le reçut sous un dais ; les rues avaient été tapissées, et la milice, en armes, formait la haie sur son passage ». Enfin on tira le canon, et « on fit toutes sortes de réjouissances ». Le clergé, les compagnies et les habitants rivalisèrent de zèle dans cette circonstance.

Les chefs d'ordres religieux étaient traités avec déférence, mais avec moins de pompe. Au commencement de mars 1729, deux religieux Capucins vinrent avertir le maire de Moulins que le R. P. de Brixen, général de leur ordre, en tournée d'inspection dans les diverses provinces de France, arriverait le 16 de ce mois dans notre ville. Les officiers municipaux, après s'être informés de ce qu'on avait fait, en semblable occasion, « dans les villes capitales de province », et en avoir conféré avec l'intendant, M. Brunet d'Evry, se rendirent, en corps, au couvent où le général était descendu. Ils étaient en robes noires et marchaient précédés des clercs-jurés de l'hôtel de ville, revêtus de leur casaque. Les religieux les introduisirent auprès de leur général, que le maire « harangua en langue latine », et qui répondit dans la même langue. Plusieurs pièces de coutellerie lui furent ensuite présentées, ainsi que

Magdelaine, évêque d'Autun, que vont trouver à Chevagnes, où il s'était arrêté, les sieurs Feydeau, doyen, et Aubery, chanoine.

« En 1657, entrée en cette ville de M. d'Attichy, évêque d'Autun, qui, la veille de la Fête-Dieu, a donné sa reconnaissance au chapitre que son entrée en l'église collégiale, le jour de la Fête-Dieu, pour y prendre le Saint-Sacrement, ne pourra préjudicier aux droits et privilèges dudit chapitre. » — Cette reconnaissance ayant été égarée, les chanoines font venir devant notaire, pour en témoigner, ceux qui étaient présents lorsque l'évêque l'avait signée, MM. Palierne, trésorier de France, maire de la ville, Giraud, châtelain, Louis Senigre, sieur de Saint-Sornin, et Gaspard Dachet, avocat, échevins.

le vin d'honneur (1). La réception terminée, il reconduisit les magistrats municipaux jusqu'à la porte du monastère.

En 1724, l'archevêque de Lyon, Villeroi, qui avait l'évêché d'Autun, et par suite le Bourbonnais, sous sa juridiction, fit son entrée à Moulins, mais seulement en effigie. Ne pouvant venir en personne, il envoya son portrait à la municipalité. La réception et l'exposition publique de ce portrait donnèrent lieu à des fêtes extraordinaires, que relate, avec enthousiasme, la lettre suivante, du 25 février 1724, adressée à l'archevêque par les officiers municipaux. C'est une page bien curieuse de l'éloquence épistolaire de nos anciens magistrats : à ce titre, nous croyons intéressant de la transcrire en entier.

« Monseigneur, l'exposition que nous venons de faire dans notre hôtel de ville du portrait de V. G. a causé tant de plaisir et d'empressement, que nous nous flattons qu'elle ne sera pas mécontente d'en être informée.

« Cette agréable cérémonie commença par l'ouverture du collège des Jésuites, d'où nombre d'écoliers sortirent, en proférant le nom de V. G., en lui faisant, avec le reste du peuple, les souhaits les plus avantageux.

« Nous crûmes que cette journée devant être entièrement consacrée à la joie, il convenait ensuite de la porter dans les lieux mêmes destinés aux pleurs et aux regrets, et que tous devaient participer au bonheur public. Nous nous transportâmes, pour cet effet, avec nombre d'officiers et autres personnes, dans les prisons, où nous fîmes sortir des cachots plusieurs criminels accablés du poids de leurs chaînes. Nous leur fîmes distribuer de quoi faire un assez bon repas, après leur avoir fait donner un peu plus de liberté.

« Tout fut rapporté, Monseigneur, à V. G., et nous eûmes

(1) « Payé 55 livres 6 sous, pour : 1° 50 pintes de vin gris, à 8 sous ; 2° 50 bouteilles de gros vin, à 8 sous ; 3° 50 bouchons (1 livre 17 sous 6 deniers) ; 4° couteaux et ciseaux (13 livres 3 sous).

la satisfaction, avant que de les quitter, de leur voir oublier leur misère, en vous donnant mille bénédictions.

« Nous trouvâmes, en sortant de cette triste retraite, de nouveaux sujets de contentement, en voyant l'affluence du peuple devant l'Hôtel-de-Ville. Le portrait de V. G. y fut alors placé, en présence des principaux officiers de la ville et d'une grande multitude de personnes de tout état et de toute condition. La joie paraissait peinte sur tous les visages, et l'on répondait par de continuelles acclamations aux sons des instruments, qui ne cessèrent de jouer jusqu'à la nuit.

« L'heure du souper étant arrivée, il fut servi dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville ; et après avoir fait placer autour de deux tables, qui avaient été préparées, les anciens maires, tous les chefs de chaque compagnie, sans aucune exception, nombre de gentilshommes et autres personnes constituées en dignité, nous prîmes la liberté, Monseigneur, de renouveler les plaisirs de la table, en portant la santé de V. G. Elle fut réitérée ; et si les dames, impatientes de participer à une fête qui leur donnait autant d'émulation, ne fussent survenues, les choses seraient allées plus loin. L'on fut donc obligé de faire cesser l'un pour l'autre, et le bal commencé nous attira l'élite des deux sexes. La porte fut interdite au peuple, qui aurait causé de la confusion, et ayant, en très peu de temps, occupé la place qui règne au-devant de l'Hôtel-de-Ville, il s'en tint aux illuminations du dehors. Les danses continuèrent jusqu'à deux heures du matin, sans interruption ; mais voulant donner du repos pour recommencer et procurer quelque satisfaction à ceux qui n'avaient pas eu la liberté d'entrer, nous fîmes ouvrir toutes les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et l'on tira un grand nombre de fusées et de feux d'artifices, qui renouvelèrent, au nom de V. G., les applaudissements et les acclamations.

(*A suivre.*) H. FAURE.



MONUMENTS MÉGALITHIQUES

DE LA RÉGION DU RÊ-DE-SOL (1)

Il a paru, en 1843 (Cusset, imp. Jourdain), une petite notice de 12 pages, intitulée : « *Légende bourbonnaise. — Les Murs du Temple et le Rê-de-Sol.* »

Cette légende est tout à fait bourbonnaise : on la raconte depuis des siècles, et les vieillards et les petits pâtres de la Montagne la rediront longtemps encore, aux veillées de l'hiver, sous leurs chaumières. Avant la mode des monotones bourrées de notre temps, nous avons entendu souvent chanter dans les grands pacages de la Guillermie, la complainte mélancolique de la *fille du Rê-de-Sol.*

L'abbé Sandelion, ancien vicaire de Busset, a eu l'heureuse idée de conserver, dans une petite brochure, cette vieille légende des temps celtiques ; il l'a recueillie en Bourbonnais ; et nous, nous aimons à la redire dans les *Annales bourbonnaises*, parce qu'elle nous parle du *Rê-de-Sol* et que cette montagne, sœur du Montoncel, nous rappelle, comme lui, des souvenirs celtiques intimement liés à ceux de nos *Bois-Noirs* et de nos *Bois de la Madeleine.*

La notice de l'abbé Sandelion décrit les ruines imposantes dont on voit encore de beaux vestiges au village des *Murs du Temple*, entre Busset et La Chaux. Ces ruines sont peut-être celles d'un monastère fortifié de Templiers. On sait que le

(1) Le Rê-de-Sol est une montagne rocheuse de 900 m. d'altitude, située entre La Chaux et le mont Snidre (48° environ. V. carte de l'Etat-major, Roanne). Chaîne du Montoncel.

château de Busset était une dépendance de leur ordre. Mais ce qui doit surtout attirer notre attention, c'est la légende de *la fille du Rê-de-Sol,* l'héroïque victime délivrée des griffes d'un redoutable dragon par un vaillant chevalier des Murs du Temple.

Le sommet du Rê-de-Sol, dit la tradition locale, fut longtemps habité par un monstre épouvantable, par un minotaure, qui exigeait, chaque année, au retour de la belle saison, (peut-être au solstice d'été, fête du Dieu-Soleil), le sacrifice d'une jeune fille de la contrée, qu'il dévorait, sous-peine de se répandre au loin, dans le pays, et d'y assouvir sa rage féroce en faisant un plus grand nombre de victimes.....

C'est bien là, si on le veut, une réminiscence du dragon de l'île de Rhodes, et de tant d'autres, qui, dans les fables antiques et du Moyen-Age, ont fourni de beaux sujets pour célébrer la gloire des *Gozon* et de tant d'autres héros. Une petite chapelle, près du château de Fort-Rion, possède encore une vieille bannière qui rappelle l'exploit du chevalier des Murs du Temple.

Pour nous, qui, grâce aux savantes communications de M. Francisque de Barghon de Fort-Rion, avons pu étudier les monuments celtiques de la région du *Rê-de-Sol,* et les comparer à ceux de nos *Montagnes de la Madeleine,* il sera plus facile de nous rendre compte de la légende du *Rê-de-Sol.*

L'histoire de ce monstre redoutable, qui avait élu domicile dans la profonde caverne du *Rê-de-Sol,* appelée la *Grotte-des-Fées,* ne nous rappelle-t-elle pas, naturellement, le souvenir des cultes celtiques, druidiques, et peut-être le culte de quelque dieu gallo-romain, du Dieu-Soleil ? (1)

Nous ne voulons pas excuser nos fées *celtiques, druidiques* (prêtresses de la religion *druidique*) : on sait combien elles étaient

(1) Voir *Annales bourbonnaises,* nº de septembre 1890. Article « Défense de nos monuments mégalithiques. — Voir aussi « *Revue scientifique du Bourbonnais,* nº d'avril 1890.

barbares, là-bas, près de l'Océan, dans la redoutable île de Sena (1), dont les plus hardis navigateurs n'approchaient jamais ! Il se passait dans cette île des choses prodigieuses, qui inspiraient la terreur aux habitants du pays.....

A St-Priest-la-Prugne (Loire), la *fontaine de la Fée* (ou de la *Druidesse*) garde encore sa légende terrifiante, qui faisait mourir l'indiscret qui osait pénétrer les secrets des cérémonies sacrées de la magicienne.....

Aux *pierres des Bénitiers* ou *des Fées*, commune de la Chabanne, *olim*, de la Prugne, la tradition rapporte qu'on immolait sur ces blocs aux vastes bassins, des petits enfants.....

Comme celles de Sena, les fées de nos forêts et de nos grands rochers avaient bien sans doute aussi quelques peccadilles à se mettre sur la conscience..... Mais si les druides et les druidesses immolaient, de temps en temps, quelques victimes humaines — ne faisons pas nos ancêtres plus cruels qu'ils n'étaient — convenons que le culte des 77 dieux ou déesses de l'Olympe païen, importé chez nous par d'impitoyables vainqueurs, était bien loin de valoir le culte druidique de nos ancêtres : nous savons trop bien qu'on ne se faisait pas faute, même chez les proscripteurs (par politique) du druidisme, d'immoler des victimes humaines à Jupiter, à Diane ou Vénus.

En tous cas, les cultes sanguinaires de n'importe quel paganisme, ont laissé, chez nous, autour du *Ré-de-Sol*, et en cent autres lieux, des souvenirs de terreur.....

Cela nous amène à conclure que le *dragon* qui semait la terreur au *Ré-de-Sol*, c'était le paganisme, et que la victoire du vaillant chevalier des *Murs du Temple* personnifie le triomphe du christianisme apporté par Austremoine et ses disciples, au Ier siècle, dans le pays d'Auvergne.

Avec un peu de bonne volonté, la tradition populaire a

(1) Près de l'embouchure de la Loire. Voir A. Thierry, *Histoire des Gaulois*.

substitué la gloire de nos premiers apôtres aux exploits des chevaliers des Murs du Temple. Ainsi va la légende. Là haut, aux pierres du Jô, dans la forêt de la Madeleine, on immolait *des chrétiens*, dans les *temps anciens*, nous disait un vieillard du pays ! Lisez : on y faisait des sacrifices humains. Et la légende des Malavaux, infâme mensonge contre un moine cruel, ne courait-elle pas les rues de Cusset, sous forme de chanson, il y a 20 ans ? N'est-ce pas certainement une réminiscence des mêmes horreurs du *Rê-de-Sol*, quand il est bien avéré que la montagne des *Acrins* ou *Accarins*, tout près des célèbres Malavaux, avait ses monuments celtiques et probablement ses autels druidiques ?

Nous ne ferons pas la description de la grotte du *Rê-de-Sol*, à laquelle on accède par une espèce d'enceinte formée par cinq ou six pierres fichées verticalement dans la terre : il y a trop longtemps de notre première visite à la montagne de *Sol*. Constatons cependant que certains auteurs voient dans ces *pierres fichées* une véritable enceinte druidique.

Une particularité fort curieuse mérite d'être signalée au sujet de la *grotte des Fées* du *Rê-de-Sol :* c'est l'existence d'une véritable boucle ou anse, creusée à l'entrée de la caverne, dans le roc le plus dur.

Ces boucles ou anses de granit, nous les avons observées pour la première fois aux *pierres à bassins du bois de la Halle*, à la Chabanne ; nous allons les retrouver au monument mégalithique des *Rocs-Vagnons*, tout près du *Rê-de-Sol*.

Avant de descendre aux *Rocs Vagnons*, — car nous sommes au Rê-de-Sol, à plus de 900 mètres d'altitude, — signalons au *Plan de James* deux mégalithes fort remarquables (il y en avait d'autres que les tailleurs de pierres ont détruits).

Le premier est un bloc de granit de trois mètres de hauteur et de treize mètres de circonférence ayant à sa surface trois bassins dont le déversoir est orienté au sud et mesurant l'un 0 m. 70 sur 0 m. 90, l'autre 1 m. sur 0 m. 60, et le dernier 1 m. 50 sur 0 m. 60. Ce mégalithe est désigné à *La Chaux* et

au *Plan de James* sous le nom de *Pierre des Fées* et il est situé à un kilomètre du Rê-de-Sol. Ces trois bassins sont d'une régularité si parfaite qu'on les croirait faits au tour. Celui du côté droit offre cette particularité qu'il ressemble presque à un fauteuil ou à un lit sur lequel on peut commodément s'étendre.

Le deuxième mégalithe, dont la masse, beaucoup plus considérable, s'élève à quelques mètres seulement du premier, mesure au moins huit mètres en longueur et trois mètres en hauteur et en largeur. Un vaste bassin, mal formé, couronne son sommet et on remarque, sous l'énorme bloc, une grotte *pouvant avoir servi de sépulture.*

Mentionnons pour mémoire qu'aux pierres du Plan de James (ce nom existe sur la carte de l'état-major), on retrouve, comme autour de beaucoup d'autres mégalithes, la tradition de *sacrifices humains.*

ENCEINTE ET MONTAGNE DES ROCS-VAGNONS

La *Montagne des Rocs-Vagnons*, ainsi nommée parce que le plus vaste bassin des roches qui la couronnent affecte la forme et les dimensions d'un immense cuvier ou *vagnon*, est entourée aux trois quarts d'un mur ou talus parfaitement reconnaissable. On pourrait affirmer qu'il y a là une véritable enceinte celtique, et, osons-le dire, puisque nous sommes en veine de *druidisme*, une *enceinte druidique* (?). En tout cas, il faut voir la main de l'homme, tant pour l'enceinte que pour les cinquante bassins (environ) que dominent trois groupes de rochers s'élevant sur la crête.

Au pied de la montagne et en dehors de l'enceinte, tout près d'un mégalithe gigantesque taillé en boule ou en ovale, et qui n'a pas l'air de se trouver là par hasard, à l'ouest du Rê-Sacré, la vue offre au photographe ou au peintre un très beau panorama. C'est un magnifique horizon de grands

sapins et de maisons blanches perdues là-haut, dans la verdure des prés, sous le Rê-de-Sol.

Notre savant ami, M. F. de Barghon, qui sait offrir aux archéologues la plus aimable hospitalité, et qui a deviné le premier l'intéressant passé des mégalithes de son pays, s'extasiait avec nous. Pourrait-on faire autrement devant ce saisissant spectacle si bien fait pour frapper l'imagination de l'artiste et du poète?

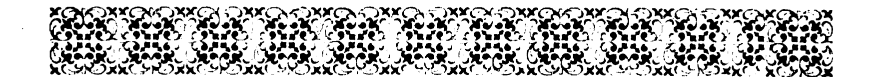
Il n'est guère possible de donner un dessin ou croquis des nombreux bassins des Vagnons, mais la photographie pourrait suppléer à cette difficulté et nous espérons bien que ce moyen de reproduction sera prochainement utilisé à cette occasion. M. le baron de Barghon se propose, du reste, l'été prochain, de convier, aux *Rocs-Vagnons*, un petit congrès de savants auvergnats, bourbonnais et foréziens, pour étudier *la signification des Monuments mégalithiques des environs du Rê-de-Sol.*

Non seulement les mégalithes des *Vagnons* et les pierres à bassins de la *Roussille*, avec leurs *Runes* (1), caractères celtiques, sont les monuments les plus remarquables de nos montagnes auvergnates, mais nous serions presque tenté de les comparer à ceux de Carnac et de Locmariaker.

Julius FLORUS.

---

(1) La *Pierre aux Runes* a été détruite, il y a un an, par les tailleurs de pierres. M. de Barghon en a conservé le dessin. Un signe ou *Rune* en forme d'O allongé existe encore sur un mégalithe du voisinage.



LES MONTLUÇONNAIS

DE 1490-1497

(Suite)

L

LABOUR (Jean), dit Bastard, Jeanne MENAT, sa femme, et Denise MENAT, femme de Louis PARNAJON, de la paroisse de Domérat.

P. 385. — 2 s. 6 d. t., pour un vignoble à Crevant.

Labour, seigneur de Pras, la Rousille, le Cros, etc. (1).

Aux dernières années du XVI[e] siècle et aux premières du siècle suivant vivaient à Montluçon trois frères de ce nom : Jacques, bourgeois et marchand, époux de Marguerite *Compière*, dont la postérité ne se prolongea pas au delà d'une génération, Robert, seigneur de Pras, marié à Marguerite *de Forest*, dont il n'eut pas d'enfants et Nicolas.

Ce dernier, Nicolas *Labour*, seigneur de Pras, d'abord greffier en l'élection, puis conseiller du Roi et élu, vivait encore en 1624. Il avait épousé aux environs de 1580 Marie *Deschamps*. D'eux naquirent six enfants parmi lesquels Etienne qui suit, Jacques qui fut prêtre communaliste de Notre-Dame et curé de Saint-Angel (dès 1613), et Nicolas, élu en l'élection après son père, marié à Gabrielle *Compière*, dont un fils, Antoine *Labour*, seigneur du Cros, né le 20 mars 1631, mort sans alliance.

Etienne *Labour*, seigneur de Pras, gendarme de la

(1) Armes : *Ecartelé aux 1-4 d'argent à trois étoiles d'azur ; aux 2-3 d'argent à trois roses de gueules.*

compagnie de M. le Prince (1626), puis maître d'hôtel de sa maison (1644), épousa dès avant le 8 octobre 1602, Madeleine *Delhort*. Il en eut entr'autres enfants : Jean qui suit, — Jacques, seigneur de Pras, capitaine lieutenant de la compagnie, mestre de camp du régiment de Conti (1648), — et Nicolas, prêtre, curé de Sauljat, aumônier de S. A. S. Mgr le prince de Conti et chanoine de Saint-Nicolas.

Jean *Labour*, seigneur de la Rousille et de Pras (en partie), né vers 1606, mort le 12 décembre 1690, fut d'abord gendarme de la Compagnie du Roi (1645-1657), puis conseiller du Roi, élu en l'élection. Il épousa vers 1644 Esther *Sicaud*, veuve de François *Bobinet*, seigneur des Maisons-Rouges, fille de Jean et de Catherine *Pin*. De cette alliance provinrent seulement :

A). — Marie *Labour*, née le 16 mars 1645, morte le 8 août 1724, mariée en 1665 à Etienne *Menault*, conseiller du Roi, élu en l'élection.

B). — Jacques, né le 21 décembre 1647, mort sans alliance.

Une branche de la famille issue de Jacques *Labour*, seigneur de Pras, second fils d'Etienne, est allée se fixer en Poitou, où elle a subsisté quelques années.

Laigues (Simon), fils de Pasquet Laigues, des Varennes, paroisse de Saint-Victor.

P. 310. — 20 d. t. pour une vigne aux Barodats, à Désertines.

Lambellin (Etienne), bourgeois de Montluçon.

P. 729. — 1 septier de froment pour une maison à Notre-Dame.

Lambellin (Pierre), prêtre, comme vicaire de la vicairie de Saint-Antoine en l'église Notre-Dame.

P. 64. — 11 d. t. pour une maison à Notre-Dame.

Lambellin (Pierre), prêtre, au nom et comme administrateur des hôpitaux et Hôtel-Dieu de Montluçon.

P. 202. — 7 s. 9 d. t. et 3 quartes de froment, pour une maison à Saint-Pierre et deux jardins, une maison et un jardin à Notre-Dame, et des vignes.

LAMIJON (Jean), du Préau, paroisse de Désertines.

P. 256. — 12 d. t. pour une maison au Préau et trois aubéries au même endroit.

LARAT (Jean), Guillaume et Antoine MICHEAU, Georges ABOULLAY, Marie DUTREMBLAY, Jean AUPETIT, Jean BÉDET l'aîné, Jean BÉDET, le jeune, habitants d'Astaix, paroisse de Saint-Angel.

P. 745. — 1 septier de seigle pour les terres appelées les Chaumes d'Astaix.

LASARTE. — Voy. *Raduc*.

LAURENT (Antoine), du Theil, paroisse de La Vault-Sainte-Anne.

P. 515. — 3 sols 4 deniers tournois pour une vigne à Paret.

LAURENT. — Voy. *Alagaye*.

LEBOIS (Perrinet), cordonnier.

P. 157. — 18 s. 4 d. t. pour une maison à Saint-Pierre.
P. 158. — 4 d. t. pour un banc à la place du marché au blé.

Cette famille a subsisté jusqu'au XVIII[e] siècle. Elle s'est alliée aux *Belin*, *Urban*, *Descouts*, etc. Son nom s'écrivait fréquemment aussi *Le Bouis*.

LE BOURGEOIS (Jacques), bourgeois et marchand de Villefranche.

P. 449. — 1 quarte et 1 quarton d'avoine pour deux pièces de vigne à Champgrand, près Désertines.

LE BOURGEOIS. — Voy. *Millet*.

LELONG (Colas) et André JUNCHAT, prêtres, le dernier tant en son nom que pour Pierre JUNCHAT, prêtre.

P. 665. — 1 d. t. pour deux maisons et jardins à Saint-Pierre.

En 1598 et 1610, Antoine *Le Long* était notaire royal à Montluçon. Il avait épousé Marie *Peyneton*. Un fils qu'ils eurent eut lui-même un fils, mort en 1651, et une fille,

Anne *Le Long*, d'abord novice au couvent des Ursulines, puis retirée par ses parents à la mort de son frère. Elle épousa peu de temps après *N. Nicaud*, docteur en médecine.

Plusieurs autres *Le Long* habitèrent encore notre ville au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ils étaient de la même famille, mais je n'ai pu établir leur généalogie assez complète pour la donner ici. Je citerai seulement Jean *Le Long*, chanoine du chapitre de Saint-Nicolas, Antoine *Le Long*, commissaire aux Revues à Montluçon, qui figurent tous deux à l'*Armorial général* (1), et Gilbert *Le Long*, curé de Givrette en 1716.

LÉONNARD (Guillaume), Jean DES CORREST, Jean TAILHARDAT, Jean RONDET, Léonard DE MONTANDRAUD, Pierre RONDET, maître Pierre DE LA COMBE, Jean GRANGIER, Jean DE MONTANDRAUD, Antoine GRANGIER, Jean GARREAU, Gilbert DURIN, Guillaume DUCASEIX.

P. 754. — 1 s., 4 septiers de seigle et 4 septiers d'avoine pour le Mas des Correst, paroisse de la Celle-sous-Montaigut.

LESCURE (Jean) et Jean TROMPIN, de la paroisse de Blanzat.

P. 517. — 11 d. t. pour une aubérie à Blanzat.

LESUEUR (François), mercier, pour lui et pour Roch ROBIN, son neveu.

P. 178. — 8 s. 3 d. pour une maison à Notre-Dame.

LESUEUR (François), mercier de la paroisse de Notre-Dame.

P. 548. — 2 s. 6 d. t. pour la moitié d'une vigne au haut de Villemorte.

LESVEILLÉ. — Voy. *Bardin.*

LONNIER (Nicole), de la paroisse Notre-Dame.

P. 550. — 3 quartes de froment pour une maison à Notre-Dame.

DE LOSEROYS (Jeanne), veuve de feu Guillemin POINTE, au nom de ses filles mineures Jeanne et Isabeau POINTE.

P. 437. — 18 d. t. pour une aubérie à Brevelle.

(1) Armes : *D'azur à un serpent d'or, mis en fasce.* — *Alias* (armes imposées) : *D'or semé de molettes d'éperon de gueules.*

Louchonin. — Voy. *Brunelat.*

Loyson (Antoine), notaire de Bourbonnais, Michel Robin, Guillaume de Vigne et Roger Brignat.

P. 171. — Deux sols 7 deniers tournois pour deux maisons et jardins au faubourg Saint-Pierre.

Lucquet (Robert), de la paroisse de Villebret.

P. 546. — 2 quartes de froment pour un pré ou pâtural à la Jonchère.

Lujon (François), de la paroisse de Saint-Pierre, pour lui et pour Jean Lujon, son frère.

P. 740. — 20 s. t. et 1 quarte et demie de froment, pour deux maisons à Saint-Pierre et une terre à Mongacher.

Lujon (Jean) et Péronnelle Lymonnier, sa femme, paroisse de Notre-Dame.

P. 388. — 15 d. t. pour une terre aux Chambons.

Lussat. — Voy. *Simonne.*

Lutheton. — Voy. *Benoist.*

Luylier (François), le jeune, paroisse de Désertines.

P. 350. — 6 s. t. pour un vignoble à Chezelles.

Luylier (Guillot), cité comme propriétaire d'une aubérie à Brevelle et habitant de Montluçon.

Il a existé à Montluçon deux familles différentes du nom de *Luylier*, l'une issue de François et l'autre de Guillot; je vais parler de l'une et de l'autre. Elles paraissent avoir été bien distinctes à partir de l'époque où je les connais; maintenant, qu'était Guillot à François? Étaient-ils issus du même sang? Cela est probable, mais n'est nullement certain, et je n'en ai vu jusqu'à présent nulle preuve écrite, sauf tout au plus quelques relations de parrainage entre leurs descendants.

(A suivre.) Des Gozis.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 17.)

SAINT-HILAIRE (*Suite*).

La chapelle de Beauchassin (*suite*). — Une *porte latérale* fort intéressante donne, au midi, accès dans l'édifice. Deux pieds droits chanfrennés et terminés par des tailloirs moulurés reçoivent une série de moulures formant extérieurement une archivolte ogivale et entourant une archivolte intérieure qui remplace le tympan et qui est découpée par cinq lobes en tiers-point par une suite de redents fleuris (1). Entre chaque redent une large rosace ou un plantureux feuillage sort de la pierre. Un cordon chargé d'étoiles sculptées encadre cette archivolte et la sépare des claveaux de la première dont il contourne l'intrados. Cette jolie porte, qui mesure 3 m. de haut du sol au lobe supérieur de l'archivolte intérieure, 3 m. 75 du sol jusqu'au sommet des moulures de l'archivolte supérieure et 1 m. 30 de large entre les pieds droits, semble appartenir à la fin du XIIIe s. ou au commencement du XIVe s.

Au-dessus de cette baie, trois *corbeaux* sont fixés un peu au-dessous de l'entablement et recevaient sans doute la charpente d'un petit *porche* ou *auvent*.

A côté de cette chapelle qui servit au culte jusqu'à la Révolution (2), transformée aujourd'hui en grange et auprès de laquelle on a trouvé, à diverses époques, des cercueils en pierre ornés de croix potencées ou palmées, s'élève la *maison d'habitation* construite à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle et « faicte en pavillon » (3). Une *porte* dont les pieds droits soutiennent un tympan et sont ornés d'un boudin et de moulures qui décrivent un arc plein-cintre surmonté à son sommet d'un *écusson* à la croix pattée, donne accès dans la demeure, dont l'intérieur a subi peu de modifications.

On retrouve dans ces chambres deux grandes *cheminées* barlongues composées de pieds-droits dont les chapiteaux se composent d'une simple corbeille et dont les bases sont ornées de deux tores séparés. A gauche

---

(1) Cfr. *Dict. d'Arch.* de Viollet-le-Duc. L'éminent architecte qui décrit dans son tome VII, p. 408, plusieurs portes du Poitou construites d'après ces données fait très bien ressortir l'élégance de ces redents se découpant sur le vide de la baie et se détachant sur le fond sombre des vantaux qui intérieurement montent jusqu'au sommet de cette archivolte dentelée.

(2) « En 1615, *Jean du Bois*, curé de Saint-Hilaire, venait y dire la messe une fois par semaine... » *Arch. hist.*, p. 154.

(3) *Ib.*, p. 154.

est pratiquée une petite niche à tableau mouluré. Une des fenêtres à croisillon, ouverte postérieurement, a été mutilée. Les meneaux ont disparu. Toutes les portes des chambres sont fortement chanfrennées. Cette maison sert aujourd'hui d'habitation au fermier du domaine (1).

Les anciennes **Croix de chemin** ont disparu. La *Croix de la Dimerie* est aujourd'hui en bois, elle a remplacé au commencement de ce siècle la vieille croix en pierre, qui devait être fort curieuse, si on en juge par le piédestal, qui est conservé. Il se compose d'un lourd socle rond et d'une marche circulaire posée sur un soubassement carré. Le tout est en grès du pays et semble remonter au XIIIe ou au XIVe siècle.



Beauchassin ~ (St HILAIRE.)

(1) On peut se rendre compte de la valeur de cet établissement des Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en lisant ce document que nous empruntons aux *Arch.*, *hist.*, p. 154. « Le domaine était du labourage de 4 bœufs. Sa contenance fut évaluée à quatre cent soixante boisselées au moment de la vente des biens nationaux et l'on estima que les prés pouvaient donner environ cinquante milliers de foin. De ce membre dépendait, en outre, un bois de haute futaie de vingt-cinq arpents. Le tout fut adjugé, le 14 août 1793, pour la somme de *cinquante-six mille livres*, à Jacques Petitjean, du Montet, et Claude Manguin, de Souvigny. » — Cfr. le *Bourbonnais sous la Révol.* du Dr Cornillon ; documents, I, p. 270.

Près de la gare se dresse une *croix* moderne en pierre dont le christ est grossièrement sculpté et dont le socle porte la date 1870, gravée au-dessus du blason de M. d'Anthénaise, qui fit élever ce pieux monument, et aussi du blason de sa femme. née de Rochetaillée. On lit l'écusson de dextre *d'... à quatre rangs de billettes de... posées en bande* et de senestre: *Ecartelé aux 1 et 4 de .. à quatre tierces en fasces de... ; et aux 2 et 3 de gueules à quatre merlettes d'argent (?) posées 2 en chef et 2 en pointe.*

B. Mairie. *Le plan cadastral* est du 1er août 1835. Les *Registres de l'état civil* de la paroisse sont au nombre de cinq pour la période qui a précédé la Révolution. 1658 à 1684; 1673 (!) à 1717; 1717 à 1759; 1760 à 1774; 1775 à 1792 — 1793 à 1800. Le premier acte de cette série est du 12 novembre 1658. Le registre qui le renferme porte comme titre : « Livre des baptêmes faicts par moy vicaire soubsigné de l'église paroissiale de Saint-Hilaire, G. de Mercière, pbr. 1658 », et se termine par des actes antérieurs à cette date, reliés en désordre. — enfin un petit registre de *Table générale* avec les noms de tous les curés depuis 1717.

[Nous signalons, au sujet de Saint-Hilaire, dans les *archives* du fonds de feu Jules Gras, à Bourbon, un acte du 19 mars 1586 fait en faveur d'Ant. de Saint-Hilaire et qui indique la limite de la justice de la seigneurie — et un *procès-verbal* indiquant aussi les bornes de « cette justice qui s'estend sur Gipcy, Saint-Aubin et Buxière], »

M. de Castagnier, maire de Saint-Hilaire, conserve dans ses *Archives particulières*, un très intéressant « ATLAS DE LA SEIGNEURIE DE SAINT-HILAIRE ». Ce volume in-folio (0,53 × 0,40) de 73 feuillets en papier fort est relié en peau. Il était le complément du *Terrier de la seigneurie* et renferme 34 cartes ou plans parcellaires des domaines composant la seigneurie et qui étaient situés sur les paroisses de Saint-Hilaire, Buxière, Saint-Aubin, Gipcy, Meillers, Rocles, Deux-Chaises et Bourbon. Une table des plans commence le volume et sur les marges de chacune des cartes sont inscrits les noms des domaines et des pièces de terre qui les composent et ceux des propriétaires. Cet atlas ne porte pas de date, mais il offre tous les caractères des œuvres semblables du XVIIIe siècle.

Le **bourg** de Saint-Hilaire était fortifié et comptait jadis parmi les « villes closes » (1). Il ne reste plus de traces de ses murailles. Un long étang est le seul vestige des anciennes défenses qui rendaient difficile la prise du bourg, construit sur une hauteur. L'ancien château défendait la seule route qui descend vers Saint-Hilaire.

Les *halles* qui existaient encore au siècle dernier (2) ont été détruites.

C — Château de Saint-Hilaire. Il ne reste plus de l'ancien château qu'un grand corps de bâtiment composé du seul rez-de-chaussée et deux *tours* rondes à ses extrémités, et l'ancien *colombier*. La *porte d'entrée*, qui donne sur le grand chemin, est aujourd'hui murée. Les pierres des pieds-droits et du cintre étaient en bossage orné de boutons; deux claveaux représentent de chaque côté de la clef d'énormes têtes grimaçantes dans le goût de la Renaissance. Les blasons qui figurent encore sur le linteau des portes du XVIIe s. sont trop frustes pour servir de renseignements (3).

---

(1) *N. de N.*, II, p. 12.

(2) Un acte du 25 juin 1771 parle du fermier de ces halles et l'oblige à y mettre des bancs. — Cfr *Archiv.* de feu Jules Gras, Bourbon-l'Archambault.

(3) Le château semble avoir été depuis le XIIIe siècle au moins la propriété des Seguin, qui se nommèrent plus tard simplement « *de Saint-Hilaire* ». Voir *Arm. Bourb.*, II, au mot : De Saint-Hilaire.) Dans notre siècle, un

Il ne reste rien de l'époque féodale ni qui puisse intéresser l'archéologie dans les anciens manoirs à peu près renouvelés de **Maltaverne**, de **Clavière**, des **Carterons**, dont la maison a conservé deux de ses vieilles tours, des **Troches**, etc.



Beauchassin ~ (St Hilaire.).
État actuel de la Chapelle.

BIBLIOGRAPHIE. — Nous ne connaissons pas d'ouvrage spécial sur Saint-Hilaire. Pour les documents de son histoire, on voudra bien consulter, en dehors des ouvrages cités dans nos notes ou signalés au cours de nos descriptions, les divers volumes que nous avons indiqués dans nos *Renseignements généraux bibliographiques*, en tête de cet Inventaire.

(*A suivre*). Abbé J.-H. CLÉMENT.

descendant de cette vieille maison, qui possédait presque tous les petits fiefs voisins, comme Maltaverne, vendit la terre de Saint-Hilaire, composée alors des restes du château et de cinq domaines, à M. de Rochetaillée, dont les enfants la possèdent encore.

CHRONIQUE & MÉLANGES

Réponse à un abonné, qui nous a interrogé par lettre sur le point de savoir si *Drouet de Maupertuis*, auteur d'une *Histoire de la Réforme de Sept-Fons*, publiée vers 1702, n'est pas de Dompierre-sur-Besbre :

Drouet de Maupertuis est né à Paris en 1650, d'une famille originaire du Berry (*Dict. de Moreri*). Ce qui a pu induire en erreur notre correspondant, c'est que le nom de Maupertuis est aussi celui d'une localité, ou plutôt d'un domaine, situé à un kilomètre environ de Dompierre, sur la route de Moulins ; domaine appartenant à M. de Collasson, qui en a fait l'acquisition de la famille Boussard d'Hauteroche. Il n'y a là qu'une pure coïncidence.

Drouet de Maupertuis vécut pendant quelques années à Sept-Fons. Est-ce en qualité de religieux ? Quelques renseignements pourraient le donner à croire, mais que penser de ce passage de l'*Etude historique*, publiée en 1873, par *un religieux du monastère* (Imp. A. Ducroux et Gourjon-Dulac) ?

« ... Qu'était donc ce Drouet ? Jeune, il cultiva la poésie frivole et se livra tellement à son goût pour les théâtres et les romans, qu'il dissipa son patrimoine. Arrivé à un âge avancé (1) il se convertit, vint à Sept-Fons, demanda l'hospitalité à dom Eustache, *qui fut loin d'être satisfait de sa conduite*, et se retira après un séjour de cinq ans. C'est au sortir de Sept-Fons qu'il publia son livre. En homme bien élevé, après avoir mangé le pain de l'hospitalité si longtemps, n'aurait-il pu montrer plus de délicatesse ? A l'en croire, il a vu et entendu tout ce qui se passait au chapitre, à l'infirmerie... dans les lieux où aucun *étranger* ne pénètre !... »

L'ouvrage de Drouet (2) — c'est ce qui motive cette sévère appréciation, — contient des imputations jugées calomnieuses par le religieux auquel nous avons emprunté les lignes qui précèdent ; imputations contre lesquelles il a cru devoir protester, ainsi du reste que l'avait fait bien longtemps avant lui dom Eustache lui-même, abbé de Sept-Fons, dans une lettre indignée portant la date du 14 mai 1702.

On a attribué à Drouet de Maupertuis l'un des quatre volumes de *Méditations par un solitaire de Sept-Fons*, celui qui porte pour titre : *Sentiments d'un chrétien*, avec 40 gravures in-12.

Nous reviendrons peut-être sur ce personnage, qui en vaut la peine.

* * *

M. G. Mâle, de Montluçon, vient de faire imprimer (Toulouse, chez Lagarde et Sebille), une petite brochure que nous avons lue avec le plus réel plaisir et que nous nous reprocherions de laisser passer sans la signaler. Cette brochure n'est autre chose que la reproduction d'un discours prononcé par l'auteur le 31 juillet dernier, à la distribution des prix du lycée de Toulouse, où il est professeur de rhétorique. Dans un langage de fin lettré et d'érudit, M. Mâle y engage ses élèves à étudier notre vieille France et l'esprit provincial dans leurs monuments et leurs légendes, en commençant, de même que Gil-Blas, par observer les choses d'alentour ; car « il faut aimer toutes nos provinces, mais il faut préférer la sienne ».

---

(1) Il n'avait que 40 ans. Cette expression n'est donc pas justifiée.
(2) Mgr de Conny en possède un exemplaire.

Les débris sculptés signalés dans le dernier numéro des *Annales* et trouvés par M. Augustin Desrosiers dans les démolitions du mur de clôture d'une maison rue de Bourgogne, nº 87, proviennent tous de l'église disparue de Saint-Pierre-des-Ménestreaux de Moulins.

En outre des sculptures qui ont été énumérées, nous pouvons en citer d'autres que ne possède pas M. Desrosiers et ayant la même origine. Ce sont plusieurs bas-reliefs et un superbe chapiteau dont les refouillements donnent l'idée d'une grande richesse d'ornementation de l'édifice, puis une très belle Notre-Dame-de-Pitié malheureusement mutilée, et enfin une remarquable statue de saint Pierre, datant des premiers temps de la Renaissance; le tout acheté autrefois par M. Béchu.

Cette dernière statue a donné lieu à des négociations progressives qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler ici. M. Béchu la vendit pour 100 francs à un antiquaire de Clermont, M. Grange, lequel s'en défit pour 500 francs au profit d'un autre antiquaire, M. Fabre, de Royat, qui lui-même en tira 20,000 francs du Kensington-Museum, qui l'a conservée.

L'église Saint-Pierre-des-Menestreaux était édifiée sur l'emplacement correspondant à celui de l'hôtel de Mora, précédemment hôtel de Veauce, et pour partie sur l'emplacement des bâtiments actuels de l'administration des postes et télégraphes, dont les récentes réparations ont fait découvrir une assez grande quantité d'ossements qui ne sont autre chose que les vestiges des inhumations faites jadis à l'intérieur ou autour du monument.

Voici quelques renseignements historiques sur cette église :

En 1400, un certain Jehan de Bertine offrit à la confrérie (?) à laquelle il appartenait, un vaste terrain pour la construction de l'édifice. Dans ce terrain fut aussi tracée la rue Saint-Pierre. La confrérie en question avait sa chapelle rue de Bourgogne et, dès 1365, un prêtre ayant le titre de vicaire y était attaché, avec une rente annuelle de 15 livres. Le 25 octobre 1416, Miton, évêque d'Autun, ordonna la translation de cette vicairie à l'église Saint-Pierre, qui fut érigée en succursale d'Iseure, en 1450, par le cardinal Rollin, successeur de l'évêque Miton.

La consécration ne date que de 1421, la construction ayant été retardée faute de ressources suffisantes, ce qui fit qu'on en diminua considérablement les proportions; de telle sorte qu'elle ne comprit en définitive qu'une maîtresse nef et une basse nef, avec les chapelles collatérales. Un clocher fort élevé la surmontait.

Devenue plus tard le siège d'une importante paroisse, l'évêque d'Autun augmenta son clergé de douze chapelains, malgré les protestations de l'abbesse de Saint-Menoux, dont les profits étaient diminués à cause du monastère d'Iseure. Le tiers des enterrements et d'autres menus bénéfices furent abandonnés ultérieurement aux bénédictines à titre de compensation.

En 1499, les bâtiments furent agrandis et un cimetière établi.

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, l'église Saint-Pierre fut le sujet de contestations et de procès interminables, où les bénédictines de Saint-Menoux et le chapitre de la collégiale se trouvaient ligués contre les chapelains.

Les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* nous apprennent que cette église se faisait surtout remarquer par le luxueux détail de son ornementation. Les vestiges qui subsistent suffiraient à l'établir, notamment la superbe statue en bois de saint Michel, heureusement conservée, qui terminait le pinacle de la chaire à prêcher. Elle contenait aussi beaucoup de tableaux qui ont été pour la plupart détruits en 1793.

Après la Révolution, la démolition de l'église Saint-Pierre fut décidée, et à cette fin les bâtiments furent vendus à un entrepreneur du nom de Pérabon. Celui-ci transporta une partie des matériaux dans une propriété

de la rue de Bourgogne, où ils servirent à la construction des murs et de la maison où est établie aujourd'hui la communauté des Dames Ursulines.

Ce M. Pérabon avait conservé dans sa cour la statue de saint Pierre, ainsi que Notre-Dame-de-Pitié et le chapiteau dont nous avons parlé. C'est à l'occasion de la vente faite après son décès, en 1853, que M. Béchu en devint acquéreur.

M. Desrosiers est actuellement l'un des rares dépositaires des derniers débris d'une église qui fit autrefois l'ornement de notre ville et dont le souvenir s'efface de plus en plus.

F. PÉROT.

Nous avons parlé l'année dernière de la disparition de la mâchoire fossile de rhinocéros de M. Alfred Bertrand et nous avons dit combien était regrettable la perte de cette pièce importante, connue de tous les amateurs d'études archéologiques.

Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que cette mâchoire a été récemment retrouvée par son propriétaire, — on devine avec quelle joie, — dans l'une des vitrines du musée départemental.

D'après les renseignements qui nous avaient été transmis jadis, nous avions cru à un acte d'indélicatesse, mais il faut sans doute écarter cette hypothèse. Tout est bien qui finit bien.

* * *

Le 21 septembre dernier est mort au château de Rax, par Saint-Germain-des-Fossés, M. Guillaume-Eugène, comte de Fradel, ancien officier d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, ancien préfet de l'Allier.

M. le comte de Fradel était âgé de 85 ans. Depuis qu'il n'exerçait plus les hautes fonctions dont il avait été investi, il vivait dans une retraite absolue. Il était allié à de nombreuses et anciennes familles du Bourbonnais.

* * *

Signalons aussi la mort à Moulins (19 octobre), à l'âge de 65 ans, de M. Edouard Bonnefond, frère du général Bonnefond et beau-frère de Pierre Outin, l'artiste distingué dont nous avons eu souvent l'occasion d'entretenir nos lecteurs.

M. Edouard Bonnefond était un ami des sciences, très au courant de tout ce qui a trait aux études rétrospectives locales. Le musée départemental s'est en plusieurs occasions enrichi de ses dons, notamment d'une collection d'environ 120 objets provenant de dragages effectués par ses ordres et sous ses yeux dans des lacs ayant contenu des cités lacustres : Le Bourget, Neufchâtel, le Saut, Châtillon, Coujux, Gresyn (Suisse). Ces 120 objets composent un ensemble aussi curieux que rare. (1)

(1) V. *Annales bourb.*, t. 2, p. 228.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



NOTES SUR CHATELDON

Avant la Révolution, Châteldon, actuellement chef-lieu d'un canton du Puy-de-Dôme, était membre de la châtellenie de Billy, province de Bourbonnais, et bien que séparée de nous depuis lors, notre vieille petite ville est restée par bien des liens attachée à notre pays. Sa vraie capitale, en effet, c'est Vichy, avec qui se font tout échange et toute communication et d'où lui viennent les touristes qu'attirent ses maisons pittoresques, son beffroi, son enceinte presque intacte et son castel découronné. Peu d'endroits ont conservé davantage leur aspect d'autrefois et le contraste est frappant entre les villages voisins s'étendant au large dans la vallée de l'Allier et le noir Châteldon, blotti loin des vues de la plaine sur les bords étroits du Vauziron, au pied de pentes abruptes dont les vignes cachent à peine l'aridité.

L'histoire de Châteldon n'a jamais été tentée et, si nous avons pu entreprendre cette courte et incomplète notice, nous le devons à l'extrême obligeance de M. le baron de Barghon de Fort-Rion, notre ami, possesseur de nombreux documents, les uns recueillis par son père, les autres sauvés à la Révolution par son grand-père maternel, Antoine Ducher, dernier bailli de Châteldon et frère du jurisconsulte. Ces documents, nous nous bornerons à les reproduire et, après avoir ainsi esquissé les souvenirs de notre baronnie, nous passerons rapidement en revue les rares témoins de son passé.

I. — *Histoire.*

L'acte le plus ancien que nous connaissions de Châteldon est un aveu du mois d'août 1200 que reproduit Huillard-Bréholles et par lequel *Archambaud de Saint-Gerand* fait rentrer Châteldon dans les fiefs qu'il tient en hommage lige du sire de Bourbon et ce, ajoute-t-il, parce qu'il reconnaît que Guillaume de Montluçon, son frère, sous la protection et tutelle duquel il était, s'en est emparé à tort sur le comte d'Auvergne et que Châteldon est bien du domaine de Bourbon.

Remarquons en passant combien est peu vraisemblable cette dernière assertion, sans doute de pure complaisance. N'est-il pas plus à croire que Châteldon, comme la majeure partie de la montagne bourbonnaise et Vichy lui-même, dépendait alors de l'Auvergne et que Guillaume de Montluçon, lieutenant du sire de Bourbon, s'en était emparé pour le compte de son suzerain dans la guerre qu'entreprirent contre Philippe-Auguste, en 1195, le comte et le dauphin d'Auvergne soudoyés par Richard Cœur de Lion ? Quoi qu'il en soit, en 1241, nous trouvons renouvelé par les sires de Saint-Gerand l'aveu de rendre Châteldon « à grande et petite force » au sire de Bourbon, et c'est encore l'un d'eux, *Guillaume*, petit-fils d'Archambaud, qui possède notre château en 1283, année où il le vend moyennant 3,400 livres.

L'acquéreur *Humbert de Beaujeu*, chevalier, connétable de France, avait été un des vaillants compagnons de saint Louis et le héros de la bataille de la Massoure. Seigneur de bien d'autres seigneuries environnantes, Montpensier, Herment, Roanne, Aigueperse, il dut peu habiter Châteldon et, d'ailleurs, il mourut en 1285, ne laissant d'Isabeau de Mello, sa femme, qu'une fille, Jeanne de Beaujeu, mariée à *Jean de Dreux*, chambrier de France. Ce dernier ne garda guère notre terre qu'en 1307 et moyennant le prix de 3,000 livres, il céda à Jean-Albert Aycelin, abbé de l'église de Clermont (Archives

particulières de Châteldon). Il nous faut, au sujet de cette vente, signaler une charte assez curieuse que nous trouvons dans l'histoire de la maison de Dreux par du Chesne (p. 285) et d'où il semble résulter que Philippe le Bel, à titre de suzerain, consentit à ratifier cette transaction seulement après une augmentation de prix de 2,000 livres, qu'il dut certainement s'approprier.

Jean-Albert Aycelin de Montaigu, le nouveau seigneur de Châteldon, appartenait à une famille originaire de Montaigu, près Billom, que l'*Armorial Bourbonnais* confond certainement à tort avec les Montaigu-le-Blain. Il était frère du fameux archevêque de Rouen et de Narbonne qui joua un rôle si actif dans le procès des Templiers et devint lui-même évêque de Clermont ; mais il ne semble pas avoir gardé longtemps notre baronnie et, avant 1309, il en avait fait don à son neveu Gilles Ier Aycelin de Montaigu, époux de Blanche de Saligny. C'est à ce neveu, en effet, qu'en février 1309, est octroyée par Philippe le Bel une charte par laquelle « les chasteaux de Chatel-Odon et du Breuil (1), qu'il tient en fief du sire de Bourbon, « assis ès frontières du royaume vers Lyon », ne pourront être désormais vendus et transportés qu'en mains souveraines.

Gilles Ier Aycelin de Montaigu vint se fixer à Châteldon, qui fut depuis lors la résidence habituelle de ses descendants : de sa vie, nous ne connaissons qu'un trait, c'est l'ordre qu'en novembre 1318 il reçoit de se trouver à Clermont-Ferrand « à la quinzaine de saint André en bon équipage d'hommes et de chevaux » (Archives particulières de Châteldon). Il s'agit, pensons-nous, de l'expédition que fit en Artois le comte d'Auvergne pour secourir Mahaut, fille et héritière de Robert d'Artois, tué à Courtray.

(1) Il s'agit ici du Breuil, près Lapalisse, que Gilles possédait comme héritier de sa mère Hœlise du Breuil, dont la pierre tombale se voit encore dans l'église paroissiale de cette commune.

Devenu par les héritages de ses deux oncles un des plus puissants seigneurs du royaume, Gilles Ier porta à son comble la fortune de sa famille en obtenant pour son fils Gilles II la main de Mascaronne de la Tour, fille de Bernard III et de Béatrix de Rodez; les accordailles eurent lieu à Paris le 14 février 1308 en présence des pères des futurs époux, de Gilles Aycelin, l'archevêque, d'Albert Aycelin, évêque de Clermont, de Robert, comte d'Auvergne, et d'Hugues de Vissac, père d'Étienne, chancelier de France, précédant de neuf ans le mariage qui fut célébré à Châteldon en 1317, au milieu de grande compagnie où nous relevons Bernard de la Tour, seigneur d'Olliergues, et Hugues de Chalençon, chantre de l'église de Clermont. Gilles Ier mourut en 1325, laissant son fils unique héritier de ses vastes domaines.

Sous *Gilles II Aycelin de Montaigu*, nous commençons à trouver quelques faits intéressant notre localité. C'est en 1336, une délimitation des justices touchant la terre de Châteldon et notamment celles des prieurés de Chavalet et de Bonnaval, dépendant de Guy, comte de Forez. Puis vient en 1344 l'autorisation par Philippe de Valois (Philippe VI) d'établir un marché par semaine en sa ville de Chatel-Odon. C'est encore à Gilles II que l'on attribue la construction de l'enceinte de Châteldon et, à ce moment-là, en effet, d'un bout de la France à l'autre, les cités se formaient, les châteaux se renforçaient, devant l'invasion anglaise de jour en jour plus menaçante depuis la bataille de Crécy (1346).

Notre cité n'échappa guère à la terrible peste de 1348, dont mourut bien, selon Froissart, la tierce partie du genre humain et ce fut, paraît-il, des Châteldonnais, fuyant le fléau, qui portèrent à Thiers l'industrie coutelière, qui y a depuis si bien prospéré. Il ne restait plus, dit la tradition, que « six vingts habitants valides » quand, un jour, le pieux sire de Châteldon ordonna une procession expiatoire : lui-même se mit en tête, pieds nus, la corde au col, en chemise, un cierge

à la main, et tout le monde chantant le « *Parce Domine* » gagna une chapelle près de la Motte : le fléau cessa, dit-on, et ce souvenir est perpétué par une procession qui se fait annuellement au même endroit.

Nous ne savons pas tous les détails de la vie guerrière de Gilles II, mais un acte nous apprend que, fait prisonnier en 1356 à la désastreuse journée de Poitiers, il dut payer pour sa rançon 942 moutons d'or, qu'en considération de ses services lui remboursa en partie le duc de Berry ; trois ans après, en 1359, nous le voyons prendre part à la campagne de Gascogne contre Charles le Mauvais, roi de Navarre, et sa suite nous indique alors quel puissant seigneur il était : avec lui marchaient, en effet, 26 chevaliers, 129 écuyers et 46 archers à cheval.

Gilles II mourut pendant cette campagne, laissant outre Bernard, qui suit : Guillaume de Montaigu, qui eut les terres d'Auvergne, Pierre, évêque duc de Laon, Gilles, cardinal archevêque de Thérouenne qui fut, dit Froissart, « moult saige et homme vaillant, » et Blanche, mariée à Jean de Vissac seigneur d'Abrenc.

Bernard Aycelin de Montaigu, seigneur de Châteldon et de Montgilbert, dit le Griffon de Montagu, fut un des premiers chevaliers de l'ordre de l'Espérance et un des compagnons du duc Loys II que cite le plus souvent la chronique de Doronville : sa vie aventureuse pourtant ne lui fit pas oublier sa petite ville de Châteldon, qu'il dota d'une halle, d'une maison de justice et d'un moulin banal — « une ale, dit un terrier de 1395, le petit chastelet de Monsieur et le maille appelé le Rendu ».

Bernard mourut en 1373 et sa veuve Jeanne de Bourbon-Clacy, fille d'un bâtard de Louis Ier, se remaria peu après avec Guillaume de Mello, seigneur de Chézelles, laissant aux mains de son oncle, le cardinal de Thérouenne, le fils unique de Bernard, *Louis de Montaigu*.

Ce nouveau seigneur est le premier que nous voyons ajouter à son nom celui de *Listenois,* depuis lors perpétué dans les familles de Vienne et de Beauffremont et dont nous avons vainement et un peu partout cherché l'origine. Faut-il donc, faute de mieux, se contenter de l'explication bizarre qu'en donne l'auteur de notre terrier de 1395 ? « Ceci, écrit-il en première page, est *le terrier recogneu à Messire Loys de Montagu, fils de Griffon, nommé depuis Loys de Listenois par prééminence puys les guerres d'Affrique, où s'acquit par sa valeur ce nom.* » Ce serait donc un nom de terre défiguré ou plutôt, sans doute, une devise : Lis-tenois — je tenais les lys. Il n'y a là, mon Dieu, rien de tout à fait impossible et l'histoire du moyen âge renferme plus d'un trait semblable, mais, nous gardant avec soin de toute appréciation trop ardue pour nous, nous nous bornerons à citer purement et simplement le fait.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Louis, en effet, prit part à l'expédition du duc Louis II à Alger et fut plus tard nommé gouverneur du Nivernais. De Marguerite de Beaujeu il n'eut qu'une fille, Isabeau, mariée en 1410 à *Jean de Vienne,* petit-fils de l'illustre amiral, et qui devint sire de Châteldon à la mort de son beau-père en 1427.

Ayant perdu son mari en 1430, Isabelle se remaria avec Claude de Mello, seigneur de Saint-Bris : de sa première union n'était né qu'un fils, *Philippe de Vienne.*

Ce dernier, sans doute, était encore bien jeune quand il fut appelé à succéder à son père ; de plus nous étions alors au moment le plus critique de la guerre de Cent Ans et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le roi Charles VII l'ait jugé incapable de défendre un poste de l'importance de Châteldon. Toujours est-il qu'au contrat de mariage de *Rodrigue de Villandrado* avec Marguerite de Bourbon, sœur naturelle de Charles, comte de Clermont, passé à Cusset le 24 mars 1433, il fut stipulé « que, vu le mauvais état du château d'Ussel (dot de Marguerite), le comte de Clermont baillait au dit Rodrigue et à demoiselle Marguerite pour leur demourance le chastel et forteresse de

Chastelledon et, ajoute-t-on, au cas où le dit Chastelledon serait mis hors de leurs mains et baillé à ceux qui s'en disent seigneurs ou à autres, le comte de Clermont s'engage à leur donner une autre demourance, aussi forte et bonne place, comme est ledit Chastelledon. »

Au passage à Châteldon du célèbre aventurier espagnol se rapporte un fait dont une chanson patoise a conservé le souvenir, mais qu'à notre grande surprise nous n'avons pas trouvé dans la savante étude sur Villandrado de M. Quicherat :

Do tandis que Villandradon	Du temps que Villandrado
Commendavo Chateldon,	Commandait à Châteldon,
Don Inglès cheu nous vainguiton	Les Anglais vinrent chez nous
Ma è fitou chi ben battus	Mais ils furent si bien battus
Que jamais n'y sont pu vingu.	Qu'ils n'y sont plus jamais venus.

D'après la tradition, le chef anglais aurait été tué au lieu dit encore la Mort-Gate et bien d'autres légendes se sont greffées sur cet événement, mais du silence de M. Quicherat, ne faut-il pas conclure qu'il s'agit là tout simplement de la défaite d'une bande de pillards anglo-bourguignons, épisode singulièrement grossi par le patriotisme local.

Cependant Philippe de Vienne parvint à rentrer dans le fief paternel et, en 1457, nous le voyons qualifié sire de Listenois, Chateldon, Montaigu, le Donjon et la Roche-Nolay ; il mourut en 1460, laissant finir par sa veuve Péronelle de Chazeron le couvent des Cordeliers de Saint-François dans l'église duquel il leur fut élevé un mausolée, dont il reste quelques débris.

Il n'avait eu qu'une fille Anne, qui, le 11 mai 1462, porta Châteldon à un de ses parents, *Jean de Vienne, seigneur de Montbois*, à qui l'on attribue la construction du château actuel.

Il y consacra toujours l'indemnité de 3,000 écus qu'il reçut en 1483 pour aller, en sa qualité de chambellan du roi, assister à Venise au traité de paix entre la République, le Pape et le roi Fernando. Nommé peu après son retour, le 19 août 1487, sénéchal du Bourbonnais, il mourut en 1499 et fut enterré aux Cordeliers.

Son fils *François* continua la lignée et épousa en 1513 Bénigne de Granson, fille d'Hélion et d'Avoise de Neufchâtel. C'est lui qui fit élever au pied du château le bâtiment appelé le Bandeau et y établit un pressoir banal et gratuit, gracieuseté qui, certes, mérite d'être signalée. Ce bienfaisant seigneur éprouva un mortel chagrin : son fils, qui s'appelait François comme lui et faisait partie de l'armée commandée par Lautrec, mourut de la peste devant Turin en 1537 sans laisser de postérité ; le sire de Châteldon ne put survivre à cette perte et s'éteignit peu après (mars 1538).

Il avait eu trois filles, mais l'aînée Françoise étant morte en 1531 après avoir épousé successivement Jacques de Bussy d'Amboise et Jean de la Baume Montrevel, Anne mariée à Claude de Bauffremont, baron de Scey-sur-Saône, et Jeanne à *Louis de la Fayette, sire de Pontgibaud* et du Montel-de-Gelat, survécurent seules à leur père. C'est à cette dernière qu'échut Châteldon, mais nous n' y avons pas trace de son passage.

Il n'en est pas de même de sa fille unique Jacqueline de la Fayette, épouse de haut et puissant seigneur *Guy de Daillon, comte de Lude*, gouverneur du Poitou et sénéchal d'Anjou : son mari, qui était un des guerriers illustres de son temps, mourut à Briançon le 11 juillet 1585 et le long veuvage qu'elle passa à Châteldon, jusqu'à sa mort en 1616, est tout entier rempli du bien qu'elle y fit : les pieuses générosités tiennent naturellement grande place dans ses bonnes œuvres et nous citerons notamment le don aux Cordeliers du domaine des Grands-Perrots (Archives de Châteldon), mais aussi ses bontés à l'égard des malheureux lui valurent le nom de Bonne Dame sous lequel elle resta longtemps populaire dans notre pays.

Elle laissa son cher Châteldon à sa seconde fille Antoinette de Daillon, qui prit à cœur de continuer les bienfaits dont sa mère avait comblé les Châteldonnais : elle avait épousé *Philibert de la Guiche*, maréchal de France, grand maître de l'artillerie, le compagnon d'Henri IV, veuf d'Eléonore de Chabannes, et ses deux filles, Henriette et Anne, furent toutes deux successivement baronnes de Châteldon.

La première, qui, en 1624, avait été mariée à Jacques de Matignon, comte de Thorigny, se le vit enlever l'année suivante dans un duel contre le fameux Bouteville, et ce duel mérite une mention spéciale, car ce fut à cette occasion que le cardinal de Richelieu prit contre la manie des combats singuliers les mesures à l'abri desquelles il put faire tomber tant de têtes qui lui portaient ombrage. En 1629 et le 8 février, elle se remaria avec Louis Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême, petit-fils de Charles XI et de Marie Tonchet, né à Clermont en 1596, de Charles et de Charlotte de Montmorency.

Les Valois-Angoulême habitèrent presque continuellement Châteldon et de nombreux actes y témoignent de leur séjour; mais après la mort de son second mari en 1653, Henriette de la Guiche ne le quitta plus et, pendant ses 45 ans de veuvage, y continua le bien commencé par ses mère et aïeule. Les Cordeliers ne furent pas oubliés et reçurent d'elle le domaine des Fervaux (Archives de Châteldon). Elle mourut à Paris dans son château en 1698, âgée de 84 ans.

Comme elle ne laissait pas d'enfants, Châteldon échut à sa sœur *Anne, épouse du Maréchal de Schomberg*, comte de Nanteuil, mais celle-ci, fort âgée, ne visita guère le vieux château, où elle était née; et livrée dès lors aux mains des fermiers et intendants, achetée, revendue, notre terre vit commencer dès lors une décadence qui ne s'arrêta plus.

Anne de Schomberg mourut le 10 juillet 1706 et, après un court passage entre les mains de sa fille, *Jeanne-Armande, princesse de Rohan-Montbazon*, Châteldon vint à la fille de cette dernière, Elisabeth de Rohan, mariée à messire *Alexandre, comte de Melun*, et mère de Gabriel de Melun.

Par acte du 20 juillet 1720 (Archives de Châteldon), le vicomte *Gabriel de Melun*, maréchal des camps et armées du roi, vendit les terres, baronnies, fiefs et seigneuries de Châteldon, Charnat, la Motte, le Chériol et dépendances à Monsieur *Joachim de Fayn de Rochepierre*, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, trésorier de France à Alençon et comte de Ferrières.

M. de Rochepierre ne garda pas longtemps Châteldon ; trois ans après, ruiné ou à peu près par le système de Law, il le revendit moyennant 515,000 livres avec sa baronnie et son comté de Ferrières à M. *Jean-Girard le Franc de Brumpré*, écuyer, secrétaire du roi, et à dame Marguerite le Texier, son épouse (Archives de Châteldon, acte du 30 avril 1723).

Ce nouveau possesseur était un affilié zélé de la Franc-Maçonnerie et, au grand scandale du curé de Saint-Allire-ès-Montagnes, le château de la Motte devint le rendez-vous de tous les maçons des environs ; mais il était à peu près autant que son prédécesseur engagé dans le système de Law et le 10 septembre 1728 (Archives de Châteldon) il dut, à son tour, revendre Châteldon et Ferrières à Messire *André Hébert*.

Il n'est pas douteux que le fâcheux exemple du baron de Châteldon n'ait quelque peu entraîné son voisinage dans la spéculation qui le ruina, mais l'achat d'Effiat en 1720 par le fameux Ecossais lui-même, contribua surtout, croyons-nous, à la rage qui précipita dans cette malheureuse affaire presque tout le pays. Nous citerons parmi les familles ruinées : Les Lamy, les Collin, les Barghons, les Cherviers, les Saint-Martin, etc.

M. Hébert, l'acquéreur de Châteldon, bien que brave homme assurément, en fut vraiment le mauvais génie : ce remarquable type de parvenu était fils d'un secrétaire du roi et avait fait une très grosse fortune en innovant les importations chinoises. Muni d'une charge d'introducteur des ambassadeurs et époux de Marie-Anne de Chamboran de la Clavière, il résolut de se faire dans le pays une haute situation. Pour ce faire, il commença par démolir tous les combles du château féodal et à en transporter les matériaux à la Motte, qu'il appela Folie-Hébert. Ce manoir des Daillon, relevé par les Valois-Angoulême, n'était pas, sans doute, assez beau pour lui, et il réussit à en faire à grands frais une construction bâtarde, qu'il laissa d'ailleurs inachevée.

Cette fantaisie de M. Hébert ne fut pas la seule, malheu-

reusement pour lui ; désireux d'utiliser l'expérience qu'il avait acquise dans l'extrême Orient, il imagina de transformer en rizières la vallée du Vauziron et les environs du Puy-Guillaume, au lieu dit les Baraques. Pendant des mois, des Piémontais (dont beaucoup ont dans le pays des descendants), aplanirent les bords du ruisseau endigué et y creusèrent des fossés, tant et si bien, que se déclara une maladie épidémique, qui décima la population : non content de faire soigner les malades aux frais d'Hébert, l'intendant d'Auvergne l'accabla d'indemnités à payer.

Enfin la ruine d'Hébert, si bien commencée, fut achevée par son fils, dont les déportements scandaleux méritèrent la Bastille, et le pauvre homme tombé dans une misère noire, fut forcé en 1752 de vendre Châteldon à M. *Claude Douet*, fermier général, frère de Claude Gabriel Douet de la Boulaie, seigneur de Vichy et Saint-Germain-des-Fossés.

Le dernier seigneur de Châteldon appartenait à une vieille famille de Vendat et n'avait eu de sa femme, Marie Bataille de France de Montval, qu'un fils unique, qu'ils perdirent tout jeune : dès lors, tous deux cherchèrent dans l'exercice de la charité une consolation à leur douleur et, durant près de 40 ans, ils firent revivre à Châteldon l'heureux temps des dames de la Guiche, dont le souvenir est mêlé au leur. Rêvant de doter Châteldon de la culture du tabac, il fit étudier son projet par Lavoisier, fermier général, et c'est à ce sujet que l'illustre chimiste passa quelque temps au vieux château ; mais la Révolution ne lui laissa pas le temps de mettre son dessein à exécution.

Nous avons raconté ailleurs dans nos notes sur un Ducher (V. *Annales bourbonnaises*, n° de janvier 1890), les détails de l'arrestation de M. Douet : traduit devant le tribunal révolutionnaire le 25 floréal an II, il fut malgré ses 73 ans, condamné à mort comme auteur de l'affreuse conspiration du département du Cher : sa femme le fut aussi par dessus le marché.

C'est tout ce que nous dirons de la Révolution, qui est une date à laquelle nous voulons nous arrêter : ajoutons pourtant que la première municipalité républicaine, composée de Ducher, l'ancien bailli, Duvergier du Garet et Chabrier, était animée des sentiments les plus libéraux et les plus modérés, et qu'elle envoya comme député à la Fédération, M. Barghon de Mariotton, gendarme du Roy ; mais cette lune de miel dura peu et le Conseil qui la remplaça ne tarda pas à se signaler par son zèle révolutionnaire.

II. — *Visite de Châteldon.*

Après tous les noms illustres que nous avons cités, qui ne s'attendrait à trouver dans l'ancienne baronnie des restes d'une splendeur disparue ? Il n'en est malheureusement rien : tout, avons-nous dit, contribue à l'aspect moyen-âge de notre petite ville et rappelle son caractère tout féodal, mais peu de détails intéressants y ont été conservés et on est presque réduit à une promenade sentimentale au milieu des débris. Quant à la ville elle-même, tout agricole et vigneronne, elle a perdu totalement son ancienne industrie des tanneries de Gravières et de cette coutellerie fameuse qui faisait dire : *riche comme un coutelier de Châteldon,* ou encore : *Châteldon, petite ville à grand renom*, il ne reste absolument rien.

Enceinte de Châteldon. — Elevée, comme nous l'avons dit, vers le milieu du XIVe siècle, l'enceinte de Châteldon montre encore des parties considérables et, sauf du côté de la route de Ferrières, elle limite le Châteldon actuel, d'où déborde comme autrefois le vieux faubourg de l'Ollière. Partant de la seule tour restée debout dans la cour du château, elle gagne la porte d'Auvergne, dont les jambages bien conservés supportaient récemment encore l'antique voûte, puis elle gravit quelque peu la hauteur et à angle droit se recourbe dans la direction de l'église, présentant dans ce parcours trois tours presque intactes avec leurs archières et des meurtrières posté-

CHATELDON — VUE D'ENSEMBLE

rieures à la construction. L'église elle-même touchait l'enceinte et, au pied de la tourelle du clocher, avait été percée au XVI[e] siècle une petite porte nommée guichet de l'église, et destinée à faciliter la venue des campagnards à la messe. L'enceinte suit alors le bord de la rivière, où elle est à peu près conservée jusqu'au pont actuel en face lequel s'ouvrait la porte Follionaye, munie d'une herse et d'un pont-levis : elle continue ensuite jusqu'au delà de l'emplacement des Cordeliers et de là, elle se recourbait pour atteindre le Bandeau : dans cette dernière partie, maintenant détruite, s'ouvrait la porte de Montgilbert.

Eglise paroissiale. — Refaite, sinon fondée par Isabelle de Montaigu, veuve de Jean de Vienne, l'église paroissiale de Châteldon porte la marque des gracieuses constructions de son époque et les fenêtres du chœur, entre autres détails, sont du plus pur style flamboyant. A côté d'elles, nous citerons aussi la porte du côté de la rivière, pourtant bien mutilée, et deux clefs de voûte qui portent, l'une les armes, l'autre le monogramme de la pieuse fondatrice.

Le mobilier renferme un Christ sur la croix, de la bonne école flamande, deux ou trois statuettes de pierre, artistement travaillées, et enfin les quatre évangélistes, dus au pinceau de Boissieu, dit le Rembrand français : ces peintures, qui se trouvaient au Panthéon avant la Révolution, furent à vil prix acquises par M. Payet, riche industriel, qui les céda à la fabrique de sa ville natale.

Nous ne sommes pas bien fixés sur les origines de l'église de Châteldon : existait-elle avant sa réfection par Mme de Vienne ? Nous pensons plutôt qu'elle a dû remplacer le modeste et antique sanctuaire — *capella Castri Odonis*, dit un acte de 1314, — dont il reste près du Bandeau quelques corbeaux et chapiteaux qui nous semblent du XII[e] siècle.

Maisons de Châteldon. — Le nom de maison Sergentale est donné, croyons-nous, tout à fait à tort à la très jolie maison de bois souvent reproduite à gauche du beffroi : les propor-

tions en sont extrêmement élégantes et les sculptures bien vermoulues ont conservé un certain relief. Qu'était cette demeure ? Nous ne savons ; quant à la maison des Sergents, elle devait être comme partout ailleurs à une des portes et nous la croirions plutôt la construction à tourelles près la porte d'Auvergne. Avant d'arriver à cette dernière, nous laissons à main gauche l'ancien hôtel des Ducher, notaires à Châteldon depuis 1602.

Entre la prétendue maison Sergentale et la rivière, nous trouvons encore de vieux logis curieux, la façade en pierre de taille d'une maison du XV[e] siècle, où un écusson mutilé porte toujours les armes des Le Groing, et à la suite, de vieilles boutiques à devanture extérieure en pierre.

Citons enfin au bord de l'eau le vieux fief de Chériol.

Hôtel-Dieu. — L'hôtel-Dieu de Châteldon fut fondé par Jean de Daillon de Lude, sur l'emplacement d'une ancienne maladrerie, ce qui indiquait à Châteldon l'existence d'un ancien passage. Il possédait huit lits et une chapelle dont l'aumônier était en même temps chapelain de la Motte : le tout disparut à la Révolution et ce qui reste forme, près de la Halle, le logis de M. Servagnet Seguin.

Beffroi. — La tour carrée qui sert maintenant d'horloge, était primitivement la seule porte donnant accès dans la première enceinte, et de là au château. Elle est très simple, mais absolument intacte, et elle ne manque pas d'élégance ; sa solidité est malheureusement douteuse.

Couvent des Cordeliers. — Quelques pierres encastrées dans les murs et un vieux pan de bois sont tout ce qui reste du couvent des Cordeliers : couvent, cloître, église, tout a été balayé par le vandalisme moderne. Cette dernière pourtant renfermait, paraît-il, des œuvres d'art de haute valeur et notamment le mausolée de Madame de Daillon, de Jean de Vienne et de sa femme. De là proviennent deux statues, qui servent de bancs à une maison à droite du beffroi. L'emplacement des Cordeliers appartient à M. Rivet-Servagnet.

L'acte de fondation du 3 octobre 1463 (Archives de Châteldon) porte que Pétronille de Chazeron et, de l'autorité de son mari, sa fille Anne, épouse de Jean de Vienne, s'obligent à bâtir jusqu'à perfection d'œuvre, un couvent pour l'habitation de douze religieux cordeliers tant au dedans qu'au dehors, à la charge par eux d'instruire par paroles et par exemples le peuple de Châteldon et des villages voisins.

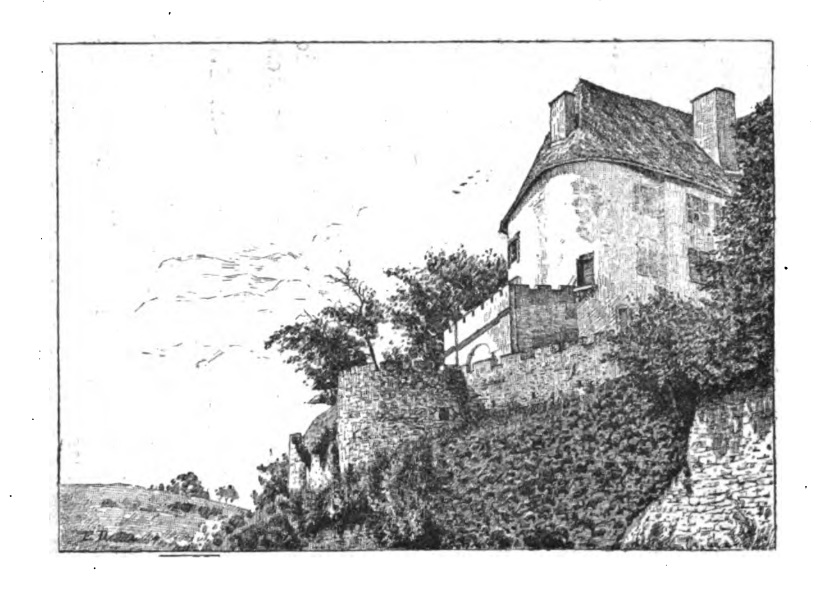
Château. — Enfin nous montons au château, que nous découvrons à peine derrière son épais manteau de lierre. Laissant à gauche le Bandeau, dont nous avons parlé, et franchissant une jolie porterie du XV[e] siècle, nous arrivons dans la grande cour, et là nous voyons de suite dans quel état de délabrement l'ignorance et l'incurie ont laissé tomber cette antique demeure.

Le château actuel se compose de deux ailes reliées par la partie la plus ancienne, où se trouvait la chapelle : l'une de ces ailes a été rendue fort habitable et n'a guère de curieux que deux ouvertures du XIII[e] siéle, une charpente monumentale, un carrelage, des peintures et boiseries du XVI[e] siècle.

L'autre aile, moins banale, renferme une longue série de salles où les dispositions du XV[e] siècle sont encore visibles, mais qui se trouvent à peu près à ciel ouvert, par suite des ravages du stupide Hébert.

Les trois seules choses intéressantes sont la chapelle, aussi découverte et dont les belles peintures tombent de jour en jour, les caves à voûte ogivale, et enfin l'immense citerne, qui ouvre au milieu de la cour. Les corbeaux, qui tout autour de cette cour intérieure, soutenaient un balcon, existent encore : citons aussi les trois acacias, qui rappellent la naissance des enfants de Louis XVI.

Nous n'entrerons pas dans le détail des tours et des murs à meurtrières qui forment autour du château un dédale inextricable : disons en un mot que tout ce qui pouvait être gâté l'a été en conscience. C'est de la route de Puy-Guillaume



CHATELDON — LE CHATEAU

qu'on découvre le mieux dans son ensemble ce qui subsiste de ce pauvre vieux château déchu, non pourtant dénué de caractère au pied des pentes dénudées qui lui forment un cadre mélancolique.

Eaux minérales. — Enfin nous ne pouvons quitter Châteldon sans dire un mot de ses eaux minérales : c'est vers 1850 que M. le docteur Desbrets tenta d'exploiter des sources connues de toute antiquité sous le nom de Font-Salade et signalées en 1778 par un de ses ascendants, inspecteur des eaux de Vichy : cette exploitation est actuellement bien modeste. Les eaux sont pourtant bienfaisantes, assure-t-on, agréables à coup sûr ; que leur manque-t-il donc pour réussir ? Un peu de réclame sans doute et aussi un peu d'argent, mais surtout la vogue, cet engouement insaisissable, souvent inconcevable, qui est aux localités ce qu'est la chance aux individus, c'est-à-dire presque tout.

III. — *Sires et barons de Châteldon.*

En 1200 et 1241, Archambaud de Saint-Gerand.

Jusqu'en 1283, Guillaume de Saint-Gerand.

1283-1285, Humbert de Beaujeu, époux d'Isabeau de Mello.

1285-1307, Jean de Dreux, pour sa femme Jeanne de Beaujeu.

1307-1309, Jean-Albert Aycelin de Montaigu, évêque de Clermont.

1309-1325, Gilles Ier Aycelin de Montaigu, époux de Blanche de Saligny.

1325-1360, Gilles II Aycelin de Montaigu, époux de Mascaronne de la Tour.

1360-1373, Bernard Aycelin de Montaigu, époux de Jeanne de Bourbon-Clacy.

1373-1427, Louis de Montaigu Listenois, époux de Marguerite de Beaujeu.

1427-1430, Jean de Vienne Listenois, pour sa femme, Isabelle de Montaigu.

1430...., Claude de Mello, sire de Saint-Bris, pour sa femme Isabelle de Montaigu.

1433...., Rodrigue de Villandrado, époux de Marguerite de Bourbon.

En 1457 et 1460, Philippe de Vienne, époux de Pétronille de Chazeron.

1462-1499, Jean de Vienne, pour sa femme Anne de Vienne Listenois.

1499-1537, François de Vienne, époux de Bénigne de Granson.

1537...., Louis de la Fayette, sire de Pontgibaud, pour sa femme Jeanne de Vienne.

..... à 1585, Guy de Daillon de Lude, pour sa femme Jacqueline de la Fayette.

1585-1616, Jacqueline de la Fayette, veuve de Daillon de Lude.

1616...., Philibert de la Guiche, pour sa femme Antoinette de Daillon de Lude.

1624-1698, Henriette de la Guiche, mariée de 1624 à 1625 à Jacques de Matignon, comte de Thorigny, et de 1629 à 1653 à L. E. de Valois-Angoulême.

1698-1706, Anne de la Guiche, veuve du maréchal de Schomberg.

1706...., Jeanne-Armande de Schomberg, princesse de Rohan-Montbazon.

1712...., Elisabeth de Rohan, comtesse de Melun.

1720...., Vicomte Gabriel de Melun.

1720-1723, Joachim de Fayn de Rochepierre.

1723-1728, M. le Franc de Brumpré.

1728-1752, André Hébert.

1752-1794, Claudet Douet.

Armorial.

Saint-Gerand. — ....

Beaujeu. — D'or, au lion de sable, au lambel de gueules à trois pendants.

Mello. — ....

Dreux. — Echiqueté d'or et d'azur.

Montaigu. — De sable, à trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules.

Saligny — De gueules, à trois tours d'argent.

De la Tour. — D'azur, à la tour d'argent.

Bourbon-Clacy. — D'or, au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur.

Vienne. — De gueules, à l'aigle éployée d'or.

Villandrado. — Burelé d'argent et d'azur de six pièces.

Marguerite de Bourbon. — De Bourbon, à la barre de sable.

Chazeron. — D'or, au chef émanché de trois pièces d'azur, brochant sur le tout.

Granson. — ....

La Fayette-Pontgibaud. — De gueules, à la bande d'or, à la bordure de vair.

Daillon de Lude. — D'argent, à la croix engrêlée d'azur.

La Guiche. — De sinople au sautoir d'or.

Matignon, comte de Thorigny. — De gueules, au lion d'or.

Valois-Angoulême. — De France, au bâton péri en barre d'or.

Schomberg. — D'argent, au lion coupé de gueules et de sinople.

Rohan-Montbazon. — De gueules, à neuf macles d'or.

Melun. — D'azur, à six besans d'or posés trois, deux et un, au chef de gueules.

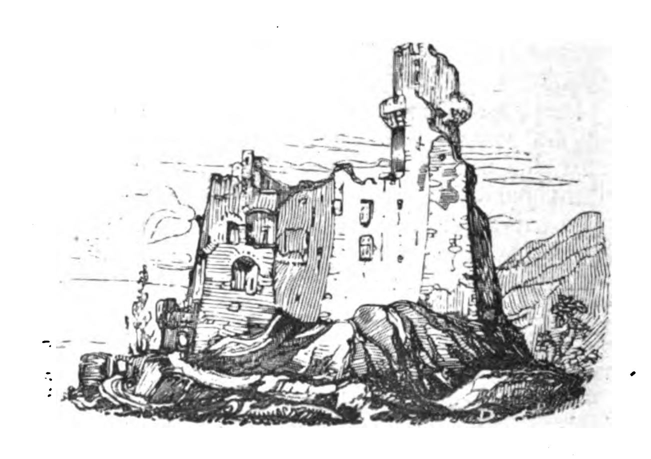
De Fayn de Rochepierre. — ....

Le Franc de Brumpré. — D'azur, au chevron d'argent accosté en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un lion de même.

Hébert. — D'azur, au cerf grimpant d'or.

Douet. — Ecartelé, au premier et quatrième d'azur, à la licorne d'argent, au deuxième de gueules, à la tour d'argent, et au troisième de gueules au gerfant aussi d'argent, qui est Douet.

A ....





LES

STATIONS PRÉHISTORIQUES

D'ENTRE LOIRE ET ALLIER

Sur les rives de la Loire on trouve, plus nettement accusées que sur les rives de l'Allier, les traces du séjour et des migrations de l'homme primitif. Les constatations des archéologues à ce sujet sont très sûres ; elles permettent d'établir qu'aux époques préhistoriques la frontière, à l'est de notre Bourbonnais, fut le centre d'un certain groupement de populations, (1) et que d'autre part la vallée de l'Allier fut presque inhabitée. A quoi attribuer cette circonstance, sinon à la barrière naturelle opposée par la Loire aux peuplades émigrant de l'est à l'ouest? Les cours d'eau étaient alors d'un volume bien plus considérable qu'aujourd'hui et la Loire en particulier constituait un obstacle difficile à surmonter pour les hommes préhistoriques. Forcément les tribus nomades restèrent pendant longtemps agglomérées sur la rive droite, ainsi qu'en témoignent de nos jours les riches stations de Digoin, Neusy, Volgu, Saint-Jean, Vitry-les-Paray, etc. Voilà les déductions auxquelles nous ont amené la vraisemblance et la logique des faits, confirmés par de patientes recherches.

Cependant parmi les tribus dont nous parlons, plusieurs parvinrent à mettre pied sur la rive gauche. Les unes s'y établirent momentanément et les autres pénétrèrent dans les terrains boisés. Nous en avons vérifié les traces à Diou, Molinet, Ully, Coulanges, Pierrefitte, Dompierre, au lieu dit les Bordes, commune de Lusigny, et, non loin de là à Gennetines, aux Petites-Forêts, à Poifoux, à Montfoux et aux Driats ;

(1) Nous avons récemment publié dans le *Bulletin* de la *Société d'histoire naturelle d'Autun*, une *Paleoethnologie des vallées de la Loire, de la Bourbince et de l'Arroux,* où cette question est longuement développée. Un tirage à part a été fait de notre notice, imp. Dejussieu père et fils, 1891 (avec 4 planches).



et nous avons en même temps fait cette remarque caractéristique, que les silex taillés dans ces différents habitats proviennent des galets de la Loire et des Vosges.

Ces silex sont nombreux et de tous les états, depuis le rognon non entamé jusqu'aux moindres éclats provenant de la fabrication. Les nucleus abondent, ainsi que les marteaux percuteurs ; les racloirs, les grattoirs, les couteaux, s'y rencontrent ordinairement, avec des flèches de bonne facture analogues à celles du célèbre atelier de Vitry-les-Paray, et quelques broyeurs en arkose de Saint-Félix, mais les haches font défaut.

Les populations des époques préhistoriques se disséminèrent lentement dans notre région. Elles séjournèrent à Lucenay-la-Vallée durant la première période de la pierre taillée, puis aux Péchins. Cette dernière station a fourni quelques instruments de la pierre polie, des polissoirs, et une grande hache en schiste de Gilly.

Une tribu importante s'établit aussi aux Jendumets, commune de Saint-Ennemond. Son séjour a dû y être prolongé, car les éclats de toute nature y sont fort nombreux.

Nous avons trouvé de rares vestiges, couteaux, éclats, nucleus, flèches, etc., à Yzeure, aux Quatre-Vents, près de Panloup, à Nomazy, au Haut-Barrieux, à Avermes et à Trevol.

Tout fait supposer que l'homme préhistorique n'a fait que passer dans ces localités pour rétrogader vers la Loire, et ce qui contribue à fortifier cette opinion, c'est le défaut de concentration dans la vallée de l'Allier et le manque presque absolu d'indices sur la rive gauche. On peut en effet expliquer ce mouvement en arrière par la difficulté de franchir cette rivière. De plus, les terrains calcaires de la rive gauche ne convenaient ni au tempérament ni aux habitudes acquises de l'homme primitif, qui cherchait au contraire les régions siliceuses, et qui ne pouvait, pour s'approvisionner de silex à l'Arroux et à la Loire, se mettre dans la nécessité de parcourir de si grandes distances hérissées de nombreux obstacles.

Néanmoins nous avons découvert un habitat assez étendu dans le voisinage du champ de manœuvre, au bas des côtes qui se prolongent de Bressolles à Vallières. Nous y avons recueilli des éclats retouchés, deux haches en schiste poli, deux affûtoirs en quartzite ; mais les alluvions ont en partie couvert ces vestiges, qui n'apparaissent plus qu'accidentellement.

Nous avons parcouru fréquemment, en l'observant avec attention, tout le pays compris entre Moulins et Saint-Germain-des-Fossés, Bressolles, Chemilly, Châtel-de-Neuvre,

Bresnay, La Feline, le Theil, Besson (1), Treban, Verneuil, Saulcet, Monétay-sur-Allier, Contigny, Saint-Pourçain, Montoldre, Paray-sous-Briailles, etc., et nous n'avons rencontré que des débris insignifiants sur lesquels nous n'avons pu asseoir aucun jugement.

Vers l'ouest les traces de l'homme primitif ne sont révélées que par quelques rares silex polis dont la présence ne peut être attribuée qu'à des occasions fortuites. Il semble cependant qu'une tribu a dû séjourner à Marigny. Avec les mardelles de Moladier, (2) dont la destination, faute de toute indication révélatrice, restera toujours hypothétique, c'est tout ce que nous avons à mentionner de ce côté jusqu'à Ygrande et à Hérisson, où ont existé des stations.

A Ygrande le silex était ouvré sur place. L'emplacement de l'atelier paraît avoir été choisi à l'endroit même où se trouve le champ de foire actuel et dans le petit champ qui se trouve en face, au levant. Une partie des silex, difficiles à tailler, provenaient des environs ; les autres étaient importés de très loin.

A Hérisson on a cru constater la présence de l'homme lacustre, qui aurait habité le large espace en forme d'estuaire que domine le plateau de Chateloy, sur lequel était assise la fameuse et mystérieuse cité de Cordes. Qu'étaient au juste les habitants de Cordes ? On ne sait trop.

Mais déjà les populations primitives d'Ygrande et d'Hérisson n'ont plus rien de commun avec celles venues de la Loire. Les tribus de l'est ont incliné à droite, attirées par les dépôts de silex de l'Yonne et du Gâtinais, pour s'emparer de la montagne du Grands-Pressigny (Indre), d'où elles rayonnèrent en tous sens.

Nous aurions pu donner un plus grand développement à cette notice, car les stations d'entre Loire et Allier y sont à peine mentionnées ; mais ces quelques idées d'ensemble peuvent servir de base à une étude plus complète.

F. PÉROT.

(1) La récente découverte de la grotte funéraire de cette localité (voir une note de la chronique du présent numéro), a fait l'objet d'un intéressant rapport de M. J.-B. Thonnier, à la *Société d'émulation de l'Allier*.

(2) Décrites par M. Ernest Olivier. V. *Annales bourbonnaises*, t. IV, p. 235.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE

ET BIBLIOGRAPHIQUE

DES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

(Suite. — 17.)

SAINT-PLAISIR

SAINT-PLAISIR. — I. NOM; *a*) *Sancti Placidi* (*ecclesia*) (1301). — Saint Plasoir (1300). — Saint Plasir (1343). — Saint Plaisi (XIVe s.). — Saint Plésir (1403). — *b*) **La Bieudre.**

II. SITUATION ; — A, *a*) *Diocèse* de Bourges ; *archidiaconé* et *archiprêtré* de Bourbon ; — *b*) *diocèse* de Clermont ; — *c*) *doyenné* de Saint-Michel.

B, *a*) du *pagus Burbunensis* (?), de la *civitas* ou *pagus Biturigum ;* — *châtellenie* de Bourbon ; — *élection* de Moulins ; — *b*) *canton* d'Ygrande, *district* de Cérilly ; — *c*) *canton* de Bourbon, *arrondissement* de Moulins.

EPOQUE DU MOYEN-AGE, DE LA RENAISSANCE ET DE LA PÉRIODE MODERNE. — **A.** — **L'Église paroissiale** est sous le titre ou vocable de Saint-Plaisir, saint acolyte du diocèse de Bourges (1), et le patronage de saint Eustache. Elle paraît dater dans son ensemble de la dernière période romane (XII-XIIIe siècle), et offre des remaniements postérieurs.

L'édifice est orienté et se compose de *trois nefs* terminées par un *sanctuaire à chevet* (2). Le *clocher* est élevé au-dessus de la dernière travée de la nef centrale, au devant du sanctuaire. Au XIVe siècle, on a construit, de chaque côté de ce dernier et au bout des bas-côtés, une chapelle dans laquelle on accédait par deux larges baies ouvertes dans les murs terminaux des bas-côtés et du sanctuaire. La chapelle méridionale sert aujourd'hui de *sacristie*. L'édifice a été voûté en ogive et le clocher refait.

L'église a été construite en grande partie en grès du pays (3). Les réparations des derniers siècles ont généralement été faites en grès des carrières de Bourbon.

On pénétrait dans l'église par deux ouvertures. 1) La *grande porte* (A) de la façade qui rappelle les portails des églises voisines. Dans la masse du fronton qui fait saillie sur l'église, et encadrée de forts pieds-droits,

---

(1) La tradition le fait naître et vivre dans l'archiprêtré de Bourbon. Peut-être à Saint-Plaisir. *Cfr Les Bollandistes*, 1er septembre, et le *Bréviaire* de Bourges.

(2) Le plan de l'église a été dressé à l'aide de nos relevés, photographies, dessins, etc., et des plans que nous devons à la bienveillante communication de M. Tourteau, architecte à Moulins. Une circonstance imprévue nous oblige, au dernier moment, à en remettre la publication au prochain numéro des *Annales*.

(3) On trouve encore ce même grès très friable dans la carrière du moulin de la Tour, à 2 kilomètres O.-N.-O., du bourg de Saint-Plaisir.

la baie est formée de trois archivoltes plein-cintre aux angles chanfrenés, moulurés de gorges et de tores et que reçoivent, de chaque côté, trois colonnes aux bases et aux chapiteaux romans.

Deux autres colonnes d'angle engagées dans les pieds-droits intérieurs reçoivent un épais boudin et servent de cadre à la baie. A l'extérieur un cordon simplement épannelé entoure la première archivolte. Un glacis couvre le relief de ce portail.

Sur la face du pied-droit intérieur de gauche (B du plan), on lit l'*inscription* suivante sculptée sur une pierre de grès, et au-dessous d'une croix cantonnée d'un calice et de deux burettes d'autel : ICI REPOSE / JAQUES ROY / DESSERVANT / DE CETTE / COMMUNE / PENDANT 36 ANS / NÉ LE 17 MARS / 1771 / DÉCÉDÉ LE 2 SEPTEMBRE / 1835. — PRIEZ POUR LUI.

2) Une *petite porte latérale* (C du plan) avait été ouverte lors d'une restauration générale, au midi, dans la première travée. Elle a été à moitié murée depuis. Les pieds-droits et le linteau sont moulurés dans le goût du XVe siècle.

Les trois nefs sont séparées par d'épais pilastres composés de dosserets irrégulièrement placés. Un simple dosseret reçoit dans les bas-côtés les arcs doubleaux de la voûte.

Le *sanctuaire* forme un parallélogramme à *chevet carré* et percé de trois fenêtres romanes. Les murs à droite et à gauche étaient ornés de deux arcatures en tiers-point (F et G du plan) dont les arcs étaient reçus au centre par l'imposte d'un pilastre. Vers le XVe siècle, les deux arcatures antérieures ont été percées de deux baies donnant accès dans les chapelles latérales. Une *porte* (H du plan) mettait déjà en communication le sanctuaire et la chapelle qui sert aujourd'hui de sacristie. Enfin une petite *niche* avait été ménagée (en I du plan) sur le mur du midi pour le service du maître autel. Elle existe encore et offre un léger boudin qui se termine au sommet en accolade

L'édifice a été *voûté* en tiers-point à une époque postérieure à sa construction. La nef centrale et le sanctuaire ont été également voûtés en tiers-point, les bas-côtés en voûte d'arête.

Les arcs retombent sur les *impostes* simplement chanfrenés des pilastres. Un *cordon* composé d'un filet avec chanfrein et une demi-gorge court le long de la nef maîtresse et du sanctuaire.

Bien que les matériaux qui servirent à construire cette église se prêtent aisément à l'ornementation, la sculpture fait presque complètement défaut dans cet édifice. La faute en est sans doute au style qui présida à sa construction.

(*A suivre*). Abbé J.-H. CLÉMENT.

CHRONIQUE & MÉLANGES

M. l'abbé J.-J. Moret, curé de Saint-Menoux, a commencé le 28 octobre en livraisons de 8 pages in-8o, imp. Ducroux, la publication d'un *Bulletin paroissial* devant contenir, en outre des enseignements religieux destinés à ses paroissiens, un ouvrage d'un très grand intérêt local. C'est une monographie de Saint-Menoux envisagée à un triple point de vue : l'étude hagiographique de la vie et des actions du saint qui a donné son nom à la localité, l'histoire de l'abbaye, et la description archéologique et architectonique de l'église.

Le sujet est vaste sans doute, mais non hors de portée du talent d'écrivain et du courage de M. l'abbé Moret, qui s'y est du reste longuement préparé par de consciencieuses recherches.

Notre bibliographie bourbonnaise manquait de ce livre, dont nous aurons certainement à reparler et que nous aurons peut-être à utiliser.

***

Le tome XIX des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, qui vient de paraître (Paris, A. Picard ; Saintes, M. Morteuil, grand in-8° de 472 p.), contient entre autres travaux de notre excellent compatriote et collaborateur Louis Audiat : *Documents sur le prieuré de Saint-Eutrope (1338-1768)* ; et *Un curé de Jarnac, thaumaturge au XVIII*e *siècle* (l'abbé Philippe Poujaud), notice et documents.

***

Notre compatriote Harry Alis, secrétaire général du comité de l'Afrique française, a fait au Havre le 8 octobre une importante conférence, en présence d'un nombreux auditoire qui a couvert d'applaudissements sa chaleureuse parole.

Le conférencier a parlé d'abord de la mission Crampel, dont l'œuvre est poursuivie au Congo par le Comité, puis du lac Tchad et de la pénétration par le Soudan français et par le Sud algérien. A ce propos il a traité la question du Touat et a exprimé le vœu que l'opinion ne permît pas que, grâce aux incitations de quelques puissances européennes, le Maroc pût nous couper les routes du sud et enserrer l'Algérie dans un cercle d'oasis hostiles.

***

La livraison du 15 novembre de la *Revue scientifique du Bourbonnais* contient, de M. Ernest Olivier : *Les mines de Ramillard (Allier)* ; et de M. G. de Rocquigny-Adanson, *Météorologie de l'année 1890 au parc de Baleine (Allier)*.

***

La *Société historique, littéraire et scientifique du Cher* vient de publier son 7e volume, 4e série (in-8° de 221 p., à Bourges, chez Renaud et Just-Bernard, libraires). Ce volume contient :

Mémoires inédits pour servir à l'histoire de la ville et des seigneurs de Linières-en-Berry, par Gilles-le-Duc et J.-B. Dupré (2e série), présentés par Lucien Jeny ;

Notices biographiques et bibliographiques pour l'histoire de la botanique en Berry, par M. A. Le Grand ;

Relevés numériques de quelques flores locales ou régionales de France, par M. A. Le Grand ;

Compte rendu des principales herborisations aux environs de Bourges en 1890, par M. Narcy ;

Et l'*Ancien compagnonnage à Bourges*, par M. Hippolyte Royer.

***

A signaler une nouvelle édition du *Pèlerinage de Notre-Dame de Saint-Germain-des-Fossés*, par M. l'abbé P.-J. Brillaud, revue, augmentée et publiée par M. l'abbé J.-B. Belot, curé d'Hauterive-les-Vichy. Moulins, imp. Et. Auclaire.

***

M. Rayeur a extrait de son 1er volume des *Départements français*, un guide illustré pour l'Allier ; Paris, Librairie universelle, A. Chérié, 40, rue Hallé. Imp. Et. Auclaire, Moulins. Il en sera ainsi pour chaque départe-

ment et la série de guides sera publiée sous le titre général de *Guides-Rayeur*.

* * *

Nous avons dit déjà que la *Société d'émulation de l'Allier* a modifié ses statuts dans le courant de cette année. Elle fonctionnera désormais sous le titre de *Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais* et elle a, dans sa séance de novembre dernier, composé ainsi qu'il suit son bureau pour 1891-92 : président, M. F. de Chavigny ; vice-président, M. Doûmet-Adanson ; secrétaire-archiviste, M. G. Bernard ; secrétaire-adjoint, M. A. Thonier Larochelle ; trésorier, M. Frobert ; conservateurs du Musée, MM. Queyroy et A. Bertrand.

La classe des arts s'est elle-même réunie le même jour ; elle a nommé un bureau provisoire et décidé d'organiser l'année prochaine, à Moulins, une exposition de peinture dont elle aura incessamment à s'occuper.

La séance générale a de plus été marquée par la lecture d'un très intéressant rapport, présenté au nom de M. Jean-Baptiste Thonnier, sur la découverte — précédemment signalée par nous, — faite à Besson au lieu dit la Roche, de sépultures humaines de l'époque préhistorique.

Si ce rapport ne devait très utilement trouver sa place dans le prochain *Bulletin*, nous nous ferions un devoir de le publier en entier, ce qu'il mérite à tous égards par le haut intérêt anthropologique qu'il comporte.

Les sépultures en question comprenaient trente squelettes réunis dans une grotte sépulcrale, tous bien conservés, mais s'effritant au moindre contact, et tous inhumés dans une position commune : les jambes ramenées sur la poitrine, les genoux à hauteur du visage et les talons vers les os du bassin. Ils avaient dû être ligottés ou enveloppés de peaux de bêtes. On peut se demander si ces particularités ont pour cause l'exiguité de la grotte (5 m. de longueur, 1 m. 90 de largeur et 2 m. de hauteur), ou bien l'observation d'usages adoptés. Il faudrait d'autres découvertes pour nous édifier sur ce point.

A mentionner aussi cette circonstance très digne d'attention, qu'au-dessus de chaque tête se trouvait une pierre de la dimension d'un gros pavé et, sous chaque squelette, à la hauteur de la poitrine, des outils en silex de l'époque paléolithique, avec des défenses de sanglier, des coquillages percés d'un trou de suspension, une curieuse hache en bois de renne, etc. Le tout se rapporte en général au type magdalénien.

A l'entrée de la grotte existait un foyer avec cheminée à travers le rocher, donnant lieu de croire à des cérémonies et à un rite funéraire.

De nouvelles recherches doivent être faites à Besson par M. de Launay, professeur à l'école des Mines, ancien ingénieur à Moulins, et par M. Doûmet-Adanson. Espérons qu'elles seront fructueuses et que de nouvelles sépultures seront découvertes, ce qui n'est pas invraisemblable, d'après certains indices.

* * *

M. P. Grand-Bey et M. F. Pérot viennent de déposer au musée départemental trois intéressants objets égyptiens, d'une haute antiquité et d'une certaine valeur archéologique : une momie de crocodile, provenant de la ville de Crocodilopolis (Haute-Egypte) ; un chat momifié, provenant d'Assiout, et enfin une très belle momie de loup, entièrement recouverte de bandelettes, dans un état parfait de conservation. Cette dernière provient de l'immense nécropole aux loups de Leucopolis, ainsi dénommée à cause du culte des loups, qui y était en grand honneur.

* * *

Le catalogue mensuel de Brun, à Lyon, annonce le rare ouvrage de HUILLARD-BRÉHOLLES, au prix de 64 francs:

« Titres de la maison ducale de Bourbon, destruction des papiers de « Moulins, titres concernant le Bourbonnais, etc. »

2 vol. grand in-4°. Ouvrage d'une grande valeur historique pour notre province.

Et LA MURE, *Histoire des ducs de Bourbon*, 3 vol. in-4°, 50 francs.

* * *

Parmi les documents historiques intéressant le Bourbonnais et mis en vente par Saffroy, libraire aux Prés-Saint-Gervais, nous avons relevé les numéros suivants :

1° Jean Doyat, conseiller et chambellan de Louis XI, né à Cusset en 1445, mort en 1499.

C'est l'acte de réhabilitation de Doyat, parchemin in-fol. oblong, daté de Paris. 30 juin 1485.

Arrêt du Parlement de Paris, rendu contre Doyat à la requête du duc de Bourbonnais (Jean II).

« *Pour reparacion des abbuz de justice entreprinses sur l'auctorité du « Roy et de sa court de Parlement, roberyes, depredations, tiranies, im- « posicions, exactions, pilleryes, calumnyes...* » Doyat ne pourra plus « exercer aucun office de judicature... « *et oultre l'a condemné et condamne « a estre batu nu au cul d'une charette, en la court du Palais Royal, par « devant le Chastelet es halles et au Pillory, de ceste ville de Paris, et « illec a avoir sa langue persée d'un fer chault, et l'une de ses oreilles « coppée ; et semblablement a estre batu nu, de verges, au cul d'une cha- « rette en la ville de Montferrand par l'exécuteur de la justice du dict « lieu, en place publicque et à jour et heure du marché.* »

Doyat sera banni du royaume et ses biens seront confisqués.

Ce curieux document est annoncé au prix de 40 francs.

2° Mémoire en réponse à l'abbaye de Sept-Fons, sur les difficultés qu'elle a dû avoir avec M. de La Tour (évêque de Moulins), 4 p. in-fol. manuscrit.

3° Sentence de la vente du domaine de Nuzelly, en la paroisse de Saint-Menoux 1687. 52 p. in-4° sur parchemin. Signature de M. du Boulay et de Madame Favier, abbesse.

4° Des lettres de A. Chabot de l'Allier et de Lebrun, députés en 1789.

* * *

Extrait de la *Revue des Autographes* d'Eugène Charavey, Paris, n° 140 :

Lastic (Famille de). — 5 pièces ; 1728-1789, 11 p. in-fol. et in-4, cachets. 30 fr.

Foudras (le marquis de). — L. a. s., 1 p. 1/2 in-8. 1 fr.

Banvile (Théodore de). — L. a. s., 1 p. in-8 Belle lettre. 1 fr.

* * *

C'est par une erreur de copie que, dans notre dernière chronique, nous avons fait un Montluçonnais de M. E. Mâle, professeur de rhétorique au lycée de Toulouse. Notre compatriote est né à Commentry.

E. D.

Le Directeur-Gérant : E. DELAIGUE.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

TABLE ALPHABÉTIQUE
PAR NOMS D'AUTEURS

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

des Annales Bourbonnaises

MM. G.-E. AUBERT.
Louis AUDIAT.
AURADOU.
BELIN-DOLLET.
G. BERNARD.
A. BERNARD.
A. BLANDIN.
Abbé BLETTERIE.
E. BOUCHARD.
DE LA BOULAYE.
BRUGIÈRE DE LA MOTTE.
le comte DU BUYSSON.
DU RANQUET.
DU BROC DE SEGANGE.
Bon Ed. DE CONNY.
Abbé COULHON.
Abbé J.-H. CLÉMENT.
F. DE CHAVIGNY.
Jean COULON.
Abbé CRISON.
Marcellin DESBOUTIN.
DUTASTA.
DOUMET-ADANSON.
Pierre ENCISE.
H. FAURE.
J. LEFORT.

MM. FLACHARD.
J. DE GAULMYN.
P. GÉLIS-DIDOT.
DES GOZIS.
Jules GRAS.
C. GRÉGOIRE.
le comte Ed. DE LASTIC.
LEPRAT.
E. MALE.
S. MILANOLO.
MONTAGNE.
A. MONY.
Chanoine MOREL.
OUTIN.
PÉPIN.
F. PÉROT.
PIERDON.
H. PINGUET.
G. PLAINCHANT.
RAYEUR.
RÉVÉREND DU MESNIL.
J. ROY.
Léop. SERRE.
G. SEUILLET.
A. THONIER.
B. THONIER.